as one of my own —

With kind regards

Yours truly

W. Wagstaffe

Ottawa May 23rd 1899.

My dear Sir George,

Will you please accept as a souvenir d'amitié a copy of the private edition of the "Mémorial des Familles Canadiennes" "Bâby & Perrault" which I have written exclusively for the families mentioned; but your esteemed friendship permits me to look upon you

MEMORIAL

DES FAMILLES

CASGRAIN, BABY ET PERRAULT

DU

CANADA

PAR

PHILIPPE-BABY CASGRAIN,

AVOCAT-CONSEIL DE LA REINE,
ANCIEN DÉPUTÉ DE L'ISLET AU PARLEMENT DU CANADA,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC, ETC.

Tenete traditiones quas dedicitis.
ST. PAUL.

ÉDITION INTIME

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

QUÉBEC
C. DARVEAU, IMPRIMEUR ET PHOTO-GRAVEUR

1898-9

N° 52 des 100 exemplaires.

A Sir George Bourinot
K. C. M. G.

Contresigné à Ottawa
ce 24 mai 1899.
avec les compliments d
amitié de l'auteur

L. H. Casgrain

A

MADAME ELIZABETH-ANNE BABY,

MA CHÈRE ET VÉNÉRÉE MÈRE,

AGÉE CE JOUR D'HUI DE QUATRE-VINGT-CINQ ANS,

JE DÉDIE,

AVEC UN PROFOND RESPECT,

CE LIVRE, FRUIT D'UN TRAVAIL DONT ELLE M'A DONNÉ L'EXEMPLE.

ELLE L'A LU AVEC MOI ET L'A APPROUVÉ.

Commencé et écrit sous ses auspices, cet ouvrage, qui contient bien des souvenirs recueillis de sa bouche, est destiné à complèter et continuer les "Mémoires de famille" qu'elle a rédigés pour l'instruction et l'édification de ses enfants.

Puisse mon œuvre atteindre le même but!

Québec, ce 18 novembre 1888, anniversaire de sa naissance.

P. - B. CASGRAIN.

Depuis que les lignes qui précèdent ont été écrites, Dieu a appelé à lui cette bonne mère et nous l'a enlevée le 1er février 1890. Je tiens cependant à consacrer de nouveau ce livre, en le publiant, au culte de sa douce et sainte mémoire, que je dois et veux honorer de toute ma piété filiale.

AVANT-PROPOS

Ces mémoires ne sont destinés qu'à ma famille et à mes parents et alliés les plus proches.

En retraçant ici le passé de nos ancêtres, mon but n'est pas seulement de conserver quelques notes biographiques et historiques et de sauver de l'oubli des souvenirs de famille ; non.

Je vise plus haut et plus loin.

Je veux être utile à mes enfants, à mes petits-enfants, et à tous ceux de ma lignée et de mon nom qui liront ces pages.

Je désire surtout leur incalquer profondément, en leur racontant ce que furent leurs aïeux, ces principes de religion et de probité, ces sentiments d'honneur et de désintéressement qui font le véritable homme de bien et le digne citoyen.

Cela, je l'espère, les engagera à conserver l'esprit de famille et à entretenir le culte des ancêtres.

En écrivant ces pages pour le public, j'aurais pu peut-être m'étendre longuement sur ces points ; mais j'ai préféré, pour l'utilité des miens, m'en tenir à évoquer la mémoire de ceux des nôtres qui ne sont plus.

C'est du reste un moyen que je crois propre à réhabiliter l'autorité paternelle qui est en train de se relâcher singulièrement sur le sol d'Amérique.

Aux Etats-Unis surtout, cette autorité tend à s'effacer de plus en plus sous un système politique égalitaire ; elle est devenue presque nulle en présence de l'esprit général d'indépendance que développe naturellement un individualisme trop précoce chez les enfants. (1)

---

(1) J'ai trouvé, plus tard, après avoir écrit ces lignes, dans un livre publié en 1893, par le vicomte de Meaux, et intitulé : "L'Eglise Catholique et la liberté aux Etats-Unis", une remarque semblable à la mienne, à la page 179 du volume :—"En général, dit M. de Meaux, l'autorité domestique fait défaut aux familles américaines.... les enfants sortent de la maison paternelle sans règle et sans frein." Et page 401.—"Il ne faut pas le dissimuler : aux Etats-Unis, les liens de famille sont étrangement relâchés ; l'autorité domestique ne s'exerce guère ; du côté du père, la sollicitude, et du côté des enfants, la déférence manquent pareillement. C'est peut-être le plus grand vice de la société américaine ... ce qui lui manque le plus, c'est le respect."

Même chez nous, la famille ne se forme plus à l'ancienne école du respect, de l'affection et du dévouement.

Mais une dissertation sur ce point m'entraînerait trop loin.

Je laisse aux familles intéressées le soin de rechercher dans les ouvrages de Leplay et de De Ribbes ce qui pourrait leur être utile à cet égard.

Je me contente de rappeler aux miens le précepte du décalogue : *Honora patrem tuum et matrem tuam ut sis longævus in terrâ.*

Et j'ajoute, comme conclusion pratique, que je veux qu'ils apprennent de plus en plus à observer ce commandement dans toute son étendue, pour qu'en honorant ainsi leurs parents ils se sentent portés à marcher droit sur les traces des vertus de leurs ancêtres, à respecter leur nom et à le porter avec honneur dans la voie du bien.

Et si, par malheur, quelques uns d'entre eux venaient à succomber, entraînés par le courant de la fragilité inhérente à la nature humaine, qu'ils ne perdent pas courage, mais qu'ils se relèvent ; et, Dieu aidant, l'image que nous ont laissée nos ancêtres, les traditions qui nous appartiennent, les leçons que nous avons reçues au foyer domestique, les souvenirs d'enfance et les bons exemples qu'ils auront devant les yeux, les inciteront puissamment à rentrer en eux-mêmes et les ramèneront dans la bonne voie dont ils se seront momentanément écartés.

Pour mieux exprimer les sentiments qui m'animent et que je désire faire naître, conserver et propager par la lecture de ce livre, je ne puis mieux dire que de rappeler ici à mes enfants la pensée qui a dicté les " Mémoires de famille " de ma mère.

" Mes chers enfants, dit-elle, en commençant les pages qu'elle nous a laissées, c'est à vous que sont adressées ces lignes. La pensée d'écrire ce qui va suivre ne s'était jamais offerte à mon esprit, lorsqu'un ami, (1) revêtu d'un caractère sacré, me suggèra l'idée de ne rien laisser ignorer de ce qui se rattachait à la mémoire de votre père. Alors je résolus d'écrire ces pages pour votre instruction et votre agrément. Elles serviront à faire revivre dans ceux d'entre vous qui ont eu le bonheur de connaître votre bon père, le souvenir de ses vertus, et dans ceux qui étaient trop jeunes pour l'apprécier, elles le leur montreront comme un modèle digne d'être étudié et imité. "

Je ne reproduirai pas ici la monographie de mon père, ma digne mère l'ayant fait mieux que je ne pourrais le faire ; mais j'ajouterai aux " Mémoires " de cette dernière des notices biographiques sur plusieurs des plus marquants de nos ancêtres paternels et maternels.

Je retracerai leur lignée depuis leur départ de France jusqu'à nos jours, en établissant la généalogie complète de chaque branche, afin que dorénavant on puisse s'en servir d'une manière fixe et certaine.

Comme plusieurs d'entre ceux dont nous sommes fiers de descendre ont

(1) Feu M. l'abbé Primeau, curé de Varennes.

donné de belles preuves, soit de bravoure guerrière ou de courage civique, soit de noble désintéressement et de dévouement patriotique, soit de vertus chrétiennes et domestiques, il est juste de sauver leurs noms de l'oubli, afin de les proposer plus particulièrement à l'imitation.

C'est pourquoi j'ai voulu mettre par écrit ce qu'il y a de plus mémorable dans la vie de ces aïeux.

Multa renascentur quæ jam cecidere cadentque.

Ce que j'écris durera après moi, pour quelque temps du moins, et servira aux miens à former notre histoire intime.

Les traditions orales s'envolent bien vite avec les années ou se perdent à la longue, petit à petit, pour s'éteindre complètement après deux ou trois générations.

Bien souvent aussi elles se faussent et deviennent à peine reconnaissables.

Nous en verrons des exemples dans le cours de ce récit où je me suis attaché à ramener à la vérité des faits vrais au fond, mais altérés par des détails devenus incorrects pour avoir passé de bouche en bouche.

Voici comment j'ai commencé à écrire ces notes, et comment je les ai continuées et complétées.

En 1847, après avoir terminé mon cours d'études au collège Sainte-Anne, j'appris pour la première fois l'origine des Casgrain du Canada.

J'étais alors étudiant en droit et je demeurais chez mon oncle par alliance, feu le juge Panet, à sa belle résidence de campagne, le " Bocage Borrommée ", près de Québec. (1)

Mon grand-oncle Louis-Jean-Baptiste Casgrain y vint alors passer quelque temps pendant la belle saison.

Un jour que nous nous promenions tous deux dans la grande allée du parc, à l'ombre des grands pins qui semblaient appartenir à la forêt primitive, j'engageai le premier la conversation sur nos ancêtres.

Ce que mon oncle me raconta ce jour-là était pour moi si nouveau et si intéressant que je le priai de m'accompagner jusqu'à ma chambre où je me hâtai de recueillir de sa bouche et sous sa dictée sa narration au complet.

J'ai conservé depuis les feuillets de ce manuscrit avec grand soin, (2) et j'ai pu constater dans la suite, à l'aide de documents authentiques et de l'histoire de l'époque, l'exactitude des événements qui sont maintenant consignés par moi.

Du reste, j'aurais pu me fier sans crainte à la mémoire de mon oncle qui était prodigieuse quoiqu'il fut âgé de 78 ans.

---

(1) Cette résidence vient d'être démolie (1890) pour l'agrandissement du cimetière Saint-Charles.

(2) C'est d'après ce manuscrit que ma mère a raconté l'origine de la famille Casgrain dans ses " Mémoires. "

Il me récitait couramment des pages entières de Virgile et de Cicéron.

J'en dirai quelque chose plus loin.

Ce premier germe généalogique que j'avais ainsi recueilli s'est développé chez moi, peu à peu, avec les années.

Ce qui fait que j'ai consacré depuis, de temps en temps, mes heures de loisir à faire des recherches sur l'origine de ma famille et sur celles qui me touchent de plus près par alliance. Je veux parler de la famille des Bâby et de celle des Perrault.

Pour cela, j'ai dû m'imposer parfois un travail opiniâtre et souvent infructueux, afin de vérifier une date, un extrait de registre, un nom, un fait ; pour retrouver un personnage et en constater l'identité.

On verra cela par la nomenclature des principaux ouvrages qu'il m'a fallu consulter pour y puiser les renseignements nécessaires.

J'ai donc lieu d'espérer que mes arrières-neveux me sauront gré de leur avoir conservé et mis en ordre leurs archives primitives et de les leur avoir transmises avec le cachet de la vérité.

Après avoir ainsi planté et développé les divers arbres généalogiques qui sont le complément de mon labeur et terminent ce livre, je pourrai dire, avant de fermer les yeux à jamais, comme le bon vieillard de Lafontaine :

" *Mes arrières-neveux me devront cet ombrage.*"

Je suis loin de vouloir blâmer mes devanciers d'avoir négligé de tenir des *livres de raison* et d'écrire des mémoires de leurs temps.

Dans un pays nouveau, immense, hors de la civilisation, à une époque où tout était à créer, et au milieu de besoins incessants, ils avaient bien autres choses à faire qu'à s'écouter vivre et à tenir la plume.

C'étaient d'ailleurs la hache et le fusil que l'on avait en mains, à cette époque de défrichement du sol, où il fallait abattre la forêt et défendre en même temps son pied-à-terre contre les sauvages.

En compilant ces mémoires, je me suis efforcé de leur donner, autant que possible, en les appuyant sur des preuves convaincantes, une exactitude incontestable.

On verra que j'ai même pris le soin d'indiquer les sources où j'ai puisé.

J'établis clairement, comme il est facile de s'en convaincre, le point de départ de France des Casgrain du Canada et des PRINCIPALES FAMILLES qui leur sont alliées dans ce pays.

Pour plus de clarté, j'ai fait des tableaux généalogiques qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil la croissance et les greffes de chacun des troncs principaux de notre lignée paternelle et maternelle.

De sorte qu'on peut facilement suivre chaque tige sortie de France dans son développement en Amérique, et trouver l'ORIGINE DES ALLIANCES par lesquelles les Casgrain, les Bâby et les Perrault se sont propagés jusqu'aujourd'hui.

On trouvera ces tableaux dans l'appendice.

Je dois ici, en justice pour M. l'abbé Tanguay, (maintenant Monsignor Tanguay) déclarer que je me suis beaucoup servi et aidé de son *Dictionnaire des familles Canadiennes.*

Cependant j'ai dû quelquefois corriger des erreurs qui se sont glissées dans ses volumes, surtout dans les derniers.

Les principaux documents particuliers concernant nos ancêtres directs sont consignés dans un volume de manuscrits solidement relié et sont aujourd'hui sous la surveillance de mon frère, l'abbé Raymond Casgrain, qui, pour leur conservation future, doit les léguer aux Messieurs du Séminaire de Québec, afin qu'ils demeurent, comme ils le sont actuellement, parmi leurs archives, dans leurs voûtes à l'épreuve de l'incendie.

On pourra en tout temps les consulter et en obtenir des copies.

C'est dans les registres publics, dans les actes notariés et dans les correspondances et papiers de famille, dont j'ai un bon nombre en ma possession, que j'ai puisé mes autres renseignements.

Je dois aussi à l'obligeance de mon honorable cousin et ami, M. le Juge Bâby, des notes précieuses que j'ai cueillies dans son immense collection de pièces historiques.

Je tiens à lui en renouveler ici mes remercîments.

Mais s'il m'a fallu glaner bien souvent dans le champ des historiens de chaque époque, je dois dire que je me suis appliqué particulièrement à recueillir les traditions anciennes et orales.

Ma bonne et vieille mère qui, au moment où j'écris ces lignes, est dans sa quatre-vingt-cinquième année d'existence et en pleine jouissance de sa parfaite mémoire et de sa belle intelligence, était bien et est bien encore aujourd'hui une des personnes les plus aptes à recueillir avec certitude et relater avec précision les souvenirs légués par les anciens.

Je me suis donc servi d'un grand nombre de renseignements que je tiens d'elle.

Du reste, elle a vécu deux ans (1811-12-13) avec sa grand'mère, Suzanne Lacroix-Rhéaume, veuve Duperron-Bâby, qui naquit en 1740 et mourut à Québec en septembre 1813.

De plus, elle a été élevée par sa tante, Archange Bâby, Dame Ross-Lewin, dont la naissance remonte à l'année 1774 et qui vécut jusqu'en février 1850.

Madame Ross-Lewin était la fille de Suzanne Lacroix-Rhéaume, dont j'ai parlé plus haut.

Ma mère a conservé aussi d'anciennes traditions sur la famille Casgrain.

Lors de son mariage, en 1824, elle connut sa belle-grand'mère, madame Jean-François Casgrain, née Marguerite Cazeau, âgée, à cette époque, de 91 ans.

Cette vénérable vieille était alors aveugle, mais elle conservait encore toutes ses autres facultés physiques et mentales.

Elle avait vécu pas moins de 25 ans sous la domination française.

On voit donc par ce qui précède que ma mère aurait pu, à l'aide de ces deux ou trois personnes, écrire les mémoires de leur temps.

En y joignant ses propres souvenirs elle aurait pu embrasser une période d'au delà un siècle et demi.

Cependant, personne n'a songé, dans le passé, à écrire les événements qui intéressent les nôtres.

Ce n'est qu'en 1869 que ma mère a cru devoir écrire la vie de mon père.

Mais elle s'est bornée à une œuvre spéciale et récente, c'est-à-dire à tracer sa monographie pour l'instruction et l'édification de ses treize enfants.

Ses "Mémoires" ne renferment, pour aussi dire, que les événements qui se rattachent à la vie de son mari.

Je viens donc aujourd'hui suppléer à cette lacune en écrivant une œuvre plus complète.

Puisse ce livre resserrer davantage les liens qui unissent par un même sang les branches déjà nombreuses des familles Casgrain, Bâby, Perrault, Panet et autres ! Puisse-t-il aussi raviver en elles le culte des ancêtres, en décernant à leur mémoire un hommage mérité, quelque humble qu'il soit !

Du haut du ciel, ces aïeux regardent leurs enfants et prient pour eux, afin que la bénédiction qu'ils leur ont donnée en quittant cette terre s'étende de génération en génération.

Benedictio patris confirmat domos filiorum.

Ecclésiastique. ch. III, v. II.

Qu'il en soit ainsi pour nous tous !

INTRODUCTION

Comme ces notes sont plus particulièrement destinées à mes enfants et les intéressent plus immédiatement, je diviserai cet ouvrage en trois parties principales que je partagerai entre les trois familles qui les touchent de plus près, savoir : celle des Casgrain, d'abord ; ensuite, celle de ma mère, les Bâby ; puis celle de ma femme, les Perrault.

Ce n'est pas sans raison que je réunis ces trois familles dans mon ouvrage, car à diverses époques, anciennes et récentes, elles furent alliées.

En référant à l'arbre généalogique (D) des Côté, à l'appendice du volume, on verra que les Casgrain et les Perrault remontent à une ancêtre maternelle commune dans la personne de Suzanne Pagé (1654) aïeule des Casgrain, et que Guillaume Pagé, son frère, (1657) est aïeul aussi, du côté maternel, des Perrault.

La grand'mère du docteur Jean-Charles Frémont fut Françoise-Charlotte Perrault, (1751) épouse du colonel Voyer. Le même docteur Frémont s'allia en 1845 à Cécile, fille du juge Philippe Panet et de demoiselle Luce Casgrain.

Olivier-Eugène Casgrain, seigneur de l'Islet, en épousant, en 1832, Hortense Dionne, fille de l'honorable Amable Dionne et de Catherine Perrault, cimenta l'alliance des deux familles.

Cette alliance fut de nouveau contractée par mon mariage, en 1854, avec mademoiselle Mathilde Perrault.

Les Bâby et les Perrault se sont aussi alliés deux fois, en 1750 et en 1783.

Ainsi le sang de ces deux familles s'est doublement mêlé par les femmes.

Je me trouve donc, du côté de ma mère, les Bâby, doublement parent avec mon épouse, Mathilde Perrault.

En effet, feu Joseph-François Perrault, le grand-père de ma femme, épousa en 1783, la fille de sa cousine germaine, née Ursule McCarthy, sa nièce, dont il était oncle à la mode de Bretagne.

J'ajouterai encore, pour être plus explicite, que Louis Perrault, père de Joseph-François, épousa, en 1750, Marie-Joseph Bâby, fille de Raymond Bâby,

et qu'une autre fille, Marie-Thérèse Bâby, épousa Claude Benoît qui eut pour fille Ursule Benoît, épouse de Richard McCarthy, qui lui-même eut pour fille la dite Ursule McCarthy.

Cette parenté (1) entre ma femme et moi, quoique vaguement soupçonnée, paraissait si éloignée que personne n'y songea lors de notre mariage en 1854.

Cependant, peu de temps après, lors de notre *tour de noces* à la Rivière-Ouelle, nous en fûmes inquiétés par la réception d'une lettre de mademoiselle Tarieu de Lanaudière, sœur de Madame François Bâby, grand' tante de ma mère.

Mademoiselle Tarieu de Lanaudière, qui était une amie de la famille, indiquait à ma mère la filiation qui établissait notre parenté.

Il fallut, en conséquence, faire *valider* au plus tôt notre mariage devant l'Eglise, après avoir obtenu la dispense de consanguinité au quatrième degré.

La bonne foi des nouveaux époux ne suffisait pas pour surmonter les scrupules de ma bonne mère qui se hâta de faire expédier les dispenses requises.

Pour me servir de l'expression du bailli de la paroisse, qui se croyait un fort en droit canon, nous étions, ma femme et moi, suivant son dire, à vingt-cinq piastres de distance.

C'était le coût ordinaire de la dispense en pareil cas.

Cet incident sert à démontrer l'utilité de conserver des *renseignements* exacts et précis sur sa généalogie, et doit, sur ce point, contribuer à faire apprécier l'importance de mon travail.

Je dois aussi appeler l'attention de mes enfants sur le fait qu'il n'y a pas uniquement du sang français dans leurs veines, mais qu'il y a en moi un quart de sang anglais par ma mère, mélangé chez elle de sang hollandais par sa grand'mère ; et qu'il y a de plus dans mes enfants, par leur mère, une teinte de sang irlandais, provenant des McCarthy que je viens de nommer.

Ma mère, Elizabeth-Anne Bâby, était moitié française et moitié anglaise, étant née d'Elizabeth Abbott, fille de James Abbott, Anglais établi au Détroit après la conquête. Celui-ci avait épousé une hollandaise, baronne VonBrocklowe, d'Albany ; de là le sang hollandais.

Ce mélange des races est indiqué ici intentionnellement afin d'inciter mes enfants à faire ressortir, chacun en droit soi, les qualités particulières à chacune d'elles et à corriger tels défauts de nationalité ou de race, s'il s'en trouve chez eux, qui paraîtraient évidemment en découler. Car l'expérience de tous les jours, l'histoire de tous les peuples et les enseignements de la science, démontrent les conséquences, sinon inéluctables, du moins ordinaires de l'atavisme. Nos pères, avec leur gros bon sens, comprenaient bien ce qu'ils remarquaient en mentionnant telle et telle famille : *"C'est une bonne race,"* disaient-ils. Ils en ont fait le proverbe : *Bon sang ne peut mentir.*

---

(1) Voir l'arbre généalogique B. des Bâby.

Je conseille donc fortement à mes enfants et mes descendants, aussi à mes proches, de bien réfléchir, d'y aller avec prudence, sagesse et religion dans les alliances qu'ils auront à contracter, afin que de leur union sortent des sujets enclins naturellement au bien et non portés au mal par tempérament. Ensuite qu'ils tâchent d'élever des enfants qui puissent attirer la bénédiction de Dieu et qui soient la gloire de leurs parents et l'honneur de leurs cheveux blancs.

Fortes creantur fortibus, et bonis. (Horace, Ode, IV, 4, 29.) C'est ainsi que de père en fils pourra s'appliquer la parole toujours vraie du livre sacré : *Dieu bénira l'homme juste jusque dans la septième génération.*

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES CASGRAIN DU CANADA.

Jusqu'à présent il n'y a eu et il n'y a qu'une seule famille connue sous ce nom en Canada. Elle sort de France et le premier qui vint de là s'établir en ce pays fut Jean-François Cassegrain. Il était natif de la paroisse Saint-Pierre d'Airvault (*aureus vallis*), dans le diocèse de la Rochelle d'autrefois. Airvault est une petite ville du haut Poitou, dans le territoire appelé la Gâtine, (1) inclus aujourd'hui dans le département des Deux-Sèvres. Le registre ancien déposé à la mairie (2) constate la naissance de Jean-François par l'acte d'entrée de son baptême en date 31 décembre 1716, comme issu du mariage de François Cassegrain, sergent (3), fils de François, avec Catherine Leconte, fille de Jean Leconte et de Marie Poullet, de la paroisse (voisine) de Saint-Jouin, mariage contracté le 20 avril 1712.

De cette union naquirent à Airvault, tel qu'il appert aux registres de l'ancienne paroisse, les enfants suivants, par ordre de date ci :

1. Jean-François, susnommé.....	le 31 décembre	1716.	
2. Jean,.....	" 17 février	1719.	
3. Claude,.....	" 19 août	1721.	
4. Marie-Catherine,.....	" 2 novembre	1724.	
5. René,.....	" 20 juillet	1726.	
6. Jeanne,.....	" 30 mars	1731.	
7. Marie-Catherine,.....	" 16 juillet	1739.	(4)

(1) La Gâtine (Guastina) a été véritablement le berceau de la guerre vendéenne. C'est dans le Bocage qu'elle a eu aussi ses centres de résistance.

(2) Mairie d'Airvault, extrait du 9 août 1867. Lemaire, secrét.

(3) D'Avenel dit dans " *Richelieu et la Monarchie absolue*," p. 35, que le grade de sergent-major du régiment correspondait à l'adjudant-major actuel ..... Le grade d'aumônier et de chirurgien correspondait à celui de sergent, p. 64, note au bas de la page. Règlement du 24 juillet 1638.

(4) Mon vieil oncle Jean Casgrain, cité plus haut, m'a dit qu'un autre fils, nommé Philippe, était disparu en mer. Il semble y avoir une lacune dans les naissances pendant les trois premières années du mariage ou bien les baptêmes auraient eu lieu ailleurs, peut-être à Saint-Jouin.

Il est à noter ici que Jean-François portait habituellement le nom de *Jean*, quoiqu'il soit désigné quelquefois sous l'autre de ses noms, *François*. Ainsi, par exemple, dans un acte d'achat passé à Québec devant Mtre Panet, notaire, le 23 juillet 1750, il est nommé François. Dans d'autres actes notariés il est nommé Jean : Donation à son fils du 24 juillet 1791 ; acte de vente, Pierre Casgrain à Pierre Pagé, 1 août 1791, Voyer, N. P.— Testament du 2 septembre 1797. Dionne, N. P. A l'acte de sa sépulture, 3 octobre 1802, registre de la Rivière-Ouelle, il est nommé Jean-B. Casgrain et dit âgé d'environ 84 ans. Comme on le voit le nom et l'âge ne sont pas entrés tout à fait correctement, car il était âgé de tout près de 86 ans.

Ces données étant connues, je ne puis m'expliquer et je dois rectifier l'erreur commise par mon frère l'abbé Raymond qui a fait graver le nom *Jean-Bte* sur le marbre funéraire des Casgrain, dans l'église de la Rivière-Ouelle.

D'ou vient le nom de notre famille ?

Il faut remarquer que sa prononciation populaire et la plus facile a dû être et est aujourd'hui Câze-rain, Castrain, en élidant le *g*, et non pas Casse-grain, comme l'écrivait notre ancêtre et comme on l'écrit encore en France.

Dans mes recherches sur ce sujet j'ai trouvé le même nom Castrain. Il appartenait à l'auteur d'un livre imprimé à Paris, in 8°, intitulé, *De stirpe et origine domus de Courtenay*, et de deux mémoires et discours démontrant que les Courtenay descendent de Louis Legros par mâles et sont de sang royal de France. (1)

Ce nom Castrain, ou Câzerain, dérive probablement du bas latin, comme un grand nombre des anciens noms aujourd'hui francisés. Il pourroit être dérivé de *Castrum agrinum* ou mieux *Castinetum agrinum*. Le château d'Agrin, dans le Velay, est ainsi énuméré parmi les châteaux forts appartenant en propre au haut seigneur du pays, sous le règne de Saint-Louis ; ainsi qu'on peut le voir à l'appendice et à la carte qui accompagne la récente édition de Joinville, qui se trouve à la bibliothèque du Parlement à Ottawa.

Une autre étymologie, assez proche de celle-ci, serait *Casa grani*, ou maison du blé. Elle ne serait pas improbable si on la rapproche de la gerbe de blé qui accompagne les armes du même nom Casgrain. Cette appellation dérive naturellement de la vie des champs et a dû naître avec elle. On la retrouve sous une autre forme dès la plus haute antiquité, par exemple dans *Beth-léem*, qui signifie la même chose, maison du pain. La première partie de la devise des Casgrain, *Au champ labeur, au camp valeur*, paraît fort appropriée à une semblable origine du nom de la famille.

---

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de France, tome XIV, registre, Journal Henri IV, publié sur le manuscrit de Pierre L'Etoile, seconde partie du tome 1er, p. 426, 2ème colonne, et page 457, 2ème colonne.

Il peut se faire que ce même écrivain soit aussi l'auteur de l'oraison : *De immensâ curiæ romanæ potentiâ moderandâ*, p. 426, id.

Il est fait mention d'une terre appelée *Casagran* (1) dans un arrêt rapporté par Ricard dans son *Traité des substitutions.*

Le nom tel qu'on l'épelle en France figure dans la *Nouvelle Biographie,* où est mentionné Cassegrain, N., physicien et professeur au collège de Chartres, (1680) distingué par un télescope perfectionné qui porte son nom à cause du réflecteur ou miroir particulier qu'il a inventé. Il a laissé aussi une lettre sur les proportions des trompettes et des porte-voix.

Un autre Cassegrain, Jacques, médecin de Chartres, s'est fait connaître comme observateur en 1691, lors de la démolition de la flèche de la cathédrale de cette ville. Il fit sur les anciennes ferrures scellées dans la pierre des expériences qui démontraient que plusieurs de ces pierres avaient le poids et la propriété magnétique de l'aimant. (2)

Ce même nom ne parait guère commun en France dans ces derniers temps, en autant que j'ai pu le constater et notamment dans un voyage que j'y fis en 1867 en compagnie de mon frère M. l'abbé Raymond Casgrain, où nous nous occupâmes d'en faire la recherche. L'abbé rencontra à Paris un homonyme avec lequel il s'était donné rendez-vous par correspondance. Ce Français, dont l'adresse était Joseph Cassegrain, père, Parthenay, Deux-Sèvres, demeurait à cinq lieues d'Airvault. Il paraissait un homme bien posé, instruit et très comme il faut. Suivant lui ses ancêtres n'avaient jamais quitté le pays de *la Plaine* qui borde la Gâtine, et la génération qui l'avait précédé avait pour berceau Saulnaye, à six ou sept lieues d'Airvault. Il réclamait une parenté avec nous du Canada par tradition. Son dire semble assez probable à cause du pays commun d'origine. Mais ce qui pour moi enlève tout doute, c'est une marque prononcée d'atavisme chez lui, reproduisant le type parfait des Casgrain du Canada. Il avait une ressemblance frappante avec notre oncle, Pierre II, ancien seigneur de la Rivière-Ouelle ou Bouteillerie, (3) tellement qu'en l'apercevant l'abbé reconnut son homme sur le champ et ne put s'empêcher d'en faire l'exclamation.

L'abbé se rendit peu après à Airvault où il fit connaissance avec le curé du lieu. Celui-ci avait eu pour ménagère une Casgrain, qui venait de laisser son service.

Dans cette même année 1867, en traversant les Alpes par Chamounix, je fis la rencontre dans la diligence d'un capucin, le père Laurent, supérieur d'une maison de religieux à Paris, homme fort instruit, très spirituel, et de bonne compagnie (4). Il connaissait tout, à la ville et à la cour. En causant, il me

---

(1) Est-ce l'endroit, *Casae grani,* appelé *Les chaises* en France ?

(2) Journal des savants de 1672 à 1691 ; Deliron, *Bibliothèque Chartraine,* m. s. s.

(3) C'est de son temps, 1854, qu'a eu lieu l'abolition des fiefs et de la tenure seigneuriale dans la province de Québec, ainsi que des droits honorifiques qui en découlaient.

(4) J'avais pris un cigare en lui demandant s'il avait objection à me laisser fumer. " Pas du tout," répondit-il, " c'est seulement à la manière de le demander. Vous connais-

mentionna un ancien prêtre de notre nom, curé vers le milieu du dernier siècle d'une petite paroisse près de Paris, aux environs de Versailles, qu'il me nomma, mais dont j'ai oublié le nom. C'était, me dit-il, un saint à canoniser et dont on se rappelle encore les vertus. Le Cardinal Fleury l'avait choisi pour son confesseur.

Mgr. Pie, alors évêque de Poitiers, depuis cardinal, avec lequel j'eus l'honneur de m'entretenir longuement en route sur le vapeur, d'Ostie à Marseille, à mon retour de Rome, un mois après, me confirma ce que je lui dis tenir du père Laurent. Il eut occasion d'en causer ensuite avec mon frère l'abbé à Poitiers et l'informa qu'une vie (imprimée ?) du digne curé avait été écrite, et dû être publiée en France. J'ai chargé l'abbé dans son voyage annuel à Paris, 1887-8, d'en faire la recherche, mais il n'a pu trouver cette biographie (1).

Une actrice du même nom Cassegrain acquit une certaine vogue à Paris vers 1848.

M. l'abbé Berthiaume, curé de Saint-Palin, à quatre lieues de Bourges, Cher, par une lettre du 10 mai 1858, informa mon frère l'abbé qu'il y avait alors à Orléans un homonyme, marchand de blé, dont il ne pouvait indiquer l'adresse, mais qui était connu de tout le monde en sa ville ; de plus qu'il y en avait un autre à Antony, commune ou canton de Longjumeau, près de Paris.

Dans le catalogue de l'exposition américaine, à Philadelphie, en 1876, j'ai trouvé un armurier du nom, demeurant au Caire, en Egypte ; et un autre, aussi armurier et fabricant, établi à Ajaccio, en Corse.

Il s'est trouvé dans le diocèse de Chartres, du temps de notre aïeul, plusieurs prêtres de son nom, ainsi qu'on le voit dans la "*Chronologie des évêques, "des curés, des vicaires et des autres prêtres de ce diocèse depuis les temps les "plus reculés jusqu'à nos jours,*" par l'abbé Joseph Beauhaire, curé de Moriers, (1892).

1660, Cassegrain, dessert, à Theuville — (*Theuvilla*).

1684, Cassegrain, Laurent, curé de Chaudon, (*Chardum*) décédé 1693 à 65 ans, inhumé dans le cimetière de la paroisse.

---

sez la réponse d'une dame à un commis voyageur qui s'était borné à lui demander si la fumée du tabac l'incommodait. Je ne sais pas, dit-elle, car jamais personne n'a eu l'impertinence de fumer devant moi." — "Fumez, fumez, ajouta le capucin, je ne voulais que vous raconter la bonne réponse."

(1) Cassegrain, (Guillaume) sculpteur français du XVII siècle, a été au nombre des statuaires qui ont pris part aux travaux de Versailles ; il était surtout chargé des moulages d'œuvres importantes. On le voit en 1666 faire le moule du buste du roi, œuvre du cavalier Bernin. Ce travail lui fut payé 1200 lbs. d'après les comptes des bâtiments. Il moula ensuite l'*Hercule Farnèse*, plusieurs antiques venant de Rome et le groupe de *Niobée*. Il a exécuté un grand nombre d'ouvrages du même genre pour les palais royaux ; il a encore moulé en plâtre et en cire la *Flore* et le *Laocoon*. Cet artiste laborieux, sur lequel on trouve peu de renseignements, est sans doute l'auteur d'un certain nombre de moulages exécutés d'après les statues qui sont placées dans les jardins de Versailles ou du Louvre.

Bibli : Jal, *Dictionnaire*, Guiffrey, Les comptes des bâtiments du Roi.
La Grande Encyclopédie, vol. 9, *vo.*, Cassegrain.

1717, Cassegrain, Paul, né à Angerville, 1693, vicaire à Dangeau (*Domicilium*) ; — en 1718, chapelain de Notre-Dame-de-Lorette, au château d'Arbouville et vicaire de Rouvray St-Denis, (*Riverium*), appelé de 1790 à 1794, Rouvray-les-Chaumes ; — en 1722, chapelain de Sainville et vicaire de Sainville ; — 1729, chapelain de Louville ; — 1729, chapelain du Marquis d'Allonville ; — 1732, curé de Bouglainval ; — 1734, fondateur et directeur de la Communauté des Sœurs de Saint-Rémy-d'Auneau, aujourd'hui connue sous le nom de Bon-Secours de Chartres ; — 1734, chapelain du Prieuré de St-Nicolas d'Auneau (fondé en 1100) ; 1745, vicaire d'Auneau.

Ce prêtre pieux refusa l'évêché de Québec que voulait lui faire accepter le cardinal de Fleury, lequel l'avait choisi en 1742 pour chapelain et pour confesseur. P. Cassegrain devint chanoine de Chartres en 1749, puis résigna son canonicat en faveur de son neveu, Paul-Antoine, ci-après mentionné Il mourut à Auneau en 1771, âgé de 78 ans. Par testament il légua cent pistoles à sa communauté pour célébrer chaque année la fête du Sacré-Cœur et disposa d'une somme de deux mille livres en faveur des pauvres. Sa vie a été écrite par son neveu, Paul-Antoine, ci-après nommé, mais non imprimée.

Ce personnage doit être le même que celui ci-dessus mentionné par le père Laurent et le cardinal Pie. Après plusieurs tentatives pour obtenir une copie du manuscrit, qui ne paraît pas avoir été publié, je n'ai pu avoir de réponses.

1723, Cassegrain, Jean-Jacques, vicaire à Magney (*Maignium*).

1760, Cassegrain, Paul-Antoine, né à Chartres, neveu de Paul ci-dessus ; 1765, chanoine à Chartres ; — 1774, curé à Moutier ; est l'auteur de la vie manuscrite de Paul Cassegrain, le fondateur des Sœurs de Bon-Secours. Il fut déporté durant la Révolution, mais la confiscation de ses biens ne produisit rien.

1773, Cassegrain, vicaire à Loleu.

1774, Cassegrain, Toussaint, curé à Galardon, (*Walardo*) maître-ès-arts de l'Université de Paris, chapelain de la chapelle de Saint-Denis, en la cathédrale de Chartres, non sujette à résidence. Il prêta serment, se rétracta et fut nommé en 1803 curé de Plessis-Bouchard (Seine-et-Oise) où il mourut en 1808.

Un autre Cassegrain, François-Clément, né et domicilié à Pithiviers, ex-curé, âgé de 76 ans, fut condamné à mort, le 27 germinal an II, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu de manœuvres contre-révolutionnaires. (*Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis par la Révolution française*, par L. Prudhomme, T. I. *vo.* Cassegrain, p. 188.)

M. Le Comte d'Haussonville, qui est venu au Canada avec le Comte de Paris, en 1891, appartient à la famille de Madame de Staël, qui a fondé l'Hôpital Necker. Il a informé alors l'abbé R. Casgrain que la première directrice de l'Hôpital fut une sœur Casgrain.

L'époque la plus reculée où j'ai rencontré le nom de notre famille re-

monte à 1564, où il apparaît au rôle d'une revue militaire, *monstre*, faite à Paris le 23 juin de cette année, par Pierre Taverny, lieutenant-général pour la Connestablie et Maréchaussée de France. Dans le rapport de l'état de service on lit ce qui suit :

" Jehan Cassegrain, lieutenant " (d'une compagnie d'archers) " pourvu " par le Roy du dit office le 26 mai dernier passé." Michel Brosset, écuier, seigneur d'Aujanville, y est dit Prévost de cette compagnie et des Messieurs les Connestables et Maréchaux de France. " Tous lesquels Prévost, Lieutenant, " greffier et archers (1) ont été trouvés armés et montés, et en bon et suffisant " équippage pour le service du Roy et ont prêté le serment requis et accoutumé."

Le document original en parchemin de cette monstre est déposé aux archives du Collège Héraldique et Archéologique de France et copie certifiée m'en a été expédiée le 15 septembre 1862, par M. le comte de Givaudan, directeur, et par l'entremise de M. Gauldrée Boileau, consul de France à Québec.

Le dossier Cassegrain dans ces archives se compose de six feuilles en parchemin en assez mauvais état et de la pièce ou monstre ci-dessus.

M. Gustave Bossange, de Paris, en réponse à ma demande de l'envoi des pièces, m'a certifié de leur état par lettre du 4 septembre 1862.

Le même envoi contenait un dessin colorié des armes Cassegrain qui lisent : *D'azur à une gerbe de blé or, accompagnée en chef d'une épée du même.*

Dans le *Répertoire Nobiliaire* ou *Livre d'or de la Noblesse*, dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque du Parlement à Ottawa, le même nom figure au vol. II, p. LV.

Depuis son départ de France le premier Casgrain venu en Canada ne parait pas avoir laissé de correspondance pour établir la continuité de ses relations avec ses parents d'outre-mer. Toutefois les souvenirs n'étaient pas effacés. Car la similitude des noms propres se retrouve dans ses enfants et descendants : Jean, François, Pierre, René, Philippe, sont tous des noms conservés dans sa génération.

Nous allons maintenant retracer la carrière de notre premier ancêtre canadien et faire le dénombrement de ses descendants jusqu'à nos jours. Nous verrons que sa race est devenue forte, vivace et nombreuse par l'extension de ses rameaux, et que plusieurs de ses rejetons ont pris une place utile et honorable sur le sol d'Amérique où ils ont été implantés.

---

(1) Un archer avait sous lui six lances. Cf. *Arthur de Bretagne*, par E. Conneau, Paris, 1886. Voyez aussi le costume des archers dans les documents de famille ci-devant mentionnés, vol. 8.

CHAPITRE DEUXIÈME

LIGNÉE DES CASGRAIN EN CANADA.

Jean-François, né le 31 décembre 1716, comme on vient de le voir, est la souche unique de toutes les familles qui portent le nom de Casgrain en Canada. Elles descendent toutes directement de lui. Aucune autre personne du même nom n'est connue pour y avoir existé comme colon depuis l'origine de la colonie de la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui. Le seul homonyme connu a été trouvé à l'Isle Saint-Jean, mais il n'a pu faire souche, car on découvre sa mort prématurée.

Dans le registre de la paroisse de Port-Lajoie, aujourd'hui Charlottetown, (Isle Saint-Jean), Isle du Prince-Edouard, tenu en ce hâvre par le père Lagrée, récollet de la province de Bretagne, faisant les fonctions curiales à l'Isle Saint-Jean, 1752-3-4-5-6 et 7, on voit que le 22 mai 1754 ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse Paul-Guy Cassegrain dit Ladérive, soldat de la compagnie de M. Dorfontaine (Rousseau, Sr Dorfontaine), en garnison dans cette île, natif de Chartres, en Beauce, paroisse N.-D., âgé d'environ 19 ans ; et Jacques Beau, de la même compagnie. Tous deux s'étaient noyés. Cet acte est signé par le frère Ambroise Aubre, R. M.

Voici ce que la tradition nous apprend des premières années de Jean-François, c'est-à-dire Jean, avant de laisser son pays. Nous tenons de son fils, Jean-Bte, ce qu'il nous en a conservé et nous donnons sa relation *verbatim.*

Jean laissa fort jeune le toit paternel. Son père chargé de plusieurs enfants, dont le nombre augmentait chaque année, et assujetti à son service militaire comme sergent, devait naturellement se trouver en face de ressources assez restreintes pour élever sa famille. Probablement que ce fut là le motif qui engagea Jean, l'aîné, à se mettre si tôt en apprentissage. Il entra tout jeune chez un traiteur dans une petite ville voisine et passa maître pâtissier. Mais il abandonna bientôt ce métier pour suivre, comme son père, la carrière des armes et s'enrôla dans les Brigades Irlandaises, alors au service de la France. Il prit rang comme grenadier de la première division. Il servit pendant quatre ans sous le capitaine Fitzgibbon (1) et fit plusieurs campagnes sous lui. La France était alors engagée dans la longue guerre de la succession d'Autriche.

Comme ce jeune grenadier était bel homme, bon cavalier, soldat résolu

(1) Ce pourrait bien être plutôt Fitz-James, du régiment à cheval, dont le nom revient souvent dans l'histoire de ce corps. Voir *History of the Irish Brigade* par I. C. O'Callagham, London, 1870, p. p. 36, 45, 47, 155 et 196.

et courageux, il fut passé en présent au marquis de Tessé, (1) colonel en pied des carabiniers, dont le corps était composé de dix escadrons, et il y fut promu sergent-major. (2) Ce colonel, allié à la famille anglaise de Grenville, (3) aurait, parait-il, entrepris de lever, de concert avec elle et à frais communs, un bataillon pour aller combattre les Turcs dans le Levant afin de porter secours aux chevaliers de Malte. Jean fut le trentième de ceux qui furent choisis parmi les carabiniers pour relever ceux des chevaliers qui avaient péri dans les combats. Du nombre de ces recrues dans son régiment, qui prirent part à l'expédition, quatre seulement, à part Jean, en revinrent, encore étaient-ils réduits presque hors de service par leurs blessures. Ces carabiniers servant ainsi étaient soumis à la même discipline que les chevaliers de Malte. Elle les obligeait à ne jamais se rendre. Dans un combat très vif près d'Ascalon (?) Jean eût le nez fendu d'un coup de cimeterre ; vingt-deux chevaliers et treize carabiniers y périrent. Peu de temps après étant tombé dans une ambuscade il fut pris et emmené avec d'autres prisonniers chrétiens à Aboukir (?) Parmi eux se trouvait un nommé Sabran, chef de brigade. C'était un homme pieux qui avait même étudié pour entrer dans les ordres sacrés. Pendant leur captivité un prêtre renégat, que Sabran avait connu pendant ses études de séminaire, entreprit de les convertir à l'islamisme. En entendant répéter chaque jour ses affreuses propositions le chef de brigade en fut à la fin révolté. "Ah", s'écria-t-il dans son indignation, en s'adressant à Jean, " est-il possible de laisser outrager Dieu d'une pareille façon ? " A ces mots Jean se précipita sur le renégat et l'aurait étranglé sur le champ, si le janissaire, qui était à la suite de celui-ci, ne fut venu à sa rescousse en se ruant sur Jean pour le tuer avec son cimeterre. Sans perdre un moment le brave carabinier saisit une chaîne à sa portée, qu'il arracha pour se défendre, et en frappa à mort le janissaire.

Pour le coup Jean et Sabran furent jetés dans un noir cachot et subirent chacun cinquante-neuf coups de nerf-de-bœuf. Le pauvre Sabran en mourut. Jean essuya ensuite vingt-cinq coups de bâton-de-calabre sur la plante des pieds, un des supplices les plus horribles. Peu après un chevalier qui avait été fait prisonnier avec eux dans la même rencontre, et à qui on avait infligé le même châtiment qu'à Jean, succomba à ce supplice.

Sabran, avant de mourir, avait prédit à son compagnon de captivité qu'il viendrait à être délivré et lui recommanda particulièrement de ne pas racheter sa liberté en se battant avec des chrétiens, ses frères, captifs comme eux. Car c'était la coutume chez les Turcs de délivrer le vainqueur de ses fers. Jean

---

(1) Le chevalier de Tessé avait un régiment en son nom en mai 1707, lequel fut donné par Louis XIV à François de Buckeley (viscount Buckeley of Cashel) et prit le nom de ce dernier, *Mountcashel*. Id, p. 36. Le comte de Tessé, puis maréchal de ce nom, était l'aîné du Chevalier et commandait en Piedmont pendant la guerre de la succession d'Espagne. Id. p. 196.

(2) Correspondant à adjudant-major aujourd'hui.

(3) Ministre des affaires étrangères sous Walpole. Cf. *Marie Thérèse*, par le duc de Broglie, T, I, p. 112.

le lui avait promis ; mais en revanche il offrit le combat aux plus braves des janissaires. Ceux-ci refusèrent, tant il passait pour un redoutable champion.

Ce ne fut qu'après environ trois ans de dure captivité et de cruels traitements qu'il recouvra enfin sa liberté, en même temps qu'un chevalier de Malte, fait prisonnier comme lui, et qui avait reçu les mêmes coups de fouet, mais non ceux de rotin ou bâton-de-calabre.

De retour en sa patrie Jean, fidèle au devoir du soldat, alla rejoindre son régiment à Arras en Picardie. C'était un corps d'élite que les *carabiniers*. Ils étaient surnommés "*Les invincibles*" : on était fier de leur appartenir.

Au lieu d'être accueilli avec joie dans leurs rangs, comme il s'y attendait, Jean fut mis aux arrêts en arrivant, car les carabiniers, enrôlés au même service que les chevaliers de Malte, combattaient, comme on l'a dit, sous la même discipline et ne pouvaient se rendre. Ils devaient mourir les armes à la main.

Traduit devant un conseil de guerre l'accusé présenta pour toute défense une lettre qu'il tenait cachée, cousue dans son bonnet, et dont il ne connaissait pas trop le contenu, sachant à peine lire. C'était une déposition qu'un chevalier, nommé de Launay, lui avait remise en prison, par laquelle il lui rendait pleine justice et attestait de sa bravoure. Il fut absous et réintégré avec honneur dans son poste de sergent-major.

Pendant les guerres sanglantes qui désolèrent l'Europe sous le règne de Louis XV, il fit les campagnes de Hongrie, de Bohême, de Westphalie et des Pays-Bas. Il assista à la prise de Prague et formait partie de la garnison enserrée dans ses murs, quand les carabiniers, au nombre de 800, formant partie du corps d'armée et commandés par le lieutenant-général Chevert, se frayèrent un chemin à travers l'ennemi, en novembre 1741. (1)

De là, continuant la campagne, il fit la célèbre retraite de Prague sous le Maréchal de Belle-Isle, dans laquelle tant d'hommes périrent de faim, de froid et de misères.

Nous voyons parmi les guerriers qui combattaient alors sous les mêmes drapeaux français des noms qui devaient s'illustrer plus tard en Canada, tels que ceux de Montcalm, Lévis, Bourlamaque et autres.

Revenu en France, et après avoir pris part à un engagement très vif près de Nancy, on retrouve notre sergent-major à la fameuse bataille de Fontenoy, (11 mai 1745) dont la journée, presque perdue au début, fut recouvrée par l'élan de la Brigade Irlandaise et par la maison du Roi, supportée par dix escadrons en réserve de carabiniers, qui repoussèrent les Anglais et rompirent leur carré qui avait pénétré en dedans des lignes françaises. (2)

---

(1) *La France guerrière*, par d'Héricault et Moland, p. 433 et p. 437, chap. CHEVERT.

(2) Ce fut la maison du Roi, supportée par les carabiniers, qui enfoncèrent le carré des Anglais, en front, au centre, et qui décidèrent de la victoire. "*La France guerrière*", p. 433.

M. le maréchal de Saxe a dit hautement que le Roi devait cette victoire au comte de

Deux ans après, 16 septembre 1747, Lowendahl, par un coup de main aussi habile qu'inattendu, emportait d'assaut Berg-op-zoom, forteresse réputée imprenable, où les Français entrèrent, racontait notre aïeul qui en était, en marchant dans le sang jusqu'à la cheville du pied. (1)

L'année suivante, vers septembre 1748, en interceptant et enlevant un convoi dirigé sur Maëstricht par le Prince de Lorraine, il fut atteint d'un coup d'escopette qui lui brisa la cheville du pied et le rendit boiteux pour le reste de ses jours. (2)

La campagne des Flandres tirait à sa fin et la paix fut signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre.

Si dans ces nombreux engagements, combats et batailles, notre carabinier s'en était retiré la vie sauve, en revanche il n'avait pas été épargné par les blessures. Son adresse, sa force et son sang-froid l'avaient tiré de bien des mauvais pas en jouant de l'arme blanche, mais son étoile ne le garantit pas toujours des balles. Une entre autres lui était passée de la joue à l'oreille droite en faisant une large trouée, laquelle ajoutée à un récent coup de sabre qui lui avait fendu le visage du front à la joue gauche, le rendait singulièrement défiguré.

Il y avait alors au delà d'une quinzaine d'années que Jean Casgrain combattait à cheval et pour ainsi dire sans relâche. Quoique estropié il était encore dans toute la vigueur de l'âge, n'ayant que 32 ans, et il n'entendait pas rester oisif.

Sur ces entrefaites le Canada attira son attention Le Roi venait de donner des ordres au gouverneur de favoriser l'établissement de familles dans la colonie pour défricher les terres et la peupler. Notre aïeul avait-il obtenu son congé pour profiter des intentions encourageantes du Roi, ou vint-il avec l'envoi des troupes à Québec, c'est ce que je n'ai pu découvrir. Une tradition le fait traverser la mer en compagnie de Sr. Jean-Bte. Bonnenfant, notre aïeul maternel, et le désignerait comme maître canonnier du bord. Toujours est-il qu'arrivé à Québec il résolut de s'y fixer et épousa, le 15 juin 1750, demoiselle Geneviève Duchesne, fille de feu André Duchesne et de Marie-Anne Groinier ou Grenier. L'épouse et ses deux sœurs signent à l'acte de mariage, ce qui dénote un certain degré d'éducation assez difficile à se procurer dans le pays à cette époque. Le 23 juillet suivant l'époux fit l'acquisition, par contrat devant Mtre Panet, d'une maison en pierre à deux étages, située dans la Basse-

---

Lowendahl et à la brigade irlandaise : ce sont ses propres termes — *Marie Thérèse*, par le duc de Broglie, vol. 1, p. 443 — Cf. Dumortous. *Histoire des conquêtes de Louis XV*, et plan de la bataille de Fontenoy.

(1) La cannonade avait été incessante depuis le siège commencé après la sanglante victoire de Laffelt (2 juillet 1747) remportée par le maréchal de Saxe contre les alliés. Le carnage et le sac furent horribles ; les vieillards en racontaient longtemps après les massacres avec un frisson d'horreur. Sismondi, *Histoire des Français*, vol. 20, p. 119.

(2) On peut voir les détails de cette marche dans *History of the Irish Brigade* déjà citée.

Ville, rue Demeules, (aujourd'hui Petite rue Champlain) au pied du Cap, droit au-dessous de la plate-forme du château St-Louis. (1) L'édifice subsiste encore avec ses vieux murs tels que bâtis du temps des Français et fait face au petit escalier qui descend au Cul-de-sac Pour l'indiquer topographiquement, c'est le lot désigné sous le No. 2248 au cadastre et plan officiels du quartier Champlain.

A ces renseignements concernant notre premier aïeul canadien je puis ajouter ceux que je tiens de la bouche de feu le colonel François-Xavier Boucher, de la Rivière-Ouelle, qui l'a très bien connu là pendant les années écoulées depuis 1791 à 1802. Le colonel demeurait près de lui, dans les Grands-côteaux, à l'endroit où habite maintenant son petit fils, M. Adélard Boucher, notaire. La maison occupée par notre aïeul était située un peu à l'ouest, là où demeure actuellement son arrière-petit-fils, M. Charles Letellier de Saint-Just. Le colonel Boucher a vécu jusqu'au 9 septembre 1866, ayant atteint l'âge avancé de 93 ans. J'ai rencontré plusieurs fois ce vieillard vénérable, un des descendants du *grand-père* Boucher, le gouverneur des Trois-Rivières, et je suis allé chez lui une fois exprès pour noter les souvenirs que je désirais obtenir sur mon aïeul. Voici ce que je tiens de sa bouche. "Ce fut en 1791," me dit-il, "que je fis la connaissance de votre ancêtre, quand il vint demeurer à la "Rivière-Ouelle auprès de son fils Pierre. C'était alors un vieillard à cheveux blancs, très âgé ; son teint était encore frais mais basané. Il était très "défiguré par ses balafres. Il avait pris de l'embonpoint et était devenu fort "replet. Sa verdeur bien conservée annonçait un homme né avec un tempérament vigoureux et, à en juger par sa taille bien prise, il avait dû être fort "et robuste. Il marchait appuyé sur une canne, car il était boiteux. Il me "semble le voir encore assis sur son perron, dans une grande chaise berceuse, "quand je passais devant sa porte pour aller à l'église le dimanche. Il a vécu "là neuf ou dix ans et jusqu'à sa mort."

Une autre personne bien âgée, notre ancienne voisine à la Rivière-Ouelle, Veuve Clément Déchêne, née Lebel, et notre parente, m'a dit aussi l'avoir bien connu, et aussi connu sa fille qu'on appelait *mam'selle* Marguerite. J'étais bien jeune alors et en m'en revenant de l'école elle m'arrêtait quelquefois pour me donner *une beurrée de crême*, comme on dit par chez nous. Mais je n'ai gardé aucune souvenance particulière de détails, sinon qu'elle m'a dit avoir bien connu le père et sa fille. J'étais alors encore trop enfant pour m'intéresser à ces souvenirs.

Il est assez facile de suivre la carrière de notre aïeul depuis son établissement en Canada. Nous le voyons au siège de Québec en 1759, servant son canon à la batterie de la basse-ville contre la flotte anglaise, tout écloppé qu'il était.

Après la cession du pays il se trouva laissé à l'abandon comme tant d'autres. Officiers réformés, soldats licenciés, miliciens, se voyaient ruinés et dans un désarroi complet, avec peu ou point de perspective d'avenir en retournant

(1) Maintenant appelé *Dufferin Terrace.*

en France. Le plus grand nombre d'entre eux, n'envisageant d'autres meilleures existences, se décidèrent à rester au pays. Jean Casgrain, adoptant ce parti, résolut de demeurer à Québec et d'y tenter fortune. Il retourna sans hésiter à son premier métier de maître pâtissier et traiteur, et afficha sur sa maison l'enseigne de "*La cloche bleue*". C'est là qu'il tint un restaurant et un commerce de vins, jusqu'en 1791. Il y fit assez bonne fortune et put y élever sa famille convenablement.

Il avait perdu sa première femme, qui ne lui avait pas donné d'enfants, et il épousa en secondes noces, 10 juillet 1764, demoiselle Marguerite Cazeau, agée d'environ 30 ans, fille de Jean Cazeau (1) et de Magdeleine Voyer, mariés à Saint-Valier, le 12 août 1721. (Contrat de mariage, Dubreuil, N. P., 10 août 1721).

De ce second mariage sont nés 14 enfants, ainsi qu'appert par les registres de la paroisse N. D. de Québec, savoir:

1. Josephte, née vers sept. au.....10 oct. 1766, s. 10 août 1768, âgée de 22 mois environ.
2. Marguerite, née vers la fin de..... mai 1767, s. 17 août 1834.
3. Jean, né..... 1 avril 1768, " 14 " 1768.
4. Louis-Jean-Baptiste, né.....12 mai 1769, " 15 sept. 1858.
5. Jean, né.....10 " 1770,
6. Pierre, né.....16 juin 1771, " 17 nov. 1828.
7. Marguerite, née..... 1 juillet 1772, " 27 " 1773. s. à St-Augustin, à 17 mois.
8. Marie-Anne, née..... 1 février 1774, s. 1796. morte à la Rivière-Ouelle, à 22 ans.
9. François, né..... 1 mars 1775, s. 18 fév. 1776. s. à Sainte-Foye.
10. Nicolas, né.....24 juin 1776, s.
11. Catherine, née.....15 fév. 1778, " 15 janv. 1786.
12. Marie-Julie, née.....28 mars 1779, "
13. Ignace, né.....19 juillet 1780, "
14. François-Frédéric, né.....22 avril 1783, "

On ne peut manquer de remarquer par ce tableau la vitalité et la fécondité de ce couple et le fait que la mère avait cinquante ans (2) à la naissance de son dernier enfant, et de plus que les quatorze naissances se sont succédées presque tous les ans dans l'espace de 19 ans seulement.— Est-ce dû à une influence

---

(1) Fils de Jean Cazeau, chirurgien, b. 1699, et de Marie du Basque, de St Jean-du-bourg-d'Isor, diocèse d'Oléron ; s. à Québec, 12 août 1761. Il est l'aïeul de feu Mgr. Casault, prélat romain, lequel m'appelait toujours "mon cousin", comme étant cousin germain de mon grand-père. Suivant les régistres de la Prévosté, 21 mars 1733, Jean Casault habitait alors Québec.

(2) Kalm, *Voyage en Amérique*, vol. III, p. 207, rapporte avoir vu aux Eboulements une femme enceinte âgée de 59 ans. Elle n'avait pas eu de catamenia depuis 18 ans.

climatérique ou autre qu'on ne connait pas ? Toujours est-il que la fécondité des familles canadiennes dépasse de beaucoup la moyenne de celle des autres pays.

J'ai rapporté ci-devant que ma mère avait connu cette arrière-grand' mère Cazeau, alors âgée de 91 ans. C'était en 1824 lors de sa visite de noces à la Rivière-Ouelle, dans la famille de son mari. Elle alla faire la connaissance de cette vieille dame qui demeurait en face du manoir, du côté sud de la rivière, dans une maisonnette entourée d'arbres, laquelle est aujourd'hui remplacée par la résidence de l'honorable C.-A.-E. Gagnon, shérif du district de Québec. Tout respirait le bien-être et une propreté exquise dans cette petite demeure, simple, modeste, où le luxe n'avait pas pénétré. Depuis longtemps Madame Casgrain, mère, était devenue veuve et son fils prenait soin de sa vieillesse avec toute la tendresse et la sollicitude d'un bon fils.

Elle reçut la mariée assise dans son fauteuil, car elle avait perdu la vue à la suite de son grand âge. Elle était toujours mise en blanc, en bazin de Marseille, et en mantelet ; toujours très soigneuse de sa personne. Sa fille Marguerite, dame veuve Johnston, demeurait avec elle et l'entourait d'égards, de prévenances et de tous les petits soins que la piété filiale peut offrir et se plaire à rendre A part sa vue cette vieille dame avait conservé la plénitude de toutes ses facultés mentales et corporelles et jouissait d'une excellente santé, même était très replète. Elle avait conservé son ancienne gaieté et son amabilité. L'accueil qu'elle fit à ma mère fut très cordial et elle lui témoigna la joie et la satisfaction que lui causait son mariage. Durant leur conversation elle pria ma mère de vouloir bien lui permettre de connaître ses traits en passant sa main sur son visage, ce qui lui fut accordé avec plaisir. "Vous avez" dit-elle, " un petit nez retroussé," faisant allusion à un adage alors commun en France : " Il est connu qu'un nez retroussé a changé les lois d'un Empire."

Pour témoigner à ma mère son contentement et lui être agréable elle lui chanta des chansons, comme si elle eût assisté aux noces, commençant par celle-ci :

" Petit à petit "
" L'oiseau fait son nid,"
&c., &c.

Puis ayant commencé cette autre :

" J'ai bientôt quatre-vingt ans —
" Bonsoir la compagnie," &c.

elle s'arrêta. " Celle-ci n'est pas pour moi," dit-elle, " j'en ai 90 passés." Je m'en vais vous en chanter une autre."

Elle avait une bonne mémoire et annonçait une belle intelligence. On pouvait dire d'elle avec vérité, en la voyant parvenue à cette longue vieillesse, *mens sana in sano corpore*, car il était visible que la vigueur mentale et la vigueur corporelle avaient marché de pair.

Son mari et elle ont embrassé dans leur course une période de plus d'un

siècle, c'est-à-dire, de 1716 à 1825. En sorte que cette grand'mère savait notre histoire de cette époque, ayant connu nos principaux personnages du temps, ayant vécu 25 ans avant le siège de Québec. Elle et son mari auraient pu nous transmettre cent ans de souvenirs personnels, pour servir aux mémoires de famille.

Ma mère, à l'heure présente (1889), est pour nous le dernier chaînon vivant qui nous relie à la génération de Marguerite Cazeau, laquelle appartenait à l'ancien régime. Cette génération était restée tout à fait française après la conquête, et si elle n'avait pas l'avantage d'une grande instruction, elle avait celui d'une bonne éducation. Il est regrettable qu'en disparaissant elle ait emporté avec elle plusieurs de ses bons usages et vieilles coutumes, comme aussi un peu de sa belle urbanité et bonne grâce. On peut dire que la forme et l'art de la conversation sont aujourd hui laissés de côté, comme enseignement spécial, dans nos collèges et nos maisons d'éducation. C'était alors, comme cela devrait être à présent, le charme de la société, et tel que je l'ai vu chez mademoiselle de Lanaudière dont j'ai parlé et qui a tenu, pour ainsi dire, le dernier salon français à Québec qui rappelât l'ancien régime.

Marguerite Cazeau avait conservé ce charme de la bonne compagnie jusque dans son extrême vieillesse, qui se prolongea jusqu'à 91 années. Elle mourut le 6 novembre 1825, et le même jour naquit sa petite fille, Flavie Casgrain, devenue plus tard Mme. Martineau.

Ses talents et vertus domestiques n'avaient pas peu contribué à amener un bien être solide en sa maison, fruit d'une économie stricte, mais bien entendue. (1)

Les époux Casgrain avaient continué leur résidence et négoce à Québec depuis leur mariage. Mais en 1791 l'ancien militaire se sentit usé par les ans et les suites des fatigues des guerres de son jeune temps, et il se retira avec son épouse à la Rivière-Ouelle pour terminer ses jours près de son fils Pierre, qui était établi là. Il lui fit donation de ses biens, et, entre autres, de sa maison à la Basse-ville, par acte du 24 juillet de cette année, et il la confirma par son testament devant Mtre. Dionne, à la Rivière-Ouelle, en date du 2 septembre 1797.

En abandonnant la ville, Jean Casgrain emportait avec lui l'estime et le respect de ses concitoyens. Il s'était rendu utile en prenant part avec eux aux

---

(1) Parmi les souvenirs qui me reviennent, rapportait ma mère à ce propos, il est un trait d'économie dans une de ces anciennes familles à Québec, les Métiviers, dont le chef était fort âgé et respecté. Ils étaient ses voisins pendant qu'elle y a demeuré depuis 1811 à 1827. Les deux filles de la maison étaient ses amies d'enfance et cette amitié a toujours subsisté entre elles tant qu'elles ont vécu. L'une d'elles est devenue la fondatrice de l'Hospice de la Maternité à Québec et a passé sa vie en faisant le bien. Un usage dans cette famille rangée, économe et de l'ancienne école, qui avait frappé ma mère, était leur manière de porter le deuil. Au lieu de se vêtir d'habillements noirs confectionnés pour la circonstance, l'on portait ses plus vieilles hardes. Cette coutume rappelle celle des Hébreux, en pareil cas.

affaires municipales et politiques du temps, qui étaient toutefois limitées à un cercle assez restreint. On trouve son nom parmi les promoteurs et signataires de la pétition demandant une constitution coloniale, qui devint celle accordée par l'Angleterre en 1791.

Après avoir coulé ses derniers jours en paix auprès de son fils, il mourut dans ses bras le 3 octobre 1802, âgé de 85 ans 9 mois et 20 jours, et non pas de 103 ans, 8 mois et 20 jours, comme me l'avait rapporté son fils Jean, avec une précision telle que je l'ai cru jusqu'à ce que j'aie pu relever l'acte de baptême ci-dessus cité. Puis j'ai adopté comme vrai en ce cas l'usage, alors général en France, de faire baptiser les enfants aussitôt après leur naissance. Son fils a été induit en erreur. Il est remarquable, comme l'observe Mgr Tanguay, combien facilement on fait des centenaires quand les vieillards ont atteint un grand âge.

Notre premier ancêtre canadien se montre à nous comme un excellent type pour fonder une race. Vigueur physique, courage guerrier, cœur plein d'énergie, bonne tête, talent d'industrie ; — que demander de plus pour venir lutter contre le rude climat du Canada et les difficultés à vaincre pour se créer par soi-même, dans un pays nouveau, une existence honnête et confortable.

CHAPITRE TROISIÈME

DEUXIÈME GÉNÉRATION CASGRAIN — 1. JEAN. — 2. MARGUERITE. — 3. PIERRE.

Des nombreux enfants que nous avons énumérés, issus du mariage de Jean-François Casgrain et de Marguerite Cazeau, trois seulement ont survécu pour fournir leur pleine carrière. Ce sont les trois nommés en tête de ce chapitre ; les autres sont morts en bas âge. Marie-Anne n'a vécu que 22 ans et est morte à la Rivière-Ouelle en 1796.

1. Louis-Jean-Baptiste, l'aîné survivant, appelé Jean, fit ses études au petit séminaire de Québec, sous la régence de l'abbé Boucher jusqu'en belles-lettres et continua les premières classes sous celle de l'abbé Robert. Parmi ses compagnons de collège étaient Jacques Bâby, mon grand-père maternel et François, son frère ; Joseph Boissonneault, (1) Louis Bilodeau, Alexis Lefrançois, (curé de Saint-Augustin, que j'ai connu là en 1835-36, (2) un vrai saint homme) ; Louis Bourdages, Pierre Bédard, entre autres, qui tous ont fait leur marque dans la suite.

(1) Autrefois curé de Saint-Jean-Port-Joli où je l'ai connu. Il fréquentait souvent son ami le curé Painchaud, fondateur du collège Sainte-Anne où j'étudiais. M'étant un jour arrêté chez lui, en passant, pour lui remettre une lettre il me retint à dîner et il dînait fort bien. Son énorme corpulence le démontrait. Il m'entretint de mon grand-père Bâby, et me confirma ce que j'avais appris de ma mère, qu'il était sourd d'une oreille, ce qu'il attribuait à un soufflet donné par un des régents.

(2) Alors que j'étais à l'école anglaise de M. Gale, près du Calvaire.

La vie monotone et routinière du collège fut troublée, peu avant son entrée, par un événement qui y causa un grand émoi et laissa de profonds souvenirs parmi les élèves. Les Américains, commandés par Montgomery, étaient venus assiéger Québec en décembre 1775. Un appel aux armes fut fait aux élèves et ils s'enrolèrent pour la défense de la ville. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'histoire manuscrite du Séminaire par le professeur M. l'abbé Taschereau, depuis Cardinal-Archevêque de Québec :—

" Durant la téméraire et pourtant formidable entreprise de Montgo-
" mery, commandant des troupes américaines, sur la ville de Québec, le sémi-
" naire déploya envers le gouvernement anglais la même loyauté qu'il avait
" montré envers la France durant les sièges de 1690 et de 1759. Les élèves
" furent exhortés à s'enrôler dans la milice ; la maison fut offerte pour loger
" un certain nombre de défenseurs de la place ; les greniers furent ouverts avec
" libéralité ; toutes les provisions furent livrées sans réserve. Après la mort
" de Montgomery et la retraite d'Arnold, blessé au genou, dans l'attaque du
" Sault-au-Matelot, une trentaine de leurs officiers faits prisonniers durant la
" célèbre nuit du 31 décembre furent renfermés dans le séminaire et traités
" avec tous les égards possibles. C'est là qu'ils pleurèrent quand on leur montra
" l'épée de leur général dont on leur annonça la mort."

Ce mouvement militaire avait créé une impression durable chez l'écolier Jean et nous en verrons l'effet lors de la rébellion en 1837. Il avait servi à alimenter le goût des armes qu'il avait hérité de son père. Jean fit et termina avec succès le cours d'études alors suivi. Sa facilité à apprendre était remarquable, car il était doué d'une mémoire quasi prodigieuse, comme j'en ai eu la preuve moi-même et comme me l'a attesté depuis un de ses petits-fils, M. Joseph-O Casgrain, professeur à l'école normale de Montréal. Il maniait la langue de Cicéron avec une facilité pour ainsi dire égale à sa langue maternelle, et était bien versé dans les auteurs classiques. Souvent il se plaisait à réciter de longs passages de Virgile, son auteur favori, qu'il savait en partie par cœur. Je me rappelle qu'à ma sortie du collège, il m'interrogea sur les auteurs latins, qu'il n'avait pas revus depuis au moins cinquante ans, et commença à me réciter la catilinaire *Quousque tandem*, avec une inflexion et une volubilité qui me mirent dans l'embarras et la confusion. Je ne crus pouvoir mieux me tirer d'affaire qu'en passant adroitement à un autre sujet de conversation.

Au lieu d'embrasser une profession libérale à laquelle ses talents semblaient l'appeler, Jean s'adonna à l'agriculture et alla s'établir à Saint-Athanase, sur les bords de la rivière Chambly. Aux travaux des champs il joignit ceux de charpenterie et de menuiserie qu'il entendait assez bien, vu son adresse naturelle à travailler le bois. Lors de la construction des casernes de Chambly (1812-15) les autorités militaires lui confièrent la direction de ces travaux.

Pendant les troubles de 1837, qui s'étendirent dans ses environs, et amenèrent là une rébellion ouverte, il embrassa avec une ardeur plus enthousiaste que réfléchie, la cause des patriotes et se joignit aux insurgés. Ayant été pris les armes à la main il fut jeté en prison et aurait subi le même sort que les de

Lorimier et tous les autres qui montèrent sur l'échafaud, sans l'intervention efficace de son neveu l'honorable Charles-E. Casgrain, de la Rivière-Ouelle, auquel il dût son salut. Grâce au crédit et à l'influence dont celui-ci jouissait auprès des autorités civiles et militaires; grâce aussi à ses efforts et ses services efficaces pour appaiser la rébellion dans son district, il parvint à faire relâcher secrètement le prisonnier à condition qu'il s'effaçât de la scène et qu'il demeurât caché sous sa surveillance, à charge de répondre de sa personne et de sa conduite. C'est dans ces circonstances que Jean Casgrain fut retiré à la Rivière-Ouelle, chez son autre neveu, le seigneur du lieu, où il demeura plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'à l'amnistie, en 1845.

Dans cette retraite il s'occupa comme précepteur de l'éducation des enfants des deux familles de ses neveux, parmi lesquels étaient Raymond, plus tard homme de lettres et connu dans le monde littéraire sous le nom de l'abbé Casgrain, et Alphonse, curé à Fall-River, aux Etats-Unis.

Au physique Jean était un homme de bonne taille, fièrement planté, largement développé des épaules et d'une force musculaire herculéenne. Il se vantait devant moi que, dans la vigueur de l'âge, il tenait sa sœur Marguerite assise dans sa main au bout de son bras. Je l'ai vu sortir en plein hiver, la poitrine à l'air, sa redingote ouverte, sans bas dans ses chaussures, et venir à pied dans la neige jusque chez nous, à une bonne distance, sans ressentir, disait-il, aucun froid. Quand je l'ai connu en premier lieu (1838) il était âgé de 68 ans et avait les cheveux tout blancs, mais son teint était frais et haut en couleur, indiquant un homme blond. Son regard était vif quoiqu'il louchât légèrement d'un œil. Ses traits fortement accentués semblaient taillés à la hache et sa prestance hardie lui donnait un air tout à fait martial.

Marié en premières noces à une demoiselle Ashby, il en eut deux filles, Marie et Honoriette. Devenu veuf peu d'années après, il épousa demoiselle Marie Sanssoucy qui lui donna 9 enfants: Edouard, le père du professeur que je viens de mentionner; Pierre, Isaac, Judith, Emilie, Joseph, Césarie, Monique et Timothée. Vers 1825 ou 26, il devint veuf une seconde fois et épousa en troisièmes noces demoiselle Josephte Vallières, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il termina ses jours à Saint-Mathias, le 15 septembre 1858, âgé de 88 ans quatre mois et cinq jours.

Sa lignée s'est fort étendue dans le district de Saint-Hyacinthe, à Saint-Césaire, Sainte-Rosalie et dans les environs.

Feu l'honorable J.-J.-C. Abbott (Sir depuis) réclamait une parenté avec nous par les femmes de son côté avec quelqu'un de cette descendance et il m'appellait familièrement son cousin. Je n'ai pas eu la curiosité de vérifier par lui sur quoi il appuyait son dire.

En ce cas un Casgrain aurait épousé une demoiselle Bradford, sœur de la mère de M. Abbott, et c'est ce que le Col. Panet me demandait par sa lettre du 17 septembre 1889. Je n'ai pu le constater. Je crois qu'il y a ici confusion. Une demoiselle Bradford, fille d'un ministre protestant et sœur de la mère de

M. Abbott, s'étant faite catholique, ses parents et amis lui tournèrent le dos. Elle fut recueillie dans la famille de mon grand-père Casgrain à la Rivière-Ouelle, et c'est d'elle dont parle ma mère dans ses mémoires, p. 23.

Il peut se faire que M. Abbott réclamait cette parenté par les Abbott du Détroit, dont ma mère est issue.

*
* *

2. Marguerite Casgrain, auprès de laquelle remontent mes premiers souvenirs d'enfance, avait 19 ans quand elle épousa Sieur Laurent Costille, maître tailleur, de Québec, fils de Hilaire et de Louise Viendroit, de la paroisse Sainte-Magdeleine, dans la ville de Besançon, Franche-Comté. Elle donna naissance à deux filles, dont l'aînée, Marguerite, fut mariée à Sieur Isaac Hudon dit Beaulieu, agriculteur, de la paroisse de la Rivière-Ouelle ; et l'autre, Lucie, s'unit à un monsieur Gauvreau (1). Une fille naquit de cette dernière union, laquelle épousa un des fils de M. Louis-Marie Morin, de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Autant Marguerite était laide, autant sa sœur Lucie était belle, et ce n'est pas peu dire de l'une et de l'autre.

Devenue veuve madame Costille convola en secondes noces avec M. Johnston, instituteur, qui tenait l'école de la paroisse, à la Rivière-Ouelle. Ayant perdu son second mari en 1817 et n'ayant pas d'enfants de ce mariage, elle alla demeurer avec sa vieille mère, comme nous l'avons dit ci-devant, dans la maison en face du manoir. Son dévouement pour elle et les soins assidus dont elle l'entoura furent admirables et ne se démentirent jamais jusqu'au jour où elle lui ferma les yeux. Alors elle se retira chez sa fille madame Beaulieu jusqu'en 1828, année où elle eut le malheur de la perdre. Cette mort lui enlevait son dernier enfant. Laissée seule et isolée dans le monde mon père l'invita à venir demeurer dans sa famille à la Rivière-Ouelle et eut toujours pour elle les égards les plus attentifs. Il est vrai qu'elle se les attirait d'elle-même par l'aménité de son caractère. Elle s'était faite, écrit ma mère, l'amie de tous les enfants ; elle les rassemblait autour d'elle et dans les longues soirées d'hiver elle les amusait en leur racontant des contes et des histoires. Elle narrait si bien qu'à l'entendre, sans la voir, on aurait dit qu'elle lisait dans un livre, tant sa diction était correcte, nette et déliée. Son geste et son accent étaient d'un naturel si parfait et avaient tant de charme et d'entrain qu'ils captivaient l'attention au point que les grandes personnes venaient une à une agrandir le cercle pour l'entendre tout comme les petits enfants. C'était elle qui souvent faisait les frais de la veillée. Sans être beaucoup instruite elle avait néanmoins lu avec profit, étant douée d'une mémoire très bonne et d'un grand sens. Elle savait par cœur tous

(1) Frère de M. François Gauvreau, de Sainte-Anne-la-Pocatière. Il est probable qu'elle demeurait là aussi, près de l'ancienne église, dans le haut de la paroisse, dont l'emplacement est indiqué par des restes de fondements.

les contes de Perrault et une foule d'autres encore. Les aînés d'entre mes frères n'ont pas, plus que moi, oublié sa bonté de cœur, et se rappellent encore les heures agréables qu'elle nous a fait passer autour de ses genoux. Je lui dois un souvenir plein de reconnaissance et d'affection, resté vivace, et je suis bien aise de trouver ici l'occasion de le perpétuer et de rendre un juste tribut d'hommages à sa mémoire.

Le choléra qui sévissait en 1834, pour la seconde fois en Canada, nous l'enleva durant l'été (17 août). Elle était âgée d'environ 67 ans. Je n'ai pu trouver à Québec l'acte qui pourrait constater la date précise de sa naissance.

Je ne puis m'empêcher de raconter un incident drolatique survenu à ses derniers moments, qui m'a été raconté bien des fois et m'a toujours fait rire.

Le curé lui avait administré les derniers sacrements et continuait à la préparer à la mort en l'exhortant à se soumettre au décret de Dieu, lui rappelant la brièveté de la vie qui n'est qu'un passage, etc. Pendant qu'il appuyait sur ce motif que tout passe en ce monde, il crut que la mourante se joignait à lui d'esprit et de cœur en répétant les mêmes paroles : tout passe, tout passe, et il enchérissait dans le même sens, jusqu'à ce que l'assistance s'aperçut d'un *quid pro quo* à l'odeur résultant de l'effet de la maladie. Chacun essaya de contenir une hilarité involontaire, qui finit par éclater d'autant plus qu'elle était plus forcément comprimée.

***

3. Pierre Casgrain, né le 16 juin 1771, était fort jeune quand il partit de la maison paternelle, comme son père l'avait fait. Il n'avait que 12 à 13 ans. L'école et la vie du collège auxquelles ses parents voulaient l'astreindre ne lui allaient point, quoique certes il ne manquait pas de l'aptitude nécessaire pour s'instruire. Esprit vif, caractère entreprenant, résolu et aventureux, il s'engagea au service de M. de Rocheblave qui faisait la traite des pelleteries dans les pays d'en haut, c'est-à-dire que ses voyages s'étendaient jusqu'aux postes de Michillimakinac en descendant de là jusqu'aux Illinois et jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Les traiteurs, ainsi qu'on les nommait, tentaient une *aventure*. Elle consistait à faire parvenir à un endroit ou poste indiqué une certaine quantité de marchandises et objets les plus propres à troquer avec les sauvages, pour tirer ou échanger leurs pelleteries. Les engagés, voyageurs ou coureurs-des-bois, formaient l'équippage des *bat-elées* qui, après la débâcle du printemps, partaient chargées de Lachine pour les divers postes disséminés dans l'immense territoire qui s'étendait de là vers l'ouest jusqu'au bord des grands lacs et des rives du Mississippi. Cette classe d'hommes, particulière pour ces régions, avait le monopole du transport dans ces entreprises. Hardis, vigoureux, intrépides, résistant à la fatigue mieux que les sauvages, ils en avaient acquis la sagacité et l'instinct pour la vie des bois. Adroits et propres à tout, ils n'étaient jamais en peine de rien, à terre ou sur l'eau ; ils s'accommodaient aisément par tout et de tout, vivant au besoin au bout du fusil, ou d'un hameçon (haim, dans leur vieux langage).

Ce fut dans une de ces lointaines expéditions, qui ne manquait pas d'attraits pour le jeune Pierre, qu'il s'embarqua avec M. de Rocheblave. (1) C'est ainsi qu'il s'ouvrit la carrière du commerce où ses tendances le poussaient. Revenu avec ses épargnes, il acheta une petite pacotille de marchandises et endossa la *cassette* (2) de colporteur qui la contenait. Il débuta de la sorte comme petit marchand ambulant le long de la côte sud du Saint-Laurent.

Dans une de ses premières tournées il eut le malheur de faire naufrage et fut jeté sur l'Isle-aux-Coudres. Un habitant de l'endroit le trouva seul, assis sur le rivage, grelottant, pleurant, exténué de faim et découragé. Il l'amena chez lui où il fut charitablement traité. Jamais notre grand-père n'oublia la compassion qu'on lui témoigna et la bonne hospitalité qu'il reçut alors. Aussi dans la suite quand *les gens de l'isle* traversaient *au sud* et entraient dans la rivière Ouelle ils trouvaient en tout temps chez lui à couvert et table mise.

Comme il était né avec des aptitudes et un talent particulier pour le commerce il ne tarda pas à doubler et tripler son petit fond, si bien qu'il l'augmenta assez pour ouvrir bientôt un magasin de détail à la Rivière-Ouelle où il avait résolu de se fixer. Confiant dans son avenir et à peine âgé de 19 ans, il y épousa (27 juillet 1790), demoiselle Marie-Marguerite Bonenfant qui n'en avait que quatorze et demi. Son choix ne pouvait mieux tomber comme la suite l'a bien démontré.

Les Bonenfants étaient de bonne race, originaires de la Bretagne, où le nom est fort répandu et très ancien parmi les Bretons bretonnants. Jean-Bte-Bonenfant, le beau-père, était négociant à la Rivière-Ouelle. Suivant la tradition déja citée, il serait passé de France au Canada en même temps que le premier Casgrain. Toutefois ce ne fut qu'à son troisième voyage qu'il amena avec lui sa femme, Elizabeth Basse (3) (Barse ou Barde), qu'il avait épousé en France. Elle était née en 1722 et mourut à la Rivière-Ouelle le 6 septembre 1774, laissant cinq enfants.

En secondes noces Jean-Bte. Bonenfant épousa à Québec, le 14 février 1775 (4), demoiselle Marie Côté (5), fille de feu Pierre Côté et de dame Mar-

---

(1) C'est le même Philippe de Rocheblave avec lequel Joseph-François Perrault remonta le Mississippi en 1773, tel qu'il l'a raconté dans sa biographie écrite par lui-même. En 1778 ce même de Rocheblave commandait au poste de Kaskakias quand il fut attaqué par le col. Clarke et fait prisonnier. *Correspondance du gouverneur Haldimand*, Archives d'Ottawa, Doc. Sess., 4e vol. 21, No. 5. Durant l'hiver 1783 (10 avril) il était à Québec et obtint du gouverneur Haldimand un franc passe-port pour le Détroit et une recommendation aux commandants des postes ; aussi la permission d'envoyer un exprès à Madame de Rocheblave. Idem, pp. 242,-245-6. Ce dût être à ce printemps, 1783, que Pierre Casgrain partit pour suivre l'expédition. M. de Rocheblave mourut à Montréal en 1800.

(2) Il la conserva toute sa vie comme un souvenir dont il était fier. Elle disparut après sa mort. Ma mère se rappelait l'avoir vue.

(3) Voir partage avec les enfants de celle-ci du 30 janvier 1775, St-Aubin, notaire, et voir appendice E, lignée des Bonenfants.

(4) Contrat de mariage devant Mtre Panet.

(5) Le portrait de cette Dame est conservé dans la famille Têtu, ses descendants, à Montmagny. Elle est décédée à la Rivière-Ouelle, 5 janvier 1820, âgée de 84 ans.

guerite Delâge. De cette union naquit, un an après, 11 février, Marie-Marguerite, qu'on vient de voir s'allier à Pierre Casgrain.

Du chef de sa mère Marguerite Bonenfant tenait à l'un des premiers et des plus notables colons de la Nouvelle-France, Abraham Martin, le même qui a donné son nom à la plaine d'Abraham, en dehors des murs de Québec. (1)

Les jeunes époux Casgrain étaient industrieux, économes et rangés. Ils prospérèrent rapidement. Une occasion favorable s'étant présentée ils firent l'acquisition (1796) d'une belle propriété et habitation vendue par décret sur un nommé McCallum, marchand de l'endroit. Le poste était avantageux, central pour les affaires commerciales (2) et à proximité de la rivière qui offrait un port de mer commode. En peu d'années Pierre Casgrain se trouva à la tête d'un commerce étendu et fort lucratif, qui le mit à même d'asseoir une partie de sa fortune sur des biens fonds et entre autres d'acquérir la seigneurie de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle) et celle de l'Islet, dans le but de les substituer dans sa famille.

Il n'y avait point de pont alors sur la rivière Ouelle et on la passait en bac. Pour obvier aux inconvénients de cette traverse, il s'adressa à la Législature en 1818 et obtint pour 50 ans le privilège d'y bâtir un pont de péage. Cette amélioration était devenue nécessaire, et, tout en étant utile au public, lui rapporta un revenu suffisant pour le rembourser en peu d'années du coût de la construction et assurer un bon revenu dans la suite.

L'exploitation des pêcheries dans le fleuve vis-à-vis sa seigneurie était à cette époque une industrie pratiquée sur un grand pied à cause de l'abondance du poisson de plusieurs sortes, tels que le marsouin, l'esturgeon, le saumon, le bar, l'alose, le hareng, la sardine, l'anguille, etc. La pêche était un aliment considérable pour son négoce et donnait aussi un rendement lucratif de ses droits seigneuriaux. Avec la perspicacité et le coup-d'œil qu'il avait il ne manquait pas de saisir aux cheveux l'occasion de faire une bonne spéculation quand elle se présentait à sa portée. Un printemps que la marée de la pêche aux marsouins avait donné énormément, (il y en avait au delà de 500 de pris) il fit aussitôt acheter sous main et sans dire mot toute l'huile qu'on allait en tirer, sachant bien qu'une telle abondance la mettrait à bas prix. En même temps il partait à poste de cheval pour Québec, où il arrivait tout d'une traite, après avoir rendu trois relais de chevaux, vendait toute son huile, achetait et frétait les futailles nécessaires et revenait du même train, sans que personne eût pu soupçonner son voyage. La chance l'avait suivi. La goëlette chargée de ses futailles, poussée par un vent favorable, entra dans la Rivière-Ouelle comme lui-même y arrivait. Cette transaction, ainsi hâtivement expédiée, lui valut dans ses quarante-huit heures un bénéfice d'au delà £800.

La grande quantité de carcasses de ces marsouins qui pourrissaient sur

(1) Voir l'appendice D pour cette généalogie.

(2) C'est l'endroit où résidait M. Alphonse Letellier de Saint-Just, médecin, son petit fils. Un incendie en 1891 a détruit la maison neuve qu'il y avait construite.

la grève à la pointe de la Rivière-Ouelle empestait l'air à la ronde, suivant que le vent portait. Quand les rafales apportaient l'odeur nauséabonde vers la demeure de M. Casgrain, la compagnie qu'il avait l'habitude d'entretenir chez lui en était incommodée. En se tenant le nez chacun s'écriait : " quelle peste ! quelle puanteur ! comme ça sent mauvais ! " — Lui, content du résultat, s'en moquait : " Je trouve que ça pue bon ", disait-il d'un air narquois.

Dans ces temps-là, il continuait à mener une vie fort active, tout en la rendant agréable en entretenant ses amis sous son toit hospitalier.

Il était un bel homme, grand, assez replet, au visage souriant, frais et vermeil, comme on peut en juger par son portrait peint par Dulongpré. Sa prestance gracieuse, son air aimable, son accueil avenant, prévenaient en sa faveur. D'un commerce doux et d'une sensibilité exquise on s'attachait à lui, et il comptait un grand nombre d'amis.

Il aimait la bonne chère et recherchait surtout la belle et bonne compagnie qu'il se plaisait à attirer chez lui. On m'a souvent rapporté qu'il envoyait ses voitures à Québec (25 lieues) quérir ses amis de la ville pour jouir de leur société ; et il les renvoyait mener après les avoir entretenus et régalés avec une joyeuse et libérale hospitalité. Le souper d'alors était le dîner d'aujourd'hui. On le prenait long et bon, et quand les invités étaient plus nombreux qu'à l'ordinaire, et que le bon vin avait porté la joie au cœur, la gaieté se manifestait par des chansons, alternées par les dames et les messieurs, ce qui développait envers elles une galanterie toute française, en y mettant toutefois une réserve de bon ton et le respect qu'inspirait la dignité de caractère de l'hôtesse qui présidait. Les amusements, les distractions, les plaisirs, dans une campagne monotone, étaient comparativement peu nombreux et peu diversifiés : on cherchait alors à y suppléer de son mieux. La convivialité offrait une bonne ressource autour d'une excellente table ; aussi notre aïeul tenait-il à avoir la sienne bien garnie et bien servie. En sus d'un maître d'hôtel en titre, le chef Rémi, il avait un aide-cuisinier nègre et une pâtissière, la vieille *Maraine*, dont le nom est resté légendaire dans la famille pour ses pâtés et confiseries. Il est naturel de supposer que les connaissances pratiques dans l'art culinaire apportées de France par le vieux père n'ont pas été négligées par le fils, mais plutôt bien mises à profit.

Il faut ajouter que la maîtresse de la maison avait un talent exceptionnel comme femme de ménage. Ma mère qui l'a vue à l'œuvre et a été à même d'en juger, la trouvait accomplie sous ce rapport, comme d'ailleurs sur tout le reste de sa conduite. Elle en a fait un portrait fidèle qui la montre sous son vrai jour, et qu'on ne peut lire dans ses " Mémoires " sans l'admirer. Elle nous la peint comme une femme hors ligne pour faire les honneurs de sa maison et la tenir dans un ordre parfait, toujours avec une aisance naturelle et, comme on dit communément, sans avoir l'air d'y toucher. On s'attachait en ce temps-là moins à l'apparat et plus à la substance. On aimait à avoir du beau linge et en abondance et des argenteries solides et massives pour l'usage journalier et pas plus. C'était, si on doit l'appeler ainsi, le seul luxe de la maison. L'ameublement était très simple, uni, se bornant aux besoins et au confort.

Madame Casgrain savait recevoir avec une dignité pleine de grâces et un air aisé plein de charmes dans son abandon naturel. Belle de figure et de taille, comme son portrait nous la montre, elle avait une mine superbe qui frappait quand elle entrait dans un salon. Dans le menuet, qui se dansait alors comme à la cour, feu l'honorable M. Quesnel me disait qu'elle avait le port d'une reine et l'élégance d'une princesse.

Sa conversation était plutôt sérieuse qu'enjouée, car elle était sage et mesurée dans ses paroles. On s'accordait à lui reconnaître un esprit pénétrant et supérieur. Pourtant son instruction avait été limitée à deux années de couvent à Saint-François de la Rivière-du-Sud. Elle s'était ensuite formée elle-même par de bonnes lectures. A en juger par sa correspondance elle avait dû mettre le temps d'étude à profit. La diction en est simple, facile et coule de source. Le fonds est admirable de bonté et de solidité, et fait passer de bon gré par-dessus quelques fautes d'orthographe. C'est dans ses lettres qu'on s'aperçoit que les qualités de l'esprit et du cœur surpassaient en elle les dons extérieurs.

On y voit combien sa piété était éclairée et son jugement sain. La religion était l'âme de toutes ses actions et elle remplissait tous les devoirs de la femme chrétienne avec simplicité et ponctualité comme une chose ordinaire et réglée. Elle s'appliquait particulièrement à ceux de son état et par-dessus tout à bien élever ses enfants. Quels trésors de tendresse et d'affection elle verse sur eux dans ses lettres ! et quels bons et sages conseils elle sait leur donner et insinuer doucement dans leur cœur pour les faire goûter !

Le bonheur règnait autour de son foyer où la vie s'écoulait douce et tranquille. Mais au retour de son âge sa santé dépérit. Une maladie de poitrine s'en suivit, qui la mina lentement et mit fin à ses jours le 24 avril 1825. Elle n'était âgée que de 49 ans quand elle fut enlevée à ses chers enfants et à son bon époux, auquel elle était unie depuis près de 35 ans.

Son mariage avait été fécond : elle avait donné le jour à 13 enfants, nés dans l'ordre suivant, comme on le voit par un écrit de sa main, dont voici la copie.

1.	Marie-Marguerite	7 nov. 1793.
2	Pierre-Jean	13 juin 1795.
3.	Pierre-François	12 août 1796.
4.	Pierre-Thomas	18 sept. 1797.
5.	Sophie	30 avril 1799.
6.	Charles-Eusèbe	28 déc. 1800.
7.	Luce	5 août 1802.
8.	Justine	19 avril 1804.
9.	Léocadie	17 août 1805.
10.	Olivier-Théodore	29 juin 1807.
11.	Catherine-Joséphine	12 fév. 1809.
12.	Olivier-Eugène	8 mars 1812.
13.	Marie-Adéline	2 oct. 1815.

Six seulement d'entre ces enfants survécurent à leur mère, dont 3 garçons et 3 filles, savoir : Pierre-Thomas, Charles-Eusèbe et Olivier-Eugène ; Sophie, épouse de François Letellier de Saint-Just (1), Luce, épouse de l'honorable Philippe Panet, juge de la Cour du Banc de la Reine et d'Appel ; et Justine, épouse de Charles Butler Maguire, chirurgien-médecin, dans la marine royale anglaise, et en secondes noces, de M. Pierre Beaubien, médecin et professeur, à Montréal. Je reviendrai ci-après sur ces alliances.

Luce et Justine étaient toutes deux d'une grande beauté, quoique de types différents. Luce avait un teint clair, rose, éclatant, relevé par ses cheveux noirs-jais, qui descendaient bas sur le front ; un regard vif et sémillant, un sourire fin et un rire d'un timbre argentin ravissant ; une belle taille, svelte et souple, et un port de tête d'oiseau. Justine était belle de figure par la régularité de ses traits et son teint coloré. La majesté de sa taille et la dignité de son maintien lui donnaient un air de haute distinction. Elle annonçait ce qu'elle était, une intelligence d'élite, une femme d'esprit enfin. Ses lettres sont là pour le démontrer et plusieurs d'entre elles ne dépareraient point la correspondance de madame de Sévigné.

Le père était fier de ses deux filles, et, à leur début dans le monde, quand elles vinrent à la ville, ce n'était pas sans un air de complaisance visible qu'il les conduisait à la promenade et qu'il jouissait au fond du cœur de l'attention, des hommages et des salutations que l'éclat de leur beauté attirait de tous côtés.

Ce bon père avait pourvu du vivant de son épouse à l'établissement de tous ses enfants. Ses filles bien dotées firent comme on voit des mariages avantageux et bien assortis. Son fils aîné eut en partage la seigneurie de la Bouteillerie et la continuation (*goodwill*) de la maison de commerce ; le second, Charles, eut la propriété en ville et des terres et rentes ; Eugène, encore mineur, et âgé seulement de 13 ans à la mort de sa mère, avait eu son établissement assuré par l'acquisition, pour lui, de la seigneurie de l'Islet-Bonsecours.

Les époux Casgrain avaient dès 1819 fait leurs dispositions testamentaires par des testaments identiques, contenant des substitutions et des partages si bien conçus qu'ils n'eurent pas à y revenir. Ils eurent l'avantage de trouver alors dans l'évêque Panet, en même temps curé et résident de la Rivière-Ouelle, un excellent ami et un bon conseiller. Le neveu de l'évêque était entré comme gendre dans leur famille et cette alliance avait resserré les rapports d'amitié déjà existants.

L'évêque était devenu un habitué intime de la maison. Un voisinage immédiat facilitait la fréquence des rapports et l'échange des visites.

Le nom de l'évêque Panet est resté vivace dans la paroisse pour la sainteté de sa vie et l'abondance de sa charité.

---

(1) Père du ci-devant lieutenant-gouverneur de la province de Québec, dont j'ai écrit la biographie en 1885. Sa mère épousa en secondes noces M. Edouard Bélanger, père de M. Horace Bélanger, *chief-factor* de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui vient de se noyer (oct. 1892) dans le lac Winnipeg.

***

Tout en vivant largement M. Casgrain était bienfaisant et charitable Lorsqu'il s'agit de fonder un couvent à la Rivière-Ouelle (1808) il y contribua par ses largesses et continua de l'aider pour le maintenir.

On m'a rapporté à ce propos une anecdote, un peu gaillarde peut-être, mais qui peut être racontée ici. La bonhomie dans ce temps-là n'était pas hérissée de pruderies, ni la vertu effarouchée pour des riens. On laissait les pudibonds, hélas ! à la congrégation du scrupule. La supérieure du couvent était une de ces bonnes figures réjouies, d'un certain âge et toute dévouée à sa vocation, ce qui ne l'empêchait pas d'être fort replète—Elle venait, de temps à autre, suivant que les besoins de sa nouvelle fondation l'exigeaient, demander des secours en provisions ou autres choses au magasin de M. Casgrain, étant toujours sûre de ne pas être rebutée. Celui-ci la taquinait souvent sur son obésité et prétendait qu'elle devait l'emporter en poids sur lui. Elle soutenait que non. " Que si, ma révérende mère ", reprit-il un jour. " Rien comme d'essayer. " Montez dans la balance. M'y voici de mon côté." Il se trouva que l'homme l'emporta d'une livre, seulement. Tout de même il soutint que le poids était égal, " pour la raison, dit-il, que l'usage est toujours d'allouer une livre pour la poche. "

Je disais ci-devant que M. Casgrain était d'une sensibilité exquise. Voici un trait qui va l'établir et que je tiens de son petit-fils, Luc Letellier de Saint-Just, l'ancien lieutenant-gouverneur. Celui-ci était devenu orphelin à l'âge de 8 ans et son grand-père lui portait un intérêt tout particulier pour cette raison et aussi à cause de son intelligence. L'enfant fréquentait l'école et était un des plus espiègles de sa classe. Le maître, par indulgence pour l'orphelin, n'aimait pas à faire la correction lui-même, et faisait demander le grand-père pour le faire corriger par lui. M. Letellier racontait plus tard la grande peur qu'il eut la première fois quand il vit le grave vieillard à cheveux blancs, arriver lentement, avec sa canne à pommeau d'or, pour siéger en jugement sur ses méfaits. Mais il fut bien vite rassuré. " Ce fut lui, dit-il, qui pleura en voulant me faire la leçon. Il n'avait pas le cœur de me gronder."

Après la mort de son épouse M. Casgrain se trouvant seul pour tenir maison y renonça. Il divisa le reste de ses biens entre ses enfants et partagea son temps en allant demeurer tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, le plus souvent chez Charles, à Québec, où ma mère a pu apprécier son mérite et la bonté de son caractère, Les petits présents entretiennent l'amitié et il n'oubliait pas l'effet du proverbe. Souvent il arrivait avec un présent, ou un cadeau d'utilité pour le ménage, qu'il offrait à ma mère avec une bonne grâce qui en rehaussait le prix.

Ainsi s'écoulèrent en repos les trois dernières années de sa vie.

Dans l'été de 1828 il fut atteint d'une maladie à l'estomac qui alla en

s'aggravant. Retenu à la maison, à Québec, chez son gendre, M. Panet, il remarquait que les Anglais, ses amis, ne manquaient pas de le visiter et que les Canadiens l'oubliaient. Il languit et ne pouvant plus soutenir aucune nourriture, il expira le 17 novembre, âgé de 57 ans et 5 mois.

Ses obsèques eurent lieu à la Rivière-Ouelle où il fut inhumé dans l'église, sous son banc seigneurial, à côté de son épouse. Le marbre funèbre qu'on y voit du côté de l'épître en indique l'endroit précis, dans la nouvelle église, où le banc seigneurial a disparu, à la suite de l'abolition de la tenure seigneuriale.

Je renvoie aux "Mémoires" de ma mère pour compléter la notice biographique de cet ancêtre. On y trouvera l'appréciation, juste et flatteuse pour nous, de ses qualités, de son caractère et de sa personne.

Pour moi, comme l'un des descendants de ces grands parents, c'est un plaisir et un devoir de reconnaissance de rendre hommage à leur mémoire. Ils ont été les fondateurs d'une branche de la famille Casgrain, laquelle, sans l'élan qu'ils lui ont donné, n'aurait pas atteint le même degré de prospérité et la position sociale où elle est parvenue aujourd'hui en Canada. C'est grâce à son énergie, à son travail, à son industrie et à ses talents que Pierre Casgrain, par lui-même et seul, a pu se créer une existence heureuse et assurer une honnête aisance à ses enfants. C'est grâce à l'aide de l'épouse de son choix qu'il a pu bien élever ses enfants, faire de ses fils des citoyens de mérite, et allier ses filles aux familles honorables dans lesquelles elles sont entrées.

CHAPITRE QUATRIÈME.

TROISIÈME GÉNÉRATION CASGRAIN. — 1. PIERRE-THOMAS; SES ENFANTS. — 2. CHARLES-EUSÈBE; SES ENFANTS. — OLIVIER-EUGÈNE; SES ENFANTS.

La troisième génération de la souche primitive Casgrain a été continuée et est perpétuée de nom par ces trois qu'on vient de nommer, lesquels ont produit chacun divers rameaux, ainsi qu'on peut le voir par un coup d'œil sur l'arbre généalogique A, à l'appendice. Les trois filles de la même génération ont aussi leur descendance.

Comme chacun de ceux qui en descendent peut, aujourd'hui, facilement suppléer lui-même à tracer sa propre lignée et remonter, soit par les mâles, soit par les femmes, à cette troisième génération, je me bornerai à tracer la descendance qui se rattache plus particulièrement à cette dernière.

1. Pierre-Thomas, l'aîné survivant, hérita de la seigneurie de la Bouteillerie, continua à y demeurer, commercer et cultiver ses terres. Ses parents avaient essayé en vain de lui inculquer le goût de l'étude et lui donner une éducation classique, mais il n'aimait pas les livres. Cependant il était naturellement bien

doué, plein d'esprit naturel et avait la répartie vive, fine et toujours prête. La mécanique et les constructions étaient son fort; mais il n'y avait alors aucune école d'enseignement de ce genre pour s'y perfectionner. Ce qu'il en apprit il le dut à lui-même et devint son propre architecte pour la construction de ses ponts, moulins, chaussées, maisons, etc.

J'ai remarqué que, tant en France qu'au Canada, il existe dans la famille des Casgrain une aptitude spéciale pour les arts mécaniques et les inventions, témoins, entre autres, le Dr Edmond Casgrain, de Québec, et deux de ses neveux aux Etats-Unis.

Pierre-Thomas se maria jeune, à l'âge de 20 ans. Il épousa demoiselle Emilie Lacombe, de Saint-Hyacinthe, en 1817. Cette jeune personne avait été élevée, comme parente, dans la famille Dessaules, et dans l'intimité de la famille Papineau. Elle était née avec un esprit fin et délicat et avait reçu une éducation du meilleur genre. Tout présageait une union heureuse. Mais qui peut répondre de la santé du corps et des suites d'une affection du système nerveux ?— Le malheur voulut qu'à la suite d'une de ses premières couches une fièvre puerpérale lui tomba sur le cerveau et l'affecta par intervalles, plus ou moins, le reste de ses jours. Une monomanie s'empara de son intellect, en se manifestant par une aversion contre la cause primordiale de son mal, qui lui laissait assez de lucidité pour la reconnaître. En dehors de ce sujet elle causait admirablement bien, avec beaucoup d'agrément et de sel ; montrant la culture bien soignée de son esprit et de son cœur. Elle chantait avec goût et donnait une grâce particulière et une tournure piquante à ses chansons. Elle savait les choisir et amener à propos, avec un tact exquis ou une finesse caustique, suivant l'occasion. Elle n'était pas jolie de figure et de teint, étant très brune, mais elle avait ce que l'on convient d'appeler une laideur agréable, que son bon ton et ses manières de dame faisaient oublier.

Lors de son mariage son beau-père, qui ne l'avait pas encore vue, ne pouvait en revenir en voyant le contraste entre elle et ses filles si belles et si fraîches. Il n'en dormit pas de la nuit, disait mon père. Cependant il ne tarda pas à la prendre en grande affection, gagné par son amabilité, son esprit et sa parfaite éducation.

De cette union naquirent 10 enfants : Flavie, François, Charles, Luce, Marie, Alphonse, Nazaire, Virginie, Flore et Emma. L'arbre généalogique A indique quelques détails sur eux.

De tous ces enfants il ne reste plus de mâles survivants que Charles, à la Rivière-Ouelle, marié à demoiselle Miville Dechène, lesquels ont une famille nombreuse ; et Alphonse, prêtre, curé à Fall-River, Mass. E.-U.

Pierre-Thomas Casgrain, mourut à la Rivière-Ouelle, le 26 avril 1863, et sa veuve le 28 avril 1874; tous deux sont inhumés là.

*
* *

2. Charles-Eusèbe, mon père, le second fils de Pierre, a continué, comme second rameau, la branche cadette, dans l'ancien manoir de la Bouteillerie. (1)

Il ne m'appartient pas, par respect pour ma mère, de reprendre en sous-œuvre, ou retoucher, la vie de mon digne père, après la biographie qu'elle en a écrite et fait imprimer en 1869.

A l'exemple de Moïse, qui avait recommandé aux Hébreux de lire le livre de la Loi une fois par année, je prie mes enfants et petits-enfants de lire et relire ce livre attentivement.

Ils apprendront par cette vie pure à être vertueux et ils vivront sans peur et sans reproche, s'ils veulent l'imiter.

On verra, par l'arbre généalogique A, que tous les huit enfants mâles de Charles E. Casgrain et de Elizabeth-Anne Baby étaient encore tous vivants en août 1893. (2) D'où l'on peut conclure que la vigueur de tempérament se montre visible dans notre branche de famille, quoique notre père soit mort à l'âge de 47 ans. Ce qui doit être attribué à une cause accidentelle et non pas à une faiblesse de constitution héréditaire.

*
* *

3. Olivier-Eugène, le dernier fils de Pierre, fit son cours classique au collège de Nicolet et entra en cléricature dans l'étude de feu l'honorable Louis Panet, notaire, à Québec. A l'âge de 20 ans il épousa (mai 1832) demoiselle Hortense Dionne, âgée de 15 ans, fille de l'honorable Amable Dionne, Conseiller Législatif et de dame Catherine Perrault, proche parente de ma femme. Elle lui apporta avec le bonheur dans son foyer une belle dot ; et, avec les revenus de la seigneurie de l'Islet et son domaine, le jeune couple put former un établissement bien assis. En attendant la construction d'une maison qu'ils faisaient bâtir pour leur manoir à l'Islet, (3) les jeunes époux passèrent une année à la Rivière-Ouelle, sous le toit hospitalier de leur frère Charles, et là naquit leur premier né, Eugène.

L'année suivante ils purent entrer dans leur nouvelle résidence et s'y fixèrent permanemment et confortablement. Le jeune seigneur de l'Islet se trouvait en état de vivre avec une aisance suffisante pour un gentilhomme à la campagne. La surveillance de ses terres et de ses moulins, les améliorations dans la culture du sol et des instruments agricoles, faisaient son occupation habituelle. Il prenait un intérêt actif à l'avancement de l'agriculture et fut nommé membre de la Chambre d'Agriculture. Il menait ainsi une vie tranquille, agréable et utile, mais sans faste ni luxe. Sa table était abondante, mais simple ;

---

(1) Dans le *Harper's Magazine*, février 1884, on trouve une vignette du manoir, lequel existe encore, moins les pavillons à chaque bout et le vide-bouteille au centre.

(2) Herménégilde, le plus jeune, est mort à 50 ans, le jeudi, 24 août 1893, par accident, d'une inflammation de poumons.

(3) Un incendie l'a détruit en 1882.

était bien servie et toujours prête à recevoir ; son hospitalité était constante et ne se démentait jamais.

Voici ce qui peut en donner une idée.

De son temps, et jusqu'en 1854, il n'y avait pas de chemin de fer le long de la rive sud du Saint-Laurent, et la grande voie de communication était le chemin du roi qui longeait le fleuve. Les voyageurs qui avaient à se rendre à Québec par terre depuis Rimouski en montant suivaient cette route. Les parents, les amis, les connaissances étaient nombreux et descendaient en passant au manoir de l'Islet, qui était une étape commode pour de là continuer et terminer la route du lendemain. Ces voyageurs étaient reçus armes et bagages domestiques et chevaux, avec *bon feu, bonne mine.* J'ai souvent entendu faire la remarque que si le seigneur de l'Islet eût voulu tenir une hôtellerie il y aurait fait fortune. J'en parle et en connaissance de cause pour m'y être arrêté bien souvent. Entre autres, peu de jours après mon mariage, en descendant dans ma famille, j'y arrêtai avec ma femme, et mon oncle nous accueillit fort cordialement comme toujours. Le souper fut gai et les convives étaient nombreux et presque tous étrangers à ma femme. Le lendemain, au déjeuner, elle resta toute surprise de rencontrer des figures autres que celles du soir précédent. C'était de nouveaux venus qui avaient remplacé les voyageurs de la veille, lesquels s'étaient déjà mis en route.

Les beaux jours de cette bonne et franche hospitalité canadienne, qui était pratiquée généralement, sont passés. Les bateaux-à-vapeur et les chemins de fer ont contribué largement à ne plus y avoir recours. Elle est cependant continuée encore dans l'Isle-aux-Coudres et l'Isle-aux-Grues, comme dans le bon vieux temps, où toutes les portes vous sont ouvertes.

Je me rappelle et ma mère m'en a rapporté des cas, le temps où des voyageurs arrivaient de nuit chez nous, allaient dételer leurs chevaux à l'écurie et montaient à leur chambre accoutumée sans faire de bruit, pour ne pas éveiller les gens de la maison. Aujourd'hui on a soin de barrer ses portes ; autre temps, autres mœurs.

Eugène Casgrain était bon père, bon époux, bon maître, de plus bon chrétien, c'est-à-dire, pratiquant et sincère C'était un homme de six pieds, droit, bien fait, beau de figure et de taille ; ses manières étaient gracieuses et distinguées. Son abord était facile, avenant et son urbanité toute française. Son caractère doux, bienveillant et aimable faisait rechercher sa compagnie. Ma mère se plaisait à le dire et le trouvait un *ladies' man*, tant il avait l'air gentilhomme et savait plaire aux dames.

Il mourut lui aussi avant d'atteindre la vieillesse, à l'âge de 52 ans, en décembre 1864. Ses cendres reposent dans l'église de l'Islet, sous son banc seigneurial. Sa veuve lui survécut longtemps. (1)

L'arbre généalogique continué pour sa lignée me dispense d'en parler plus longuement.

---

(1) Elle est morte à l'Islet le 17 janvier 1894 et a été inhumée à côté de son époux.

*
* *

J'ai dit ci-devant que les trois filles de M. Pierre Casgrain furent pourvues avantageusement par mariage. Elles furent dotées chacune de $12,000 et firent de belles alliances.

L'aînée, Sophie, épousa François Letellier de Saint-Just, notaire, à la Rivière-Ouelle, et devint la mère de feu le lieutenant-gouverneur de Québec, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, celui dont j'ai écrit la biographie ; de feu Charles Letellier de Saint-Just, qui sut se créer une belle fortune, et de plusieurs autres enfants, parmi lesquels est Justine, veuve de feu Jean-Bte Dupuis, qui fut député du comté de l'Islet à l'Assemblée Législative, et mère de M. Auguste Dupuis, horticulteur et pépiniériste de renom, et de l'abbé Fernand Dupuis, curé de Berthier, comté de Bellechasse.

La seconde des filles s'allia à Philippe Panet, avocat, de Québec, d'une famille de robe, fils de feu l'honorable Jean-Antoine Panet, qui, le premier, fut élu Président de l'Assemblée Législative du Bas-Canada à sa session d'ouverture en 1792, et fut continué dans sa présidence pendant 22 ans.

Mgr Bernard Panet, comme oncle de l'époux, bénit le mariage.

En 1832 Lord Aylmer, gouverneur-général, reposant pleine confiance dans le mérite et le caractère de M. Philippe Panet, le choisit pour le nommer juge de la Cour du Banc du Roi. (1) Quelques années plus tard celui-ci fut promu à la Cour d'Appel où il siègea jusqu'à son décès, en janvier 1855.

Son nom est entré dans le domaine de l'histoire pour l'indépendance judiciaire qu'il montra durant les troubles de 1837-38, à l'occasion de la suspension de l'acte d'*habeas corpus* par le Conseil Spécial ; sa mémoire est restée en vénération chez le peuple pour ses vertus chrétiennes et civiques.

Son fils, l'honorable Charles-Eugène Panet, est devenu sénateur, colonel, et député-ministre de la Milice et de la Défense, à Ottawa. Ses cinq fils font honneur à leur nom.

---

(1) Lorsque M. Panet reçut la lettre du gouverneur lui annonçant sa promotion au Banc, ce fut une surprise pour lui, d'autant plus qu'il n'avait fait et ne connaissait aucune démarche pour lui dans ce sens. Après mûre réflexion, il répondit à Son Excellence lui exprimant combien il était flatté de la confiance qu'Elle voulait bien lui témoigner et l'en remerciant très respectueusement. En même temps il priait Son Excellence de vouloir agréer le motif qui l'empêchait de pouvoir, pour lors, se rendre au désir qu'Elle manifestait ; que M. X., un de ses confrères au barreau, était son DOYEN, et avait, en ce cas, la préséance sur lui ; qu'en honneur pour lui-même il devait lui céder le pas, et par respect pour la dignité de sa profession, qu'il ne pouvait monter sur le Banc avant que M. X. en eût décliné l'offre.

Sur cet exposé le gouverneur ne vit qu'une raison de plus pour se confirmer dans son choix de M. Panet, lui faisant savoir que, tout bien considéré, il se trouverait obligé de nommer un autre que M. X., et que cet autre serait son *junior*.

Dans ces circonstances M. Panet, voyant son objection dissipée, accepta. Ce trait peint le caractère élevé du juge Panet, dont l'évêque de Québec, Mgr Turgeon, fit un bel éloge lorsqu'il présida à ses funérailles en janvier 1855.

Au moment où ces lignes sont sous presse, j'apprends la mort, presque subite, de mon bon cousin et ami, le Colonel, ce mardi, 22 novembre 1898. Il était âgé de 69 ans. *Le Temps*, d'Ottawa, du même jour, contient une belle notice sur le défunt, due à la plume de M. Alfred Garneau, son voisin. Les funérailles accompagnées des honneurs militaires, et du concours de toute la ville, ont été imposantes. Elles démontraient l'estime et le respect dont jouissait celui qui en était l'objet. Son Excellence y était représentée ; les ministres fédéraux et les membres des familles distinguées, parents et alliés, rehaussait l'éclat du deuil.

Bon époux, bon père, bon chrétien, officier et employé assidu et effectif, gentilhomme toujours, honorable comme son père, le Colonel Panet a bien rempli sa carrière.

Cécile, fille aînée du juge Panet, s'allia au Dr Jean-Charles Frémont, comme je l'ai déjà dit dans " La vie de Joseph-François Perrault," à laquelle je réfère.

Rosalie, seconde fille, épousa Charles Bâby, avocat à Sandwich, frère de ma mère, et mourut dans l'an de son mariage.

La dernière des filles de Pierre Casgrain, Justine, épousa en premières noces le Dr Charles-Butler Maguire, de la marine royale, qui eurent pour unique fils le Dr Annibal Maguire, médecin et chirurgien distingué, qui habite la Nouvelle-Orléans. Devenue veuve fort jeune Madame Maguire convola en secondes noces avec le Dr Pierre Beaubien, de Montréal, professeur à l'Université de cette ville, et ancien député de Chambly à l'Assemblée Législative.

De cette seconde union sont nés, entre autres, l'honorable Louis Beaubien, député plusieurs fois à l'Assemblée Législative, puis élu son président, devenu ensuite ministre de l'Agriculture, et M. l'abbé Charles Beaubien, curé du Sault-au-Récollet, et auteur du livre que porte ce nom, " Le Sault-au-Récollet."

L'honorable Louis Beaubien a épousé demoiselle Laura Stuart, fille de feu Sir Andrew Stuart, juge en chef, et de demoiselle Elmire de Gaspé, fille de Philippe-Aubert de Gaspé, marié à la fille du Capitaine Allison, issue de son mariage avec Thérèse Baby, sœur de l'honorable Jacques Bâby, père de ma mère. — Lady Stuart actuellement vivante, était nièce de ma mère à la mode de Bretagne, parceque Madame de Gaspé, sa mère était cousine germaine de la mienne.

Ce qui forme une autre alliance entre les descendants Bâby et Casgrain.

Joseph, fils aîné de l'honorable Louis Beaubien, ayant épousé demoiselle Joséphine Larue, petite fille de dame Luce-Casgrain Panet, a formé ainsi une autre alliance entre ces quatre familles

Les fils de l'honorable Louis Beaubien sont des jeunes gens de promesse et d'avenir, à Montréal.

***

Je m'arrête ici étant parvenu à la génération présente. Je laisse à d'autres qui viendront après moi le soin de continuer à rédiger et conserver les archives de la famille.

Il me semble plus convenable, comme parent, de ne pas me permettre de passer en revue les personnages vivants qui occupent, de nos jours une position sociale distinguée. En référant aux notices biographiques modernes de Morgan et autres, ça et là, on trouvera la mention, entre autres, de l'honorable Charles-Eusèbe Casgrain, sénateur ; de son fils l'honorable Thomas-Chase Casgrain, M. P. ; de l'abbé Raymond Casgrain, de l'abbé René Casgrain, de Sœur Bâby, de Sœur Ste-Justine, du Juge Bâby, de William Bâby, etc.

J'engage mes enfants à faire collection des écrits et des diverses notices qui attirent l'attention sur des membres de la famille, et les invite à conserver l'usage des anciens, en tenant dans leur famille un *livre de raison.*

Optimum est sequi majores, rectè si processerint. Syrus, sentences. Ce qu'il y a de mieux est de suivre l'exemple des ancêtres, quand ils ont bien agi.

Sanctissimum est meminisse cui te debeas. Id. Tu n'as pas de devoir plus saint que de te rappeler à qui tu te dois.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LES BABY, LEUR LIGNÉE EN CANADA. — FILIATION DE LA BRANCHE ALLIÉE A CHARLES-EUSÈBE CASGRAIN PAR ELIZABETH-ANNE BABY, MES PÈRE ET MÈRE.

De même qu'il n'y a qu'une seule famille du nom de Casgrain en Canada, de même il n'y a qu'une seule famille du nom de Bâby.

L'orthographe de ce dernier nom a varié. La plus ancienne et la plus vraie est Babie, dérivé de *Babies*, ancienne localité tenue en fief, dans le midi de la France, dont le seigneur était appelé *Dominus de Babietis*. On sait qu'autrefois la terminaison *ie* s'écrivait indifféremment avec un *y*. Aujourd'hui dans la prononciation l'*a* bref a fait place à l'*a* grave, Bâby, et en France, pour l'accentuer ainsi, on l'écrit *Batbie*, comme le professeur Batbie l'a fait. Les Anglais pour arriver à la même prononciation écrivent *Baubee*, tel que Lewis W. Baubee, du Détroit. (1)

L'origine de cette famille depuis son établissement dans la Nouvelle-France est facilement retracée aujourd'hui, grâces aux recherches qui ont été faites dans ces derniers temps. Mais pour démontrer combien les traditions s'oublient vite et se faussent, comme je l'ai observé ci-devant, je dirai que ma mère à qui je m'adressai dans ma première jeunesse pour savoir d'où venaient ses ancêtres, ne put alors m'en apprendre rien de certain, ne sachant pas d'où ils étaient originaires. Elle avait entendu dire que le nom était Espagnol, et que les premiers Bâby arrivés en Canada étaient partis de Baltimore, où, au nombre de trois, ils avaient été élevés chez les jésuites — tradition tout à fait erronnée, comme nous l'allons voir.

Ma mère avait laissé la maison paternelle à Sandwich à l'âge de huit

---

(1) L'ancienne manière de prononcer prêta l'occasion à un jeu de mots dont l'inconvenance valut à son auteur une riposte sur le même ton et bien méritée. L'anecdote vaut la peine d'être racontée à cause de sa causticité.

M. X...., personnage haut placé à Québec, rencontrant un jour feu l'honorable François Bâby, Conseiller exécutif et législatif, se permit en l'abordant de le saluer d'un ton badin en lui disant :— Bonjour, M. Ba-be-bi-bo-bu. Votre serviteur, M. Ca-ke-ki-co-cu, riposta M. Bâby, en rendant gravement son salut. Comme toute la ville savait que le tricorne du personnage n'en comptait qu'une de plus que celles qu'il portait réputément, on conçoit que le jeu de mots vola de bouche et finit, comme on le voit, par rester.

ans pour être éduquée à Québec et n'y était plus retournée qu'en passant ; de sorte qu'elle n'a pu amasser beaucoup de souvenirs personnels de ce côté. Ce n'est que parvenue à un certain âge qu'elle s'est occupée, à la demande de ses enfants, de recueillir tous ses souvenirs depuis son enfance et de rédiger ses *Mémoires.*

C'est ainsi que nous avons été induits ensemble à retracer sa généalogie, et que je complète ses *Mémoires.*

La souche primitive des Bâby du Canada est Jacques Babie, né en France en 1633. Il passa en ce pays en 1665, dans le régiment de Carignan-Salières, étant sergent (1) dans la compagnie du capitaine de Saint-Ours, (2) dans laquelle M. Thomas de Lanaudière était enseigne. C'était un renfort envoyé à M. de Tracy pour réduire les Iroquois. Il arriva à Québec en trois détachements : le premier, composé de quatre compagnies, débarqua le 1 juin 1665 ; le second et le troisième, chacun de huit compagnies, en août et septembre suivant. M. de Tracy, sans attendre la seconde arrivée, envoya le premier contingent s'emparer au plus tôt des postes les plus avantageux afin d'avoir un passage libre dans le pays des Iroquois pour la guerre du printemps suivant, que le retard des troupes avait empêché pour l'année. C'est alors que furent construits les forts de Richelieu, Chambly et Saint-Jean, où l'on avait déjà érigé quelques travaux de défense. Il est probable que la compagnie de M. de Saint-Ours fit partie de cette avant-garde, car on le voit donner son nom à la seigneurie que lui fut concédée dans ces environs, et Messieurs de Sorel et de Chambly en firent de même pour leurs seigneuries et les deux premiers forts.

Les trois expéditions de la campagne de 1666, dont il fut beaucoup parlé dans le temps, coûtèrent beaucoup d'hommes qui périrent par le froid et la faim, sans amener d'autre résultat que la destruction de quelques cahutes abandonnées par les Iroquois. (3)

C'étaient pourtant de belles et bonnes troupes que ces soldats européens défilant pour la première fois à travers les forêts du Nouveau-Monde. Organisé d'abord dans la Savoie, le régiment de Carignan passa ensuite au service du Roi de France. Il s'était distingué dans la Hongrie et sur les frontières des Turcs. Ses officiers sortaient des familles de la noblesse italienne et française On lui adjoignit le régiment Salières pour en former un seul corps sous les deux noms réunis.

Cette guerre en Amérique était bien différente de celles que le régiment avaient faites ci-devant. Il s'agissait de poursuivre et d'atteindre des ennemis

---

(1) C'est ainsi qu'il est qualifié dans un acte authentique où il signe comme témoin, à Champlain, devant de la Rue, notaire, le 30 juin 1688. Voir note ci-dessus sur l'équivalent du grade de sergent à cette époque, page 15.

(2) Contrat de mariage de M. de Saint-Ours avec demoiselle Marie Mulois, 8 janvier 1668.

(3) Journal de M. de Tracy. Relations des Jésuites, pp. 4 et 7, de 1665, et p. 3. de 1668.

cachés,dispersés et insaisissables, mais toujours alertes, harcelants et guerroyants. Le résultat de cette expédition n'est donc pas surprenant.

Après la campagne terminée contre les Cinq Nations, principalement contre les Agniers, la paix fut conclue à la fin de 1666.

Suivant les *Relations des Jésuites* un bon nombre de ces officiers et plus de 400 soldats licenciés grossirent alors la colonie en profitant de la permission du Roi qui voulait favoriser la colonisation du pays en leur offrant des conditions avantageuses. Chaque soldat, en s'habituant, recevait 100 francs ou 50 francs et des vivres pour un an ; le sergent 50 écus ou 100 francs et des vivres pour un an, à leur choix ; 6000 livres étaient destinées aux officiers. Fort peu de l'effectif du régiment retourna en France, avec M. de Salières, son colonel, quand le rappel en fut ordonné. La force en avait été considérable, composée qu'elle était de 20 compagnies de 75 hommes, qui devait former environ 1500 soldats. (1)

Jacques Babie obtint son congé, suivant les intentions du Roi, et dans le but arrêté de s'établir au pays. Il abandonna la vie des camps pour celle des champs, et se livra en même temps au commerce, dont l'exercice dans ces vastes régions requérait un esprit de hardiesse et d'aventure auquel il était déjà fait. Une légitime ambition de faire fortune et de fonder une forte race, en l'implantant sur le nouveau sol d'Amérique, devint sa préoccupation. Il y a assez bien réussi, du moins sur ce dernier chef, comme nous l'allons voir, quoiqu'il ne lui aie pas été donné de le constater de son vivant.

Il était alors âgé de 33 ans, actif et vigoureux. Né dans le midi de la France, il avait la chaleur de tempérament du terroir. Issu de race noble, il était né du mariage de honorable homme, (2) Jehan Babie, seigneur de Ranville, avec demoiselle Isabeau Robin, (3) de Montreton (*monte rotondo*) (4) de l'évêché d'Agen, d'alors, dans l'Agenois de la Guienne. Ranville n'est qu'à quelques lieues d'Agen. Montreton, ou Monteton, est aujourd'hui un village de 900 âmes, paroisse et arrondissement, département de Lot-et-Garonne, à trois lieues de Marmande, canton de Seiches. Son bureau de poste est Miramont. Ce petit village n'offre rien de remarquable que ses côteaux de vignobles.

La vie de ce nouveau colon et sa nombreuse lignée sont assez faciles à

---

(1) L'historien Garneau, dit 24 compagnies. La compagnie de M. de la Motte, stationnée au fort Sainte-Anne, à l'Isle-aux-Noix, était la seule restée sur pied en Canada, en 1669.

(2) Cette qualification, suivant l'expression du temps, indiquait noblesse. Cf. *Arthur de Bretagne*, par Cosneau.

(3) Les Robin avaient de grands intérêts dans la Nouvelle-France. Charles Robin, Sieur de Coursay, Messire Charles Robin, Sieur de Vau, Conseiller du Roy et Grand-Maître des Eaux et Forêts de Touraine, et René Robin, Sieur de la Rochefaron, se trouvent (17 mai 1629), parmi les noms des associés en la Compagnie de la Nouvelle France. V. *Collection des manuscrits*, etc., Québec, 1883, vol. I. p. 83.

(4) Voir Dictionnaire des noms latins à la fin des *Edits et Ordonnances*.

suivre en Canada, au moyen des registres publics, tels que ceux du Conseil Souverain, de l'état civil, des actes des notaires et des archives du pays. Nulle part, mieux qu'en Canada, où l'Ordonnance de 1667 a été bien observée, quant aux prescriptions relatives aux registres de l'état civil, trouve-t-on des données plus sûres pour retracer l'origine et la filiation des familles françaises qui sont venues s'y établir. Les titres, documents, lettres, correspondance, écrits privés de la famille Bâby et autres, apportent aussi beaucoup de renseignements sur elle et sur les premiers temps de la colonie. Ils présentent souvent des détails biographiques intéressants à consigner.

Dès le mois de juin 1668 on voit Jacques Babie rendu à Champlain, endroit fertile sur le bord du Saint-Laurent, où les défrichements étaient déjà commencés. Le 27 mars de l'année suivante il y acquiert deux terres à la côte Champlain, sur le fleuve, chacune de deux arpents de front sur quarante de profondeur ; la première d'un habitant nommé Jacques Gratiot, bornée au sud-Ouest à Pierrot Jeanneaux et au nord-est à Sr Louis Pinard, maître-chirurgien, avec maison et grange ; la seconde, voisine, venant du nommé Pierre Juneau (Jeanneaux), bornée au sud-ouest à Masse (bossued) Bégui (ce nom est illisible), (1) au nord-est au susdit Jacques Gratiot, avec aussi une maison sus-construite. Il en acheta ensuite deux autres au même endroit et une autre de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis, à Gentilly.

A cette époque la Nouvelle-France ne contenait que 3,918 âmes d'origine européenne. On voit par le recensement fait en 1681, que Jacques Babie avait alors quarante arpents de terre défrichés et huit bestiaux, tout autant que M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières. Il était muni d'un fusil et d'un pistolet et avait à son service deux domestiques dont les noms de baptême nous sont conservés : Maximin, né en 1631, et Magdeleine, née en 1635. Ces détails montrent le soin qu'on apportait à la confection du recensement, par lequel on pouvait constater le nombre et la qualité des armes dans chaque maison, aussi bien que les hommes en état de s'en servir.

Les terres de Babie dans Champlain, Gentilly et la Baie-du-Fèvre sont indiquées sur le plan et carte du gouvernement de Québec, levés depuis l'année 1685 à 1709, par ordre de M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, faits par M. de Catalogne, lieutenant des troupes, et dressés par J.-Bte. de Couagne, (2) arpenteur juré. Cette carte a été copiée vers 1854 par feu mon ami P.-L. Morin, arpenteur juré en ce pays et géomètre du gouvernement du Canada, sur l'original au dépôt des cartes et plans de la Marine à Paris. J'ai une copie de la partie du plan de la seigneurie de Champlain, d'après le relevé ci-dessus, comportant les noms des habitants et l'indication des terres de Babie, enclavées

(1) Bosqui est un nom de famille. V. Arch. N.-D de Québec, 6 juin 1812. Tanguay, II. p. 360, même nom.

(2) Louis Bâby, petit-fils de Jehan, épousait, 24 juillet 1758, une fille de Jean-Bte. de Couagne, capitaine d'infanterie, et ingénieur, descendante du même de Couagne par son mariage avec Delle. Marguerite Gannes de Falaise.

dans la seigneurie. Celle-ci avait été concédée à Etienne Pezard, sieur la Touche de Champlain, capitaine de la garnison des Trois-Rivières, et fut constituée en prévôté. M. de Champlain y avait fait des concessions par anticipation, (1) comptant sur la ratification par le Roi de son titre qui datait du 8 août 1664 et était adiré, lequel ne fut ratifié que le 24 mai 1689.

Jacques Babie se voyant convenablement établi sur ses terres et ayant la perspective d'augmenter sa prospérité par le négoce, songea à se marier et prit pour femme demoiselle Jehanne Dandonneau, fille de Pierre Dandonneau, sieur du Sablé, seigneur de l'Isle-du-Pads, et de Françoise Jobin, du même lieu de Champlain. La jeune épouse, née aux Trois-Rivières, le 29 juillet 1655, n'était pas encore tout à fait âgée de quinze ans. Elle sortait à peine du couvent des Ursulines de Québec, où elle avait reçu son éducation. (2)

Leur contrat de mariage fut passé devant Mtre. de la Rue, notaire, et juge du lieu, le 1 juin 1670, à Champlain. On y constate les noms et qualités du père et de la mère de l'époux, le prédécès du père, l'absence de la mère, demeurée probablement en France ; les noms et qualités des père et mère de l'épouse et la présence des notables de l'endroit qui y assistaient comme parents, amis et témoins, tels que le seigneur Pezard et dame Mullois, sa femme ; (3) Michel-Antoine Desroziers et Pierre Artaut (dit Latour, R. C. S. 14 juin 1678, p. 202.), juges du lieu ; Louis Pinard, chirurgien, et Dame Marie Hertel, sa femme ; Pierre Dizy dit Montplaisir, capitaine de la côte, Morin, curé, etc.

Le mariage a dû être célébré aux Trois-Rivières, sinon au Cap de la Madeleine, car la paroisse de Champlain, ou Notre-Dame de la Visitation, n'était pas alors érigée. Ses registres, tels qu'ils existent, ne remontent qu'à 1679, et ne contiennent pas d'actes de naissance avant le quatre mars de cette année.

La famille à laquelle Jacques Babie s'alliait était bien posée et de bonne lignée. Pierre Dandonneau (dit Lajeunesse, son nom de guerre), sieur du Sablé, était né en 1626, du mariage de Jacques, sieur du Sablé, avec Delle Isabelle Faube, du Bourg de ....., en Aulnis, et décédé avant 1702.

Pierre épousa, le 16 janvier 1653, Françoise Jobin, née en 1634, fille de Jacques et de Marguerite Roy, paroisse d'Amfrose, sur les Marches, à trois lieues du Pont-de-Cé, en Normandie. Elle est décédée à Champlain, le 6 juillet 1702.

Pierre Dandonneau a été un des premiers à former un établissement fixe en Canada. Dès 1652 il avait maison et résidence aux Trois-Rivières — (aveu

---

(1) Concession par sieur de la Touche de Champlain à Pierre Dandonneau, 17 mars 1665, greffe de Séverin Ameau, Trois-Rivières.

(2) *Les Ursulines de Québec*, T. 1, p. 329 et T. 2, p. 195.

(3) Beau-frère de M. de Saint-Ours, comme marié à Delle Marie Mullois, 8 janvier 1668, et aussi beau-frère de De Lanaudière, qui avait épousé une autre Delle Mullois, tous deux compagnons d'armes de Babie.

et dénombrement du 8 juillet 1668, reg. 1. p. 146, pour Trois-Rivières, et concession du 21 avril 1652.) Il avait pris ensuite, le 17 mars 1665, une concession de terre dans la seigneurie de Champlain, (Greffe d'Ameau, et R. C. S., 14 juin 1678, p. 200.) C'est probablement la terre indiquée au plan de de Couagne sous le nom de Lajeunesse et voisine de celle de Babie.

Ses terres en culture, dans sa seigneurie de l'Isle-du-Pads, sont aussi indiquées sur le plan du même de Couagne de 1709. Le fief du Sablé, dans le district de Trois-Rivières, a retenu son nom, ce semble.

Pierre Dandonneau s'étant fixé en premier lieu aux Trois-Rivières se maria là peu après, c'est-à-dire, le 16 janvier 1653. (Greffe du même Ameau).

Son fils, Louis Dandonneau, sieur du Sablé, épousa Demoiselle Jeanne Lenoir, d'où naquit, entre autres, Louis-Adrien, officier dans les troupes du détachement de la marine, lequel rendit foi et hommage le 22 juillet 1723, comme propriétaire des deux tiers dans la moitié du fief de l'Isle-du-Pads, du Chicot, ensemble des îles adjacentes, tant pour lui-même que pour Joseph Dandonneau dit Lenoir, son frère. Jacques Brissot, son oncle, comme ayant épousé Marguerite Dandonneau, était propriétaire de l'autre moitié. Le célèbre découvreur La Vérendrye (Gautier de Varennes, né aux Trois-Rivières en 1685) épousa aussi une Dandonneau du Sablé, sœur de Louis-Adrien, père. Plus tard, en 1746, on retrouve Louis-Adrien, fils, en garnison au fort Saint-Frédéric. (1) Il avait obtenu en 1739, dans les environs, une concession du fief DuSablé (dit la Nouvelle-York) qu'il vendit à Jacques Cuthbert.—*Rég. des foi et hommage, vol. III, p. 446 de 1781.*

On trouve dans un arrêt du Conseil Souverain, en date du 4 avril 1707, (vol. 5, p. 571) que la succession de Pierre Dandonneau est alors représentée par huit enfants, et dans un autre arrêt du 21 mars 1707, (vol. 5, p. 771) il est fait mention d'un fief aux Trois-Rivières, sous une désignation inusitée au pays, appelé vulgairement *le Marquisat du Sablé.* Ce fief de 10 arpents environ, proche la commune des Trois-Rivières, fut concédé en 1679. Mais par le cahier de L'intendance, vol. p. 335, vo., il n'appert pas qu'il ait été concédé ou ait appartenu à Du Sablé. Comment y a-t-on attaché ce nom ? Je ne le puis découvrir jusqu'aujourd'hui. (Voir documents de la session, Ottawa, vol. XIX, No 8, de 1886, p. 52.)

Dans un acte notarié passé à Montréal le 16 octobre 1767, devant Mtre..... (?), la lignée de la famille de Louis-Adrien Dandonneau du Sablé en Canada se trouvent marquée au complet, savoir : de Louis-Adrien

---

(1) Registre du Fort, dans *Mémoires de la Société Royale du Canada,* 1888, vol. 5, p. 101.

Dandonneau du Sablé, cadet, officier, est blessé et fait prisonnier au fort Nécessité par Washington, lors de l'assassinat de Jumonville — Collection des M. M. S. de Québec 1833. Vol. III, p. p. 521, 563.

DuSablé, officier tué sous le baron Dieskau, est-ce le même ?

Dandonneau du Sablé, (1764) vivant, lieutenant de Sa Majesté Très-Chrétienne, par son mariage avec Marie-Joseph de Royette de Richarville, étaient issus :

(a) Marie-Louise, veuve de Pierre Bécancourt de Portneuf, vivant, chevalier de St-Louis.

(b) Marie-Catherine, épouse de Antoine-Claude Rambault de Burolon, officier, en France.

(c) Marie-Joseph.

(d) Marie-Geneviève.

(e) Michel-Ignace.

(f) Joseph-Amable.

Je crois cette famille éteinte au Canada.

Les Du Sablé portent : *De sable à l'aigle éployé or.* Ceux du Maine: *Lozangé de gueules et or.*

Cent ans après cette première alliance des Babie et des du Sablé, les relations de famille se continuaient entre leurs descendants. Du Sablé, officier retiré à Loches, (1) en Touraine, après la conquête, mande à son cousin et ami M. Magnan, (2) qui écrivait de là, le 20 août 1761, à son cousin M. François Bâby, alors passé à la Rochelle, de féliciter Jacques du Perron Bâby, du Détroit, de son mariage récent avec demoiselle Susanne Réaume, dont il a appris, dit-il beaucoup de bien. Il fait en même temps ses compliments à M. Saint-Ange (Charly) (3) et à M. Sabrevois de Bleury, au Canada.

Une dame DuSablé, devenue veuve, demeurait à Québec, avec ses filles, en juillet 1755, et elles sont été portées ensemble alors par M. le Marquis Duquesne sur la liste de distribution des grâces du Roi, la mère pour 100 livres et les filles de même. (4)

Nous avons donc par ce mariage Baby et Dandonneau du Sablé, un premier point de départ fixe et connu pour suivre avec certitude la lignée qui en est découlée. Mais il n'est pas aussi facile, en remontant à plus d'une génération en arrière, de retracer les ancêtres de la famille Baby en France, et le petit nombre de ceux qui y portent ce nom aujourd'hui en connaissent peu de choses ; du moins ils n'ont fourni aucuns renseignements à leurs homonymes du Canada.

La plus ancienne mention du nom que j'ai pu rencontrer date de 1375, époque désastreuse, où les Anglais avaient conquis plus de la moitié du sol de la France. Le reste était épuisé d'hommes et d'argent. Plusieurs soutiens de la couronne lui firent alors des dons gratuits pour lui venir en aide. On voit dans " *Les Edits et Ordonnances des Rois de France,* " tome VI, p. 156, édition de l'imprimerie royale de Paris, 1741, les " *Lettres de Charles V,* au bois de Vin-

---

(1) *Archives d'Ottawa, Brymner,* 1888, p. 47.

(2) *Ce dernier était cousin germain de M. Frs. Bâby, son père ayant épousé une Demoiselle Le Compte-Dupré. M. Picôté de Bellestre en avait épousé une autre.*

(3) Il *commandait au poste de Vincennes en* 1760.

(4) Extraits des Archives publiés par l'abbé R. Casgrain, p. 23.

cennes, en octobre 1375, " qui portent que les Nobles des Baillages du Velay, " du Vivarais et du Valentinois, qui sont nommés dans ces lettres et leurs " hommes et sujets sont exempts et sont conservés dans leur droit de ne pas " payer les impôts qui se lèvent pour les guerres, moyennant un don gratuit de " 10,000 francs d'or qu'ils ont fait au Roi."

Parmi ces nobles est nommé le seigneur de Babie, *dominus de Babietis*, du diocèse de Mende, où l'on retrouve plus tard le même nom.

Il existe un autre village du même nom Babie en France, dans le département de la Seine-et-Marne, à vingt kilomètres de Provins, canton et poste de Bray-sur-Seine.

Le même nom de famille se rencontre ensuite en 1555. Dans son "*Histoire des Chevaliers de Malte*" l'abbé de Vertot donne la liste des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, communément appelés Hospitaliers, et, entre autres, il marque les noms de ceux de la langue de France ou Grand-Prieuré de France, en suivant l'ordre chronologique de réception dans cet ordre célèbre. Cet historien observe que pour y être reçu en qualité de chevalier, suivant les règlements, il fallait être issu dans un mariage légitime, de maisons nobles de nom et d'armes, tant du côté paternel que du côté maternel. Ces règlements portaient huit quartiers de noblesse dans les deux lignes.

D'après la liste de France cinq Baby, dont les noms sont cités, ont été admis et faits chevaliers aux années suivantes, savoir :

René de Véclu Baby, en 1555,	vol. 7, p. 213.
Mathieu de Véelu Baby, en 1569	" " " 217.
Jean de Véelu Baby, en 1607	" " " 234.
Hector de Véelu Baby, en 1637	" " " 260.

Ce dernier est dit du diocèse de Sens.

Leurs armes, qui sont les mêmes pour tous, lisent : *De sinople à trois alérions or.*

Guillaume de Véelu de Passy, reçu le 18 mai 1645, est de la même famille, car il porte aussi les mêmes armes.

Les armes des Bâby du Canada sont différentes. Elles portent : *De gueules à trois lionceaux rampants or*, 2 *et* 1, telles qu'apportées avec eux de France, et qu'elles se trouvent consignées dans d'Hozier, suivant qu'elles ont été enrégistrées à la maîtrise particulière de Cognac, d'où ressortissait la famille. Cet enregistrement fut fait pour se conformer aux Edits du Roi, et notamment à celui de 1696, concernant l'usurpation des titres de noblesse. (1)

Il y avait une autre branche de la même famille, ou du même nom, en France, vers la fin du seizième siècle, les Baby de Palerme. Elle se rencontre

(1) Le *Livre d'Or de la Noblesse*, ou Répertoire Nobiliaire, édition à la bibliothèque d'Ottawa, indique les Baby, T. 1er, p. XVI. M. Le comte de Givaudan, dans sa lettre citée du 4 sept. 1862, a dit à M. Bossange avoir trouvé les armes des Baby dans d'Hosier, mais de n'avoir rien trouvé dans ces archives du dossier de la famille Baby.

depuis 1596 à 1610, époque de la fondation du " Grand Couvent des Ursulines " du faubourg Saint-Jacques de Paris, destiné à la haute noblesse. Cette maison d'éducation fut dès son origine favorisée par les familles les plus illustres de France et même de l'étranger. On y voit figurer les noms les plus marquants, tels que les demoiselles de Béthune, de Trieste, de Castille, d'Harcourt, du Châtelet, Laurens de Frémont, de Retz, de Montmorency, d'Arundel, McCarthy, etc., et mademoiselle Baby de Palerme ; — ainsi qu'on peut le voir par les archives du couvent, qui ont été transférées à celui des Ursulines de Québec pendant la tourmente révolutionnaire de 1789. (1)

La même révolution fit périr le général Jean-François Babie, (2) à laquelle il avait pris une part active. Il était né à Tarascon, près de Foix, département de l'Arriège, le 9 oct. 1759, propriétaire, et domicilié à Paris ; devint victime de la réaction du 9 thermidor, fut condamné à mort et fusillé le 18 vendémiaire, an V, (9 oct. 1797). Il n'avait que 37 ans. Comme on voulait lui mettre un bandeau sur les yeux, il refusa en disant: " Non : la vie est assez " laide pour qu'on la regarde bien en face une dernière fois."

Baby, Jean-Etienne, né à Monpertuis, Seine-et-Marne, y résidant, garde des bois nationaux, âgé de 60 ans, fut également victime de la Révolution. Il fut condamné à mort par la commission militaire, séant au Temple, le 12 ventôse, an II, comme convaincu d'être complice d'un complot dans la nuit du 23 au 24 fructidor, dans le camp de Grenelle, qui a existé dans les communes du district de Rosay, pour allumer la guerre civile, et tendant à égorger la troupe, par suite le Directoire et le Corps Législatif. *Prudhomme, id. T. 2.*

Récemment vient de mourir à Paris un écrivain remarquable, M. Batbie, (3) (Anselme-Polycarpe) né à Seissan, Gers, en 1828. Il était avocat, professeur de droit administratif et d'économie politique à l'école de droit de Paris, et publiciste. Il devint ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts, en mai 1873, dans le premier ministère du président MacMahon ; ensuite fut fait sénateur. Il a occupé un rang distingué comme écrivain et homme politique. M. le juge Bâby l'a connu à Paris, et ce personnage croyait à une parenté avec son homonyme, parce que, disait-il, il y avait une tradition qu'un membre de la famille était passé au Canada.

Il y a encore en France des Bâby qui ont continué d'habiter le lieu d'origine de ceux du Canada et les environs.

Mon frère, M. l'abbé Raymond, et moi, dans un voyage que nous y fîmes ensemble en 1867, nous nous occupâmes d'en faire la recherche. L'abbé se dirigea vers le midi, à Agen, pour voir et visiter le pays de nos ancêtres maternels et découvrir des traces de leurs descendants. Il alla voir à Seiches, qui n'est qu'à quelques lieues de Monteton, un M. Bâby, médecin de l'endroit, et

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. III, p. 275.

(2) *Dictionnaire des Contemporains*, Vapereau, V. Babie, et Prudhomme, *Hist. Rév. fran.*, p. 504. *Grande Enciclopédie*, V. Babi.

(3) *Dictionnaire des Contemporains*, Vapereau, Vo. Babie.

ancien élève de l'Université de Paris. Il habitait un château sans prétention, entouré d'un petit parc, et était estimé et respecté pour ses principes et sa conduite. Il ne possédait que peu de renseignements sur sa famille. L'abbé néanmoins put constater, encore une fois, un cas d'atavisme bien marqué, comme celui qu'il avait si bien constaté pour nos ancêtres paternels du Poîtou. Ce médecin avait une ressemblance frappante avec feu M. Charles Bâby, avocat, de Sandwich, frère de notre mère :—même visage, même teint, même expression de physionomie, même taille, et la bouche bridée, type distinctif des Bâby du Canada. C'était à s'y méprendre.

Lors de son passage en Canada dans l'été de 1888, Mgr Soulé, primacier du Chapitre de Saint-Denis, ayant fait la connaissance de M. le juge Bâby, de Montréal, ne put s'empêcher de remarquer une ressemblance prononcée entre lui et un autre juge Bâby, en retraite, ami intime de l'évêque, et qui vivait retiré dans un château près d'Agen. Mgr devait envoyer au juge Bâby des renseignements sur cette famille de magistrats français, dont le fils avait succédé au père dans la magistrature.

Il doit se trouver à Alger une autre famille, les Bâby de la Chapelle, qui y était établie en 1875, rue de la Marine, et qui serait venue là dès la conquête de l'Algérie. Elle était une des mieux considérées de la ville et on la voyait à toutes les réceptions chez le gouverneur et à l'amirauté. Le général Chanzy devait être le gouverneur et l'amiral Ros, commandant naval dans le temps. Le père, en autant que j'ai pu le savoir, était un ancien officier de marine en retraite. Je tiens ces renseignements d'un prêtre français, M. l'abbé Crispin, émigré au Canada, et curé à Amherstburg, Ontario, que j'ai eu plaisir de rencontrer dans un voyage par là en 1887. Il avait été professeur au collège de Saint-Charles, à Blidah, distant d'environ 50 kilomètres d'Alger. M. Bâby avait deux fils, Eugène et *Charles* (?) L'aîné, d'un caractère bouillant, causait des désagréments à ses parents. C'est à cette occasion que l'abbé avait fait connaissance avec M. et Madame Bâby de la Chapelle, en s'intéressant à eux pour leurs enfants à ce collège. Il les a perdus de vue depuis.

Dans le comté d'Essex, à Bordean, Leytonstone, près de Londres, en Angleterre, demeure (1894) M. Daniel-Antoine Bâby, colonel en retraite de l'armée anglaise, fils de feu le Major-général Daniel Bâby, de la même armée, et mort à Londres en 1858. Il est issu de la famille du Canada par son père, qui est né au Détroit le 29 décembre 1778. Il m'écrit qu'il est le seul et le dernier de son nom en Angleterre depuis la mort de son fils unique, George-E.-Antoine, décédé le 9 mai 1889, à Langrish, dans le comté de Hampshire. Ce jeune homme était aussi officier dans l'armée. Le colonel Bâby a eu l'obligeance de m'envoyer sa photographie, ainsi que celle de son fils, en échange de la mienne et de celle de ma mère qu'il m'avait demandées.

Parmi les tribus des Hurons ou Wyandottes des environs du Détroit, lors de la reddition du fort en 1760, il existait un chef sauvage du nom de Bâby, qui commandait une bande de cette nation établie à la mission des jé-

suites, au village (alors appelé) la Pointe-de-Montréal, et dont l'église était appelée la chapelle des Hurons. C'est aujourd'hui Sandwich ou la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, sur la rive sud de la rivière du Détroit. Ce chef huron apparait de nouveau au siège du fort par Pontiac en 1763, allant y remettre un prisonnier panis (1) qu'il avait adopté dans sa famille, chose tout à fait inusitée parmi les sauvages de remettre ainsi un prisonnier après l'avoir adopté. Ce guerrier, de même que Théata, (2) chef de la Bonne-Bande, et un autre chef probablement "Doctors' son" (le fils de la médecine), ne voulurent point se joindre aux autres hurons qui entonnèrent le cri de guerre pour porter du renfort à Pontiac contre l'Anglais durant le siège. Ce chef Bâby paraît avoir exercé une influence assez considérable dans sa nation, (3) car on le voit comme un des signataires au traité de paix conclue à Niagara le 18 juillet 1764. Son nom indien est *Odingquanooron*. Il avait pris certaines manières et adopté certains usages français. Ainsi il allait rendre visite au commandant de la place, à Détroit, et lui faire les compliments de la nouvelle année, toutefois en gardant son costume indien. Ce mélange de civilisation chez lui était-il une simple conséquence de son commerce avec les blancs, où était-il dû plutôt à une origine de famille que son nom semblerait indiquer? Je ne le pense pas, quoique d'ailleurs les relations avec les femmes sauvages fussent assez fréquentes dans ces régions parcourues par les traiteurs. Je suis plutôt porté à croire que le nom de ce chef lui vint de son parrain au baptême, Raymond Bâby, et qu'il doit être un des deux enfants qu'il tint sur les fonds baptismaux en octobre 1716, à la mission de Sainte-Anne du Détroit.

Le père Pothier, missionnaire jésuite, mentionne plusieurs fois dans ses lettres ce chef Théata, compagnon de Bâby et ne paraît pas avoir conçu une idée bien favorable de ce chef sauvage et de ce Bâby.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir jusqu'à présent sur l'origine de la famille Bâby du Canada. Je laisse à d'autres membres de celle-ci de pousser plus loin leurs recherches sur leurs ancêtres de France. Quant à moi je n'ai pu encore trouver aucun documents ou écrits, dans les temps modernes, qui pourraient relier aujourd'hui les familles du même nom dans l'ancien continent avec celle qui s'est propagée dans le Nouveau-Monde depuis 1670.

Je vais procéder maintenant à donner en toute sûreté la lignée complète des Bâby du Canada, c'est-à-dire la descendance de Jacques Babie, 1er. Je l'accompagnerai de notices biographiques sur ceux de ses membres qui méritent le plus d'attirer l'attention. L'arbre généalogique Bâby, à l'appendice, suffira pour les autres.

---

(1) *Pontiac's siege of Detroit, by F. B. Hough*, p. 45.

(2) *Le même qui signa la concession de terre pour l'église de Sandwich, en faveur du grand-vicaire Hubert, le* 4 *mars* 1782.

(3) Sir William Johnson (11 sept. 1761) donna un présent à la fille de ce Bâby parcequ'il le reconnut comme un des Sachems importants des Hurons.

*
* *

Nous avons vu Jacques Babie à Champlain, occupé à défricher le sol en pionnier hardi et courageux, ce à quoi il réussit tout en exerçant un négoce qui promettait d'être lucratif et le devint en effet. Il ne tarda pas à agrandir le champ de ses opérations commerciales en faisant la traite des pelleteries jusque chez les Ottawais qui s'étendaient au loin dans les régions de l'ouest, sur les bords du lac Michigan et dans les environs de la baie des Puants (Green Bay), où les missionnaires jésuites avaient établi une mission dès 1669.

Dans les premiers temps de la colonie les missionnaires, les gouverneurs et commandants trouvèrent de précieux auxiliaires parmi un certain nombre de colons français. Plusieurs étaient des cadets de famille ou appartenaient à la petite noblesse, d'autres étaient des officiers réformés, qui avaient quitté la France de leur bon gré, ou avec un modeste brevet dans les troupes. Ils venaient tenter fortune au Canada. Pauvres, ou avec un salaire insuffisant, quand ils avaient la chance d être employés par le gouvernement, ils étaient sans cesse en quête d'aventures pour tenter quelque opération lucrative, souvent à leurs risques et périls. Le commerce des fourrures, en contrebande avec les sauvages, ouvrait une voie qui paraissait la plus avantageuse à leur esprit d'entreprise. Aussi les voyons nous s'y livrer sans relâche, malgré les défenses, prohibitions et peines sévères des autorités. C'est ainsi que se forma cette classe d'hommes, particulière au Nord de l'Amérique, appelée *coureurs-des-bois,* (1) dont ils étaient les chefs, ou plutôt, pour ainsi dire les compagnons, et avec lesquels ils ont parcouru cet immense pays en tous sens, par eau et par terre, partageant ensemble les misères, les fatigues et les dangers, aussi bien que les profits de leur commerce clandestin, si on peut l'appeler ainsi. Tous étaient aussi connus sous le nom de *voyageurs,* et, vis-à-vis, des chefs ils prenaient le nom *d'engagés,* et quelques fois l'engagement était mis par écrit. Le célèbre découvreur Daniel Graselon du l'Hut (2) était un gentilhomme lyonnais, frère de la Porte de Tourigny et cousin des Tonti, cependant l'intendant Duchesneau ne le qualifie que de simple coureur-des-bois. Ces voyageurs étaient nombreux et renommés pour leur hardiesse, leur vigueur, leur intelligence et leur adresse à surmonter les obstacles, à travers les éléments, dans la rude vie des bois, à sauter les rapides et naviguer sur les grands lacs.

C'était l'époque où Marquette, Jolliet et de la Salle allaient aussi à la découverte du Mississipi et de la route vers la mer du sud, et où les Jésuites

---

(1) Et non pas *coureurs-de-bois,* (malgré Bescherelle) qui s'applique, comme l'expression *écumeurs-de-mers,* à ceux qui vont ramassant le bois, vague et flottant en dérive. Coureur-de-bois de lune, est une expression populaire qui désigne les voleurs de nuit qui pillent les clôtures ou le premier bois venu qui leur tombe sous la main pour se chauffer.

(2) Ce nom a été épelé de diverses manières, Groselon, Greselon, du Lut, du Luth, du Lude. Si l'origine du nom est italienne du Luth serait la tradition de Delietto, dont les historiens font mention. La parenté avec les Tonty confirmerait une provenance d'Italie. Le nom de Dulude est bien connu en France et en Canada.

avaient poussé leurs travaux apostoliques bien au delà de leur mission du fond du lac Supérieur.

Ce qui frappe aujourd'hui dans ces excursions lointaines accomplies si lestement alors, c'est de voir le peu de cas qu'on faisait des distances. On partait pour un voyage de 100, 200, 500 lieues sans plus de préoccupation qu'on en met maintenant à monter en chemin de fer pour faire le même trajet. Avec des raquettes, un fusil et une hache, un voyageur suivi de son chien pour compagnon, se dirigeait de Québec vers la baie d'Hudson et allait frapper juste l'endroit; et il ne faut pas oublier qu'il lui fallait trouver sa nourriture en route au bout du fusil, d'une ligne. De nos jours, on rencontre très peu d'hommes de cette trempe.

Au milieu de cette vie active qui semblait devoir amener une prospérité solide et durable pour Jacques Babie, la mort vint l'enlever prématurément à l'âge de 55 ans seulement. Elle vint couper court à toutes ses entreprises et ses projets.

Il mourut en sa demeure vers minuit, le 28 juillet 1688, muni des sacrements de l'Eglise. Cette mort soudaine fut-elle la suite d'un accident ou d'une épidémie ? On n'en sait rien, sinon qu'il fut inhumé le même jour, sur les cinq à six heures du soir, sous son banc, dans l'église de la paroisse, en présence de M. de Saint-Claude, curé de Batiscan, et du seigneur de Champlain. Le père Ambroise Pellerin, récollet, qui faisait alors les fonctions curiales, enregistra après la cérémonie l'acte de sépulture.

Les affaires de Jacques Babie paraissent avoir roulé sur un assez grand pied, si on peut en juger par les importations qu'il faisait de France et les réclamations assez élevées qu'il eut à poursuivre devant le Conseil Souverain et qui furent continuées par sa veuve. (1)

Parmi de vieux papiers déposés aux archives provinciales à Québec, provenant du greffe de Saint-Martin, (Adhémar, Sr de St. Martin,) notaire royal à Montréal, il se trouve des lettres à lui adressées par Jacques Babie et par Jeanne Dandonneau, sa femme. Ces lettres ont été recueillies en même temps que les minutes de ce notaire et c'est ainsi qu'elles sont parvenues au Bureau des archives. Elles n'ont trait qu'aux affaires privées de M. et Mme Babie et n'offrent aucun intérêt public et devraient être remises à leur famille. Le texte de la correspondance de M. Babie indique un homme lettré et possédant cette urbanité toute française qui distinguait l'époque où il vivait.

Les lettres de sa femme montrent une orthographe peu grammaticale, mais annoncent un esprit lucide, un bon sens ferme et un caractère décidé.

M. le juge Baby a fait une demande pour obtenir la restitution de ces lettres, comme appartenant à sa famille, mais elle n'a pas été écoutée.

Le cachet qui scelle ces lettres porte un écusson surmonté d'un heaume

---

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. III, p. p. 18, 21, 29, 45, 54, 80, 85, 132, 243, 437, 527, 547, 687, 701, 718, 738, 742, 745, 757, 773, 777, 1017, et 1068.

et orné de lambrequins. Le champ lisse de l'écu est difficile à distinguer et sans hachures. On y voit deux mains qui se serrent, et au-dessous, un fond ondé, et ce que dessus semble trois tourteaux alignés et flottants. Sont-ce les armes des du Sablé ?

La mort imprévue de M. Babie fut un événement funeste pour sa veuve, qui restait chargée d'une nombreuse famille et d'une succession embarrassée de procès. Elle même n'était âgée que de 33 ans. La plupart de ses enfants étaient en bas âge ; de plus elle était enceinte du douzième et au milieu de sa grossesse.

Les affaires de la succession l'appelèrent bientôt à Québec et elle dut s'y trouver le 2 août suivant, où elle fut nommée tutrice de ses enfants. Elle fut obligée d'y retourner plusieurs fois à cause des poursuites devant le Conseil Souverain Son nom apparaît en diverses fois aux registres du Conseil jusqu'à 1703 (1)

Il ne lui fut pas donné non plus d'atteindre la vieillesse : elle mourut à l'âge de 58 ans et fut inhumée à Québec, le 20 juillet 1703, n'ayant survécu, comme on voit, que 15 ans à son mari. Le 4 janvier de la même année elle avait eu à pleurer la perte de sa fille aînée, Marie-Jeanne, veuve de Lusignan, et épouse, en secondes noces, de M. Claude Pauperet, négociant de Québec.

Voici la liste des enfants issus du premier mariage Babie en Canada, suivant l'ordre de leur naissance, avec les dates précises que j'ai pu constater.

1.	Marie-Jeanne	née	.....	1671	déc.	4 janv. 1703.
2.	Jacques	né	.....	1673	"	11 juin 1724.
3.	Louis	"	.....	1674	"	
4.	Marie	née	.....	1675	"	
5.	Pierre	né	.....	1676	"	
6.	Antoine	"	.....	1679	"	15 août 1683.
7.	Françoise	née	16 mars	1681	"	10 févr. 1684.
8.	Jean-François	né	22 nov.	1682	"	
9.	Marie-Magdeleine	née	20 nov.	1683	"	
10.	Marie-Anne	"	9 juillet	1686	"	
11.	François-Etienne	né	5 août	1687	"	1 sept 1767.
12.	Raymond, posthume ...	"	16 déc.	1688	"	14 mars 1737.

Il importe de suivre exactement la lignée de chacun de ces enfants, car nous verrons, dans la suite, qu'elle a totalement disparu dans les mâles, sauf celle de l'enfant posthume Raymond, la seule qui existe aujourd'hui. Les détails qui nous restent sur chacun d'eux sont assez maigres et peu nombreux.

***

1. Marie-Jeanne, l'aînée, née en 1671, épousa, en premières noces, à Champlain, le 5 février 1689, Paul Louis Dazmard de Lusignan, capitaine

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, T. 4, p. 817-819.

réformé d'une compagnie du détachement de la Marine. Dans l'été de 1692, raconte La Potherie, M. de Lusignan fut attaqué et tué de la première décharge par un parti d'Iroquois, dans les isles du lac Saint-Pierre, pendant qu'il descendait, à son retour de Montréal, un convoi de bateaux aux Trois-Rivières. Il laissa un fils portant les mêmes noms, né..... 1689-90, auquel Michel Pelletier de la Prade fut élu tuteur. (1) Celui-ci fut ensuite remplacé par Jacques Babie, oncle maternel. La veuve, encore mineure, eut pour tuteur Jacques Brissot, son oncle maternel. Paul Louis de Lusignan, à l'âge de 21 ans, (2) s'adressa (1711) au Conseil Souverain et obtint des lettres d'émancipation d'âge. Il dirigea une poursuite contre son tuteur Jacques Babie II, son oncle, qui était débiteur de la somme de 14,799 livres, seize sols et six deniers envers les co-héritiers par bénéfice d'inventaire de feu Jeanne Dandonneau du Sablé, leur mère, suivant une cédule notariée devant Mtre Normandin, aux Trois-Rivières, en date du 22 juin 1699. Le même Jacques Babie, aussi tuteur de ses frères et sœurs, continua à avoir des démêlés en justice avec eux, car ils se plaignirent, par requête du 23 mai 1712, qu'il les amusait sans leur rendre compte. Ils obtinrent même un arrêt pour saisir ses biens. (Rég. du C. S., 17 décembre 1703 et 23 novembre 1711).

Plus tard, en 1742, sa belle-sœur, Marguerite Véron de Grandmesnil, veuve de Pierre Petit, seigneuresse de Yamaska, intenta contre la famille Babie une poursuite au sujet de cette même succession et mit en cause Pierre Babie du Perron, François Babie-Chenesville, Charlotte Lemaître et d'autres. C'est la seconde fois, depuis 1709, que je rencontre le nom *Duperron*. Il apparaît une autre fois aux registres de la paroisse des Trois-Rivières le 2 août 1721 ; Pierre Babie, sieur Duperron, y est ainsi nommé, lorsqu'il est parrain de Pierre, fils de Jacques II.

Pour revenir à de Lusignan, fils, je le retrouve au poste ou fort de St-Joseph, aux Illinois, près du fonds du lac Michigan, où son nom apparaît aux registres, le 21 janvier 1738, comme suit : Louis (Paul) d'Azmard, seigneur de Lusignan, dans la baie de Missisquoi (Mychiscouy), sur le lac Champlain, et commandant alors au dit poste, comme parrain de Louis-François Ménard, baptisé par le père du Jaunay, S. J. En 1757, son fils, Louis-Antoine Dazmard de Lusignan, épousa à Québec Louise-Gilles Renaud D'Avennes Demeloises, par contrat de mariage du 22 septembre 1754, Saillant, Nre, auquel toutes les sommités civiles et ecclésiastiques assistèrent, et Dame Veuve Baby, sa grand'-mère maternelle, et Angélique Perrault, sa cousine, y sont aussi témoins.

Paul de Lusignan, qui doit être le fils de Louis-Paul II, était commandant à Carillon, et en 1758 il commandait au fort Saint-Frédéric et s'y distingua. Etant passé en France après la prise de Québec, il habitait Brest en 1770, d'où il écrit à madame de St. Luc, à Terrebonne. En mars 1773, Louis-Antoine

---

(1) *Greffe de Daniel Normandin, Trois-Rivières, 22 juin* 1699.

(2) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain, 7 décembre* 1711, *p.* 43. *L'âge de majorité alors était de* 25 *ans.*

ci-dessus écrit aussi de là à madame Demeloises, sa belle-mère, restée en Canada, qu'il avait le titre de capitaine des vaisseaux du roi et major du régiment de St-Malo au corps royal de la marine ; qu'il n'a qu'un fils, âgé de trois ans et trois filles. Il n'est resté aucun de Lusignan en Canada. J'ignore si cette lignée a été continuée en France.

En secondes noces la veuve de Lusignan épousa à Champlain, le..... M. Claude Pauperet, marchand à Québec, et mourut en cette ville en 1703, comme nous l'avons dit. Elle fut inhumée dans l'église paroissiale.

Il existe au pays plusieurs familles qui portent le même nom de Lusignan, mais elles ne dérivent pas de cette souche. Une d'entre elles est italienne, Lusignani, de Montréal.

***

2. Jacques II, né aux Trois-Rivières le..... 1673, épousa là, le 4 février 1709, demoiselle Magdeleine Véron de Grandmesnil, née le 21 décembre 1684, et décédée là, le 9 décembre 1760. Son mari l'avait précédé dans la tombe depuis longtemps, étant mort le 10 juin 1724. Il périt de mort violente. Les archives de la justice criminelle des Trois-Rivières, du 14 juillet 1724, constatent que le juge Godfroy de Tonnancour a acquitté des personnes (non désignées) accusées d'avoir assassiné Jacques Babie.

Les registres de la paroisse font voir qu'il était marguillier à Champlain en 1709. Le censier de la Compagnie des Indes Occidentales, juridiction des Trois-Rivières, le porte comme censitaire les 22 avril et 11 juillet 1718, de deux emplacements sur la rue St-Antoine, dans la ville.

Ce doit être de lui dont parlait madame Ross-Lewin (Archange Bâby, sa petite-nièce) en rapportant le fait suivant.

Il demeurait alors aux Trois-Rivières. Une nuit, peu de temps après la mort d'un de ses amis de l'endroit, comme il venait de se mettre au lit, il vit à la fenêtre le fantôme de cet ami, qui se dessinait en blanc, éclairé par un beau clair de lune, et qui lui faisait signe de la main. Saisi de frayeur il se lève, regarde épouvanté, et entend distinctement une voix qui lui dit : " Babie, je suis " ton ami N... Vas à tel endroit, tu y trouveras une somme d'argent que tu " remettras à telle personne. Prépares-toi à me suivre bientôt."

La somme fut trouvée et remise et Bâby mourut peu après.

Que cette vision ou apparition fut réelle, ou une simple hallucination de Babie, toujours est-il que la ville des Trois-Rivières put voir le lendemain que ses cheveux avaient complètement blanchi durant la nuit.

Les enfants qu'il eut de son mariage furent :

(a) Joseph, b. 18 nov. 1709 ; s. 4 déc. 1709, à Champlain.

(b) Marie-Anne, b. là 26 oct. 1710 ; mariée aux Trois-Rivières, 13 janvier 1733, à Louis Lefebvre dit Belle-Isle, et morte en couches le 22 oct. suivant.

(c) Jacques-Joseph, b. 13 mai 1713 ; s. Trois-Rivières, 24 déc. 1733.

(d) Véronique, b. là, 17 sept. 1716 ; mariée là, le 8 janvier 1748, à André Corbin. Elle avait été élevée aux Ursulines des Trois-Rivières avec ses deux sœurs. (Hist. Urs. 3, R. T. 1. p. 188-9).

(e) Marie-Jeanne, b. là, 18 mai 1719, élève aux Ursulines de Québec et aussi de Trois-Rivières.

(f) Josephte, née....., élève aux Ursulines des Trois-Rivières avec Véronique et Jeanne, ses sœurs.

(g) Pierre, b. Trois-Rivières, 2 août 1721, filleul de Pierre Duperron ; (1) marié là, le 22 avril 1748, à Thérèse Véron de Grandmesnil.

C'est le même que celui mentionné dans le " Journal de Badeau." Il a joué un rôle politique. Il sympathisait avec les révolutionnaires américains en 1775, lors de l'invasion. Il devint ensuite un bon royaliste, écrit la Mère Thérèse-de-Jésus, sa cousine, 7 déc. 1781. C'est à nous, dit-elle, qu'il doit sa conversion. Il fut un des premiers à demander une constitution pour le Bas-Canada. (" Le Canadien " du 19 août 1809). En 1786, il occupait un banc du côté de l'épître, après le banc d'honneur. Il ne paraît pas avoir laissé d'enfants survivants de son mariage précité, lesquels étaient :

(a) Pierre-Ovide, b. 3 avril 1749, aux Trois-Rivières ; s. 3 oct. 1750 à la Pointe-du-Lac.

(b) Jean-Etienne, (2) b. 26 sept. 1750 et s. 1755 en ce dernier endroit.

Ainsi se termine la lignée mâle de Jacques Babie II.

*
* *

3. Louis, né..... 1674, n'a pas laissé d'autres traces connues de sa vie que je sache, si ce n'est la mention de son nom qui apparaît à la requête pour lettres de bénéfice d'inventaire présentée par son frère aîné, au sujet de la succession de leur mère, devant le Conseil Souverain, en décembre 1703. Serait-ce lui qui serait mentionné au recensement du Détroit de 1709, qui se trouve à Paris ?

*
* *

4. Marie, née..... 1675. Rien de connu d'elle.

*
* *

5. Pierre Duperron, né..... 1676, épousa le 13 février 1708, à Saint-François-du-Lac, demoiselle Marie-Anne Crevier, b. à Sorel, 25 juillet 1686, fille de Jean-Bte. Crevier, premier seigneur du lieu, et de Marguerite

(1) Le 18 février 1754, il assiste avec son oncle, Pierre Duperron, à l'assemblée de parents pour élire un tuteur aux deux enfants mineurs de Marguerite-Anne Bâby, Vve J.-Bte Couturier dit Labonté. (Greffe de Pillard, Trois-Rivières).

(2) Le nom même de celui mort en France en 1793, ci-dessus nommé.

Hertel. Leur contrat de mariage est cité en entier par Sulte, *Hist. de St-François, p. 84.* Duperron mourut à Champlain le 8 mai 1758. Les terres qu'il possédait à la Baie-du-Febvre sont indiquées au plan de De Couagne déjà cité.

Sa postérité a été :

(a) Marie-Anne Antoinette, b. à Saint-François-du-Lac, 12 décembre 1708. Ce doit être elle qui est décédée à Montréal le 22 juin 1790, à l'âge dit de 85 ans au lieu de 81 ans 6 mois et 10 jours, et la même aussi que celle mentionnée par Sulte, p. 115, sous le nom de Ms'elle-Manette.

(b) Jeanne-Elizabeth, b. 30 mars 1711, élève aux Ursulines de Québec vers 1722 (T. II. p. 195) ; mariée 1° à Louis Cartier, le 28 octobre 1748 ; et 2° à Jean Chevalier, 19 février 1759.

(c) Pierre, b. ..... 1711, sépulture aux Trois-Rivières en 1733, à l'âge de 22 ans.

(d) Joseph, b. 4 décembre 1713.

(e) Marie-Geneviève, b. 30 juin 1715, s. 14 juillet 1715.

(f) Anonyme, b. et s. 1716.

(g) Joseph, b. 10 mars 1719 ; marié à Marguerite-Angélique Adhémar, 21 sept. 1745.

(h) Marguerite-Anne, b. ..... ; mariée :

1° à Jean-Baptiste Couturier dit Labonté, 27 juin 1743 ; lui s. 22 oct. 1751, à Kahokia. Safille Marguerite-Anne épousa François Gill, ancêtre du juge Gill actuel, et une nombreuse postérité en a découlé. Sulte, p. 101.

2° à Alexis Langlois, 25 février 1754 ;

3° à Michel Laforêt, 16 oct. 1757. Je crois que c'est elle qui est Marguerite Duperron, marraine, à Montréal, de Jacques Duperron Babie, le 4 janvier 1731, et sa cousine.

Il n'existe plus aucun descendants mâles de toute cette branche Pierre Duperron.

***

6. Antoine, né 14 mars 1679, mourut en bas âge, avant son père, le 15 août 1683, à Champlain.

7. Françoise, née le 14 mars 1681, mourut de même, le 10 février 1684.

8. Jean-François, b. 22 nov. 1682, et non 1692 tel que dit dans le dictionnaire de l'abbé Tanguay.

9. Marie-Madeleine, b 20 nov. 1683 ; mariée, 30 avril 1703, à Jean-Bte Crevier, sieur Descheneaux, frère de la femme du Pierre Duperron susdit.

10. Marie-Anne, b. 9 juillet 1686. C'est l'épouse (1711) de Pierre Martin, mentionnée par l'abbé Tanguay, vol. 1, p. 93, et dont un de leurs enfants fut baptisé à Repentigny sous le nom de Denis-François, le 23 janvier 1713.

11. François-Etienne Babie Cheneville, b. 5 août 1687, épousa à Saint-François-du-Lac, en 1712, Marguerite Crevier, b. à Sorel 18 septembre 1683, aussi fille du dit Jean-Bte Crevier et sœur de dame Pierre Duperron, et elle est décédée avant 1742.

Cheneville devint seigneur de Saint-François-du-Lac, résida à Montréal, dont il fut un des citoyens marquants, et mourut là âgé de 80 ans. Il fut inhumé dane la chapelle Saint-Amable de l'église paroissiale, le 1er sept. 1767.

Voici sa postérité, aujourd'hui éteinte.

(a) François-Xavier, b. 19 nov. 1713 ; s. 1er juin 1715.

(b) Joseph-Augustin Bâby Chenneville, b. 13 sept. 1715, garde-magasin du Roi au Fort Saint-Louis de Niagara ; épousa là, le 10 mai 1742, Marguerite-Angélique Rocbert Watsen, fille de Louis-Joseph Rocbert Watsen (1) et d'Angélique Bénard, bourgeois de Montréal, et mourut à Montréal, le 26 février 1768. Il fut aussi inhumé dans la dite chapelle Saint-Amable, à l'âge (dit) de 50 ans.

(*c.*) Jean-Baptiste Queneville, qui assiste au mariage de Raymond Bâby le 9 juin 1721, qui est-il ? N. B. Le premier né de F.-E. Bâby, aurait eu 8 ans au plus.

Les enfants issus du mariage Cheneville-Watsen, furent :—

(*a.*) Marie-Angélique, née à Montréal, 21 septembre 1745.

(*b.*) Catherine, née 1747, mariée à Montréal, 14 février 1763, à Chrystophe Sanguinet, notaire. (2).

(*c.*) Jean-Marie Chedville, (3) né 4 septembre 1749.

(*d.*) Claude-Joseph, né 18 juillet 1750.

(*e.*) Simon-Cheneville, né 2 mai 1751 ; s. 4 mai 1751.

(*f.*) Marie-Anne, née 17 avril 1752 ; s. 16 juillet 1752.

(*g.*) Marie-Charlotte, née 30 mars 1753 ; s. 26 novembre 1753.

(*h.*) Marguerite, née 18 juillet 1754.

(*i.*) Jacques-Joseph, né 9 septembre 1756 ; s. 19 septembre 1756.

(*j.*) Marie-Josephte Bâby-Cheneville, épouse (15 avril 1771) de Louis-Gordian D'Aillebout, sieur de Cuisy, veuf de Madeleine de Joncaire, lequel mourut en 1772. (Hist. des fam. fran., Daniel, p. 207.)

De toute cette première et deuxième génération que l'on vient de parcourir et qui s'est propagée dans Trois-Rivières, Champlain, La Pointe-du-Lac,

---

(1) Soouatechen, au registre, 18 juillet 1750, de Montréal.

(2) *Les noms des rues Sanguinet et Chenneville viennent d'eux.*

(3) Ce nom est écrit de diverses manières : Chefdeville, nom d'un Sulpicien, parent de Cavelier de la Salle et mentionné par Charlevoix, tome II, p. 3 ; Jacques Chédeville dit Lagarenne, s. à Québec, 8 oct. 1754 ; Chesneville, Chèneville, Chedeville est le nom de famille de plusieurs prêtres du diocèse de Chartres mentionnés par l'abbé Beauhaire, ouvrage cité plus haut.

Yamaska et les environs, il ne reste plus aucuns vestiges qui en portent le nom. Leur race entière s'est trouvée éteinte dès le commencement du siècle. Néanmoins la descendance a été continuée par les femmes.

***

12. Raymond Bâby, l'enfant posthume, né à Champlain, le 16 décembre 1688, (1) est le seul et véritable continuateur de la famille Bâby en Canada, comme nous l'allons voir. En effet il est l'unique et commun ancêtre de tous les Bâby aujourd'hui dispersés dans l'Amérique du Nord et dont le plus grand nombre habite la province d'Ontario. Il n'y en a (1886) qu'un seul du nom à Québec et quatre à Montréal, sans compter là les jeunes enfants de M. Horace Bâby.

La derniére branche du tronc principal a porté des rameaux nombreux et des fruits abondants. Par le mélange du meilleur sang de la colonie avant la conquête, et du pur sang anglais depuis, qui lui ont été infusés par de bonnes alliances, cette race s'est maintenue forte et vigoureuse. (2) Mais l'élément saxon prédomine chez elle depuis un demi-siècle tant par la langue que par les habitudes et idées sociales.

La postérité de Raymond s'est divisée en deux parties distinctes en s'habituant séparément, l'une dans le Bas et l'autre dans le Haut-Canada. Son fils, Jacques Duperron Bâby, s'étant établi au Détroit, a répandu beaucoup de descendants dans les environs et principalement sur le territoire canadien, vis-à-vis. François, l'avant-dernier fils, est demeuré à Québec et n'a pas formé une aussi nombreuse lignée. Ce sont là les deux seules branches subsistantes aujourd'hui en Canada.

La tradition ne nous a pas appris où Raymond a reçu son éducation. Orphelin de père, puis de mère, il fut mis sous la tutelle de Jacques, son frère aîné. Il est à présumer qu'il passa ses premières années à Québec avec sa mère, où il la perdit, alors qu'il n'avait que quatorze ans. Il avait pu jusqu'à cet âge avoir étudié au petit séminaire de Québec. Il est à croire qu'ensuite les ressources de son tuteur pour subvenir à son éducation ont dû être assez rétrécies, attendu que la succession de la mère n'avait été acceptée que sous bénéfice d'inventaire. On peut en induire que dès lors le jeune homme s'appliqua à compter plus sur lui-même que sur autrui pour faire son chemin dans le monde. Il adopta la carrière du négoce. A cette fin il parcourut les *pays d'en haut* fort à bonne heure et j'ai lieu de croire que c'est lui qui est le Babie mentionné comme habitant le Détroit en 1708, d'après le recensement de

---

(1) Il y a une erreur typographique dans le Dict. de l'abbé Tanguay qui donne l'année 1638.

(2) Les alliances françaises des Babie comptent les de Bellestre, Juchereau de Saint-Denis, de Lusignan, de Couagne, Boucher de Niverville, de la Naudière, D'Auteuil, Grandmenil, Le Comte Dupré, de Saint-Georges, etc.

1709 En octobre 1716 il y était, de passage du moins, car il assiste là comme parrain, le 3 et le 16 de ce mois, au baptême de deux enfants sauvages, comme l'atteste sa signature, Raymond Babie, officier, aux registres de la paroisse Sainte-Anne. Son établissement fut ensuite fixé définitivement à Montréal, où il épousa, le 9 juin 1721, demoiselle Thérèse le Comte du Pré, née là, le 15 octobre 1699, fille de Louis le Comte du Pré, seigneur de Terrebonne, négociant de la ville, et de Catherine de Saint-Georges. L'époux est dit âgé de 32 ans et l'épouse de 18 ans. Elle s'est un peu rajeunie, comme on voit, suivant l'usage de son sexe. Raymond devint bientôt un des personnages les plus notables de sa ville. Il avait un banc patronal dans l'église et les registres indiquent qu'il était marguillier en charge en 1729. Ses affaires devaient l'appeler à continuer ses voyages dans les pays d'en haut, probablement pour la traite des pelleteries, car il serait passé au fort de Chartres en 1732, où se trouve sa signature aux registres ou anciens documents du fort, ainsi que me l'a attesté M. Prudhomme, de Sandwich, qui l'a vue Il n'était pas d'ailleurs le seul de sa famille qui ait parcouru ces régions lointaines et acquis une influence méritée parmi les sauvages. M. le marquis de Vaudreuil atteste "que depuis l'établissement de la " Belle-Rivière, il y a toujours eu quelques-uns des Bâbie auprès des nations de " cette contrée et que, dans plusieurs circonstances critiques, il a ressenti avec " avantage le crédit et l'autorité qu'ils avaient parmi ces peuples."

La carrière de Raymond fut interrompue au milieu de sa course et de sa prospérité. La mort vint l'enlever âgé seulement de 48 ans et 3 mois. Il ne lui fut pas donné d'atteindre la vieillesse, pas plus qu'à son père et à son aïeul. Il mourut le 14 mars 1737 et fut inhumé à Montréal.

Il laissait après lui une veuve chargée de nombreux enfants, dont neuf survivaient sur douze issus de son mariage.

Madame veuve Raymond Bâby survécut bien longtemps à son mari et atteignit une extrême vieillesse, au delà de quatre-vingt-onze ans. Elle avait été élevée aux Ursulines de Québec (1) et avait toujours conservé beaucoup d'attachement pour ces religieuses. Elle choisit leur maison des Trois-Rivières pour s'y retirer vers 1763. Sa fille, la mère Ste-Thérèse-de-Jésus, était entrée religieuse dans cette communauté, comme nous le verrons plus en détail ci-après. Madame Bâby après y être demeurée pendant un certain temps retourna à Montréal et pensionna chez les sœurs grises, pour se rapprocher de Mme. Benoît, sa fille. Puis elle revint au couvent de Trois-Rivières. Après y avoir été pendant quatre ans, comme pensionnaire, elle obtint la faveur, avec la permission de l'évêque, de demeurer à l'intérieur du cloître, et c'est là qu'elle termina ses jours vers la fin de l'année 1790. (2) Les archives du couvent ayant été brûlées

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. II, p. 173. *Les Ursulines de Trois-Rivières*, vol. I, p. 430, nomme Mme. Bâby comme une des pensionnaires vers l'époque précédant 1795. Mais on découvre que sa succession était ouverte en mars 1791. Descheneaux, N. P.

(2) C'est là que feu le colonel F.-X. Perrault, le père de ma femme, étant enfant, vers l'âge de sept ans, put voir ses trois grand'-mères consécutives, ainsi qu'il le racontait.

à deux reprises par les incendies du 22 mai 1752 et du 7 octobre 1806, les données précises concernant le séjour là de cette dame ne peuvent être consultées. Ce que l'on sait c'est qu'elle édifia par sa piété les religieuses du monastère, y étant entrée et y ayant vécu pour se préparer au grand passage de l'éternité.

Les enfants qu'elle eut de son mariage naquirent dans l'ordre suivant :

1. Marie-Thérèse.....	18 mars	1722,	s.	27 déc. 1792.
2 Marie-Louise.....	6 oct.	1723,	"	4 mars 1733.
3. Raymond.....	3 mars	1725,	"	11 mars 1756.
4. Jean-Baptiste.....	31 août	1726,	décédé jeune.	
5. Louis.....	22 sept.	1727,	"	vers 1787.
6. Marie-Joseph.....	22 oct.	1728,	"	24 avril 1762.
7. Marie-Anne.....	8 déc.	1729,	"	
8. Jacques-Duperron.....	4 janvier	1731,	"	2 août 1789.
9. Ursule.....	10 fév.	1732,	"	14 nov. 1806.
10. François.....	4 oct.	1733,	"	9 oct. 1820.
11. Antoine.....	15 février	1735,	"	16 déc. 1764.

Les documents relatifs à la succession de Thérèse le Comte Dupré, dont François Bâby, son fils, eut la gestion, établissent qu'elle a laissé six héritiers et une légataire, la révérende mère Ste-Thérèse-de-Jésus.

Voici les notes que j'ai pu recueillir sur chacun de ces enfants.

***

1. Marie-Thérèse, b. le 18 mars 1722, épousa à Montréal, le 15 janvier 1742, Claude Benoît, né le 12 avril 1712, chirurgien-major des troupes en garnison à Montréal, et décédé là, le 27 décembre 1792. (1) Il était fils de Joseph Benoît, médecin pour le roi dans les mêmes troupes, fils de Joseph Benoît, natif (1672) de Fourrières, dans le Gastinois, diocèse de Sens, décédé à Montréal en 1742, et de Anne Bastien dit Berthier (née 1726-9). Cf : Tanguay, vol. II, p. 215, de même que pour les alliances avec les de Lobinois, de la Barre, de Selle, etc.

Madame Benoît est celle que mentionne Jos-François Perrault dans sa biographie, comme sa tante avec laquelle il avait ouvert un magasin de détail à

Il avait été mené en promenade aux Trois-Rivières par demoiselle Reine Perrault, celle qu'on appelait " La cousine," et il vit au couvent, là, Thérèse le Comte Dupré, sa trisaïeule ; dame Claude Benoît, sa fille, sa bisaïeule ; et dame Ursule Benoît, veuve McCarthy, sa fille, son aïeule, toutes trois réunies ensemble. Les anciens canadiens exprimaient à leur façon, et d'une manière bien claire ces degrés de filiation. Thérèse le Compte Dupré aurait pu dire de son arrière-arrière-petit-fils, si c'eût été une fille : Ma fille, va dire à ta fille que la fille de sa fille pleure.

(1) Montcalm écrit à Bourlamaque, 18 mars 1756, que le Capt. Benoît est un des rares officiers honnêtes du Canada. " *Lors des voleries* " il faisait passer les miliciens par les verges. " C'est très bien," dit-il, il en a le droit. Si je l'eusse fait, on eût écrit contre moi et demandé mon rappel."

Montréal, près de la porte des Récollets, en 1782, et c'est là qu'il épousa la fille de la maison, Ursule McCarthy.

Comme les membres de cette famille Benoît se rattachent de plus près à la famille Perrault, je réserverai à dire ci-après ce qui me reste à ajouter sur eux quand j'en viendrai à cette famille.

***

2. Marie-Louise, b. 6 oct. 1723, s. 4 mars 1733.

***

3. Raymond II, né le 3 mars 1725, épousa, le 13 février 1750, Angélique Crevier, et mourut à Saint-François-du-Lac, le 11 mars 1756. En janvier 1742, il apparaît comme témoin au mariage de sa sœur Thérèse avec M. Benoît.

Les enfants issus du mariage de Raymond II, furent :

(a) Jacques, né 23 décembre 1750 ; s. 13 mars 1751.
(b) Joseph-Augustin, né le 2 mars 1752.
(c) Antoine, né 3 août 1753 ; s. 22 juillet 1753.
(d) Marie-Angélique, née 25 avril 1754 ; s. 27 juillet 1754.
(e) Josephte-Claire, née 12 août 1755.
(f) Charles, né 17 août 1756 ; s. 6 déc. 1756. Tous à Saint-François-du-Lac.

Sa veuve épousa en secondes noces Joseph Pinard, le 16 mai 1758.

***

4. Jean-Baptiste. Rien à ajouter.

***

5. Louis, né 22 sept. 1727, épousa, le 24 juillet 1758, Louise De Couagne, dite âgée de 28 ans, (ce serait 22 ?) fille de Jean-Bapt. De Couagne, capitaine d'infanterie, et de dame Marguerite de Gannes de Falaise, de la paroisse de Louisbourg, (élève des Ursulines, T. II, p. 172).

Louis était surnommé *le voyageur* et faisait, tant avant qu'après la guerre de la conquête, la traite des pelleteries dans les pays d'en haut. On voit qu'il prenait soin de mettre par écrit les engagements de ses hommes, si on en juge par celui, entre autres, contracté avec J.-Bapt. Vézina, de Batiscan, le 8 mai 1765. *Documents du juge Bâby.*

Louis était un des quatre frères qui avec Duperron, François et Antoine se distinguèrent tous par leur valeur et leur hardiesse dans les nombreuses expéditions durant la guerre de 1755 à 1760. Leurs services et leurs succès furent signalés par le marquis de Vaudreuil à la cour de France ; mais dans la

débâcle générale, qu'entraîna la perte du Canada, ils furent laissés complètement dans l'oubli. Leur seule récompense fut la gloire qu'ils attachèrent à leur nom. C'est pourquoi il n'est qu'à propos de citer ici les témoignages qui honorent leur mémoire et qui sont consignés dans les archives du juge Bâby comme documents originaux. Ma mère les a cités dans ses "Mémoires," p. 230, comme suit :—

....."Louis, Jacques-Duperron, Antoine et François, prirent part à toutes les guerres sanglantes de l'époque et s'y firent une réputation de bravoure des plus digne d'envie. En 1755, connaissant la singulière influence qu'ils s'étaient acquise sur les sauvages par leur conduite à la fois douce et ferme, M. de Contrecœur, qui commandait au fort Duquesne, leur confiait une des plus périlleuses expéditions, celle de repousser les Anglais avec quelques guerriers de la nation des Loups. "Aussitôt le présent ordre reçu," est-il dit "dans le document qui en fait foi," ils partiront avec un parti Chaouénons et "de Loups pour aller à la rencontre des Anglais. Si l'ennemi n'a pas dépassé "la hauteur des terres, ils s'en reviendront sans frapper, et empêcheront, autant "qu'il leur sera possible, les Sauvages de le faire. Si, au contraire, ils les trou- "vent en armes sur les terres du Roi, ils les repousseront par la force, mais "feront attention pour que les Sauvages n'exercent aucune cruauté envers les "prisonniers. Fait au fort Duquesne, le 18 juin 1755." (Signé) "Contrecœur."

"L'année suivante, M. Dumas qui, après la mort de M. de Beaujeu, avait été chargé de commander à sa place au fort Duquesne, également confiant dans l'habileté et la valeur des jeunes Bâby, donnait à l'un d'eux l'ordre suivant : "Il est ordonné au Sieur Bâby (Louis) de partir avec un détachement de "troupes pour se rendre en Pensylvanie. Il s'attachera à observer les mouve- "ments de l'ennemi, s'efforçant de saisir les convois et de faire des prisonniers, "afin de pénétrer ses desseins. Il marchera avec toutes les précautions possibles, "afin d'éviter toute surprise, ayant toujours des éclaireurs en avant et sur ses "ailes. Il emploiera son talent et le crédit qu'il a sur les Sauvages pour "empêcher toute cruauté à l'égard des prisonniers. Fait au fort Duquesne, le "20 juin 1756." (Signé) "Dumas."

Les Anglais persistant à s'emparer de la vallée de l'Ohio, M. de Ligneris, qui avait succédé à M. Dumas dans le commandement du fort Duquesne, envoya encore M. Bâby à leur poursuite. C'était au mois d'août 1757. L'ordre est ainsi conçu : "Il est ordonné au Sieur Bâby, officier dans les troupes, de partir "incessamment de ce fort, avec le parti dont nous lui avons donné le commande- "ment, afin de reconnaître l'ennemi et de l'attaquer, s'il trouve jour à le faire. "Il prendra le plus grand soin pour savoir ses intentions et nous en donnera "avis le plus promptement qu'il lui sera possible. S'il fait des prisonniers, il "veillera à ce que les Sauvages ne se permettent aucune cruauté à leur égard "et fera tous ses efforts pour les en empêcher." (Signé) "De Ligneris."

"L'année suivante, au mois d'avril, le même officier chargeait les MM. "Bâby d'une nouvelle expédition en Virginie. "Il est ordonné au Sieur Bâby,

" officier de milice," est-il dit dans cet autre document " de partir incessamment " de ce fort avec le Sieur Duperon (Jacques) son frère, et de lever un parti de " guerre qu'ils commanderont conjointement. Il se mettront en campagne le " plus promptement possible et iront frapper dans la province de la Virginie."

" Les deux intrépides officiers étaient à peine de retour, ramenant avec eux vingt-neuf prisonniers, qu'ils étaient priés par M. de Vaudreuil de prêter main-forte à M. Duplessis, major des troupes à Montréal."

" En 1760, lorsqu'il fut question d'arrêter l'ennemi dans sa marche sur Montréal, ce fut encore les frères Bâby qui furent envoyés à l'Ile-Ste-Hélène, où commandait M. D'Ailleboust.

" Comment les MM. Bâby s'acquittèrent-ils des différentes opérations qui leur furent confiées? C'est ce que nous apprend M de Vaudreuil dans l'attestation qu'on va lire :

" Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, Grand' Croix de l'ordre royal et " militaire de Saint-Louis, gouverneur et Lieutenant-général pour le Roy, en " toute la Nouvelle-France, certifions que les Sieurs Bâby, frères, ont donné " dans toutes les occasions les plus grandes preuves de leur zèle et de leur désin- " téressement pour le service du Roy ; qu'ils se sont distingués par leur bravoure " et leurs talents, dans toutes les occasions qui se sont données contre l'Anglais ; " que depuis l'établissement de la Belle-Rivière, il y a toujours eu quelques-uns " d'entre eux employés auprès des nations de cette contrée, et que, dans plusieurs " circonstances très critiques, nous avons ressenti, avec avantage, le crédit et " l'autorité qu'ils ont sur ces peuples ; qu'en dix occasions on leur a confié des " détachements qu'ils commandaient en chef pour aller frapper sur les provinces " de l'ennemi, et toujours avec succès, entre autres, avec 30 hommes, ayant fait " dans la Virginie et amené au fort Duquesne vingt-neuf prisonniers. L'hiver " dernier (1760) le commandant du Détroit, étant dans le cas d'envoyer des " présents aux nations de ces contrées, et n'en ayant point dans les magasins, " ces Messieurs, qui étaient destinés pour cette affaire, les ont faits eux-mêmes. " Enfin, qu'ils ont saisi, sans intérêt et avec empressement, tous les moyens de " se rendre utiles. En un mot que leurs services nous ont été si agréables que " nous ne pouvons rien faire de mieux que de leur accorder le présent certificat.

" Fait à Montréal, le 15 juillet 1760."

" VAUDREUIL."

On ne peut rien ajouter à un éloge aussi flatteur pour les quatre frères ensemble

Au retour de son expédition, si bien réussie dans la Virginie, dans le printemps de 1758, Louis épousa, comme nous l'avons dit plus haut, mademoiselle De Couagne. Son mariage ne l'empêcha pas de continuer de tenir la campagne comme de plus belle et il la fit jusqu'au bout. Il était d'une nature extrêmement forte et vigoureuse, tout de nerfs, qui ne craignait ni ne ressentait les fatigues et la misère de la vie des bois. Il s'accommodait aussi bien dans une cabane d'écorce, ou enveloppé dans sa *couverte* et blotti sous la neige, que

s'il fût abrité sous son toit auprès d'un bon feu. Il reprit après la cession du pays ses courses aventureuses parmi les nations sauvages pour aller en traite parmi elles.

Louis Bâby avait établi sa résidence à Montréal.

En 1778, le 25 juillet, il était de passage à Michillimakinac, car on y trouve sa signature parmi celles des marchands et traiteurs du lieu, sur une liste de souscripteurs dans le but de prélever " les deniers nécessaires pour subvenir à l'entretien du missionnaire qui viendra au poste." C. H., B. 97. 1, p. 36. On trouve aussi, id, p. 242, un plan du fort.

Cette vie active et mouvementée avait vieilli Louis avant le temps. M. Guy, de Montréal, écrivait à M. Frs. Bâby, à Québec, le 25 oct. de cette même année 1778 : " Le vieux Bâby est revenu autant maigre qu'il est possible de " l'être. Il a ramené son fils pour le moins aussi grand que M. Duperron, son " oncle." (*Doc.* du juge Bâby). Le père n'avait pourtant que 51 ans alors. Il vivait encore le 3 sept. 1786, puisqu'on trouve à cette date une cédule de lui en faveur de Angus McIntosh, marchand du Détroit, pour £1079.95, cours de la Nouvelle-York. (*Archives d'Ottawa*, vol. III, p. des registres des notaires à l'index). Mais il était mort avant avril 1791.

Son fils Louis était rendu au poste de Sainte-Geneviève, aux Illinois, en avril 1791, et de là il envoie une procuration à sa mère, à Montréal, au sujet de la succession de son aïeule Thérèse le Comte Dupré, alors en partage devant Mtre. Descheneaux, notaire, à Montréal, 1er avril et 12 mars de la même année. Ce qui établit le prédécès du père, dont j'ignore la date et le lieu.

Le fils ne paraît pas être revenu s'établir au pays. A-t-il fait souche à la Martinique où il a résidé avec l'intention de revenir ? Il aurait été de passage à Montréal vers 1802, dit-on.

Des cinq enfants issus du mariage de Louis, Louis, fils, est le seul qui ait survécu à son père ; les autres sont morts en bas âge.

***

6. Marie-Joseph épousa, le 3 août 1750, Louis Perrault, marchand, de Québec, l'arrière-grand-père de ma femme. Elle mourut aux Trois-Rivières, le 24 avril 1762, à la suite de ses couches ; son mari était allé se réfugier là avec sa famille pendant le siège de Québec. Durant moins de douze années de mariage elle avait donné naissance à douze enfants, dont cinq garçons et trois filles lui survécurent. La biographie du *grand-père* Perrault, l'un d'eux, que j'ai déjà publiée, contient les notices qui les font tous connaître.

Je ferai observer de nouveau que c'est de cette grand-grand-mère Bâby que découle une première parenté entre ma femme et moi par les Bâby ; et que la seconde parenté découle de sa trisaïeule maternelle Marie-Thérèse Bâby, épouse Benoît, d'où descendait sa petite-fille Ursule McCarthy, devenu l'épouse

du grand-père Perrault. Ceci appert par un coup d'œil jeté sur l'arbre généalogique des Perrault à l'appendice C.

***

7. Marie-Anne épousa, le 23 avril 1755, Jean-Baptiste Boucher de Niverville, fils du *grand-père* Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Le portrait de cette dame existe et se trouve maintenant chez M. le Dr Jean-Louis Leprohon, vice-consul d'Espagne à Montréal, qui descend d'elle. Ce portrait a été un de ceux exposés par la Société Historique de Numismatique de cette ville, en décembre 1887, lors de la belle exposition qu'elle a tenue à Montréal, qui a été honorée du patronage et de la visite spéciale du gouverneur-général, et dont mon honorable ami et cousin, M. le juge Bâby, était le président et le promoteur.

Il existait ci-devant plusieurs de Niverville aux Trois-Rivières. Il n'y en a plus un seul aujourd'hui ni ailleurs, que je sache.

***

8. Duperron (Jacques Duperron Bâby III) mérite une mention plus étendue. Il est la tige de tous les Bâby de la province d'Ontario et de tous ceux qui existent dans l'ouest ou qui sont passés en France et en Angleterre.

Né à Montréal, le 4 janvier 1731, il eut pour parrain Jacques Charly St-Ange et pour marraine Delle Marguerite Duperron Bâby, sa cousine, fille de Pierre Duperron. Il était dans la pleine vigueur de la jeunesse quand il fut appelé sous les armes par le marquis de Vaudreuil, comme ses trois frères, et prit part avec eux aux diverses expéditions dirigées contre l'Anglais, tel que relaté ci-haut. On ne peut que difficilement se faire aujourd'hui une idée complète des difficultés, des fatigues, des misères et des dangers sans nombre de ces marches pour se frayer un chemin à travers l'épaisseur des immenses forêts, et contourner les savanes et les fondrières. Il fallait franchir les montagnes, passer les rivières à gué, à la nage ou sur des radeaux faits, à la hâte, avec quelques troncs d'arbres à abattre. Les soldats, chargés de leurs armes, portaient de plus leurs provisions et leurs outils de campagne indispensables. Ils marchaient sans être arrêtés ni par la pluie, ni par le froid ou la chaleur ; sans autre abri le soir qu'une simple "*couverte*" ; (1) obligés souvent de camper sans feu pour ne pas donner l'éveil ou être surpris par l'ennemi ; car il fallait être constamment sur l'alerte avec les sauvages. Puis, après une journée de marche, commencée au point du jour et continuée de longue haleine jusqu'au coucher du soleil, la finir en apaisant sa faim avec une ration comptée et pesée juste, qu'on mangeait sur le pouce. Et il ne faut pas oublier que ces corps volants partaient ainsi, non pour des semaines seulement, mais pour des mois. Ils n'avaient pas à choisir la saison. On les a vus se mettre en route en plein

(1) Nom donné en Canada à une épaisse couverture en laine, dont se servent les *voyageurs* pour s'abriter la nuit.

hiver et à la fonte des neiges, sans chemins pour le pied ou les raquettes, et sans attendre la débâcle des rivières. Il est à croire que la force du tempérament et la vigueur physique de ces hommes devaient dépasser celles de nos contemporains. C'est en comparant les partis de simples explorations dans les terres inhabitées, qui se font de nos jours au loin, munis de tous les secours requis et en pleine paix, que l'on peut constater la supériorité de nos ancêtres par leur étonnante vigueur, leur force inépuisable de résistance et leur courage indomptable et à toute épreuve.

Il n'était pas nouveau pour Duperron, à 24 ans, d'aller s'enfoncer dans les bois et d'entreprendre de longs voyages. Il avait déjà fait plusieurs fois le trajet de La Chine aux grands lacs avec Louis et Antoine, ses frères, et pouvait être considéré comme *voyageur*, tout aussi bien qu'eux, qui en portaient le nom. Grand, souple, actif, adroit de corps et des mains, il était fait pour le métier des armes particulier au pays, et pour s'habituer à la vie des bois et à coucher à la belle étoile. On voit par le résultat des expéditions qui lui furent confiées, conjointement avec ses frères, par le gouverneur du Canada, et leur succès éclatant, qu'il devait joindre aux aptitudes des guérillas, celles particulières aux indiens dans leurs courses sur l'ennemi, en les combinant avec le génie du militaire en rase campagne. Il avait appris à manier au besoin, avec la même habilité, la hache et le fusil, le sabre et l'aviron. Plein de ressources il n'était jamais en peine de savoir comment trouver à vivre en plein bois, où et comment il fallait chasser, pêcher, canoter et camper, pour toujours être prêt et sur pied le lendemain. Doué de courage et d'énergie, d'un caractère ferme pour commander, bon et juste pour se faire obéir volontiers, il sut acquérir une légitime influence et un ascendant considérable parmi les diverses tribus sauvages, et sut commander le respect aussi bien chez eux que parmi les blancs. Ces qualités lui valurent le succès et la prospérité qu'il acquit dans la suite en prenant la détermination de s'établir permanemment à Détroit.

Ce poste était alors environné de tribus indigènes fixes, et fréquenté par plusieurs autres. Duperron avait appris à communiquer facilement avec elles sans l'aide d'interprètes.

Une autre cause de son succès fut la culture intellectuelle à laquelle il s'était appliqué avec autant de travail qu'il en mit pour s'endurcir le corps. Son intelligence vive lui avait facilité l'acquisition des connaissances les plus utiles pour son époque et le milieu où il s'était fixé. La correspondance qui nous reste de lui indique une éducation soignée et l'usage correct de la langue française. Je n'ai pu vérifier où et comment il s'était instruit. Vraisemblablement il a dû recevoir son éducation chez les Messieurs de Saint-Sulpice à Montréal, là où il a été élevé, et je ne vois pas qu'il ait eu l'occasion de la recevoir à Québec ou ailleurs.

Nous avons vu qu'aussitôt la guerre déclarée avec l'Angleterre, Duperron fut appelé en service actif dans les milices canadiennes, et fut dirigé avec ses frères vers les postes avancés, sur les bords de l'Ohio. Comme il commandait

un parti de Chaouénons et de Loups, habitant les régions où fut livrée la bataille de Monongahéla le 9 juillet 1755, (la *Malengueulée*, comme disaient les anciens) il n'est pas douteux qu'il y ait pris part, comme d'ailleurs l'atteste M. de Gaspé dans ses *Mémoires*. Deux de ses parents y perdirent la vie, messieurs du Sablé et Crevier. Au reste Duperron était déjà rendu sur les lieux dès le 18 juin précédent et partait du fort Duquesne avec ses frères, sur l'ordre du commandant M. de Contrecœur, pour aller au devant des Anglais et les empêcher de passer la hauteur des terres.

L'année suivante, le 20 juin 1756, le commandant Dumas expédia Duperron avec un détachement de troupes sous ses ordres pour pousser dans la Pensylvanie afin d'observer les mouvements de l'ennemi. En août 1757, M. de Ligneris, qui avait succédé à M. Dumas, lui donna l'ordre de partir incessamment avec un parti dont il lui donna le commandement avec Louis, son frère, afin d'aller reconnaître l'ennemi et l'attaquer. Au commencement de la campagne suivante, dès le mois d'avril, le même enjoint aux sieurs Bâby, Louis et Duperron, de lever un parti de guerre et d'aller frapper le plus promptement possible dans la Virginie. Partis avec trente hommes les deux frères revinrent amenant vingt-neuf prisonniers. Au mois de juin (14) de la même année 1758, Duperron était revenu au fort Duquesne, comme le constate un billet payable *en ordonnances* à Montréal, que lui fit là un nommé Delisle. (*Registre d'Ottawa, Série des notaires, vol. 1, p. 6.*) Sa présence là et celle de Montizambert, Rigaudville, Corbière, Darveau, Delisle, Couleroy, Comte, etc., est aussi confirmée par Daniel Chabert de Jonquières, comme on le voit par un rapport de lui, en manuscrit, qui se trouve à la bibliothèque de la *Société Littéraire et Historique de Québec.* (*Affaires du Canada*, vol. 4, p. 280). C'était après la défaite des Ecossais au fort Duquesne : Chabert allait conduire les officiers prisonniers à Montréal, comme sauvegarde contre les Sauvages.

On ne doit pas oublier de dire que les frères Bâby réussirent, en autant que possible, à faire observer, pendant ces expéditions, l'injonction constante des commandants d'empêcher les sauvages d'exercer leurs cruautés accoutumées envers les prisonniers.

Jusqu'à la fin de la campagne les quatre frères demeurèrent sur pied, et lorsqu'il fallut faire un dernier effort contre l'ennemi, pour arrêter sa marche sur Montréal en 1760, ils vinrent à la demande de M. de Vaudreuil prêter main-forte à M. Duplessis, major des troupes à Montréal, et furent postés à l'Ile Sainte-Hélène où commandait M. D'aillebout. Duperron dans l'intervalle fut dirigé vers le Détroit, au soutien du commandant M. de Bellestre, et le registre de Sainte-Anne atteste sa présence là le 5 juillet 1760.

Ce fut à Montréal, le 15 du même mois, que M. de Vaudreuil voulut bien reconnaître la valeur et rendre témoignage des services signalés rendus par les Messieurs Bâby pour la défense de la colonie et le soutien des armes de la France, en leur remettant le certificat cité plus haut.

Je n'ai pu découvrir la première époque à laquelle Duperron Bâby vint

au Détroit. Il est certain que dès avant la guerre de la conquête il y avait là un établissement et un comptoir considérable et qu'il était chargé de faire la distribution pour le Roi des présents accoutumés aux sauvages de ces endroits. C'est ce qui ressort évidemment de la déclaration du marquis de Vaudreuil quand il dit que les messieurs Bâby, pour suppléer au vide des magasins du Roi, ont fait d'eux-mêmes les présents accoutumés dans l'hiver de 1759-60, *comme ils étaient chargés de le faire par le passé.* Les trois frères, Duperron, François et Antoine, semblent avoir été liés ensemble pour les fins de leur commerce. Dans tous les cas Duperron et François paraissent par leur correspondance avoir été associés tant pour leur commerce à Québec que pour celui au Détroit. La guerre de la conquête vint arrêter le cours de leurs affaires et les fit songer, après les capitulations, à retourner en France plutôt que de subir une domination étrangère. François passa à La Rochelle, dès le printemps de 1760, où l'appelaient l'incertitude de son sort pour l'avenir, ses créances en *monnaie de carte* sur le trésor français, et en général les affaires de son commerce que la guerre avait entravées gravement.

Duperron, qui communiquait avec lui, partageait les mêmes vues de retourner en France, et défendait, en attendant, le poste du Détroit, le plus important de l'ouest.

Comme cet endroit est celui où a été implanté la tige des nombreux Bâby issus de lui et établis dans l'ouest et en dehors de la province de Québec, il n'est pas sans intérêt de se reporter en arrière afin de se faire une idée de son commencement et de ce qu'il était alors.

Les découvreurs français qui ont pénétré, dès avant la fin du dix-septième siècle, dans presque toutes les principales parties de l'Amérique du Nord, et qui ont montré tant de sagacité pour tomber avec un coup d'œil si juste sur les divers endroits où ils ont échelonné des postes comme points d'appui, ne pouvaient manquer de choisir le poste du Détroit. Situé sur la rivière Erié, maintenant dite du Détroit, ce lieu offrait un abri sûr et commode pour les embarcations, et une étape de repos et de ravitaillement tout à fait favorable. Ce port était par sa position le point central de la navigation des grands lacs et tout le trafic, soit en montant ou en descendant, passait devant sa rive. La voie par eau était, à cette époque, la seule possible pour les transports au loin, soit du matériel de guerre, soit des marchandises. L'usage du canot d'écorce avait été emprunté des indigènes. Cette embarcation, si frêle et si légère d'apparence, était unique pour combiner la légèreté, la force et la capacité, en même temps que la rapidité et la facilité à manœuvrer, et c'était la seule propre à faire les *portages.* On en voyait constamment passer et aborder sur la rive, laquelle devint, dès les premiers temps de la colonie, un point d'arrêt important pour les traiteurs, qui rencontraient là diverses peuplades fixes et d'autres, venant de loin, qui s'y rendaient pour le trafic.

Lamothe de Cadillac passe pour être le fondateur du Détroit, comme s'y étant établi sous les ordres du roi de France en 1701, et avoir bâti le premier

fort. Il y en avait pourtant un de bâti bien avant. Champlain dans ses voyages dans l'ouest, de 1611 et 1615, a dû passer par cet endroit et le faire connaître. Les missionnaires jésuites Dallouez, Dablon, Carheil, Rafeix et autres, qui avaient dès 1647 étendu leurs missions bien au delà, ne pouvaient laisser cet endroit ignoré et ne pas porter l'Evangile à des peuples fixés et établis dans les environs. Joliet, Lasalle, Du Luth, les pères Hennepin et Marquette ont suivi cette route en 1679, où, pour le moins, il y avait un poste pour se ravitailler, lequel fut ensuite fortifié en palissades. M. de Tonty, allant en guerre avec un parti de 400 hommes contre les Iroquois, est dit être arrivé le 19 mai 1687 au *fort* du Détroit ; et M. de Longueuil y tint une conférence avec les sauvages en juin 1700, comme commandant.

Cadillac trouva là trois tribus fixes qui y séjournaient et cultivaient le sol avec assez de soin. Un mémoire, transmis au ministre en France en 1707, contient une description des peuplades autour du fort Pontchartrain qui venait d'être érigé, et désigne le village des Potowattamites joignant le fort ; celui des Hurons à un huitième de lieue vers l'est, et celui des Ottawas sur la rive opposée. Le mode de culture annonçait par lui-même un établissement permanent et de quelque durée dans le passé. Ce groupement d'indiens invitait naturellement les traiteurs et voyageurs à s'y arrêter. Il n'est pas improbable que Jacques Bâbie Ier s'y soit rendu du temps de M. de Tonty, même s'il eût pris la route par la Rivière des Français, qui pouvait lui paraître plus avantageuse et était plus usitée dans les premiers temps.

Aujourd'hui, avec le système de communications rapides par eau et par terre, Détroit est devenu par sa position un des points les plus importants de l'ouest, du commerce et du mouvement maritime des grands lacs, ainsi que la nature l'avait destiné.

Au reste les Français connaissaient les grands avantages d'un pied-à-terre en cet endroit, non seulement comme base de défense sur les lacs et de protection pour la traite, mais aussi comme sûreté pour les colons, que la faveur du climat, la fertilité du sol, la richesse des produits, l'abondance de la pêche et de la chasse attiraient, en outre du grand échange de pelleteries qui s'y faisait.

Pour ces motifs le Roi, ayant pris à cœur l'établissement de la colonie du Détroit, commencé par Cadillac, donna des ordres (1748-9) à M. le marquis de la Galissonnière, gouverneur-général et à M. Bigot, intendant, d'y envoyer des familles défricher les terres et augmenter le nombre des habitants. En conséquence M. Sabrevois, capitaine, fut nommé commandant du lieu et chargé d'y conduire des familles de Montréal et de leur donner des terres, des vivres pour dix-huit mois et tous les secours pour leur prompt établissement.

Conformément à ces ordres l'intendant envoya des instructions à M Navarre, qu'il avait appointé son sub-délégué et garde-des-magasins du Roi, lui ordonnant de concourir avec M. de Sabrevois à l'entière exécution des ordres de Sa Majesté.

En 1749, environ 46 personnes s'y transportèrent et 57 l'année suivante,

ce qui porta la population du poste à 483 âmes, sans compter la population flottante des traiteurs, classe nombreuse alors, car il n'y avait presque pas de famille qui n'eût quelqu'un des siens employé à faire la traite. (1)

Les communications entre Montréal et Détroit et le transport des marchandises se faisaient exclusivement par eau. A part les canots d'écorce on employait des bateaux à rames, plats, ouverts, et longs d'une trentaine de pieds. Les *batelées*, ainsi qu'on les nommaient, quand elles étaient équipées et chargées, partaient de La Chine (2) pour remonter le fleuve en faisant les portages aux rapides et à Niagara. On côtoyait les lacs, campant le soir sur leurs bords. La montée était longue et pénible et prenait au moins six semaines. Elle était coûteuse : une *batelée* coûtait de £79 à £80, du cours d'Halifax, et il fallait un équipage spécial composé de voyageurs. La partance se faisait aussitôt que possible après l'ouverture de la navigation et l'arrivée des marchandises d'Europe. La descente s'opérait en trois semaines.

Je n'ai pu, comme je l'ai dit, trouver une date certaine du premier établissement de Duperron-Bâby au Détroit. Il est probable qu'il y arriva vers 1751 ou peu de temps après, c'est-à-dire vers le temps où une émigration notable se fit vers cet endroit.

Cette colonie s'étendait de chaque côté du Fort, situé sur la rive droite, et en face sur la rive opposée. Les terres furent arpentées et divisées avec soin, suivant le système pratiqué dans le gouvernement de Québec, leur donnant une contenance de deux ou trois arpents de front sur la profondeur ordinaire de 42 arpents. Elles aboutissaient en trait-carré à la rivière et couraient E.N.E. et O.S.O, approximativement, ce qui paraît conforme à l'ordonnance à ce sujet et pour les concessions de terres dans la Nouvelle-France.

Les familles s'y établirent sous le régime féodal, comme censitaires du domaine du Roi, et elles étaient, en 1760, pour ainsi dire presque toutes demeurées sur leurs concessions respectives. Néanmoins les titres accordés n'avaient pas été tous portés aux registres du censier dans les *Archives* à Québec. Certains colons n'en avaient pas d'autres que des quittances de cens et rentes et une possession actuelle. M. Navarre, receveur du domaine, envoyait exactement

---

(1) D'après le recensement de 1708 le poste n'avait que 63 habitants dont 34 étaient traiteurs. Je voudrais vérifier si un Bâby y est mentionné, lequel ne pourrait être que Raymond. En 1722 on comptait environ 200 habitants au Détroit. En 1730, suivant Farmer, p. 322, il n'y en aurait eu que 150. En 1732 le Sieur de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie, officier des troupes de la marine, avait le commandement du Détroit. Cf : *Dict. Tanguay*, vol. III, p. 366. En 1751 beaucoup d'émigrants, la plupart jeunes, s'y portèrent ; ce qui obligea d'agrandir le Fort en 1754.

(2) M. Edwin Jones, de Québec, me dit qu'étant à l'école à Lachine en 1833, c'était une fête pour les élèves d'aller voir le départ des canots. Ils étaient très grands pour des canots d'écorce, et très hauts, capables de porter une grosse charge. Les voyageurs partaient en chantant sur l'aviron des airs canadiens. La première étape était à l'île Dorval. C'était même fête pour les élèves d'aller voir leur arrivée avec les balles de pelleteries.

chaque année, au commissaire de la marine, à Montréal, avec la recette, le terrier nouveau indiquant les mutations, les augmentations et les noms des censitaires. Le dernier compte fut porté par lui-même, au terme de son exercice, en 1761, et remis à M. Landriève, commissaire de la marine à Montréal (1).

Ces renseignements apparaissent par un certificat de M. Navarre donné par lui au Détroit le 17 décembre 1770 dans le but de protéger divers habitants auxquels M. de Céloron, commandant en 1750, avait octroyé des concessions sans titres réguliers. Les autorités anglaises voulurent se prévaloir dans la suite du défaut d'enregistrement de leurs titres pour les exproprier. On en comptait 16 sur la rive sud suivant la liste de M. Navarre, et 42 autres n'ayant d'autres titres que leurs quittances de cens et rentes et leur possession en conséquence. Le gouverneur anglais du Détroit John (Jehu) Hay prit une copie de ce certificat dans le temps, et M. Duperron en fit une copie sur cette dernière pour venir en aide à ceux des habitants de la rive sud auxquels M. de Céloron avait fait de ces concessions. Ses démarches réussirent, car il n'appert pas qu'un seul de ces censitaires ait été évincé.

L'élan donné par le Roi à la colonisation de cet établissement fut bien probablement un des motifs qui engagèrent Duperron à aller s'y fixer permanemment. Il pouvait, en même temps, mettre à profit les relations de bonne amitié que son père avait eues avec les sauvages pour continuer avec eux la traite des pelleteries avec avantage. Mais après la prise de Québec, la capitulation de Montréal et la reddition du Fort du Détroit, tout fut changé pour lui ; car nous allons voir qu'il n'entendait pas demeurer sous un joug étranger. Ce n'était pas sans prévision de l'avenir que les frères Bâby avaient reçu du gouverneur français M. de Vaudreuil, une attestation de leurs services. En retournant en France ils avaient l'espoir d'obtenir quelques récompenses bien gagnées, et quelques compensations pour leurs avances et leurs sacrifices faits au Roi. Mais toute espérance de ce côté ne tarda pas à s'évanouir. François étant passé à Larochelle ne put réaliser qu'une minime partie du papier monnaie et de la monnaie de carte forcée émise par le gouvernement, dont il était porteur pour un fort montant.

Entre temps et aussitôt après la capitulation de Montréal, en septembre 1760, le général Amherst donna ordre au major Rogers d'envoyer un détachement de réguliers prendre possession du Détroit et des postes qui en dépendaient. (Moncton à Bouquet, Fort Pitt, 18 oct. 1760).

Le capitaine Campbell fut envoyé de Niagara dans le même but avec 100 hommes, et le major Rogers, parti de Montréal avec les *rangers*, le suivit de près, emportant avec lui une copie de la capitulation de Montréal et des lettres de M. de Vaudreuil aux divers commandants des postes d'en haut de s'y

(1) M. Landriève des Bordes est le même que celui porté en l'état général de la noblesse canadienne dans le pays, en novembre 1767, dressé par le gouverneur Carleton. Landriève des Bordes avait épousé une Delle de Léry et demeurait alors rue Hachette, à Paris, où le chevalier de Léry y donne son adresse.

conformer. Le général Moncton avait remis ses instructions à Rogers et notamment une formule de serment d'allégéance qu'il devait exiger des habitants qu'il allait soumettre à la couronne d'Angleterre.

En face de cette perspective désastreuse, plutôt que de s'y soumettre, Duperron se décida à abandonner le pays, et d'amener avec lui sa fiancée, en l'épousant aussitôt, et avant l'arrivée des vainqueurs, dont la soldatesque était toujours à craindre. Le père Simple Boquet, missionnaire récollet résident, était un homme d'expérience et qui s'y connaissait dans ce milieu éloigné. Il avait conseillé à la mère de la jeune fille de hâter le mariage, "car," donnait-il pour raison, "elle est belle et les Anglais vont vous l'enlever." Cette jeune personne était Susanne-Hubert-Lacroix Réaume, alors âgée de 20 ans et née le 13 septembre 1740 ; (baptisée par le père Bonaventure, R.—Parrain, Louis Campeau, commandant du poste ; marraine, Louise Lothman de Baro's, épouse de Pierre-Chesne St-Onge dit Labutte. Campeau et Labutte étaient tous deux interprètes auprès des sauvages.) Elle était fille de Pierre Réaume, enseigne des milices et négociant du lieu, et de Susanne-Hubert Lacroix. Les Réaume étaient une des meilleures familles de l'endroit et avaient de bonnes alliances comme nous le dirons ci-après.

Le 23 novembre les fiancés célébrèrent leurs épousailles auxquelles assistèrent le commandant M. de Bellestre, devenant oncle de la mariée comme ayant épousé mademoiselle le Comte-Dupré ; M. de Muy, qui venait d'épouser Charlotte, sœur de la mariée ; M. de la Motte et autres notables ; Antoine Bâby, signe au registre, en ajoutant à son seing P. R. (1) Les conjoints ne s'étaient pas préoccupés de passer un contrat de mariage.

Six jours après, le commandant de Bellestre, sur réception des lettres du marquis de Vaudreuil, rendit la place aux lieutenants McCormick et Leslie, dépêchés en avant par Rogers La garnison ne consistait qu'en 3 officiers et 35 soldats. (2) Elle détenait 17 prisonniers anglais.

Le même soir (29 nov.) les Anglais s'établirent dans le fort (*C. B. A.* 15. p. 278), et le capitaine Donald Campbell ayant été nommé commandant en prit le gouvernement le 3 décembre, (*id.* p. 310), comme commandant tant civil que militaire. Tous les habitants avaient été contraints de rendre leurs armes et furent convoqués pour prêter le serment d'allégeance suivant la formule imposée par Moncton et durent s'y soumettre. (3) Toutefois Duperron s'y refusa. (4)

---

(1) Cette abréviation, ainsi que celle P. R. R. indique un emploi au compte du Roi. C. P. signifierait Capne. des Postes ; L. P. lieutenant des postes, A. P. aide-des-Postes ; et P. R. un autre emploi analogue.

(2) Dans le mois de juillet 1759 M. de Bellestre avait dégarni le fort de 100 hommes pour aller à la défense du fort Niagara ; ils y périrent presqu'en entier avec 150 sauvages.

(3) Il semble qu'on fit des prisonniers de guerre. Monkton écrit à Bouquet de New-York le 26 janvier 1761..... *The french prisoners are not yet arrived so that I have no letters from Rogers.* Ils furent conduits sous escorte à Québec. (*Id.* p. 237).

(4) *C. B. A.* 8. p. 250, Bouquet à Monkton, 24 fév. 1761. He will not take the oath of allegiance..... and will pass to France.

Dans le désarroi général qu'entraînait la conquête et dans le délabrement des affaires et des fortunes, il était difficile de prendre une résolution subite avant de se soumettre aux vainqueurs. Les esprits demeuraient en suspens, la cession de la colonie n'étant pas encore résolue. Tous les militaires et les officiels furent transportés en France, mais la masse du peuple ne pouvait y émigrer, malgré son attachement à la mère-patrie. Elle était partout clouée au sol, qu'elle avait conquis et défriché, et qu'elle avait défendu avec un courage égal à celui des temps héroïques, après des souffrances longtemps endurées et des sacrifices inouis pendant cinq années de glorieuse résistance. Ce ne fut qu'en apprenant la conclusion du Traité de Paris du 10 février 1763 que les Canadiens purent envisager l'étendue de leur désastre par l'abandon complet où la France les laissait. Il fallut dès lors se résigner à subir le joug du vainqueur, puisqu'il ne pouvait être question de reprendre le chemin vers le pays de nos ancêtres, où d'ailleurs on n'entrevoyait aucune perspective de s'y créer une nouvelle existence. Il ne vint à l'idée de personne que l'avenir, alors si désespéré, pouvait tourner à bien, comme nous le voyons aujourd'hui.

Duperron ayant ainsi refusé de prêter serment dut partir du Détroit, résolu de s'embarquer pour la France. Il amena sa femme et laissa derrière lui ses intérêts de commerce, ses marchandises, et crédits au loin qu'il ne pouvait régler à si court intervalle.

En février suivant (24) il était rendu au fort Pitt, et de là il adressa une requête au général Amherst pour avoir la permission de se rendre au Détroit, à Michillimakinac et Montréal pour clore ses affaires. Le général Bouquet transmit cette demande au général Moncton (24 fév.) à Philadelphie, lui mandant qu'il détenait M. Bâby parce qu'il voulait retourner au Détroit et à Michillimakinac pour ses affaires, et parce qu'il appartenait à une famille bien connue par l'influence qu'elle exerçait auprès des sauvages : il attendait les ordres du général en chef avant de le laisser partir. *(Bouquet, coll. A.* 8, p. 250).

Dans l'intervalle Duperron ayant obtenu un permis pour fréter un bateau et transporter des pelleteries au village de Chawaneesetown, à condition toutefois de n'y pas mettre de marchandises, essaya d'écouler celles qu'il avait précédemment achetées au fort Pitt des nommés Thomson et Blaine. Elles furent saisies par Bouquet et hangarrées dans les magasins du Roy. *(Id.* p. 253). Elles lui furent rendues peu après à la suite d'une ~~re~~*en*quête dont Bouquet fit rapport à Moncton le 18 mars suivant.

Quant à sa demande pour aller régler ses affaires, le gouverneur consentit à lui permettre d'aller à Montréal seulement, pour de là se rendre à Philadelphie et passer en France ; " et vu, dit-il, son refus de prêter serment, il ne lui permettait pas de faire la tournée dans l'ouest qu'il projetait, et, attendu qu'il avait fait commerce sans permis, il ne méritait aucune faveur. "

Duperron séjourna au fort Pitt jusqu'à la fin de mai (B. A. 8, p. 283) et, apparemment, il y fut retenu par maladie, car il est rapporté dans cette correspondance que le médecin pense qu'il pourra descendre bientôt.

Devenu libre de partir pour Montréal, il s'y dirigea en prenant la route par Presqu'Isle. Il était accompagné de sa femme et faisait la descente en canot en côtoyant le bord des lacs et campant le soir sur la rive. Le 10 juillet ils arrivèrent à la baie de Niouaré (1) (Sackets' Harbour). C'était après une journée de forte chaleur; les eaux claires et limpides du lac invitaient à s'y rafraîchir. Madame Bâby se baigna et mal lui en advint, elle accoucha prématurément.

Prise de douleurs hâtées par les fatigues du voyage, elle donna naissance à des bessons, que le père se vit obligé d'ondoyer lui-même. L'un d'eux mourut en venant au monde et eut pour berceau une tombe sous un arbre du rivage. L'autre fut baptisé à Montréal, le 18 juillet, sous le nom de Jacques et eut pour parrain Jean-Bapt. Le Compte Dupré, son oncle, et pour marraine Dame veuve D'Auteuil, sa tante, aussi veuve de Simon Réaume. L'enfant ne survécut pas longtemps, et son nom, Jacques, fut donné à celui qui naquit ensuite.

Ces baptêmes par ondoiement furent cause, qu'en arrivant à Montréal, le père dut se faire relever, suivant les règles canoniques, d'un empêchement d'affinité, qui entraîne, dit-on, un éloignement de co-habitation entre les époux, qui dura trois mois. Ceci semblerait corroboré par la date de la naissance de l'enfant suivant, Susanne, née le 12 juillet 1762, tandis que les autres nombreuses naissances qui se suivent furent toutes de plus près.

Pendant ce même été 1761 Duperron s'était trouvé inopinément sous le coup d'une fausse arrestation. Voici à quel sujet. Les Sauvages de l'ouest, se voyant libres du côté des Français, avaient préparé un soulèvement général contre les Anglais ; leur but était d'expulser les étrangers du sol ; cette idée était toujours demeurée fixe chez eux. Au moment où leur complot avait été découvert on avait fait circuler certains rapports au sujet d'une conversation que Duperron aurait eue avec des Hurons à Sandusky, (*H. P. A*, 16, p. 277), et il n'en fallut pas davantage pour se saisir de sa personne. Mais il fut libéré peu après sur une requête qui démontrait sa complète innocence. (*Lettre de Bouquet à Moncton*, du Fort-Pitt, 11 août 1761, *id.* pp. 94, 312). Bouquet remarque que son intelligence et sa connaissance des sauvages, etc., le rendraient très utile.

A cette même date Duperron, revenu au Fort-Pitt, demanda de nouveau la permission de retourner à Montréal. Il avait dû faire le voyage promptement, car il était encore à Montréal le 1er août.

Depuis ce temps, jusqu'à son retour au Détroit l'année suivante, nous perdons sa trace.

Pourquoi et comment il retourna définitivement demeurer au Détroit, et quand et pourquoi il se résolut à prêter le serment d'allégeance, c'est ce que je n'ai pu découvrir.

Il y était revenu depuis une année à peine que la guerre recommença ;

(1) Ecrit Niaouenré au registre.

mais cette fois c'était entre les Sauvages et les Anglais. Le fort fut assiégé au printemps de 1763 par le fameux Pontiac, le grand chef des Ottawais. Ce guerrier, aussi habile que brave, avait fait entrer secrètement dans ses vues les Six Nations et toutes les autres accessibles, afin de chasser et d'exterminer les Anglais. N'ayant pas réussi à s'emparer par ruse du fort, en massacrant à l'improviste la garnison, suivant son projet qui fut déjoué à temps, il leva ouvertement la hache de guerre et investit la place avec ses nombreux guerriers.

Le fort, tel que réparé, consistait en un carré long, entouré de palissades en pieux de vingt-cinq pieds de hauteur, et d'environ un mille de tour. Un des côtés atteignait le bord de la rivière et aux quatre angles et au-dessus des portes s'élevaient des bastions armés en tout de deux pièces de canon et de trois vieux mortiers. La garnison, commandée par le major Gladwin, ne comptait que 120 soldats et 8 officiers, plus une quarantaine de gens de traite, y compris leurs engagés. L'enceinte contenait à peine une centaine de petites maisons en bois, qui se touchaient, et ne laissaient qu'un étroit chemin de ronde en dedans des palissades. L'église, la salle du conseil et la caserne étaient les seuls édifices de quelques dimensions. La plupart des colons cultivateurs étaient habitués en dehors du fort. Les deux Bâby, Duperron et Antoine, Réaume, beau-père de Duperron, Labutte et Saint-Martin, interprètes, étaient bâtis à portée du fort.

Tous ces Français, en attendant qu'un traité de paix fut définitivement conclu, n'étaient guère portés à prêter main-forte à leurs conquérants, surtout contre des nations sauvages, amies jusqu'alors, et sur lesquelles on pouvait compter par la suite, en cas de besoin. On connaissait de plus combien les Anglais étaient détestés des Sauvages, en sus de leur motif national de revendication de leur sol ; car les Sauvages avaient été trop souvent trompés et fraudés par les commerçants et traiteurs (1) venus de la Nouvelle-Angleterre, pour ne pas les haïr. Il n'en pouvait être autrement ; car pour quiconque connaît le caractère du sauvage, il sait qu'il ne pardonne jamais une injure, de même qu'il n'oublie pas un bienfait. La comparaison entre la morgue et l'arrogance du Saxon et les procédés honnêtes et loyaux des Français, n'avait pas échappé à l'observation de ces enfants de la nature, et, en général, ils aimaient les Français, et se sentaient froissés par les Anglais.

Dès lors il est facile de concevoir que les habitants du Détroit aient cherché à demeurer neutres entre les combattants, et le soient demeurés en apparence. Ils devinrent comme tels suspects aux défenseurs de la place. Aussi le commandant Gladwin, en écrivant le 8 juillet 1763, au général Amherst, ne se gêne pas de dire : " La moitié des colons d'ici mérite la corde et l'autre moitié " devrait être dispersée." Néanmoins il ajoute : " Il y a quelques honnêtes gens " parmi eux, M. Navarre, les deux Babie, Saint-Martin et Labutte." Dans ces circonstances le plus grand nombre des Français abandonna peu à peu l'endroit ; tellement que sur une population de 2,500 âmes que l'on comptait lors de la reddition du Fort à Rogers, il n'y en restait plus, en 1764, que 572 à la suite du

(1) Sir Wm. Johnson, *Report to the Board of Trade.*

siège. Le reste s'était dispersé, ou était allé se réfugier aux Illinois et sur la rive droite du Mississippi. L'organisation d'une cour martiale, préparée par le général Bradstreet, pour traduire tous ceux qui avaient favorisé Pontiac ou adhéré à son parti, avait hâté le départ de plusieurs. Il faut dire que la position des habitants en dehors du fort était devenue très critique dès le début du siège. Il leur fallait opter entre les assiégeants et les assiégés. Pontiac s'étant emparé de M. Robert Navarre, (1) le personnage le plus important de l'endroit, l'obligea d'aller, au nom des Français, sommer pour une dernière fois, le commandant Gladwin de se rendre, sinon qu'ils seraient tous forcés de prendre les armes contre lui. La garnison était si faible, les secours si éloignés, et les guerriers de Pontiac en si grand nombre, que la défense paraissait inutile, et ne tiendrait pas longtemps. D'un autre côté Duperron Bâby et Théata, le chef de la Bonne-Bande, furent députés, le 23 mai, vers Pontiac pour l'engager à lever le siège. Ces démarches furent sans résultat de part et d'autre. Pontiac, malgré ses tentatives, ne put gagner les Français à se joindre à lui. Il espérait toujours que des secours lui arriveraient du côté du fort de Chartres et des postes sur le Mississippi, et il entretenait ses guerriers dans l'espoir que le Roi de France allait se réveiller.

Cependant la position de Bâby, comme celle de plusieurs autres en dehors du fort, devenait de jour en jour moins tenable. Les sauvages s'embusquaient derrière sa maison et ses dépendances pour faire feu sur l'ennemi et sur ses deux corvettes qui étaient en rade. Ils lui avaient enlevé (7 mai) deux prisonniers qu'il avait rachetés, et avaient érigé une palissade devant sa maison pour se mettre à l'abri des balles. Le 21 juin Duperron vint avertir le commandant Gladwin à deux heures du matin que l'assaut allait être donné au point du jour. Ainsi prévenu celui-ci se tint prêt et le repoussa. Sur ces entrefaites arriva (2 juillet) la nouvelle du traité de Paris qui cédait définitivement la colonie à l'Angleterre. Dans la nuit suivante Duperron et Réaume prirent, sur ce, le parti d'aller se mettre à l'abri dans le fort avec leurs familles. Ils abandonnèrent tout ce qu'ils possédaient, sauf le peu qu'ils purent emporter sur leur dos. Le lendemain, le traité de paix, qui était parvenu au commandant, fut lu devant l'assemblée des habitants convoqués dans le fort. Ils furent organisés comme miliciens pour la défense de la place et on envoya quérir la poudre et les munitions que Bâby avait laissées dans son magasin. On fit prêter de nouveau le serment d'allégeance à tous les Canadiens-français

Pontiac poussait le siège avec vigueur, à sa façon, mais sans aucune tactique de guerre. Les assiégeants ne s'approchaient du Fort que de loin, ou bien se traînaient à terre, sans être vus, pour tirer au plus près sur les sentinelles. Ils n'exposaient leurs personnes que le moins possible, non pas faute de courage ou de bravoure, mais pour conserver un guerrier à la tribu et vendre chèrement sa vie après avoir enlevé le plus possible de chevelures.

---

(1) Le même que celui déjà mentionné. Il était ami de Duperron et fut l'un des témoins à son testament. Son père avait épousé, 10 février 1704, Marie Barrois, d'où naquit (1739) Robert, lequel épousa Louise de Marsac.

En dedans les assiégés se défendaient bravement malgré leur petit nombre, auquel ils suppléèrent par une bonne tactique, et tout en ménageant avec prévoyance leurs munitions. On veillait avec grand soin à éteindre le feu que les traits enflammés, lancés sur les palissades et les maisons, menaçaient d'incendier. On était ainsi toujours sur l'alerte et on rapporte que l'on fut ainsi deux mois sans se déshabiller. La fatigue, faute de sommeil, devint telle que Madame Bâby, bien qu'enceinte de huit mois, et sa mère, durent relever le temps à autres leurs maris en montant la garde à leur place et faire le coup de feu au besoin. Notre grand' mère Bâby ne manquait ni de courage, ni de sang-froid, comme on peut en juger par le trait suivant.

Avant de se retirer dans le fort elle avait fait s'esquiver chez elle deux Anglais qui se sauvaient de vitesse poursuivis par des Ottawais. Elle les avait fait se cacher dans son grenier sous un amas de *cassots* (1) d'écorce, si bien que les sauvages après avoir fait leur ronde et fureté partout ne purent les découvrir. Les deux fugitifs les sachant descendus et n'entendant plus de bruit crurent le moment propice de sortir de leur cachette et de s'évader en sautant par une lucarne dans le jardin en arrière. Mais les sauvages, avec leur instinct de loup, les avaient flairés et d'un bond les avaient atteints et massacrés à coups de tomahawk. S'emparant aussitôt d'une chaudière ils les saignèrent et burent leur sang. Puis, rentrant à la maison, ils voulurent forcer ma tante Bâby à en boire en lui disant : "Toi les aime, toi en boire." Comme elle s'en défendait résoluement, ils lui en barbouillèrent le visage et décampèrent sans lui faire plus de mal. Il est certain qu'elle dut la vie en cette occasion en payant d'audace, et grâce à l'ascendant qu'elle et son mari avaient sur les Sauvages à cause des bons procédés dont ils usaient envers ces enfants des bois. Pontiac était d'ailleurs l'ami de Bâby, ce que les Sauvages n'ignoraient point.

On lit dans le "*Journal du Siège*" que dans l'après-midi du 26 août le feu fut mis à la maison de Bâby par les Sauvages. Parkman prétend qu'il fut mis par les assiégés, comme mesure défensive, parce que les Sauvages venaient s'y embusquer pour guetter les sorties.

Ce fut dans cette même maison que Pontiac, brisé de fatigue, vint un soir, dès le commencement du siège, prendre asile pour la nuit, et non, comme l'a écrit Parkman, dans celle de François Bâby, fils de Duperron, bâtie sur la rive opposée, et dont une vignette est insérée dans "*The Pictorial Field Book of the War of 1812,*" *by Benson J. Lossing, Harper Bros., 1869, N. Y.* Cette résidence n'a été bâtie que longtemps après le siège. Je l'ai vue, telle qu'elle existait encore, en 1851 ; elle a été rasée depuis.

Au reste voici comment Parkman raconte le trait, (2) tel qu'il se passa et qui est vrai au fonds, sauf la variante ci-dessus.

---

(1) Vase d'écorce de bouleau qui sert à contenir l'eau de l'érable à sucre quand il est entaillé pour couler.

(2) *Pontiac*, pp. 219, 220.

Pontiac était un ancien ami de Bâby. Un soir, au commencement du siège, il entra dans la maison et s'assit sans dire mot devant la cheminée. Il demeura longtemps pensif, les yeux vaguement fixés sur les tisons qui s'amortissaient peu à peu dans l'âtre. Après un long silence il releva lentement la tête et se tournant vers Bâby il lui dit : " J'ai appris que l'Anglais a offert un " minot d'argent pour la tête de ton ami." Celui-ci lui assura qu'un tel bruit était faux et que, de plus, il devait bien savoir qu'il n'avait rien à craindre de sa part et que, lui, jamais il ne le trahirait. Pontiac l'envisagea à plomb, plongeant son regard scrutateur pour lire dans sa physionomie et pénétrer jusqu'au fonds de sa pensée. Au bout de quelque temps, se voyant rassuré, il dit doucement : ' Mon frère a parlé vrai : je vais lui montrer que je le crois." Il veilla tranquillement le reste de la soirée avec la famille et, à l'heure du coucher, il déposa son fusil, s'enveloppa de sa couverte, et, s'étendant de tout son long sur le plancher, il s'endormit profondément. Il ne s'éveilla qu'au point du jour, et s'esquiva sans bruit.

Un autre trait que raconte Parkman fait voir l'ascendant que Pontiac avait acquis sur les diverses nations, en même temps qu'il témoigne de son amitié pour Bâby. Celui-ci avait une terre de l'autre côté de la rivière, tout vis-à-vis le fort, celle qu'on appelait " la terre des six arpents," à cause de cette étendue de front sur le bord de l'eau. Les Hurons de la mission voisine à la Pointe de Montréal, (Sandwich), venaient faire la maraude et enlever les porcs et le bétail. Bâby s'en plaignit à Pontiac pour y porter remède. Le même soir, à la brunante, le chef sauvage traversa la rivière et alla se blottir, inaperçu, dans l'enclos de l'habitation. Au milieu de l'obscurité de la nuit il put entrevoir la forme indécise des pillards qui se glissaient, sans bruit, par-dessus la clôture pour pénétrer dans l'enceinte. Il leur lâcha un cri en les menaçant : " Allez-vous-en à votre village, chiens de Wyandottes ; si vous remettez le pied ici je vous tue." Ils n'attendirent pas une seconde semonce pour déguerpir et reprendre leurs pistes à l'envers. " Onques les revîmes depuis," disait Duperron.

Le siège traînait en longueur et Pontiac finit par s'apercevoir de l'illusion dont il s'était bercé de voir arriver du renfort de l'ouest. Il essaya de réduire les assiégés par la famine en leur coupant les vivres et menaça de mort les Français qui tenteraient de leur en fournir. Quoiqu'en bons termes avec les habitants cela ne l'empêchait pas de les réquisitionner à merci. Un d'eux ayant refusé de laisser prendre un coq par un sauvage celui-ci lui logea une balle dans le corps Tous avaient à se soumettre, tant bien que mal, à ces réquisitions, pour lesquelles Pontiac leur donnait des bons à son chiffre sur des écorces. Les habitants n'osaient prendre parti pour les Sauvages à cause de la capitulation et du traité de paix. De plus, ils étaient convaincus qu'ils seraient mis à mort sans merci s'ils étaient pris les armes à la main et tombaient entre les mains des Anglais. Néanmoins on ne peut douter que plusieurs, à la sourdine et hors de la portée du fort, n'aient prêté secours et main-forte aux assiégeants. Les brûlots dirigés sur les deux goëlettes en rade, qui défendaient le fort et servaient

à l'approvisionner, n'étaient pas, par leurs préparatifs et leurs dispositions, une invention uniquement due au génie militaire des indigènes.

Pendant que les vivres devenaient rares pour la garnison, M. de Navarre et les deux MM. Bâby rendirent des services signalés et efficaces pour lui en procurer. Il est raconté dans "*Pontiac's Siege of Detroit,*" pp. 10 et 39, que M. Bâby, un homme à l'aise, montra beaucoup de bon vouloir aux assiégés et leur fournit secrètement des vivres dans le moment où ils en avaient le plus besoin. Parkman rapporte (*Op. ci.* p. 219) que la place était si à court de vivres qu'elle aurait été forcée de se rendre ou d'être abandonnée, (1) sans le secours opportun de quelques Canadiens, entre autres de M. Bâby et son frère, qui procurèrent à la garnison des vivres et des denrées provenant de leurs terres, et ce, en profitant de la nuit pour faire les transports avec les canots du Fort.

Les Sauvages ayant soupçon des secours ainsi obtenus, mirent le feu à la grange de Pierre Réaume, le beau-père de Bâby, dans la nuit du 9 septembre. Elle se trouvait en face sur la rive opposée et contenait 1,000 minots de blé, une quantité de pois et de fourrage, etc. (*Pontiac's Siege of Detroit*, p. 69).

La suite et les incidents de ce siège mémorable, tels que le meurtre du capitaine Campbell, l'arrivée des secours, le massacre de Dalziel et de sa troupe à Bloodybridge, l'abandon du siège par les Sauvages à la fin d'octobre, etc., sont assez connus pour ne pas les répéter ici.

Les traités de paix faits avec les diverses nations par les Anglais le 16 juillet et le 7 septembre de l'année suivante mirent fin à la guerre ; mais des incursions de bandes isolées continuèrent de ravager la contrée de temps à autres.

Comme il restait aux Français des postes à l'ouest du Mississipi, l'on n'était pas sûr de part et d'autre d'une tranquillité absolue et d'une paix durable. Le 24 août, même année, tous les habitants au-dessus de 15 ans, dans les environs de Détroit, reçurent ordre de comparaître au Fort et de renouveler leur serment d'allégéance. Le général Sir William Johnson conservait toujours des appréhensions contre les Français, plus ou moins fondées. Ecrivant au général Gage, de Johnson Hall, le 15 janvier 1767, il dit avoir découvert, par correspondance avec le commissaire Hay, à Détroit, de nouveaux indices pour entrevoir des troubles que les Français cherchaient à fomenter parmi les Indiens ; qu'il a appris que de Rocheblave, commandant à Misore, vis-à-vis Kaskakias, avait envoyé aux Sauvages du Détroit un collier en porcelaine allant à dire que d'un côté il était content de les voir en paix et de l'autre " de ne pas oublier que les " Français avait été leur père et que dans peu ils se querelleraient avec les " Anglais ;" que les Chaquénons avaient reçu un autre collier qui en disait plus, et que Bâby devait recevoir et transmettre tous les colliers et les messages qui passeraient entre Rocheblave et les Sauvages. (*Doc. Hist, of N. York*, vol. 2, p. 484).

---

(1) La garnison vivait avec le peu de provisions qu'avait Bâby. (*Arch. C.* 1889, p. 250). Price à Bouqnet, 26 juin 1763.

Ces soupçons créés par Hay contre M. Bâby n'avaient aucuns fondements, ainsi qu'il put s'en convaincre, et il n'en resta nulles traces entre eux dans leurs rapports subséquents, qui furent toujours francs et amicaux.

Il est bon de constater ici que M. Bâby, au milieu des difficultés inévitables de la nouvelle situation, avait su se concilier, par sa droiture, son tact et son habilité, l'estime des vainqueurs, en même temps conserver celle de ses compatriotes, et garder aussi son ancienne amitié avec les Sauvages. Quand la cession du pays fut devenue un fait accompli, et quand tout espoir fut perdu de revoir le drapeau français, il avait accepté le sort inévitable du colon conquis et prêté sincèrement le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre. Il devint dès lors, et demeura toujours depuis, un vrai, loyal et fidèle sujet de cette Couronne.

Sous le nouveau régime il n'y eut alors pour gouverner le Détroit et ses environs qu'une seule autorité, dont le commandant cumulait tous les pouvoirs, tant militaires que civils. Duperron s'employa pour améliorer le sort de ses compatriotes.

De concert avec M. Chapoton, citoyen marquant, il obtint en 1765, du commandant Campbell, que les taxes pour l'entretien du fort ne fussent pas plus élevées que celles prélevées du temps des Français.

Une ère de paix allait donner de l'essor à une ville naissante, en développant les ressources abondantes dont elle était environnée, et Duperron en devint le citoyen le plus proéminent et le plus estimé. En même temps il sut gagner la confiance entière des représentants du nouveau gouvernement. Elle se manifesta en lui confiant un emploi fort important alors. On lui donna la charge d'agent auprès des Sauvages et de garde-magasin du Roi, avec des appointements de deux piastres et demie par jour. Cet emploi, auquel il était plus apte que tout autre, et qu'il avait rempli ci-devant pour le Roi de France, consistait à maintenir des rapports d'amitié et de paix avec les diverses tribus indigènes pour assurer la tranquillité de ce côté, c'est-à-dire en leur langage "tenir luisante la chaîne d'amitié, et les assurer que le feu du conseil ne "serait jamais éteint." Une autre partie de ses fonctions était la distribution à leur faire des présents annuels du Roi, en vivres, vêtements, munitions de chasse, etc.

Ses relations avec les Sauvages facilitèrent l'extension de son commerce de pelleteries, et en peu d'années il se vit en possession d'un comptoir qui lui assurait une assez belle fortune pour l'époque, et lui permettait de maintenir une position sociale des premières parmi ses concitoyens des deux origines, lesquels l'honoraient de toutes parts de leur estime et de leur respect.

Cependant il se rencontre partout des gens jaloux, remuants et envieux. Un employé du bureau de l'intendant des Sauvages au Détroit, du nom de Schieflin, (1) d'extraction juive, devint envieux du crédit dont Duperron jouis-

(1) C'est le même Schieflin (Jonathan) qui avait été fait prisonnier à la prise de

sait auprès du gouvernement et porta contre lui (1784) une fausse accusation sur la comptabilité du magasin du Roi. Sa plainte était formulée dans une lettre adressée à Sir Wm. Johnson, le fils du général de même nom, lequel avait succédé à son père comme surintendant des Sauvages. (Commission Royale, 14 mars 1782).

Le fils n'était peut-être pas mécontent de voir une plainte portée contre un de ceux qu'il savait avoir le plus contribué à contrecarrer les desseins de son père et déconcerté ses plans, dans les campagnes où les Bâby avaient commandés les Chaouénons et les Loups avec tant de succès. Ce n'était pas sans raison que Sir Wm. Johnson, les avaient désignés comme les plus dangereux ennemis des colonies anglaises. *(Doc. Hist. of N. York, vol. 2, M.M.S. of Sir Wm Johnson, Sir Wm. Johnson to Gen. Gage, January 15th, 1767, p. 484.)*

Heureusement que la réputation de Duperron était au-dessus de toute atteinte. Aussi en était-il moins inquiet qu'indigné. Il y avait longtemps qu'il n'était pas descendu à Montréal, ni à Québec. Cet incident lui fournit une occasion favorable pour aller revoir ses parents et ses amis. Le commandant De Peyster lui favorisa la descente. Ecrivant au Gouverneur Haldimand, 5 juin 1784, il dit : " *M. Bâby has also been allowed a passage to go to Quebec ; " his services deserve every indulgence that can be shown him." H. C. B. 103, p 246.*)

Pas n'est besoin de dire qu'il fut accueilli par ses parents à bras ouverts, avec une succession de fêtes et de réjouissances.

La lettre qu'il adressa de Montréal à son frère François, à Québec, explique mieux par elle-même le but principal de son voyage. La voici :

De Montréal, le 13ème juin 1784.

" Mon cher frère,

" Arrivé ici hier je t'écris pour t'informer du sujet de mon voyage. " Diverses raisons m'ont obligé de l'entreprendre : premièrement pour me " justifier des malicieuses imputations écrites contre moi par un fou, nommé " Chieflin, à Sir John Johnson, que j'ai rencontré, et qui me dit avoir transmis " copie de la lettre du dit Chieflin à son Excellence le général Haldimand, sans " cependant y ajouter foi ; mais comme je n'entends pas laisser de soupçon sur " ma conduite, je partirai sous peu de jours pour Québec, où je crois détruire " toutes les malicieuses calomnies ou idées formées contre moi. Si le temps me " le permettait je t'enverrais copie de la lettre du sieur Chieflin et ma pièce " justificative. Si les lettres du Détroit sont rendues à Québec, une lettre du

---

Vincennes (24 fév. 1779) avec le gouverneur Hamilton. Parvenu au Détroit, il était un des fonctionnaires du bureau d'intendance des Sauvages. Il en avait profité pour obtenir d'eux, en les enivrant, des terres à l'embouchure de la rivière Détroit. Il y avait des plaintes portées contre lui à ce sujet et il était menacé d'être congédié. (*Collection Haldimand*, B, 194, pp. 375-6, B, 115, p. 164). Delà sa colère contre Bâby. Il finit par passer du côté des Américains pendant la révolution.

" colonel Depeyster (1) lui apprendra en peu de mots la manière dont je me " suis comporté ; il n'entre nullement dans l'affaire présente, la regardant " comme trop vile et trop basse pour y répondre, d'autant plus qu'il ignorait " dans le temps, ainsi que moi, que l'impudence eût été poussée si loin que " d'interrompre Sir John, ainsi que son Excellence, par un faux zèle de service " ou d'attachement pour le gouvernement. Je ne doute pas que l'affaire ne soit " parvenue jusqu'à lui, ou ne lui soit communiquée. Je ne t'en dis pas davan- " tage ; notre première entrevue t'instruira plus amplement "……

Nous n'avons pas oublié que madame Bâby, sa mère, demeurait alors au monastère des Ursulines de Trois-Rivières, auprès de sa fille la Mère Thérèse-de-Jésus. Cette vieille dame était rendue à un âge fort avancé (84 ans) ; elle croyait bien n'avoir plus jamais le bonheur de presser son fils dans ses bras ; aussi fut-elle au comble de ses vœux en apprenant qu'il était rendu à Montréal. De là il l'avait prévenue du jour où il arriverait à Trois-Rivières ; mais diverses circonstances l'ayant retardé, Mme Bâby craignit que quelque accident ne lui fût arrivé et elle lui fit écrire par la Mère Thérèse-de-Jésus pour s'assurer des causes de son retard. Il lui fit réponse par les quelques lignes suivantes.

" A Montréal, 24ème juin 1784.

" Ma très chère mère,

" La lettre de notre sœur Thérèse-de-Jésus m'est parvenue hier, par " laquelle j'appris avec douleur votre inquiétude à mon sujet. La raison de " mon retardement a été en partie les instances de la famille de Mme. Benoît et " les remèdes de précaution. Je crois partir après demain et sans doute avoir " le bonheur de vos présenter mes tendres et respectueux devoirs, ainsi que de " jouir de la vue de ma chère sœur. Je finis en vous présentant les respects de " la famille ; car M Curateau m'envoie chercher pour diner. Je suis avec la " soumission et les plus humbles sentiments d'un fils "……

Quelques jours après l'envoi de cette lettre, il en écrivait une autre en réponse à la Mère Ste-Thérèse-de-Jésus. Elle est toute courte, mais c'est un modèle du genre.

" De Montréal, 28ème juin, 1784.

" Ma chère sœur,

" En réponse à la vôtre, j'écrivis dernièrement à notre bonne mère pour " la tranquilliser au sujet de son inquiétude ; je lui annonçais mon départ pour " samedi dernier, mais notre sœur, sa famille, et M. Bender, me retiennent pour " m'engraisser, afin, disent-ils, de mieux supporter le voyage. Je leur ai promis " encore la semaine ; ainsi ce ne pourra être que la prochaine que j'aurai le " plaisir de vous voir : pour lors vous me verrez dans la moitié ou le quart de " ma graisse, car ils me demandent un mois pour me mettre en embonpoint, ce

(1) Alors commandant au Détroit.

" qui est trop long pour mon impatience à vous assurer de bouche de mon affec-
" tion sincère."

Dans une autre lettre M. Bâby explique plus au long à son frère l'affaire Schieflin. Nous la donnons ici parce qu'elle démontre sa complète justification.

" De Montréal, le 28ème jour de juin, 1784.

" Mon cher frère.

" Tu seras sans doute surpris de mon retardement à me rendre à Québec : " la veille de mon départ, j'ai voulu essayer de me purger, ce que j'ai été forcé " de réitérer diverses fois pour me dégager d'une surabondance d'humeurs. M. " Bender m'a toujours retenu et me retient actuellement, afin de me mettre en " état de soutenir de nouveaux assauts : ainsi je suis obligé de suivre son " ordonnance, de laquelle je voudrais me soustraire promptement.

" Mon accusateur Chieflin est parti. J'ai bien regret de n'être point à " Québec avec lui, cependant puisque la chose est impossible, je t'adresse la " copie de sa lettre au Capt. McKee, (1) ma requête au lieutenant-colonel de " Peyster, et la copie du compte que je lui ai rendu, de ce dont Chieflin veut me " faire un crime. Tu verras par les certificats qui sont au bas, la malignité " seule d'un misérable qui a cru mériter par là quelques faveurs du gouverne- " ment. Le Colonel de Peyster, sur ma requête, le manda chez lui et lui reprocha " sa conduite : il répondit que c'était le Capt. McKee qui l'avait forcé à prendre " et donner ces informations ; ce que le Capt. McKee a entièrement nié et pour- " quoi il a écrit au Colonel Johnson. Tu sauras qu'il avait commencé à déchirer " le gouverneur Hay et qu'il a dit de lui plus que de moi à nombre de personnes, " qui lui ont soutenu l'avoir entendu ; ce à quoi il a répondu qu'il n'avait pas " son esprit à lui lorsqu'il avait dit de pareilles choses. C'est pourquoi le " Colonel me dit que c'était un fou, plus à mépriser qu'à poursuivre. Ce qu'il y a " d'extraordinaire c'est qu'il a écrit les choses les plus noires contre le même " Capt. McKee. Plusieurs disent que la plume de sa femme lui a tourné la " cervelle, si jamais il en a eu. Il est de parents juifs, a été élevé domestique " dans une taverne, de là commis, et ensuite protégé par le Gouverneur " Hamilton. C'est trop m'amuser d'un fou, car j'ai honte d'en avoir tant dit."

" Je ne te prescrirai point la manière dont tu te comporteras dans cette " affaire ; les circonstances te dirigeront suivant l'impression de la déposition " sur l'esprit de Son Excellence : la délicatesse seule m'a fait prendre des " précautions pour ôter tout soupçon sur ma conduite. Je joins un autre petit " compte que m'a rendu dans le temps le sieur Sparkman, conducteur de " l'artillerie, qui prouve que la poudre mentionnée a été prêtée par M. Adhémar. " Si tu es dans le cas de te dénantir des papiers inclus, aies soin de tirer copie

---

(1) C'est le même Capt. McKee qui avait porté contre Schieflin l'accusation d'avoir enivré les Sauvages pour leur arracher une concession de leurs terres. *Correspondance Haldimand.*

" du tout, car je n'ai pu le faire moi-même. Je me flatte de te voir la semaine " prochaine".....

M. Duperron sortit aux yeux du gouverneur Haldimand parfaitement dégagé de toute imputation malveillante, et on peut ajouter que le résultat ne fit que le rehausser dans l'estime générale, comme nous l'allons voir.

La loyauté de M. Duperron ne s'était jamais démentie depuis qu'il l'avait jurée à l'Angleterre. Au milieu de la guerre d'indépendance il était demeuré ferme et loyal. Le commandant Lernoult fait rapport le 26 juin 1779 au gouverneur Haldimand, qu'il a toute raison d'être satisfait de la conduite et du bon renom de M. Bâby, de son attachement au gouvernement et de sa manière de conduire les affaires des Sauvages. (*Id.* B. 122, p. 363).

De même que son frère François, à Québec, Duperron, au Détroit, occupa durant la guerre d'indépendance un grade important dans les milices canadiennes et put rendre aussi des services importants et efficaces.

Si bien que peu de temps après, en 1788, lorsqu'il fallut établir des tribunaux réguliers dans le Haut-Canada, le gouvernement prit occasion de le récompenser. La province du Haut-Canada fut alors divisée en quatre districts judiciaires, dont celui de Hesse comprenait dans sa grande étendue la ville du Détroit. Lord Dorchester, le gouverneur, appelé à nommer les juges, crut ne pouvoir mieux faire que d'élever à cette dignité M. Duperron Bâby, en le le nommant l'un des juges de ce nouveau district, et il lui transmit sa commission à cet effet. Son but toutefois était moins de récompenser les services de M. Bâby que de nommer à cette charge un personnage jouissant de la confiance et l'estime générale. Ce témoignage rendu à son mérite, quelque flatteur et honorable qu'il fût, ne put l'engager à accéder au désir de Son Excellence, tout en l'appréciant à sa haute valeur.

Il semble y avoir autant de gloire à décliner par modestie la charge de juge qu'il y a d'honneur à l'accepter. C'est ce que M. Bâby fit, en déclinant cette commission pour des motifs louables et bien fondés. Il les exposa avec respect et reconnaissance à Son Excellence, comme on le voit par la lettre suivante, adressée à son frère, membre du conseil exécutif et du conseil législatif, à Québec. C'était, auprès de lord Dorchester, la personne le plus à même de faire agréer la suffisance et validité de ses motifs.

"Détroit, le 6 septembre 1788.

" Mon cher frère,

" L'honneur de la nouvelle commission de Juge, dont Son Excellence à " bien voulu me favoriser, mérite de ma part toute reconnaissance de la bonne " opinion qu'elle s'est formée de moi : mais malheureusement les circonstances " et mes faibles talents ne répondent point à ses bonnes intentions. M. Wm. " Robertson et moi avons déjà donné les raisons communes que nous avons " pour nous empêcher d'accepter une pareille charge ; en outre une nombreuse " famille à soutenir par moi, beaucoup d'intérêts dans ce pays, peu versé dans

" l'étude des lois et de la judicature, avec une santé presque continuellement
" dérangée, ce sont là des motifs suffisants pour ne pas me permettre d'accepter
" un tel emploi. J'ose me flatter que tu feras goûter la force et la validité de
" mes raisons auprès de lord Dorchester, en faisant sentir à Son Excellence
" combien je suis sensible à ses bonnes intentions ; et que ce n'est que pour des
" motifs bien fondés que je n'ose accepter telle charge. J'espère que tu ne
" négligeras rien pour faire bien agréer mes excuses. Tous les papiers concer-
" nant cette affaire restent entre mes mains, jusqu'à ce qu'il plaise à Son Excel-
" lence d'en disposer. Nous avons cependant délivré les trois commissions
" suivant l'ordre à nous adressé, c'est-à-dire, celle de Shérif, de Coroner et de *Clerk*.
" Le Capt. McKee, un des juges nommés, est absent ; ainsi nous ignorons ses
" intentions. Une adresse directe à Sa Seigneurie à ce sujet m'aurait paru plus
" convenable, mais la considération des grandes occupations du gouvernement
" m'a retenu et m'engage à m'appliquer à toi ; c'est ce que j'attends de ta bien-
" veillance, en te priant de me croire avec toute l'amitié d'un affectionné frère."

" D. BABY."

Lord Dorchester voulut bien agréer les motifs ainsi exposés et nomma à sa place l'honorable William Dummer Powell, qui entra en fonction en 1791. *Outlines of the Political Hist. of Michigan*, by Campbell, p. 161.

Les affaires de M. Duperron avaient été prospères. Il s'était bâti une belle résidence, à côté de celle de M. de Bellestre, avec un grand magasin y attenant. Elle faisait face sur la rue Sainte-Anne, dans l'enceinte agrandie du Fort, ainsi que l'indique le titre de la propriété. (1) Il est probable que l'emplacement donnait sur deux rues, car le registre de la paroisse le dit demeurant rue Saint-Louis, dans la citadelle. Il demeurait auparavant au faubourg Rosalie dont le nom provenait de celui de Madame de Pontchartrain. Cette maison nouvelle doit être celle qui a été vendue à M. Bertholet quand la famille abandonna le Détroit, en 1796, alors qu'il fut remis aux Américains. (Voir *accord*, 10 mai 1800, entre Dame Vve. Bâby et son fils Jacques, Papineau, Not.) Elle est disparue par l'incendie qui détruisit la ville en 1805, et lors de la nouvelle subdivision des terrains sur un plan nouveau, la grande avenue Jefferson fut percée en cet endroit.

Par l'aisance que M. Bâby s'était acquise, elle lui permettait de vivre sur un bon pied et d'entretenir une franche et large hospitalité. Sa table était montée d'un service complet en vaisselle plate, (*pearl patron*). Il avait donné la commande de ces argenteries à Londres, solides, et épaisses, exprès pour y graver facilement son chiffre et ses armes. Une des factures transmises, et qui existe encore, dépasse £1,800 sterling. Il avait importé les plus belles toiles d'Irlande et des nappes de dix guinées la pièce. Il en reste encore une qui était

(1) Terrain acheté le 15 oct. 1765, sur la Place d'Armes. *Registre des Notaires, Ottawa*, vol. 1, p. 6. Il l'avait agrandi par achat des héritiers Porlier, 6 avril 1772. (*Wayne Records*, p. 203).

échue à ma mère et qu'elle réservait pour les grandes occasions. L'ouvrage, tissé à la main, est remarquable par sa finesse et la beauté du dessin. Elle avait aussi conservé une montre émaillée sur or, un véritable bijou, représentant les trois Grâces. Mme. Bâby, et chacune de ses quatre filles en avaient eu de semblables. Les cinq coûtaient 50 guinées la pièce. En sus des recherches et des délicatesses de table qu'on se procurait d'Europe, on avait, pour suppléer aux besoins journaliers, l'abondance de la chasse, du gibier et de la pêche, et de plus tous les produits d'un sol vierge et fertile, favorisé par un climat doux et bienfaisant. Aussi, on en profitait pour prendre la vie gaiement, suivant l'heureux caractère des Canadiens. Des négociants forts riches, tels que les MacIntosh, les Macomb, les Angus, les Abbott, y menaient aussi la vie en grand, et on peut même dire sur un pied extravagant pour la colonie.

Pourtant cette petite société, à 400 lieues dans l'intérieur des terres, se trouvait bien éloignée du centre de la civilisation européenne, et placée bien au milieu de nations sauvages dont la barbarie, qui les entourait de toutes parts, était toujours à craindre. En voici un exemple entre plusieurs autres.

Madame Allison, tante de ma mère, lui racontait, qu'étant âgée alors d'une quinzaine d'années, vers 1780 à peu près, une jeune fille arriva chez son père dans le Fort. Elle était prisonnière des Sauvages, et elle fut mise à coucher dans la même chambre que Mme. Allison et ses sœurs. Elle leur raconta comment elle était tombée entre les mains de ces barbares. Elle habitait près d'un fort, sur les bords du lac Michigan, où elle demeurait avec sa sœur qui était mariée. Les Sauvages étant venus à la maison demandèrent à sa sœur où était son mari. Elle ne voulut pas le dire, mais ils le trouvèrent dans son champ et le tuèrent, puis le dépouillèrent de ses habits dont l'un d'eux se revêtit. Etant revenus à la maison ils tuèrent la femme et enlevèrent la jeune fille. M. Duperron Bâby ne put ni la délivrer, ni la racheter. Mme. Allison disait qu'elle n'avait jamais pu oublier la scène de désolation et de désespoir de la jeune fille quand ces barbares, échauffés de boisson, l'emmenèrent le lendemain.

Cependant le Détroit était un endroit gai. Les officiers de la garnison, dont quatre épousèrent les quatre filles de M. Bâby, apportaient leur contingent à l'agrément de la société, peu nombreuse il est vrai, mais de bon aloi, qui se réunissait sous le toit hospitalier de M. Bâby. Sa spacieuse demeure, entourée de galeries, donnait sur des jardins terminés en terrasses. De chaque côté s'élevaient des pavillons fermés de persiennes d'où la vue s'étendait sur la place d'armes. Les jeunes demoiselles Bâby venaient s'y reposer à l'ombre, s'amuser à voir les parades et rencontrer les jeunes officiers.

Il fallait pour le maintien de l'établissement de M. Bâby et de sa nombreuse famille un nombreux domestique. Ce personnel était composé de quelques serviteurs blancs et d'une vingtaine d'esclaves nègres, mulâtres et panis. Comme dernier vestige de ces temps d'esclavage, et ancien souvenir de cette époque, j'ai constaté qu'en 1800, onze ans après la mort de M. Bâby, il restait encore dix de ces esclaves, dont les noms, l'âge et la valeur sont portés à

l'inventaire fait au Détroit par le père Marchand, procureur de la famille, devant Roc, notaire. Au mariage de chacune de ses filles Mme. Bâby leur avait donné une de ces esclaves. C'est ainsi que ma mère a eu les services de la vieille Thérèse et de Rose Lontin sa fille, et de Catherine, panis, veuve Giroux. J'ai bien connu Rose et Catherine. La bonne Rose m'a bien souvent bercé dans ses bras et m'affectionnait singulièrement. Chose extraordinaire, elle ne m'avait pas revu depuis mon enfance, quand j'allai, en 1851, devenu homme fait, frapper à sa porte à Amherstburg. En m'ouvrant elle me reconnut et me sauta au cou en m'embrassant et manifestant sa surprise et sa joie. Elle avait succédé à sa mère, Thérèse, comme bonne de ma mère et était demeurée, après l'émancipation (1803), dans la famille, comme du reste tous les autres esclaves. Rose et Catherine, après la mort de leur ancienne maîtresse, Archange Bâby, demeurèrent ensemble à Amherstburg, dans une maison réservée pour leur logement et vivant d'une rente viagère que leur maîtresse leur avait assurée, et que ma mère leur continuait. Thérèse était échue en partage à François Bâby, mais il avait consenti à la passer à mon grand'père, son frère, moyennant £40, et elle mourut chez lui, à York, en 1826. Elle était excellente cuisinière, mais sa fille Rose n'en cédait pas à sa mère dans l'art culinaire. Elle excellait dans les pâtisseries et confiseries. On parle encore de ses cochons de lait cuits au four et de ses bécassines rôties à la tournelle. Il faut ajouter qu'elle était propre, capable et entendue dans le ménage, et toujours bonne et soumise. Avec une naïveté d'enfant de sa race, elle ne se gênait pas de venir écouter la conversation de ses maîtres et venait s'accroupir sur ses talons, dans la porte de la salle à dîner, et jouissait de leur présence, et du plaisir de les entendre causer.

M. Duperron prit un soin spécial de bien élever ses nombreux enfants en leur donnant la meilleure éducation que l'on pouvait se procurer alors dans le pays. Ses fils furent placés dans les meilleures institutions de Montréal et de Québec, et ses filles élevées dans les couvents de Québec et de Trois-Rivières. Nous verrons qu'il n'épargna rien pour former l'aîné, Jacques, en tous points.

Lui-même, ayant reçu une bonne instruction pour l'époque et une éducation convenable, en appréciait les avantages. Sa correspondance démontre qu'il avait su en profiter. De plus, il avait acquis pour les besoins de son négoce une connaissance suffisante de la langue anglaise et du langage des Sauvages pour n'avoir aucun besoin de truchements avec eux. Ils étaient fort nombreux alors; on n'en comptait pas moins de 11,403 dans son district en 1782.

M. Bâby avait donné pour un des motifs de ne pouvoir remplir les fonctions de juge, le faible état de sa santé. Il ne disait que trop vrai; l'hydropisie se déclara dans son système et il languit. Une complication de maladies vint hâter ses jours. Il contracta la colique des peintres pour avoir fait peinturer sa maison à neuf et expira le 2 août 1789. Sa mort fut calme et édifiante, comme celle d'un bon chrétien. De même qu'à son père et à son aïeul il ne lui fut pas donné d'atteindre la vieillesse, n'ayant vécu que 58 ans et 8 mois.

Attendu que j'écris ces notes pour servir à mes descendants, non seulement à un point de vue moral, mais aussi pour leur utilité matérielle et pratique, je ferai observer qu'ils ne doivent pas conclure de là que la longévité n'existe pas dans la lignée des Bâby. Ils verront le contraire ci-après. La vie dans ces trois aïeux successifs paraît avoir été abrégée par des causes plutôt accidentelles que par faiblesse de tempérament.

M. Duperron Bâby fut regretté universellement par tous les habitants du Détroit, qui perdirent en lui un modèle de citoyen intègre, probe et utile ; un homme d'un caractère digne et élevé. Sa conduite comme chrétien et bon père de famille était exemplaire. D'un commerce doux, d'une humeur agréable et d'une politesse parfaite, il était du nombre de ceux qui savent se faire aimer au contact de la vie de chaque jour. Avec ces heureuses dispositions, un tact délicat et son savoir-faire, il n'est pas étonnant qu'il ait réussi, pendant une carrière comparativement courte, à se créer une position honorable et aisée, et qu'il ait eu une influence légitime auprès de ses compatriotes et en haut-lieu ; comme aussi il sut exercer un vrai crédit et un grand ascendant sur les diverses nations sauvages.

C'était un homme de haute taille, d'un tempérament sec et nerveux, mais que les fatigues de la guerre et des voyages, nécessités par son négoce, avaient ébranlé. Néanmoins ses nombreux enfants naquirent avec des constitutions saines et fortes, et développèrent des statures élevées. Quelques-uns dépassaient six pieds et plusieurs vécurent très vieux. D'après son portrait, qui le représente sous un costume militaire après la conquête, il est facile de voir que le type de sa figure s'est conservé dans sa descendance par notre mère. Notre frère Herménégilde, mort depuis peu, avait absolument la même taille et le même profil que lui, après trois générations.

De son mariage, M. Duperron n'eut pas moins de 22 enfants, dont onze lui survécurent et fournirent leur pleine carrière.

Le 23 juin 1786, il avait fait son testament au Détroit, devant Monforton, notaire, et cinq témoins, par lequel il institua son épouse, commune en biens, sa légataire en usufruit, et ses enfants légataires en propriété, en leur recommandant paix et union. Charitable envers les pauvres pendant sa vie, il ne les oublia pas à sa mort. Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires l'honorable François Bâby, son frère, et M. Joseph-François Perrault, son neveu, tous deux de Québec, qui acquittèrent le legs de £200 aux pauvres.

Madame veuve Bâby n'avait que 49 ans à la mort de son mari et plusieurs de ses enfants étaient mineurs. Mais elle avait une assez belle fortune pour subvenir à leur éducation et à leur établissement. Elle continua à demeurer au Détroit tant que ce pays demeura sous la domination de l'Angleterre. Mais lorsqu'en 1796, Détroit et le territoire qui en dépendait furent remis aux Américains, après la rectification des frontières à la suite du traité de "Jay," conclu en novembre 1794, Mme. Bâby l'abandonna, lorsque ceux-ci en prirent posses-

sion (1), et elle vint habiter Québec. Par cette démarche elle voulut se conformer aux vues et aux intentions de son mari, résolue d'abandonner son endroit natal et tout ce qui pouvait l'y retenir plutôt que de renoncer, elle et ses enfants, à l'allégéance jurée à l'Angleterre. Elle laissa derrière elle son fils aîné pour liquider les affaires de commerce, gérer les biens et administrer les terres et les moulins ; gestion dont il lui rendit compte le 10 mai 1800, devant Mtre. Têtu, notaire, à Québec.

En arrivant à la ville elle descendit chez son gendre, M. Ralph-Ross Lewin, major-de-ville, et put s'installer peu après dans une maison appartenant à M. Germain dit DeBlois, rue de la Fabrique, aujourd'hui rebâtie et formant les magasins occupés par MM. Glover & Cie. En septembre (12) 1797 elle fut nommée tutrice à ses enfants encore mineurs, savoir, à Daniel, âgé de 18 ans, Antoine-Duperron, âgé de 16 ans, et Louis, âgé de 15 ans. Toutes ses filles étaient pourvues par mariage. En novembre 1800, elle procéda à faire un inventaire des biens de la communauté avec son mari devant Mtre. Planté, notaire. Elle avait donné une procuration à M. Marchand, curé du Détroit, de faire l'inventaire des biens qu'elle possédait là et dans les environs. Le notaire Roe y procéda et la vente du mobilier produisit £1.502, cours d'Halifax, sans compter ce qui fut partagé en nature, entre autres les dix esclaves.

Suivant l'état de compte d'alors fourni par Alexander Ellice, son banquier à Londres, il avait en dépôt pour placements pour elle £25.408-7-7 sterling. Les terres au Détroit étaient d'une étendue considérable et leur valeur aujourd'hui est devenue immense, en particulier celle dite de la Rivière-Rouge, à proximité de la ville, qui contenait originairement douze arpents de front sur cent-vingt de profondeur. Ce domaine provenait d'une concession faite à Duperron par les chefs des Ottawais, de l'avis et du consentement de cette nation, par contrat du 26 juillet 1780, signé par Pontiac et les autres chefs. On y remarque le seing particulier et emblématique apposé par chacun d'eux. Le titre comporte un don, comme gage d'estime et d'amitié de leur part envers Bâby. " Nous lui allumons," disent-ils, " un feu de paix et de tranquillité." Le commandant de Peyster confirma ce contrat et Thomas Williams, juge de paix du lieu, attesta la vérification des signatures, ainsi qu'on le voit par l'entrée à cet effet qui se trouve dans les archives de la ville du Détroit. Springwells couvre aujourd'hui ce terrain et la ville s'étend vers là. L'étendue de cette terre qui touche à l'est au fort Wayne vaut aujourd'hui plusieurs millions et ne peut qu'augmenter en valeur. Le gouvernement américain ne voulut pas reconnaître le titre des Sauvages quant à toute son étendue, mais seulement pour la partie cultivée et mise en valeur, et celle occupée par les moulins à farine sur la Rivière-Rouge. Si la famille n'eût pas émigré, peut-être aurait-elle pu conserver cette propriété en entier, c'est-à-dire, 1,440 arpents en superficie. Même en ne conservant dans la famille que la partie non enlevée, et en suivant le conseil donné à ses enfants par le vieux J. Jacob Astor, dans un cas semblable,

(1) 11 juillet 1796.

en leur disant : " Boys, don't sell the farm," les héritiers de Duperron auraient aujourd'hui en mains une immense fortune. Mais des revers successifs joints à l'émigration sur le sol canadien, les forcèrent à une vente à vil prix.

Le gouvernement américain ne voulut pas non plus reconnaître une autre concession de l'Isle-aux-Cerfs, du 12 septembre 1780, par les mêmes chefs à Bâby, (1) ni une autre concession, obtenue des Objipois pour l'exploitation du bois de commerce sur la Rivière-aux-Hurons (Clinton), au nord du lac Sainte-Claire. Elle comprenait cinq lieues de profondeur de chaque côté de la rivière. (2) Cette étendue formait un domaine plus vaste que celui de plusieurs principautés en Europe. (3)

A part les terrains dans la ville du Détroit, la succession comprenait des terres en culture de l'autre côté de la rivière. Celle dite des "*six arpents*" longeant la rivière contenait 120 arpents de profondeur. Auprès était la terre dite "terre-à-Bourron," contenant 160 arpents; la terre "Lafortune," de 160 arpents, et trois autres terres de 4 arpents sur 50 de profondeur chaque, formant 600 autres arpents, ou un total de terres arables de 1640 arpents. Une partie était en bon état de culture et d'exploitation puisqu'on y comptait 208 têtes de bétail. Si on ajoute les autres concessions de terres dans divers cantons du Haut-Canada, de la contenance de 200 acres chaque, obtenues du gouvernement, on voit que les biens fonciers de M Duperron Bâby avaient une étendue et une valeur considérables, et étaient situées dans une contrée belle et fertile, comme il n'y en a pas de meilleure en Canada.

De plus, si l'on considère qu'il a commencé sa carrière sans aide connue, et qu'il n'a dû qu'à lui-même la fortune qu'il a su amasser pendant les vingt-huit années de son ménage, et qu'il n'a laissé aucune dettes passives, on conviendra qu'il avait un talent remarquable pour le négoce, qu'il sut conduire avec une stricte probité et une honnêteté à toute épreuve. La réputation attachée à son nom, sous ce double rapport, mérite l'admiration de ses descendants et un respect particulier pour sa mémoire. Qu'ils songent que cet aïeul n'avait que six ans à la mort de son père et que ce n'est que par son travail et son énergie qu'il fit son chemin dans le monde ; et que dans son avancement il dut passer à travers de difficultés sérieuses et que, en tout temps, il sut maintenir dignement une position sociale honorable.

Ajoutons qu'il avait vécu sur un pied dispendieux, vu sa nombreuse famille, et même on peut dire avec un certain luxe, si on en juge par les cinq montres en or à 50 guinées la pièce, pour sa femme et ses filles, et des toilettes d'Europe à l'avenant. Si bien que quand les demoiselles Babie, à leur début,

---

(1) *Wayne records,* vol. C, p. 9.

(2) *Id.,* vol. C, p. 160.

(3) Plusieurs de ces titres provenant des Sauvages avaient été remis à Jacques (James) Bâby pour les faire valoir ; voir procuration du 17 mai 1797 d'Allan Bellingham et *ux.*, Chaboilley, N. P., Montréal. M. Frank Bâby, de Toronto, arrière-petit-fils, en possède encore quelques-uns.

descendirent à Montréal, la chronique rapporte que les dames de la ville s'empressèrent, avec cette curiosité si naturelle à leur sexe, d'aller voir les beaux atours des petites " sauvagesses," ainsi qu'elles les appelaient, non sans une petite pointe de malignité féminine. Le fait est qu'elles étaient bien brunes, néanmoins elles étaient belles de figure et de taille, spécialement Susanne (1) et Thérèse. Les gens de l'équipage (de *la batelée*) qui les descendaient, rendaient tout bonnement la même idée de leur teint dans un langage naïf et imagé. " Elles ne sont pas salissantes," disaient-ils.

Nous avons dit que les époux Duperron Bâby avaient eu une nombreuse famille. Ma mère m'a souvent répétée qu'ils avaient eu 22 enfants. J'en nomme 20, à l'arbre généalogique. Il n'est pas sans intérêt de donner ici, en outre de l'appendice, la liste des noms et les dates de naissance de chacun d'eux telles qu'elles apparaissent aux registres de la paroisse de Sainte-Anne, du Détroit.

1 et 2. *Jacques* et un autre, les bessons nés le 10 juillet 1761, à la baie de Niaouaré ; Jacques, baptisé à Montréal, le 18 juillet, même mois, et mort peu après. La marraine, Dame Dauteuil, était Thérèse Catin, Vve. de Simon Réaume, et tante de l'enfant.

---

(1) Susanne, (devenue ensuite Mme. Allison) était belle à attirer l'attention. Un dimanche qu'elle vint à l'offrande, le Père Simple Boquet, curé du Détroit, qui était fort naïf et plein de bonhomie, se mit à la regarder et dit à son bedeau, assez haut pour être entendu dans l'église : " Elle est bien gentille." Celle-ci racontait combien elle avait rougi du compliment devant l'assistance.

Pendant ses dernières années, le Père Simple, parvenu à un âge avancé, perdait souvent la tramontane et il lui arrivait, par fois, de parler tout haut dans l'église. Un jour qu'il faisait la procession de la Ste-Vierge, il était si faible que deux marguilliers étaient obligés de lui soutenir les bras qui pouvaient à peine porter la statue. Voyant qu'elle trébuchait à chaque pas : " Qu'est-ce qu'elle a," dit-il assez haut, " elle frétille comme une anguille."

Une autre fois, pendant la messe de la Sainte-Trinité, où l'on faisait le renouvellement des vœux du baptême, il s'aperçut que son sacristain, nommé Persil, dormait. Il lui donna un coup de cierge sur la tête pour le réveiller. " Quand je vous le disais qu'il me tuerait," dit Persil tout haut en se réveillant et se frottant la tête. A la fin le Père Simple radotait tant qu'on fut obligé de le renvoyer à Québec, chez les Récollets, où les Pères avaient le permis de continuer à subsister jusqu'au décès du dernier survivant de l'ordre en Canada, ainsi que l'avait décrété le gouvernement anglais. On embarqua donc le Père à bord d'un vaisseau. Au bout de quelque temps le Père entendant sur sa tête le bruit des sacs qu'on chargeait à bord ; " qu'est-ce donc," dit-il à Persil ? " Ce n'est rien, ce n'est rien," dit celui-ci, " ce sont les gens qui apportent la dîme." " Tant mieux, tant mieux, reprit le Père, elle rend bien cette année."

François Leduc dit Persil, tel était le nom du sacristain, bedeau et domestique du Père Boquet, dont il devint le légataire par son testament du 4 mars 1777. *Registre du Détroit*, p. 191). Le Père Simple Boquet est le même qui fut curé missionnaire aux Trois-Rivières, en 1754. (*Hist. du Monastère, Ur., Trois-Riv.*, p. 230).

Madame Laframboise racontait que le Père Simple, en allant rendre ses devoirs à M. et Mme. Bâby, demandait invariablement sa tasse de café à celle-ci, en disant qu'il n'y en avait pas de meilleur au monde.

3. *Susanne,* née au Détroit, 12 juillet 1762, s. 26 mai 1765.
4. *Jacques,* " " 25 août 1763, parrain, Antoine Bâby, oncle ; marraine, Angélique Desrivières ; décédé à York, (Toronto), 19 février 1833.
5. *Alexis,* né 24 septembre 1764, mort jeune.
6. *Thomas,* né 22 décembre 1765, " "
7. *Susanne,* née 24 novembre 1766, décédée à Amherstburg en février 1813, épouse du Capt. Wm. Caldwell.
8. *Thérèse,* née 1767, épouse du Capt. Thomas Allison, décédée à Québec, 27 mars 1839.
9. *François,* né le 7 décembre 1768, décédé à Windsor, 24 novembre 1856.
10. *Jean-Baptiste,* né le 10 janvier 1770, décédé à Sandwich, vers 1854.
11. *Théotiste,* née le 24 janvier 1771, décédée élève au Couvent des Trois-Rivières, vers l'âge de douze ans.
12. *Catherine,* née le 10 février 1772, décédée en bas âge.
13. *Pierre,* né le 4 mars 1773, décédé 11 juillet 1773.
14. *Archange,* née le 25 mai 1774, décédée à Amherstburg le 23 février 1850.
15. *Antoine,* né le 19 juin 1775, décédé le 2 septembre 1775.
16. *Pierre,* né le 19 août 1776, décédé à Sandwich en 1811.
17. *Monique,* née 1777, épouse de Allan Bellingham, décédée en Angleterre, après 1833.
18. *Daniel,* né le 28 décembre 1778, décédé à Londres, major-général, en 1858.
19. *Antoine-Duperron,* né 1779, décédé à Tours, en France, vers 1850.
20. *Louis,* né 1781, tué en duel à l'Isle Bourbon, vers la fin de 1812 (1).

Pour compléter le nombre de 22, que ma mère a toujours affirmé être le véritable, il en serait survenu deux autres probablement depuis, qui n'auraient pas vécu.

Lors du décès du père il en survivait onze ainsi que le constate le partage de sa succession.

Suivant ce que m'a rapporté ma mère, pour l'avoir entendu dire, Duperron aurait eu une fille naturelle, métis indienne, qui aurait épousé " Blue Jacket," chef sauvage renommé de la tribu des Hurons. Elle était venue avec son mari à Malden (Amherstburg), recevoir les présents accoutumés du Roi. (2) De là elle s'était rendue à Sandwich chez M. Jacques Bâby, portant son *papoose* emmaillotté à la façon des indigènes ; c'est ce qui frappa ma mère, qui était

---

(1) Après la naissance de Louis, Madame Bâby avait dû descendre à Montréal en promenade, ainsi que Mme Benoît l'écrit de cet endroit, le 5 juillet 1782, disant que Mme. Bâby s'était rendue assez promptement au Détroit.

(2) Les sauvages y venaient en grand nombre. " On July 27th (1810) large bodies " of Indians..... continue to visit the British post and are supplied with ammunitions, " arms and provisions." (*Farmer,* p. 272).

toute jeune alors. Madame Bâby, sa propre mère, était en même temps accouchée d'un nouveau-né, et elle croit se rappeler qu'elle n'était pas encore relevée de ses couches. Ce devait être à la naissance d'Edouard, en décembre 1809, où elle avait 6 ans. C'est là un des premiers souvenirs d'enfance qui lui rappelaient sa mère, laquelle portait, dans les circonstances, un visible intérêt à l'enfant de l'indienne. Ce Blue-Jacket commandait les Chaouénons de la tribu des Hurons, alliée aux Anglais, et contribua pour sa bonne part à la défaite de St. Clair à la Rivière des Miamis, en 1791, et à celle du général Winchester à Musquegon, en 1813. Son campement était établi sur le bord ouest de la rivière Détroit et un peu au nord de la Rivière-aux-Raisins qui s'y décharge Ce fut là le théâtre du terrible massacre des troupes américaines le 23 janvier 1813 par les Sauvages. Blue-Jacket avait obtenu en 1808, du gouvernement de Washington, la reconnaissance de son titre à 80 arpents de terre en ce lieu, lequel a conservé son nom ancien de Monguagon. Ce guerrier doit être le même qui, le 10 octobre 1774, se trouvait à la bataille de " Point-Pleasant " dans la Virginie, où périrent les colonels Lewis et Field et plusieurs officiers. Blue Jacket paraît avoir toujours été attaché à la cause des Anglais contre les Américains. Dans sa réponse à l'envoyé du général St. Clair en 1791, il lui dit : " Nous sommes sensibles à votre discours et il nous plaît bien, mais nous ne " pouvons vous répondre avant d'en entendre de la part de notre père du " Détroit." *(Lossing)*

Madame Duperron Bâby ayant pourvu à ses filles par mariage, pourvut également à l'établissement de ses quatre derniers fils. Pierre fut envoyé à Edimburg pour y terminer, à l'Université, son cours d'études médicales. Daniel, Antoine-Duperron, et Louis, préférant la carrière des armes, entrèrent tous trois dans l'armée anglaise. Leur mère leur acheta, chacun, le grade de lieutenant. La commission de Daniel date du 9 novembre 1797, les autres de peu de temps après.

Madame D. Bâby, ayant réglé toutes ses affaires temporelles et partagé entre ses enfants leurs parts d'héritage paternel, résolut de se retirer du monde, pour mieux faire de son salut son unique occupation. Elle entra (11 mai 1802), comme pensionnaire, au couvent de l'Hôpital-Général, près Québec, pour y terminer le reste de ses jours dans la prière et les exercices de piété. Les dames religieuses convinrent d'une somme annuelle de 1500 livres pour elle et sa servante Elizabeth. Les annales de la communauté font mention de l'entrée de cette Dame comme pensionnaire, et occupant la chambre vis-à-vis celle de l'évêque..... et ajoutent " qu'elle était très charitable et pieuse." Elle édifia par une vie sainte les bonnes religieuses pendant les onze années qu'elle passa dans leur couvent. C'est là que ma mère l'a connue, en 1811, lorsqu'elle fut envoyée à Québec pour y recevoir son éducation, qu'elle commença à l'Hôpital-Général, sous la tutelle de sa grand'mère. Elle passa cet hiver avec elle et fut à même de l'observer : elle remarquait son extrême propreté. Comme indice, elle faisait nettoyer ses robes de soie avec de la mie de pain par sa servante.

Durant l'été de 1813, la santé de madame Bâby s'altéra visiblement. Dans l'espoir de se rétablir elle voulut profiter de la belle saison en allant chercher le bon air à la campagne. Son gendre, le Major Ross-Lewin, occupait, comme résidence d'été, l'ancienne ferme des Jésuites, donnant sur le fleuve à Beauport, (1) et fut bien aise de l'accueillir chez lui. Cependant, malgré tous les bons soins et les services les plus attentifs de sa fille, de son gendre et de ma mère, et tous les secours de l'art, rien ne put arrêter le progrès de la maladie. On fut obligé de ramener la malade à la maison de ville, (2) où peu de temps après elle trépassa. Elle fut inhumée le 1er octobre 1813, dans la cathédrale, sous la chapelle Sainte-Anne, du côté de l'évangile, au milieu d'un grand concours de citoyens et de tous les notables de la ville. Elle était âgée de 73 ans et avait survécu 24 ans à son mari.

C'était une personne assez petite de taille, mais bien prise et d'une excellente constitution, que sa nombreuse famille n'avait pas altérée. Ses traits étaient réguliers, son visage et son air agréables et imposants à la fois ; son expression indiquait une intelligence hors du commun et un caractère énergique et plein d'activité. Epouse affectueuse, mère dévouée à ses enfants, qu'elle éleva avec douceur et fermeté, elle remplit dignement tous les devoirs de son état. Son instruction n'avait pu qu'être bien limitée, car, à l'origine de la petite colonie, commencée au fort Pontchartrain, il n'y avait pas d'écoles pour ainsi dire. Mais madame Bâby était parvenue à y suppléer de son mieux par de bonnes lectures, des livres bien choisis, et elle avait pu acquérir des connaissances utiles et suffisantes pour le milieu où elle était appelée à vivre. Un jugement sain, appuyé sur des principes de religion solides et éclairés, lui traçait sa ligne de conduite, qui fut toujours invariable. Sa mémoire est restée en vénération parmi ses enfants, qui l'aimaient, la craignaient et lui témoignèrent

---

(1) Le séjour à cette villa était des plus agréables par la beauté du site, l'air pur de la brise du fleuve, et très confortable par la spacieuse dimension de l'édifice et de ses dépendances.

Quelques amis du voisinage, entre autres les de Salaberry, qui demeuraient auprès, étaient des habitués de la maison. Ma mère me racontait qu'elle faisait la partie d'échecs avec le colonel de Salaberry, le héros de Châteauguay, qui aimait ce jeu.

Puis elle se mettait au clavecin et jouait pour lui. Il lui arriva un soir de tomber sur l'air, *Ça ira, ça ira, les aristos à la lanterne.* Le colonel poussa un cri en se bouchant les oreilles : " Quoi ! une Bâby jouer un pareil air ? " Ma mère ignorait et apprit alors qu'un Salaberry, parfaitement innocent, cousin du colonel, avait été guillotiné par les sans-culottes pendant la Révolution.

Les de Salaberry avaient un portrait en pied du duc de Lesdiguère, le héros de la prise de Mantoue. J'ai lieu de croire que ce tableau provenait du juge de Bonne, du même nom et de la même famille que celle du duc, et qui résidait à Beauport non loin des de Salaberry.

J'ai vu moi-même ce portrait chez Melle. Emilie de Salaberry, en 1846, en sa demeure, sur sa propriété, tenue en fief, relevant du domaine de Beauport. Mort au Musée Ramsay.

(2) Devenue le presbytère irlandais actuel, tel que rebâti, et maintenant occupé par les Pères Rédemptoristes.

toujours un grand respect. Jamais ils ne lui écrivaient sans se souscrire, avec la plus parfaite tendresse, ses très humbles serviteurs et fils. Elle renvoya, un jour, à l'un d'eux une lettre qu'il n'avait pas formulée avec une terminaison analogue de respect et de soumission filiale.

Il est doux de rappeler le souvenir d'une semblable aïeule et de pouvoir citer l'exemple d'une femme dont la carrière a été si bien remplie. Comme la femme forte des Livres saints elle a mérité d'être couronnée d'honneur ici-bas et de gloire dans le ciel.

On se demandera peut-être comment il se fait que madame Bâby ait consenti au mariage de ses filles avec des protestants. Il faut commencer par faire la part du temps et du lieu. Il n'y avait guère de partis sortables dans l'endroit, et les jeunes filles se sentirent peu disposées à épouser des traiteurs à cause de leurs relations bien connues avec les femmes indiennes. Et, au bout d'un certain temps, après la conquête, il y avait moins de préventions contre les Anglais et les protestants ; car un contact immédiat avec eux, imposé par la nécessité, avait amené des relations sociales qui naturellement se terminaient par des alliances. Cependant il faut dire que madame Bâby refusa d'assister à ces mariages, qui furent contractés soit devant des ministres anglicans, soit peut-être devant des magistrats, suivant l'usage du lieu alors.

Par son testament olographe, daté du 17 avril 1813, madame Bâby commença par donner £325 aux curés de Québec et de Sandwich pour les pauvres et une rente viagère à sa servante Elizabeth. Elle fit remise à l'Hôpital-Général d'une certaine somme qu'elle avait prêtée à cette communauté, et un legs particulier de £500 à son fils aîné Jacques, pour l'indemniser un peu des pertes que les Américains lui avaient fait subir en confisquant les terres qu'il avait eues de son père et qui provenaient des Sauvages. Le reste £18,570-6-5½ fut partagé entre ses dix enfants survivants, par parts égales.

Comme elle n'avait pas disposé spécialement des biens fonciers situés dans le Haut-Canada ils échurent à l'aîné, suivant la loi du lieu.

*
* *

Jetons maintenant un coup d'œil sur la famille de Susanne Hubert de la Lacroix Réaume. Quelques renseignements sur elle trouvent naturellement leur place ici. Cette famille date, dans le pays, des premiers temps de la colonie, comme on peut le voir par l'arbre généalogique, appendice F. Elle était bien posée et avait de bonnes alliances.

A l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire avant le mariage de Susanne, sa sœur venait d'épouser (4 novembre 1670) " Charles Danou, (1) sieur de Muy " (Mouy), enseigne en pied du détachement des troupes de la marine, en garnison " au Détroit, fils de Jacques Danou, Ecuier, seigneur de Muy, chevalier de " l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine et commandant pour le Roi

(1) Dont on fait Daniau, Daneau, D'agneau, Daigneau, etc.

" en cette ville, et de défunte Louise-Geneviève Ruette d'Auteuil, (1) venant " de Montréal." (2) A ce mariage assistaient Jacques-Duperron Bâby, M Picoté de Bellestre, nouveau commandant, et qui devenait oncle de la mariée, ayant épousé Marie-Anne Magnan ; Agathe de Selles, cousins, et autres. Antoine Bâby signe aussi au registre avec les lettres P. R. ajoutées à sa signature, qui signifient, je crois, Poste du Roi.

Pierre Réaume, le père de la mariée, était négociant, un des notables de l'endroit et a continué d'être un des citoyens marquants. On le retrace jusqu'en 1777, époque où il disparait, sans que je puisse trouver aucune trace indiquant son décès. On a vu qu'il était propriétaire d'une belle terre du côté sud de la rivière, que Pontiac dévasta dans la nuit du 9 septembre 1763.

Son frère, le colonel Jean-Bapt. Réaume, commandait les milices de Montréal et périt glorieusement à la bataille de Sainte-Foye. C'est le même qui était aussi interprète auprès de plusieurs tribus sauvages. Le 13 mai 1757, étant interprète à la Baie, il vint à la mission de Michillimakinac faire baptiser comme époux de Marie-Joseph, leur enfant, Joseph, né le 7 mai 1755, dans l'hivernement du Mississippi.

Un autre Réaume, Charles, négociant de Montréal, était de la même famille, ainsi qu'on le voit dans une transaction entre lui et consorts avec le même Charles Danou, au sujet de la succession de Charles Ruette d'Auteuil, pour la seigneurie de la Grande-Anse (la Pocatière) et celle de Jacques-Cartier. Parmi les intéressés à cette transaction étaient les héritiers de Dame Juchereau, savoir : Delle Thérèse Polet de la Pocatière, issue d'un premier mariage et épouse du comte de Béthune ; Madeleine d'Auteuil, épouse du chevalier de Courcy, Ignace d'Auteuil, etc. (*Greffe* de Panet, notaire, à Montréal, vers 1780)

Charles Réaume, fils de Pierre, (3) devint capitaine dans l'armée anglaise, et occupait un poste qui relevait du surintendant des Sauvages. Il alla ensuite s'établir à la Baie-Verte vers 1790, où il mourut entre 1818 et 1824, (*First Annual Rep. of State, Hist. of Wis.*, p. 61,) ayant rempli les fonctions de juge du lieu. Ses décisions étaient sommaires. Le Juge Campbell (*Outlines of the Hist. of Michigan*, pp. 159-160) raconte la manière primitive dont ce Réaume exerçait ses pouvoirs judiciaires. Quoique, dit-il, il sévissait souvent à la façon orientale, néanmoins, il ajoute, comme palliatif, qu'il n'alla pas jusqu'à condam-

---

(1) *Registre de Ste-Anne du Détroit.*

(2) Quelle est cette autre Dame Ruette d'Auteuil, tante et marraine de Jacques Bâby, né à la baie de Niaouaré, le 8 et baptisé à Montréal le 18 juillet 1761 ? Elle doit être Thérèse Catin, veuve de Simon Réaume, puis dame D'Auteuil.

(3) M. l'abbé Rhéaume, du Séminaire de Québec, m'écrit ce qui suit :

D'après mes notes, le juge Charles Réaume était fils de Charles-Auguste et de Marguerite Labelle. Il épouse, le 15 septembre 1783, Marie-Louise Rainbault à Montréal, et Louis, son frère, avait épousé, le 1er fév. 1780, Charlotte Barthe, du Détroit.

Quant à Julie, née en 1748, et ayant épousé Pierre Hay, en 1764, elle est fille de Hyacinthe et Agathe De la Celle.

ner à la peine capitale. Il cite de curieux jugements, prononcés par ce juge, dans le genre de ceux de Sancho dans son isle, mais loin d'avoir le même bon sens.

Un autre fils du même Pierre, Louis, devint officier dans les mêmes troupes anglaises, épousa Marie-Charlotte Barthe, et fut tué quinze jours après son mariage.

Julie Réaume, née en 1748, s'allia à John (Jehu) Hay, devenu lieutenant-gouverneur du Détroit, et mourut en 1794. Leurs descendants ont passé en France et existent aujourd'hui ; ce sont les Hay de Montigny, dont l'un était garde du corps de l'infortuné Louis XVI.

***

Revenons à la continuation de la lignée de Raymond Bâby, dans l'ordre de naissance.

9. *Ursule*, née le 10 février 1732, entra en religion aux Ursulines de Trois-Rivières, et devint la mère Thérèse-de-Jésus, si bien connue. Cette femme remarquable mérite une mention spéciale. Toute jeune elle fut placée au couvent des Ursulines de Québec, (T. II, p. 254) et ayant terminé là son éducation, elle entra comme novice au monastère du même ordre aux Trois-Rivières, le 25 janvier 1751. Elle fit profession religieuse, le 13 août 1753. Sa dot lui avait été constituée le 21 juillet précédent, suivant qu'appert à l'acte devant Badeau, notaire, qui reçut aussi son testament, le 2 septembre 1796.

On trouvera d'amples détails sur la vie de cette religieuse dans l'*Histoire du Monastère des Ursulines des Trois-Rivières*, publiée en 1888. Les deux incendies du 22 mai 1752 et du 7 octobre 1806 ont détruit, à deux reprises, le monastère et ses archives. Celles-ci ont été rétablies du mieux possible au moyen des greffes des notaires et autres documents, aussi en partie par la tradition. Voici un abrégé de ce que j'avais recueilli avant la publication de l'histoire déjà citée. La mère Ste-Thérèse-de-Jésus fut admise au nombre des discrètes en 1762 et continua de former partie du corps administratif de la communauté jusqu'à sa mort. Elle fut élue Supérieure en 1783, ayant passé par les diverses charges de la maison, comme maîtresse des novices, dépositaire, et assistante supérieure en 1765 jusqu'à 1768. Elle put célébrer ses noces d'or, ayant vécu en religion 52 ans et 9 mois. Ses dernières années furent passées à l'infirmerie, et, lors du dernier incendie, en 1806, les citoyens de la ville la sortirent du milieu des flammes. Un mois après elle rendait sa belle âme à Dieu, aux Ursulines de Québec, qui avaient donné un refuge à leurs sœurs des Trois-Rivières.

La mère Thérèse-de-Jésus était une femme distinguée, d'une grande simplicité, d'un excellent jugement. Douée d'une bonne instruction et éducation, elle se rendit fort utile à sa communauté, dont elle fit " l'honneur et le bonheur, " dit l'historien de la maison. Il existe plusieurs lettres de la mère Thérèse-de-

Jésus. On y remarque ce style concis, simple et sans apprêts qu'aimait Montaigne, " parler simple et naïf, tel à la bouche que sur le papier . . . ."

En voici un exemple qui se trouve dans la correspondance du gouverneur Haldimand :

" AU GÉNÉRAL HALDIMAND, ETC., GOUVERNEUR, ETC.

" *Mon général,*

" La protection que vous avez bien voulu accorder à notre communauté me fait espérer que vous voudrez bien continuer à lui faire ressentir les effets de votre bonté dans la triste occurrence où nous nous trouvons, chargées de plus de cent-vingt personnes, dont le plus grand nombre sont des pauvres et des estropiés. Nous prenons donc la liberté de réclamer à votre charité comme du père commun.

Voici, mon général, de quoi il s'agit : nous voyons que nous touchons au moment de manquer de pain ; ma confiance s'est ranimée lorsque j'ai pensé à recourir à votre Excellence.

Nous avons, comme tout le monde, eu le malheur de ne recueillir que de très mauvais blé, et en petite quantité ; les menus grains, ainsi que toutes espèces de légumes, ont entièrement manqué ; ces derniers nous étant d'une grande ressource, tant pour notre communauté que pour nos pauvres, et pour surcroît, notre moulin n'a pu marcher pendant près de deux mois, ce qui a détourné les moutures.

Si Votre Excellence est touchée de notre triste situation présente, et qu'elle veuille secourir les membres de Jésus-Christ, elle peut être assurée que, par devoir et par inclination, nous redoublerons nos vœux pour que Dieu bénisse les généreuses et sages dispositions que Vous faites pour la conservation de cette province, que notre Gracieux Souverain a confiée à vos soins ; ce qui redouble envers lui notre reconnaissance. Ce sont les sentiments unanimes de toutes celles qui composent cette communauté, et très particulièrement de celle qui a l'honneur d'être, avec le respect le plus profond,

Mon général,

De Votre Excellence,

la très humble et très obéissante servante,

STE-THÉRÈSE-DE-JÉSUS,

Supérieure."

A l'Hôpital-Général, ce 6 décembre 1783, Trois-Rivières."

M. le juge Bâby possède plusieurs autres lettres de la Mère Thérèse-de-Jésus, qui sont charmantes de grâce et d'amabilité.

***

10. *François Bâby*, étant un des personnages qui ont jeté le plus de lustre sur la famille, mérite une mention honorable plus détaillée.

Il est à propos de remarquer que c'est lui qui est le chef de la branche de ceux du nom, et des seuls comme tels, qui habitent la province de Québec ; les rameaux partent tous de sa demeure familiale en la ville de Québec.

Né le 4 octobre 1733, à Montréal, il entra jeune au collège des Jésuites, à Québec, où il fit son cours d'études. L'impression favorable qu'il reçut des Révérends Pères, comme instituteurs pour former la jeunesse, dura toute sa vie, et malgré l'abolition de leur Compagnie, il n'en conserva pas moins un souvenir fidèle et permanent. Si bien que, depuis le rétablissement de leur ordre, il fit promettre à son fils aîné, François, de faire instruire ses enfants dans leurs collèges. C'est ainsi que Michel-François Bâby, de Québec, son petit-fils, fut confié aux jésuites de Georgetown, E. U.

Nous avons vu que durant la guerre de la conquête les quatre frères Bâby prirent une part active à la défense de la colonie. François, alors dans toute la vigueur de la jeunesse, se distingua dans les diverses expéditions, servit sous M. de Beaujeu à la bataille de la Monongahéla, et tint la campagne jusqu'à la reddition de Québec.

Au printemps de 1760, il passa à La Rochelle, avec l'intention probablement de demeurer en France, car ses vues devaient naturellement coïncider avec celles de son frère et associé Duperron, du Détroit, qui, comme on l'a vu, n'avait pas voulu prêter serment d'allégéance au roi d'Angleterre. François séjourna plus de deux ans en France, où il avait des intérêts considérables pour son commerce et pour le recouvrement d'un fort montant de valeurs en papier-monnaie, qu'il comptait retirer du gouvernement du Roi qui l'avait émis forcément au Canada. Ses espérances, comme celles de bien d'autres porteurs, furent réduites en réalité à presque rien pour son papier, et la Cour oublia ses services.

Il revint à Québec, et, la paix étant conclue, il y reprit son commerce en société avec M. Chartier de Lotbinière. Il était à Montréal le 6 août 1763, où il est parrain de Louise Bâby, sa nièce, fille de Louis. En 1769, il demeurait à la Basse-ville, rue Launière, longeant la Congrégation N.-D., et en 1786, rue Sous-le-Fort. (Greffe de Panet, N. P. 15 avril 1786). Comme la colonie n'attendait plus rien du côté de la France et était définitivement cédée à l'Angleterre par les traités, il prêta le serment d'allégéance au nouveau Roi et devint, en s'y soumettant, un sujet anglais loyal et fidèle, comme son frère Duperron, au Détroit. De même que celui-ci, qui fut appelé à rendre dans le Haut-Canada des services importants au nouveau gouvernement, de même François en rendit de semblables dans le Bas-Canada. Tous deux s'avancèrent d'un pas égal et ferme dans leur province respective et y occupèrent les premières charges.

Après la passation de "l'Acte de Québec," en 1774, qui créait un Conseil

Législatif pour la colonie, le gouverneur appela M. François Bâby à en faire partie. En octobre de l'année suivante, à l'occasion de l'insurrection des Américains, il fut nommé capitaine de la deuxième compagnie des miliciens de la ville de Québec, et comme tel il fut un de ses défenseurs lors de l'assaut par Montgomery. Peu après il fut promu major de toutes les milices de la ville et du district de Québec ; et en 1778, lieut.-colonel, en remplacement de son cousin, le colonel Le Comte du Pré. En janvier 1779, il était nommé commissaire canadien des transports militaires, et, en 1781, on lui confiait le poste d'adjudant-général des milices, succédant à M. Cramahé.

Durant tout le temps de l'invasion américaine, il rendit les plus grands services à la Couronne d'Angleterre.

Dès lors, il jouissait d'un grand crédit auprès du gouverneur Haldimand. Il devint son aviseur confidentiel et un appui sur lequel il comptait pour s'assurer de la loyauté des Canadiens-français et rechercher ceux qui sympathisaient avec les rebelles. C'est ainsi que M. Bâby dut faire une enquête sur les agissements de M. de Salles-Laterrière, qui fut arrêté, puis éloigné du pays jusqu'à ce que la paix fût rétablie.

Quoique tout dévoué à l'Angleterre, il n'en rendit pas moins d'inestimables services à ceux de ses compatriotes qui, cédant aux sollicitations des émissaires des colonies, étaient exposés à tomber aux mains des autorités. La correspondance qu'il a laissée en fait foi. Le fameux du Calvet, lui-même, le reconnait dans une lettre où il lui demande toute sa protection, et dit tout le contraire de ce qu'il avance dans son livre pour flatter, comme sujet apparemment dévoué, les autorités impériales et dénigrer en même temps les Canadiens-français. M Bâby usa de son crédit pour faire relâcher ou laisser en liberté ceux, parmi les compromis, qu'il savait devoir rentrer dans le devoir. Plusieurs lui durent leur liberté. On était sûr, en s'adressant à lui, de n'être pas repoussé et d'obtenir son appui quand l'intérêt public n'en souffrait pas dans ces temps orageux.

Lors de la nouvelle constitution créée en 1796, qui divisait la colonie en deux provinces, M. Bâby fut encore choisi comme un des membres du Conseil Législatif et fut aussi nommé membre du Conseil Exécutif du Bas-Canada. Comme tel il prit une part effective dans le gouvernement et la législature de sa province pendant près d'un demi-siècle.

En formant partie du Conseil Exécutif, qui était alors constitué en Cour d'Appel, M. Bâby se trouvait *ex officio* un des juges de cette Cour. Son grand sens, sa droiture et son impartialité, joints aux lumières professionnelles du Juge en Chef et du procureur du Roi, ses collègues, suppléèrent chez lui à une étude spéciale et approfondie des lois, qu'il n'avait pas été à même de faire. Les notes qu'il a transcrites pour parvenir à ses décisions judiciaires montrent un travail consciencieux et intelligent ; on y voit un discernement qui mène à l'équité et rappelle l'esprit juste de nos prud'hommes d'autrefois. *Rectum enim est sui judex.* Ces notes sont conservées avec respect par son petit-fils,

l'honorable juge Bâby, de Montréal, un des membres, lui aussi, de la présente Cour d'Appel.

M. François Bâby était parvenu déjà à un certain âge quand il se décida à se marier. Il épousa à Québec, le 27 février 1786, demoiselle Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, fille de feu l'honorable Charles-François Tarieu de Lanaudière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine d'infanterie, et conseiller au Conseil Législatif du Bas-Canada, seigneur de Sainte-Anne de Lapérade, Saint-Vallier, Saint-Pierre-les-Becquets et autres lieux, et de dame Catherine LeMoyne de Longueuil. Cette femme accomplie était aussi petite-fille de la célèbre " Madelon " Jarret de Verchères, l'héroïne canadienne.

De ce mariage naquirent douze enfants ainsi qu'on le voit à l'arbre généalogique, appendice B. Ceux qui lui survécurent sont :

(*a*) *Marguerite-Olivier*, (Toto), b. 8 mai 1791, qui épousa le Dr. Selby.

(*b*) *Marie-Anne-Josephte-Agathe*, b. 20 mai 1793, non mariée.

(*c*) *Charles-François-Xavier*, né 19 juin 1794, marié à demoiselle Marie-Clotilde Pinsonnault ; élu Conseiller Législatif pour la division Stadacona, décédé à Québec le 8 août 1864, laissant un fils, Michel Guillaume, *alias William-Francis Bâby*, b. 15 septembre 1834, qui a épousé, 29 septembre 1868, demoiselle Marie-Hélène-Wilhelmine Renaud ; et une fille, Alice, née en 1837, épouse de l'honorable Sir A.-P. Caron, K. C. M. G., Conseiller privé et ci-devant ministre fédéral.

(*d*) *Josephte-Thérèse*, b. 31 mai 1799, et décédée à Québec, le 11 janvier 1864.

(*e*) *Monique-Ursule*, b. 25 avril 1801, qui épousa Thomas-Ainslie Young.

(*f*) *Joseph-Louis*, b. 16 juin 1805, qui épousa, le 22 août 1831, demoiselle Caroline Guy, fille de M. Louis Guy, colonel des Milices, et de feu dame Joseph Curot, de Montréal ; duquel mariage sont nés treize enfants, et, entre autres, l'honorable *Louis-Georges* Bâby, né le 26 août 1832, membre du Conseil Exécutif du Dominion, et ensuite juge de la Cour du Banc de la Reine, à Montréal.

A l'époque de son mariage M. Bâby demeurait à la basse-ville, rue Sous-le fort, où il faisait son négoce. Il acquit subséquemment (10 oct. 1788) une maison spacieuse, pignon sur rue, au haut de la Côte de la Montagne, où il demeura jusqu'à sa mort. C'est là que ma mère, encore enfant, descendit en arrivant du Détroit, en 1811, et qu'elle connut son grand-oncle, alors âgé de 78 ans. Cette maison a été vendue ~~après~~ *avant* le décès de Madame Vve. Bâby, en 1844, à l'évêque de Québec pour y bâtir l'évêché, qui est devenu le palais actuel du cardinal. Une vignette de cette demeure et un plan des lieux environnants, dressé par J.-Bte. Duberger, arpenteur-général, se trouve à l'Archevêché.

La vie de M. Bâby a été longue, laborieuse et très active. Le gouvernement lui confia plusieurs charges et commissions, et entr' autres, en 1801, celle de Commissaire pour administrer les Biens des Jésuites.

Sous le régime qui précéda la constitution de 1791, il fut nommé con-

jointement avec MM. Williams et Taschereau, commissaire pour s'informer de l'état des esprits, dans nos campagnes, à l'égard du gouvernement ; mission fort délicate assurément, mais dont, avec l'aide de ses collègues, il s'acquitta avec prudence, discrétion et grand discernement. Lord Dorchester l'avait en haute estime et ne cessait de lui en donner des témoignages des plus flatteurs. Il s'inspirait volontiers auprès de M. Bâby de ce qui intéressait le bien public, reconnaissant en lui beaucoup de perspicacité, de droiture et une intégrité à toute épreuve. Ces excellents rapports durèrent longtemps après le retour du noble lord en Angleterre et jusqu'à sa mort. Sa correspondance témoigne d'une sincère et durable amitié entre lui et la famille Bâby.

Le gouverneur Haldimand continua aussi à correspondre avec M. Bâby et à s'intéresser à sa famille. C'est ainsi qu'il aida à l'avancement de ses neveux, les trois Bâby, que nous avons vus entrer tous dans l'armée anglaise.

Sir Robert Shore Milnes ayant convoqué au château Saint-Louis, le 6 février 1802, les commandants des milices de la province, afin d'apporter par une nouvelle législation, plus d'efficacité dans le service de la milice, et sachant l'intérêt que M. Bâby portait à ce corps, le proposa comme président du comité et il fut porté unanimement à la présidence.

Lady Milnes entretenait des rapports d'amitié avec les dames Bâby et de La Naudière, ainsi qu'on le voit par ses lettres.

A diverses reprises M. Bâby fut appelé, par Lettres-patentes, à présider le Conseil Législatif : une première fois par Lord Dorchester, une autre par Sir Robert Milnes, et une troisième fois par l'administrateur Dunn. On lui proposa même la charge d'administrateur en l'absence du gouverneur-général, mais ne voulant pour aucune considération prêter le serment du *test*, il déclina l'honneur de cette fonction.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner que dès 1790 l'on s'occupait de l'abolition de la *Tenure seigneuriale*. Comme membre du Conseil Exécutif et du comité chargé de s'enquérir de la question, M. Bâby prit une ample part aux travaux du comité, qui fit rapport en faveur de l'abolition. M. Bâby partageait à ce sujet les opinions de son beau-frère M. de la Naudière, dont les intérêts étaient en jeu comme propriétaire, lui aussi, de plusieurs seigneuries, mais chez lesquels l'intérêt public l'emportait sur tout.

En 1811, la guerre étant devenue imminente du côté des Etats-Unis, il fallait absolument des officiers valides et actifs dans ces temps critiques. M. Bâby, vu son grand âge et sa faible santé, se démit de ses fonctions d'adjudant-général des milices et fut remplacé par M. Charles-Gaspard de Lanaudière, son beau-frère. Après le décès, en juillet même année, de M. Charles de Lanaudière, frère du précédent et membre du Conseil Législatif, lequel remplissait la charge de grand-voyer, M. Bâby fut nommé à ce dernier emploi en septembre suivant.

Durant sa longue carrière, sous le régime anglais, M. Bâby ne dévia jamais de sa ligne de conduite tracée par son serment et son devoir. Il la suivit jusqu'à la fin avec zèle, fermeté et constance. Tous les gouverneurs

depuis la conquête trouvèrent en lui un conseiller sage et prudent, et furent bien aise d'utiliser ses services, en particulier dans les circonstances difficiles. La continuité du crédit et de la faveur dont il a joui pendant un demi-siècle auprès d'eux suffit, à elle seule, pour montrer qu'il en était digne et qu'il ne pouvait manquer de les maintenir par les qualités réelles et reconnues du vrai mérite.

Mais, malgré ses excellentes qualités, et peut-être à cause de cela même, M. Bâby rencontra des envieux, comme Duperron en rencontra aussi. En devenant sujets anglais dans toute l'acception du mot, tous deux en avaient accepté les devoirs et les remplissaient avec une loyauté à toute épreuve. Cette fidélité de M. François Bâby à la Couronne et à son gouvernement dans sa province ne manqua pas d'être critiquée par certains de ses compatriotes français de Québec. Suivant eux il s'était trop *anglifié*, et ils cherchaient à le rendre impopulaire en le décriant à cet égard.

Toutefois sa réputation était solidement établie. Son intégrité comme homme public, sa probité en affaires, la dignité de son caractère et de sa conduite, lui valurent de conserver l'estime et le respect de la grande masse de ses concitoyens.

Il s'éteignit doucement de vieillesse, à l'âge de 87 ans, entouré de ses enfants, le 9 octobre 1820.

Catholique sincère et pratiquant, il s'était, sans ostentation, appliqué à en remplir les devoirs exactement. Le clergé le comptait comme un de ses appuis fidèles ; nos communautés religieuses lui doivent aussi beaucoup.

Les Messieurs du Séminaire de Québec, dont il était le voisin, pour témoigner de l'estime et de la considération qu'ils avaient pour le défunt, réclamèrent, comme une faveur, de déposer ses restes près de ceux des bienfaiteurs de leur maison, dans le caveau de leur chapelle. *(V. Lettre de M. Demers, V. G., dans " L'Histoire des familles Têtu, etc ," par Mgr. Têtu.)*

Sa veuve lui survécut jusqu'en 1844 et put maintenir, dans une honnête aisance, la position sociale de la famille.

La postérité de François Bâby est très peu nombreuse comparée à celle de son frère Duperron. Comme on peut le voir à l'arbre généalogique elle se borne à présent (1896), quant aux enfants mâles, à cinq petits-fils et quatre arrière-petit-fils.

C'était un homme de taille un peu au-dessous de la moyenne, toujours mis à la française, comme le montre son portrait, et soigneux de sa personne ; d'un aspect vénérable et d'un accueil courtois et digne. Son affabilité était constante et habituelle, et, chose rare, il savait plaire à tout le monde ; c'est dire qu'il comptait beaucoup d'amis. Son genre de vie sobre et laborieux entretenait sa santé. Ce que je rapporte de sa personne je le tiens de ma mère, qui a vécu de son temps, et qui remarquait souvent ce beau vieillard quand il faisait sa promenade quotidienne au bras de sa fille Marianne, qui l'accompagnait toujours dans ses dernières années.

L'honorable Louis-François-George Bâby, petit-fils, né le 26 août 1832, époux de dame Marie-Hélène-Adélaïde Berthelet, demeure à Montréal, où il occupe un rang des plus distingués et représente au parfait les traditions de sa famille. Il est parvenu par ses talents, son travail et sa réputation aux plus hautes dignités en ce pays. Admis au barreau en 1857, il reçut la commission d'avocat-conseil de la Reine en 1873 Elu quatre fois député de Joliette aux Communes, il fut nommé membre du Conseil Privé du Canada et ministre du revenu de l'intérieur en 1878. Peu après, il monta sur le Banc de la Cour d'Appel où il siégea jusqu'à récemment qu'il prit sa retraite. La dignité de son caractère est à la hauteur de sa position. Homme d'étude, il ne s'est pas borné à acquérir la connaissance approfondie des lois et de la jurisprudence, il a trouvé le temps de s'occuper de travaux littéraires, scientifiques et numismatiques. Sa collection de documents historiques, gravures, médailles, etc., est nombreuse, très intéressante et précieuse pour l'histoire du Canada. Il est un des fondateurs de la Société Historique de Montréal et membre de la Société ~~Historique de~~ Numismatique de Montréal, laquelle, grâce à son initiative et à sa direction comme président, a pu faire l'exposition de décembre 1887, qui fut couronnée d'un si beau succès.

Le salon du château de R mezay, à Montréal, est son œuvre en grande partie.

Avec un esprit ainsi orné, M. le juge Bâby est un charmant causeur, et il sait faire part, en compagnie, de ses connaissances variées, avec une modestie et une bonne grâce qui préviennent en sa faveur. Simple et délicat dans ses goûts, il aime la campagne et les fleurs. A sa maison de campagne, Ranville, à Joliette, il cultive son jardin avec un soin tout journalier et en amateur qui s'y entend. C'est là qu'il va, dans la belle saison, se délasser des travaux intellectuels qui absorbent son temps. Son mérite a traversé les mers. Sa Sainteté Léon XIII, l'a honoré tout particulièrement en lui conférant, à son passage à Rome en 1890, le titre de Chevalier-Grand-Croix de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.

Il est uni à une aimable compagne, qui partage ses goûts, fait la joie du foyer et le bonheur de la maison. Elle en dispense les honneurs avec une charmante hospitalité.

*
* *

11. *Antoine,* le dernier fils de Raymond, né le 15 février 1735, suivit, comme on l'a vu, la même carrière militaire que ses trois frères. Il accompagna Duperron au Détroit et soutint là le siége par Pontiac. Vers la fin de l'année suivante, il était à la Nouvelle-York et, après avoir passé par le Fort-Pitt, il vint à Montréal où la mort l'enleva, dans la force de l'âge, le 16 décembre 1764. Il n'était pas marié. Par une lettre de lui au général Bouquet, au Fort Pitt, du 14 novembre 1764 (*Collection Bouquet A*, 18, 2, p. 495), pour le remercier de

sa bienveillance pendant son séjour là et des bonnes recommandations qu'il lui a données, il paraît avoir possédé une bonne éducation.

Avec lui se terminent les notices sur les onze enfants survivants de Raymond Bâby I, formant la troisième génération des Bâby du Canada, la deuxième de ceux qui y sont nés.

CHAPITRE II.

LES FILS ET FILLES DE JACQUES DUPERRON-BABY.

Avant de passer à Jacques Bâby IV, l'aîné et le plus important des enfants de Duperron, il convient de donner auparavant une brève notice de ses dix frères et sœurs, survivants leur père et mère : ce que je ferai par ordre de naissance.

***

2. *Susanne*, l'aînée des filles, née le 24 novembre 1766, épousa à Détroit vers 1783, William Caldwell, capitaine dans l'armée anglaise, et mourut à Amherstburg, en novembre 1812. Il était protestant.

Voici les renseignements que m'a donnés sa petite fille, madame Carrie F. Parke, de Amherstburg, de vive voix et par lettre du 24 mars 1889, et ceux que j'ai puisés ailleurs sur les Caldwell.

Wm. Caldwell was born at Caldwell Castle, in the county of Fermanagh, Ireland, (about 1758). He came to America with his brother, who settled in Virginia. Whilst at Detroit with his regiment, the 24th, (Kings), in which he was then a lieutenant, he formed part of a council held on June the 14th, 1778, with divers tribes of Indians and Governor Hamilton, Lieutenant-Governor Abbott, Duperron-Bâby and others. (*Mich. Pioneer Coll.*, Vol. IX, p.p. 442, 444). During the war of Independance Capt. Caldwell received his commission as such in the Butler's Rangers, december 24th, 1781, (*H. Coll. B. 84*, p. 83.) In the summer of 1782, De Peyster, Commandant at Detroit, sent Capt. Caldwell to the help of the Wyandotts against the Americans. On the 4th of June he signally defeated Colonel Crawford at "Battle-Island," Upper Sandusky, who had been sent on an expedition to Sandusky by General Irvine. Though wounded at the beginning of the action, Caldwell's preparations were such as to secure a victory. His report to De Peyster, from Sandusky, June 11th, shows of the enemy killed and wounded, on the 4th and 5th, to be 250. Among the prisoners were Col. Crawford and some of the officers. Among the killed was Major McClennan. But for his wounds Caldwell believes that none of the enemy would have left the place. (*Id. B*, 102, p. 165, *B.* 123.)

Caldwell gives (13th June) Girty's account of the torturing death of Col. Crawford and two Captains at Pipes-Town, near the Falls.

The barbarous treatment of Crawford by the Delawares must have been in retaliation of the massacres of the Moravians (*Id.* p. 103)

Capt. McKee (28th August to De Peyster, *id.* p. 154) says the reports of the cruelties by the Indians are correct. It was done in his absence to avenge the massacre of Indian women and children; some of the prisoners being recognized as perpetrators. His and every other white man's abhorrence of the conduct of the Indians was made known to them.

On the 18th of August Caldwell advanced to Bryant's Station and at the Licks, were he defeated the enemy, killing and taking 146, a number being officers.

On the 19th August Caldwell repelled Colonel John Todd who was pursuing him, the result being disastrous to the Kentuckians: 70 were killed, a number badly wounded and 7 were made prisoners. Caldwell is reported as a vigilant and efficient commander. (See *Butterfield, History of the Girty's. See Caldwell in the index, for details.*

Butterfield says Caldwell settled in Pensylvania and afterwards became one of the loyalists refugees. His grand-daughter above mentioned relates, through family traditions, that he settled in Virginia. This point may be true as to his brother or some members of his family, but not likely as to William, since the latter was in active service as lieutenant in the English Army, in the 24th regiment, then in command of Col. Richard England and stationed at Detroit in 1778. There lieutenant Caldwell was married to Susanne Bâby in 1796[illegible]1783.

The Rangers were disbanded, June 28th, 1783, and De Peyster introduced Capt. Caldwell to Governor General Haldimand, recommending his proposal to form, with other disbanded rangers, a settlement among the Hurons, that is to say, at Amherstburg. (*Id.* pp. 439, 453).

This may account for the residence of Capt. Caldwell at this place where he definitely settled.

Caldwell, during the Indian war (1790-5) with the Americans, joined the Indians.

During the war of 1812 Caldwell became Colonel in the militia with his three sons under him. My mother knew all these three at Quebec. Billy, one of them, was a natural son by a squaw, and was an Indian Chief. He became useful to the English from 1810 and occupied an important office in the Indian Department. He was made Captain of militia in 1812.

C'est de lui dont parle M. DeGaspé, dans *Les Anciens Canadiens, appendice*, p. 199. Il avait reçu une blessure à la gorge qui l'empêchait d'articuler distinctement. Voici en quelle occasion.

Dans un engagement il avait sauvé la vie à un officier américain sur le point d'être massacré et scalpé par les Sauvages alliés. L'Américain fait prisonnier marchait à la file et s'étant trouvé derrière Caldwell en profita pour lui

donner un coup de couteau dans le col. Les Sauvages massacrèrent le traître sur le champ et lui enlevèrent la chevelure (1).

William Caldwell fut nommé, en mai 1814, député surintendant-général du Département des Sauvages. Il est mort à Amherstburg vers 1820, laissant de son mariage 8 enfants : 5 garçons et 3 filles.

Susanne, l'aînée, épousa le capitaine Theobold Hunt, du 70ième de ligne, à Amherstburg, le 1er février 1818.

Thérèse, née vers 1803, est morte fille à 73 ans.

Elizabeth, née vers 1806, épousa à Amherstburg, vers 1820, James Kevill, natif d'Irlande, dont ma mère m'a bien souvent parlé. Elle est morte en 1878, âgée de 72 ans.

Durant la guerre de 1812 Elizabeth fut envoyée à Québec, chez madame Ross-Lewin, sa tante, et Thérèse, chez madame Allison, aussi sa tante. C'est là que ma mère les a bien souvent rencontrées.

Madame Kevill eut trois enfants, deux fils et une fille. La fille est la mère de Delle Carrie F. Parke, qui m'a fourni une partie de ces notes.

Ma mère a également connu alors les jeunes Caldwell à Québec après la guerre, comme nous l'avons vu. Elle me racontait aussi qu'un Caldwell avait eu le crâne défoncé par les Sauvages, et qu'il portait une plaque d'argent sur cet endroit comme protection du cerveau qu'on voyait battre.

***

Les mariages des quatre filles de Duperron avec des protestants, comme nous le verrons, peuvent s'expliquer par le manque de partis sortables dans l'endroit et l'état social sous un nouveau régime de gouvernement.

Mais comment ces mariages ont-ils été célébrés ? C'est ce que l'on ignore. Ils ne le furent pas devant l'Eglise catholique d'après les registres du Détroit. La première église protestante dans le territoire du Michigan n'a été bâtie qu'en l'année 1818, sur la rivière Rouge ; la seconde, au Détroit, en 1820, et dédiée la même année.

Il faut donc remonter aux aumôniers ou chapelains des régiments et aux ministres protestants. En 1765 les 8ème, 58ème et 80ème de ligne y furent en garnison, sous le général Bradstreet, par détachements formant sept compagnies.

Le premier mariage fait par un ministre protestant est celui du Dr. Anthon et Marie-Anne Navarre par le ministre Turring, aumônier, le 13 août 1770.

On ne trouve aucune trace de ministres desservants avant l'arrivée des Frères Moraves, 3 novembre 1791.

---

(1) Report of the Loyal and Patriotic Society of U. C. 30 January 1815, by John Strachan, D. D. Appendice I.—Lossing, Pictorial Field Book, p. 311, note I. Coffin, War, 1812.

En 1795, le révérend M. Burke apparaît comme aumônier des " Queens' Rangers " (*Simcoe papers, Ottawa*).

Vient ensuite, 25 août 1796, le révérend David Jones, aumônier dans l'armée du général américain Wayne.

Les commandants du Fort à l'époque des mariages qui nous occupent, sont :

En 1791, le Colonel England (1) du 24ème ; le major Smith du 5ème qui lui a succédé la même année, et en 1792 ; puis le Capt. Wm. Doyle en 1793. De mars 1793 à 1796, année de la remise du Détroit, le Colonel England est redevenu commandant.

Faut-il en conclure que les mariages ont été contractés devant les aumôniers ? Mais où trouver les registres de ces aumôniers si toutefois ils en tenaient ? Le temps était passé où le commandant ou le juge du lieu faisaient les mariages et les baptêmes, comme le rapporte le juge Campbell (*Ori : du Mich.*, p. 179.)

De Peyster remplit quelquefois les fonctions de chapelain et maria, le 7 mai 1781, Thomas Williams à Delle Cécile Campeau.

Quand le Père Richard arriva au Détroit, en 1798, il régularisa devant l'Eglise catholique plusieurs de ces mariages civils.

La législature du Haut-Canada, dès son origine, passa un statut pour légaliser les mariages contractés soit devant les magistrats, commandants des postes, ou autres officiers, ayant rempli l'office de chapelain en ces cas.

***

3. *Thérèse* née 1767-8, épousa (1795), à Détroit, le capitaine Thomas Allison, du 5ème de ligne. (2) Celui-ci abandonna le service militaire, le 28 février 1798, vendant sa commission pour se fixer à Québec. L'abbé De Gaspé, son petit-fils, n'a pu découvrir l'acte civil de ce mariage, dont il avait besoin pour recueillir la succession de son aïeul, ouverte en Angleterre. Ma mère a pu y suppléer en donnant sa déposition du mariage reconnu et de la possession d'état des époux. L'abbé a pu rentrer ainsi en possession de son héritage, une vingtaine de milles livres stg. Il n'en a pas joui plus de 3 ou 4 ans, étant décédé en mars 1889. Le capitaine Allison est mort à Québec, le 15 novembre

---

(1) Ce Colonel England était d'une taille et d'une corpulence énormes. Un jour Sheridan indiquait du nom au prince de Galles, qui n'était pas un manchot, le Colonel qui descendait de cheval.—" Colonel England ! hey ? you should have said *Great-Britain, by Jove* !" Devenu Major-Général, il fut promu, 25 août, Colonel Commandant du 5ème régiment.

(2) Elle était veuve à 20 ans de M. John Cassity ou Cassidy, fils d'un négociant du Détroit. Il mourut en 1787 peu après son mariage, d'une pleurésie dont il fut atteint après avoir trop ramé. Elle était inconsolable, promettant bien de ne plus jamais se remarier. Sa mère pour la consoler lui disait qu'elle était encore bien jeune et qu'elle ne manquerait pas de trouver un autre mari. " Jamais ! jamais !" disait-elle en sanglotant. " Apportez-moi " un Evangile, je n'en épouserai jamais un autre." Toujours la même histoire de la Matrone d'Ephèse.

1822, laissant une fille unique, qui avait épousé, le 25 septembre 1811, Philippe-Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*. Elle est décédée à Québec, le 6 août 1847, et a été inhumée à Saint-Jean-Port-Joli

Les époux Allison avaient eu un fils, enfant doué de talents et promettant bien, qui mourut à l'âge de 13 ans, le 25 novembre 1809, et se fit catholique avant de mourir. Son père, zélé protestant et anglais de vieille roche, tenta tout ce qu'il put pour dissuader son enfant, et l'empêcher de renoncer à la religion de ses pères. Madame Lemaître, qui était auprès du lit du malade, intercéda vivement auprès de M. Allison pour le faire céder au désir de son fils. " Rendez-vous," lui disait-elle, en lui prenant les mains et l'implorant, " vous " voyez bien que c'est la seule et dernière prière de votre fils." Le père y consentit en pleurant et l'enfant reçut les sacrements de l'Eglise.

Thérèse, sa mère, mourut à Québec et fut inhumée dans la cathédrale le 27 mars 1839.

Le 17 mars 1810, Sir James Craig, gouverneur-général du Canada, envoya saisir le matériel de l'imprimerie du " *Canadien* " dans la maison de M. Baillargé, rue St-François (maintenant rue Ferland). Ce fut le capitaine Allison qui, en sa qualité de juge de paix et de magistrat, commanda le piquet de soldats qui effectua la saisie. (Voir *Brochure L.-G. Baillargé, Comte Romain*, 1895). Et, en même temps, MM. Bédard, Blanchet et Taschereau, ainsi que l'imprimeur, furent arrêtés sous accusation de trahison.

John Allison, le père du capitaine, était agriculteur (farmer), de l'endroit appelé Forcett Park, dans la division-nord (north riding) du comté de York, à environ 10 milles de distance de Darlington. Il avait épousé, le 12 mai 1756, Margaret Spenceley, en la paroisse de Stanwick, à l'église St-John. Thomas fut baptisé à l'église de Forcett, le 26 juin 1757, et fut probablement élevé dans cet endroit où résidait son père.

La famille Allison est éteinte en Canada, et a dû l'être en Angleterre, puisque l'abbé De Gaspé a été appelé comme mâle du côté maternel à la succession de la famille.

Du mariage de Thomas Allison et de Thérèse Bâby, naquit une fille unique, Susanne, qui, comme dit ci-dessus, épousa à Québec en 1811, M. Philippe-Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, celle qu'il y désigne comme la belle des belles. Et c'était bien le cas, car ma mère, en descendant à son arrivée à Québec, peu après, chez son oncle Allison, se trouva à rencontrer en entrant, M. et Mme de Gaspé qui en sortaient. Elle fut si vivement frappée de la beauté de ce couple que cette impression resta toujours gravée dans sa mémoire.

Elmire, une des filles issues de ce mariage, maintenant Lady Stuart, épousa M. Andrew Stuart, avocat, d'une famille remarquable au barreau de Québec, lequel devint juge-en-chef de la Cour Supérieure et fut créé chevalier de St. Michel et St. George. Sir Andrew Stuart a laissé une réputation de légiste distingué, par ses connaissances, sa droiture et son impartialité. Il y

joignait des qualités sociales qui rehaussaient l'estime générale dont il jouissait' Il est mort le 9 juin 1891, âgé de 79 ans. Quelques mois auparavant il s'était fait catholique. J'avais beaucoup d'estime et d'amitié pour lui, et étant allé lui rendre visite, il me fit part du contentement qu'il en ressentait depuis.

Une de ses filles, Laurette, est devenue l'épouse de l'honorable Louis Beaubien, ci-devant ministre provincial du département de l'agriculture, fils de Justine Casgrain, épouse du Dr. Pierre Beaubien.

Cette alliance a encore réuni les familles des Casgrain, Bâby et Perrault par une communauté d'origine en ligne maternelle. Madame Allison et Joseph-François Perrault étaient cousins-germains, et ce dernier était oncle de M. de Gaspé, à la mode de Bretagne.

Ma mère, Elizabeth-Anne Bâby, était cousine-germaine de Mme de Gaspé.

***

4. *François*, né le 7 décembre 1768, fit ses études à Québec comme on l'a vu ci-dessus. Il s'établit vis-à-vis le Détroit, sur la rive opposée, où il était propriétaire de la terre dite des "*six arpens*." Il s'y contruisit une grande maison à deux étages en pierre. C'est là que j'allai lui rendre visite en 1851, et je vis la chambre qu'occupa le général Hull en 1812, quand il établit là ses quartiers généraux. Quoique âgé de 83 ans, quand je le vis, M. François Bâby était droit comme une flèche, dans sa haute taille de six pieds, actif et alerte, aussi leste d'esprit que de corps. Chaque jour il montait dans sa calèche, traversait au Détroit dans ses bateaux-passeurs, et transigeait ses affaires comme un homme de 50 ans. Trois années après ma mère le revit là. Il venait d'apprendre qu'elle était arrivée et qu'elle traversait au Détroit. Il descendit aussitôt la côte du passage en courant pour la rejoindre à bord et l'accompagna de l'autre côté. Il était encore plein de verdeur et se montra très poli pour ma mère. J'ai encore dans l'oreille son verbe sonore et sa mâchoire pesante, accentuant lentement chaque syllabe et les désinences. Homme instruit, comme son frère aîné, possédant les deux langues, il devint un des citoyens marquants de son temps. Dès l'origine du système représentatif dans le Haut-Canada, il fut élu député du comté de Kent et le fut à diverses reprises ensuite ; il l'était de nouveau en 1823. Colonel des milices depuis 1793, il fut appelé en service actif en 1812, où il devint adjudant-général des troupes dans son endroit. L'historien Lossing, dans son livre sur la guerre de 1812, a donné une vignette de la maison de M. François Bâby, en parlant du pillage fait par le général Hull durant cette guerre, notamment dans cette habitation.

François Bâby épousa à Sandwich, le 9 septembre 1795, Frances (Fanny) Abbott, sœur aînée de celle qui fut depuis l'épouse de Jacques, son frère, et dont la généalogie est donnée à l'appendice G. Elle devint catholique lors ou peu de temps après son mariage, et fut la marraine de ma mère en novembre 1803. Elle mourut en 1838 et repose à côté de son mari dans le nouveau cimetière de

Sandwich. Leur union a produit une nombreuse descendance, ainsi qu'on peut le voir à l'arbre généalogique des Bâby. Leur fils aîné, François, se noya au printemps 1828, sur le bord du lac Erié, en voulant franchir à cheval un ruisseau " Cedar Creek," dont l'embouchure était rendue marécageuse par le limon qui s'y charriait. Son cheval perdit fond et tous deux enfoncèrent par dessus tête ; et ce ne fut que longtemps après que l'on retrouva le corps, dont le pied était pris dans l'étrier, ce qui indiqua comment il avait péri. Il laissa deux jeunes enfants qui furent élevés à Sandwich L'aîné, Frank, commença fort jeune à gagner sa vie. A 13 ans il était marin sur les lacs. De mousse il devint boursier (*purser*), second, puis capitaine de *steamer ;* ensuite propriétaire de steamers sur la rivière du Détroit. De là il passa au service du " *Pacific Mail Steamship Company,*" et devint fort connu sous le nom de Commodore Bâby, ainsi qu'on l'appelait quand il commandait le *Golden Gate,* sur le Pacifique. Il fit fortune et se retira à New-York, (pres. 24, State) où il mourut d'apoplexie à sa résidence, 203, west, 14th St., le 19 mars 1888, âgé de 64 ans, et sans laisser d'enfants. (*The Detroit Free Press, 20 mars 1888*).

Quelque temps avant sa mort il s'était démis de l'agence de sa compagnie à New-York, qu'il dirigeait avec succès depuis 1866. Celle-ci, reconnaissant son habileté, l'avait envoyé en Europe pour étudier, dans les meilleurs chantiers, la construction navale, et ce fut d'après son rapport et ses plans que furent construits, sous sa direction, les magnifiques steamers de la compagnie.

Sa femme, qu'il avait épousé veuve, mourut en 1882. Elle avait une fille de son premier mariage qui a épousé M. Augustus F. Butler, de Mobile, Ala. Il y a, 14 à 15 ans, vers 1884, M. le juge Bâby reçut leur visite à Montréal et les invita chez lui.

On m'a appris que le commodore était un catholique fervent et que dans ses dernières années on le voyait chaque matin, à bonne heure, aller entendre la messe.

Son frère Albert, qui habite Saint-Louis, du Missouri, est un homme de 6 pieds et 2 pouces.

François Bâby est décédé à Sandwich, le 24 novembre 1856, et ses restes reposent à côté de ceux de son épouse dans le nouveau cimetière de la ville.

Il y a une nombreuse descendance de François Bâby et Fanny Abbott. (Voir l'appendice B.).

***

5. *Baptiste,* né le 10 janvier 1770, épousa le 5 mai 1817, Ann, fille du Shérif William Hands et de Mary Abbott, belle-sœur de Jacques et François Bâby. Elle se fit catholique lors de son mariage. Deux fils naquirent de cette union : William, avocat et shérif du comté d'Essex, décédé vers 1860, et James, qui alla s'établir en Australie où il est mort. William a laissé quatre fils, et une fille, mariée à M. Davis, de Windsor, inspecteur du revenu.

Le grand-oncle Baptiste est mort à Sandwich vers 1856. Je l'ai bien connu. Caractère doux, bon, parlant peu ; c'était un bien brave homme et un bon citoyen. Il a été député de Kent vers 1810.

*
* *

6. *Archange*, née le 25 mai 1774, épousa à 16 ans (1790), le lieutenant Ralph-Ross Lewin, du 24ème de ligne, et mourut à Amherstburg, le 23 février 1850, âgée de 76 ans. Lui, était décédé à Québec le 5 décembre 1822. Il occupait depuis une quinzaine d'années le poste de major-de-ville à Québec, qu'il devait en partie à la protection du général Brock. Ses restes reposent à côté de ceux de son beau frère et ami, le capitaine Allison, dans le cimetière anglais du faubourg Saint-Jean. Ma mère a été élevée sous son toit. " C'était," me répétait-elle souvent, " le meilleur des hommes ; doux, affable et d'un " commerce agréable. Aucunement fanatique, il s'accommodait des jours " maigres pour faire plaisir à sa femme. Quand il arrivait à celle-ci d'être de " mauvaise humeur ou de gronder, il lui disait avec douceur : " Archange, va à " confesse, tu en reviens toujours meilleure."

La famille Ross-Lewin, était irlandaise. Ralph était un des fils puînés de Harris-Ross Lewin, de Fortfergus, dans le comté de Clare. Il fut appelé vers 1802 en Irlande pour partager avec ses cinq autres frères un legs de £3000 sterling et un autre de £1000 sterling, dus en vertu d'un acte du 22 septembre 1748 et du testament de son aïeule maternelle. Cette créance était était appuyée par hypothèque sur " The Castle Town and lands of Carrowtohy " and Carrowkelly, Ballignaglera, North Liskilloge, the two south Liskilloges, " Dangan, alias Ballynacalliagh, Clendouske, alias Illnappage, in the Barony of " Clonderlaw and county of Clare, together with the Town and Lands of " Inisdea and the tythes thereof, and the Town and lands of Cahircanavane, " in the said Barony and County, belonging to Ralph Westropp, of Carnelly, " in the County of Clare." La mère de Ralph était une Westropp. Le domaine de famille des Ross-Lewin passa à George-Ross Lewin, fils aîné de John Ross Lewin, l'aîné de Ralph. (*Voir lettre de Sir Francis Burton du 27 mars 1826 à madame R-R. Lewin).* Ce domaine était voisin de celui de la famille de Sir Francis Burton, et Ralph-Ross Lewin et lui ont toujours été amis depuis leur enfance. Cette amitié ne prit fin qu'à la mort de ce dernier.

Madame Ross Lewin passa en Irlande en 1802 avec son mari et fut présentée à sa famille qui lui fit bon accueil. Après avoir voyagé pendant une couple d'années les époux revinrent se fixer à Québec, et habitèrent une maison qu'ils avaient acquise et qui depuis a fait place au presbytère irlandais actuel.

J'ai remarqué que la pierre tumulaire du capitaine Ross Lewin dans le cimetière anglais de la rue St-Jean, a disparu depuis les travaux de restauration qu'on y a fait il y a 2 ou 3 ans. Je suis entré en correspondance avec les gardiens à ce sujet, mais sans résultat.

Il reste un souvenir de famille, (heirloom) de M. Ross Lewin, qui est

maintenant entre les mains de mon frère aîné, Charles, le sénateur, à Windsor. Ce sont deux coupes, *loving-cups*, de forme ancienne et d'un beau travail, en argent repoussé. Elles ont les deux anses pour les passer d'un convive à l'autre, comme c'était l'usage. L'écusson porte : *d'azur à un paon éployé or.*—Devise : *Virtute et honeste.*

Ma mère a toujours conservé une vive affection et un sentiment plein de reconnaissance pour la mémoire de son oncle et de sa tante Ross-Lewin, laquelle a été pour elle une seconde mère. Je renvoie à ses " *Mémoires* " *p.* 115, où elle exprime ses sentiments toujours vivaces envers sa mère adoptive.

J'ai bien connu cette grand'tante, qui était ma marraine, et j'étais bien jeune alors, et, comme Lafontaine le dit, *cet âge est sans pitié.* J'ai bien fouetté ses chiens, ses chats, ses perroquets, et enterré tragiquement bien des poulets. C'était à sa résidence, à Saint-Thomas, où elle était venue demeurer en 1836, pour fuir les troubles de la rébellion à Amherstburg, où elle s'était fixée. Elle n'avait pas d'enfants, mais en revanche on peut dire qu'elle entretenait une ménagerie ; c'était son passe-temps. Elle avait des habitudes de propreté extraordinaires. Comme son frère Jacques, elle ne manquait jamais d'essuyer son assiette en se mettant à table et ne buvait que de l'eau bouillie dans une bombe d'argent, qui la suivait partout. Elle se consolait de ne pas avoir d'enfants en disant que, après le Christ, on ne pouvait attendre que l'Antéchrist.

***

7. *Pierre*, né le 19 août 1776, descendit à Québec avec sa mère en 1796, fit ses études en partie au Séminaire de cette ville et embrassa la carrière médicale. Il alla suivre les cours de médecine à l'Université d'Edimbourg en 1797. Son compte de dépenses pour cet objet est porté, à l'inventaire fait en 1800, à la somme de £1,414. Avant son départ il avait assisté au conseil de famille, tenu le 12 septembre 1797, pour la tutelle de ses frères mineurs. Pendant son séjour en Ecosse, il y épousa une écossaise et son mariage parait avoir déplu aux deux familles. De retour au pays, il s'établit à Sandwich sur la " terre à Bouron," qui lui était échue en partage et était voisine de celle de M. Dumouchel. J'ai rencontré là, en 1851, le fils de ce dernier, David, qui y a succédé à son père, lequel, m'a-t-il dit, avait bien connu le Dr. Pierre Bâby qui avait la réputation d'être bon médecin et avait un coup-d'œil très sûr pour la diagnostique. Le Père Dumouchel en citait un exemple qui l'avait fortement impressionné. Le Dr. lui dit un jour en le voyant : " Père Dumouchel, vous " allez être bien malade demain." Celui-ci en plaisanta, ne se sentant dans le moment aucune indisposition, mais le lendemain la prédiction s'étant vérifiée à la lettre, le Père Dumouchel prit une haute opinion du savoir du docteur.

Pierre Bâby mourut à Sandwich en 1811 et ma mère se rappelait avoir porté son deuil. Il laissa deux fils, dont l'un, Peter-James, entra comme clerc au greffe du protonotaire M. Perrault, à Québec, et mourut là du choléra en

1832 (1). Ma mère, qui l'a bien connu, en a gardé un bon souvenir. L'autre fils, François, habita Kingston avec sa mère, mariée en secondes noces à M. Pringle. Le juge Bâby les a connus là en 1848. Depuis on n'a plus entendu parler de Francis. Il doit être mort et la lignée dans cette branche est éteinte.

Pierre Bâby était moins grand de taille que ses frères, et avait une épaule plus haute que l'autre. Sa mère disait de lui : " C'est le plus laid de mes enfants, mais c'est celui que je dois aimer le mieux. " Cela ne l'empêchait pas d'être fort, vigoureux, et bon cavalier. Au lieu d'attendre le bac du passage à l'Isle-Marguerite (maintenant Belle-Isle, je crois), il lançait son cheval à l'eau et traversait à la nage. La rivière a bien là une dizaine d'arpents de largeur. Le père Dumouchel l'a vu faire, et malgré le courant, qui est de deux milles à l'heure environ.

*
* *

8. *Monique*, la plus jeune des filles, née en 1777, épousa vers l'âge de 16 ans, au Détroit, Allan Bellingham, lieutenant dans le 24ème de ligne, fils de Sir Allan Bellingham, de Castle Bellingham, dans le comté de Louth, en Irlande. En mai 1789 les époux demeuraient à Montréal, rue St-François, et en décembre 1800, ils habitaient Québec, rue des Pauvres (du Palais). Ce jeune homme, par sa dissipation et son humeur, causa des chagrins à sa famille. Madame Ross-Lewin disait de lui qu'il était comme bien des maris, qui accrochent leur violon derrière la porte en entrant.

Bellingham passa en Angleterre en 1801 pour vendre sa commission. Comme il était longtemps à revenir et sans écrire, Monique était devenue inquiète à son sujet. Elle consulta sa mère sur ce qu'elle devait faire. Celle-ci lui conseilla d'aller rejoindre son mari et de se faire reconnaître par sa famille. En même temps elle retrouverait un volage, qu'on avait raison de soupçonner tel. Avant d'entreprendre le voyage Monique alla faire un pèlerinage à la bonne Sainte-Anne de Beaupré pour le succès de son voyage. Puis elle s'embarqua avec ses enfants à bord du voilier " *L'Active*," aux dernières navigations de l'automne. M. et Mme Ross-Lewin étaient aussi passagers à bord. Au milieu de l'océan, par un calme plat, le capitaine fit hèler un vaisseau, qui comme le leur, était en panne. Après les premiers échanges de signaux on s'informa des noms des passagers. La réponse du navire signala le capitaine Bellingham en destination de Québec. Sur ce le capitaine de l'*Active* annonça Madame Bellingham allant rejoindre son mari en Angleterre. Les époux se reconnurent et Bellingham fut transbordé dans l'autre vaisseau. Ils atteignirent Londres durant l'hiver. Monique y séjourna, car ses frères Antoine et Louis, alors en

---

(1) Les journaux de l'Assemblée Législative de Québec, appendice C. de 1831, contiennent un rapport, en date du 22 mars 1830, par les commissaires nommés pour l'exploration du pays borné par les rivières Saguenay, Saint-Maurice et Saint-Laurent, John Adams, arpenteur, et James-Peter Bâby.

Angleterre, allèrent l'y voir en mars 1802. Elle devait partir bientôt pour aller demeurer au château Bellingham, où son mari allait habiter après avoir vendu sa commission dans l'armée. Le château avait été laissé entre les mains de son oncle William Bellingham. Monique fut charmée de cette résidence, surtout à cause de ses enfants. Mais dès 1808 les dettes de Bellingham l'obligèrent de louer le château à son oncle et les époux se virent temporairement sans résidence fixe, ainsi que Monique l'écrit de Rothberry, près d'Alnwick, dans le nord-est de l'Angleterre. Au commencement de cette année (25 janvier) la mère de Bellingham mourut à Londres à la suite d'un accident. Pendant qu'elle lisait près de la grille le feu prit à ses vêtements et elle succomba à ses brûlures au bout de trois heures. "Aucun de sa famille," écrit Monique en son français, "ne l'a vue depuis son mariage. Mon mari seulement qui n'a pu se "réconcilier avec elle avant sa mort, et la manière de sa mort était si terrible "que ça lui cause plus de chagrin. Par cet accident nous y gagnons douze cents "louis par an."

Les époux reprirent le château, mais le bonheur n'y entra pas avec eux. Bellingham abandonna bientôt son épouse, en convenant de lui faire une pension pour elle et ses enfants suivant conventions par *articles of settlement.* Son fils unique, William, né à Québec en janvier 1801, devint un grand jeune homme de six pieds et entra dans le 6ème de ligne. Envoyé au Cap de Bonne-Espérance avec son régiment, il y mourut des fièvres, peu après son arrivée, en avril 1822. Il était appelé à recueillir les biens de famille, *the entail.* La mort de son père, survenue la même année, fit passer l'héritage à son oncle Sir William Bellingham. Depuis 1815 le capitaine Bellingham avait vécu complètement séparé de sa femme et vivait on ne savait où. On le supposait dans les environs de Londres. Antoine Bâby, son beau-frère, écrit qu'il ne l'a jamais rencontré depuis qu'il l'a vu en Canada.

La mort de son mari permit à Monique de retirer sa part d'héritage de ses parents, placé en fonds du gouvernement d'Angleterre, et déposés entre les mains des banquiers de la famille, Inglis, Ellice & Co., au montant, pour elle, de £1532, 14, 8¼. Le suicide d'un des associés de cette maison indiquait un mauvais état d'affaires et un danger de perdre cette somme. (*Lettre de Andrews à Ross-Lewin,* déc. 1822.)

Monique eut des démêlés en justice avec Sir William Bellingham au sujet de la succession de son mari, et le procès durait encore en 1826, sans apparence d'en voir prochainement la fin. Elle continua de demeurer au château et elle y était en 1818 quand elle reçut la visite de Sir William et Lady Bellingham, qui, suivant ce qu'elle écrit, étaient très polis pour elle, mais ne lui fournissaient point d'argent. En cette année, février 1818, elle maria une de ses filles, Eliza, à M. Stein, homme très bien, très riche, et d'un excellent caractère, qui fut toujours bon et serviable pour sa belle-mère.

Dorothée, une autre de ses filles, épousa (avant le 5 octobre 1829) M. Farnell, troisième fils de madame Farnell, de Clifton, près Bristol, où demeurait

alors madame Bellingham. Une autre, Monique, devint l'épouse, vers 1831, de M McLean, riche banquier de Chaid, Somersetshire. Comme après le mariage de Dorothée, il ne restait plus à marier que la troisième, nommée Alicia, j'ai conclu que c'est la même aussi nommée Monique.

Après la mort de son mari madame Bellingham se retira à Bath (1824) et delà à Clifton; puis elle vint se fixer à Lynn-Regis, dans le Dorset. Etant fervente catholique elle s'occupa activement de l'érection d'une église dans cette ville, à laquelle elle fit donner le nom de Saint-Michel et Saint-Georges.

Les malheurs survenus à Monique par ses troubles domestiques étaient éteints. Elle avait à regretter la mort de son fils unique et la perte de l'héritage attaché à l'aîné de la famille, mais elle jouissait de la paix et d'une aisance suffisante pour assurer son bien-être et l'avenir de ses enfants. Elle avait dans M. Stein un gendre, dont Antoine-Duperron Bâby, son oncle, retiré à Tours, dit qu'il n'a jamais connu de meilleur homme. Les jeunes époux Farnell après leur mariage allèrent voyager en France (1829-30) avec madame Farnell qui était invalide. Ils s'arrêtèrent chez Antoine et de là allèrent passer l'hiver à Toulouse. Ils revinrent de là chez Antoine, en juillet, puis allèrent séjourner un an au Mans.

Dorothée correspondait assez fréquemment avec son oncle James Bâby, du Détroit. Après 1830 cette correspondance, ainsi que celle de sa mère, semble avoir cessé.

Le juge en chef à Québec, sir William Collis Meredith, allié par son épouse aux Bellingham de Louth, m'écrit (18 janvier 1888) qu'il y a encore un Sir Allan Bellingham, très vieux qui habite le château et qui avait deux frères, l'un, Sydney Bellingham, longtemps député à la législature du Canada, et l'autre, William, capitaine dans le 32ème de ligne — lequel a séjourné plusieurs années en Canada. Il ne connaît les autres Bellingham que pour en avoir entendu parler. Lady Brooke actuelle est une Bellingham, de Louth. Elle est la seconde fille, Alix-Sophia, de sir Allan-Edward Bellingham, Baronet, de Castle Bellingham, et avait épousé, en juillet 1864, Sir Victor Alexander Brooke, qui est décédé en décembre 1891. (*Voir "Graphic" du 5 déc. p. 527.*).

Dorothée écrit, le 1er mai 1827, à son oncle Jacques qu'elle est allée passer quelques semaines au château Bellingham et qu'elle y a rencontré John Woolsey, *son cousin*, (1) de Québec. Celui-ci est le même que l'ami intime de mon père, dont ma mère m'a souvent parlé, que j'ai connu, ainsi que son vieux père, alors très avancé en âge.

En 1830, un jeune Bellingham, de Québec, parent du feu Allan Bellingham, que je suppose être Sydney, ci-haut nommé, se présenta chez Monique, porteur d'une lettre d'introduction, et demanda en mariage l'aînée de ses filles pour l'amener en Canada, où il avait un emploi. Sa démarche ne réussit pas,

(1) Par les Lecomte-Dupré. Sa fille est l'épouse de l'honorable Thomas McGreevy, de Québec.

Voilà à peu près tout ce que j'ai pu retracer concernant Monique Bâby et sa famille.

Son frère Jacques prit soin de ses affaires pour lui sauvegarder contre son mari la part d'héritage qu'elle avait dans les fonds en Angleterre et parvint à y réussir. Il y a de lui plusieurs correspondances à ce sujet.

***

9. *Daniel*, né le 29 décembre 1778, fut pourvu par sa mère d'une lieutenance dans le 24ème de ligne ; sa commission date du 9 novembre 1797 Il était à Québec en juin 1800, étant sur son départ, car il donna, le 3 de ce mois, une procuration (Voyer, N. P.) à son beau-frère le capitaine Allison pour régler sa part dans la succession de son père, et il appert alors qu'il avait déjà reçu £1017.6.9¾. On le suit en Egypte en 1801 à la bataille d'Alexandria, puis en Espagne, dans la guerre de la Péninsule, à Ciudad-Rodrigo, Fuentes-D'Onor, Busaco et Talavera. Il fut décoré des médailles de 1798 à 1814, et d'Egypte. Après la paix, en 1815, il revint à Québec, où ma mère se rappelait l'avoir vu, ayant remarqué les attentions qu'il portait à sa cousine Thérèse Caldwell. Il était l'hôte de son beau-frère Allison, où demeurait Thérèse alors, comme nous l'avons vu ci-devant. On le trouve présent au partage de la succession de sa mère qui eut lieu le 26 octobre de cette année.

En 1816, Daniel était rendu aux Indes avec son régiment et stationné dans le Bengal et il ne revint en Angleterre qu'en 1825. Il put dans le cours de l'été de cette même année aller visiter son frère Antoine à Tours et fit connaissance de sa belle-sœur qu'il trouva charmante. Il passa deux mois avec eux.

Dans l'été suivant en 1826, il avait suivi son régiment à Kilkenny, en Irlande. A la suite des nouveaux règlements et de la réduction des cadres de l'armée, il fut mis à la retraite à demi-solde avec le grade de major.

Daniel était alors âgé de 48 ans et n'était pas marié. Sa nièce Dorothée Bellingham écrit qu'il voudrait bien se marier, mais qu'il ne sait pas comment s'y prendre. Elle craint bien, dit-elle, qu'il ne reste vieux garçon. Lui, paraît s'ennuyer, et, dans ses lettres à son frère Jacques, il ressent le mal du pays.

On raconte de Daniel un stratagème, sinon bien légal, du moins très efficace, auquel il eut recours pour sauver la part d'héritage qui lui revenait du chef de son père, £1720, 11, 1, déposés entre les mains des banquiers de la famille, MM. Inglis, Ellice et Co., ainsi que des épargnes pour autant qu'il leur avait confiées. Cette maison de banque (dont Ellice, un des membres, s'était suicidé (1816) était tombée en faillite et passée à des syndics, sans qu'il eût pu rien retirer ni des uns ni des autres. Il paraîtrait aussi qu'il avait fait un marché avec l'un de ces banquiers avant de s'embarquer pour les Indes en lui laissant son dépôt à forfait, c'est-à-dire de lui abandonner le tout s'il venait à mourir aux Indes, ou de ravoir le double s'il en revenait après 7 ans. Or, le

climat de ce pays était considéré mortel pour les européens ; témoins les deux de Salaberry, ses compagnons (1) d'armes, et tant d'autres qui n'en revinrent jamais.

Après un laps de sept ans, Daniel se présenta chez son banquier et réclama l'exécution de leur convention. Celui-ci fut fort surpris de revoir son client qu'il avait oublié, n'en ayant pas entendu parler depuis si longtemps et ayant compté qu'il ne devait plus revenir. Pris à l'improviste il se mit à chercher des faux-fuyants et des atermoiements et finit en lui disant de repasser le lendemain. Daniel lui dit qu'en effet il repasserait à dix heures précises. Il tint parole, et, à l'heure dite, il entra au bureau de son homme qui se trouvait seul. Aussitôt entré il donna un tour de clef à la porte et vint s'asseoir gravement à la table, en face de son débiteur. Prenant froidement la parole il lui dit qu'il venait dans l'intention d'être payé ; que toute sa fortune consistait dans les dépôts qu'il lui avait confiés, qu'il n'entendait pas en être frustré, et que la vie ne lui tenait à rien à moins de la pouvoir maintenir honorablement. En même temps il déposa sur la table une paire de pistolets, en intimant à son adversaire de faire son choix, qu'il y en avait un de chargé et que le sort allait décider lequel des deux resterait sur le carreau. Le banquier, effrayé, lui compta sa somme.

Antoine qui avait appris ce résultat, écrivait à Jacques le 20 mai 1828 : " Daniel a été plus heureux que moi ; il a reçu tout son argent et moi je n'ai pu " obtenir que la moitié du mien. "

Daniel se fixa à Londres et entretint une correspondance avec Jacques. Il allait assez souvent visiter Antoine et passer une partie de la belle saison avec lui à Tours. Il répète souvent dans ses lettres son désir de revenir au Canada s'il pouvait y trouver quelque emploi, et combien il aimerait à revoir ses parents et ses anciens amis. Il voyageait de temps à autre. En mars 1833 il était à Dunkerque. De là il se rendit à Paris rencontrer Antoine et alla passer une couple de mois chez lui. Il y revint encore en décembre de la même année.

Il mourut à Londres en l'été 1858, âgé de 80 ans, ayant atteint le grade de major-général.

Daniel avait obtenu, comme ses frères, des terres dans le Haut-Canada. Ils avaient chacun 1200 acres. Ses lots étaient les Nos. 13-14-15-16-18 et 20, dans le canton de Yarmouth, dans le comté d'Elgin, près du lac Erié. Il lui en est resté trois, savoir : 13-15 et 16, qui appartiennent maintenant à son fils, le colonel Bâby, et rapportent environ $1000 de rente ; les autres ayant été perdus par vente forcée, pour taxes municipales, sur propriétaires absents.

Daniel a laissé un fils naturel, né vers 1826, et nommé Daniel-Antoine

---

(1) Le lieutenant Maurice-Roch de Salaberry, du 1er régiment des grenadiers, mort aux Indes, à l'âge de 26 ans. Son frère était aussi dans le même régiment. (*Quebec Gazette* 10 *oct.* 1810).

Bâby. Il habite (1894) Leytonstone, à Bordean, près de Londres. Ce fils entra dans l'armée, le 98ème de ligne, en 1845, servit en Chine, dans les Indes et fit la campagne du Punjaub. Il retourna en Angleterre en 1853 et fut promu capitaine dans le 28ème en 1857, et servit dans ce corps aux Indes durant la révolte jusqu'en 1860. Pour raison de santé il revint en Angleterre et fut transféré au *Military Corps*. Il se retira à demi-paie en 1870 et abandonna finalement l'armée en 1879, avec le grade de colonel. Il est marié et n'a eu qu'un fils, lieutenant dans l'armée, qui est mort le 9 mai 1889, à Langrish, en Angleterre, à l'âge de 27 ans. Il ne reste plus par conséquent qu'un seul Bâby de la famille en Angleterre. J'ai les photographies du père et du fils que j'ai échangées avec le colonel. Mon fils, Philippe, capitaine dans les Ingénieurs Royaux, étant allé à Bordean (2 avril 1893) sur invitation du colonel, a vu là, dans la salle à dîner, les photographies échangées de ma mère, de mon oncle William Bâby et de moi.

Le major-général Bâby a été inhumé dans le cimetière catholique à Brompton Son fils, qui était alors stationné à Malte, fut mandé pour assister à ses derniers moments, mais arriva trop tard pour recueillir son dernier soupir. C'est le major Kitson, beau-frère du colonel, qui prit soin des funérailles et qui pourrait donner des détails de sa mort.

J'ai appris que le vieux général avait fait une mort très chrétienne et s'était rendu à ses devoirs de catholique quelque temps avant de mourir. Et voici comment.

Vers 1857-1858, son cousin-germain, feu l'honorable François Bâby, conseiller législatif, de Québec, étant passé à Londres par affaires, profita d'un moment de loisir pour aller rendre visite au vieux général qu'il ne connaissait pas. Il le trouva enfoncé dans un grand fauteuil, les mains et les pieds enveloppés de flanelles chaudes et souffrant horriblement de la goutte. Son humeur était à l'avenant et il maugréait contre son mal, jurant comme un soldat de corps-de-garde. Cependant peu à peu la glace fut rompue entre eux deux ; ils se firent part des nouvelles concernant les divers membres épars de la famille. Daniel prit beaucoup d'intérêt à apprendre ce qu'étaient devenus ses frères et sœurs du Canada, qu'ils n'avaient jamais revus depuis son départ de Québec en 1815. Dans l'épanchement amical qui se fit à la suite, François crut le moment favorable pour s'enquérir de son cousin s'il était toujours catholique, étant né et ayant été élevé comme tel, et il lui suggéra que les consolations de la religion pourraient contribuer à adoucir son mal en lui faisant mieux supporter ses souffrances. Daniel lui fit réponse qu'étant entré dans l'armée fort jeune, il avait plus songé à se battre qu'à prier ; qu'il ne se rappelait pas d'être entré dans une église depuis qu'il avait laissé le Canada, et qu'il n'avait jamais pris le temps de s'occuper de ces choses-là ; qu'au reste c'était son affaire et que c'était une grande présomption de la part de n'importe qui de l'aborder sur un pareil sujet. Ceci mit fin à la conversation. Cependant Daniel avant de laisser partir son cousin le pria instamment de renouveler sa visite, en témoignant qu'il le

recevrait toujours avec plaisir. Quelques jours après François revint, et tout en causant, lui laissa à entendre que puisqu'il avait ainsi négligé ses affaires spirituelles on pouvait croire qu'il en avait fait de même de ses affaires temporelles ; que lui, Daniel, avait des propriétés de quelque valeur en Canada et des biens en Angleterre, et que ses héritiers en apprenant qu'il ne s'était jamais marié, ne manqueraient pas de réclamer son héritage. Pour couper au plus court il lui demanda s'il avait fait un testament, et lui manifesta le désir de lui être utile à ce sujet, en lui donnant à entendre que sa démarche ne couvrait aucun motif d'intérêt personnel. Le ton de franchise de François, qui annonçait un désintéressement complet et qui, d'ailleurs, était riche par lui-même, engagea Daniel à lui communiquer son testament. Il se le fit apporter par son avocat, M. Pepper. Lecture faite, François s'aperçut d'une erreur qui lui paraissait fatale, provenant d'une fausse désignation du légataire universel, le fils naturel étant indiqué simplement comme fils. Cette remarque, allant à dire que la loi ne reconnaissait pas un tel fils, causa une surprise qui fut suivie d'une rectification immédiate.

Daniel ne savait comment témoigner à François sa reconnaissance pour son désintéressement et le service ainsi rendu, et il ajouta que s'il pouvait faire aucune chose qui pût lui être agréable il le ferait de tout son cœur. C'est là que François l'attendait et où il voulait en venir. " Mon cousin, " lui dit-il, " vous voulez bien reconnaître le léger service que j'ai pu vous rendre. Je vais " vous en rendre un bien plus grand en vous demandant une faveur que vous " êtes tenu maintenant de m'accorder. Il faut à présent régler vos affaires " spirituelles et accomplir vos devoirs de religion ;—il faut aller à confesse." — Daniel était pris de court et sa parole était engagée. Emu par l'intérêt et l'amitié que lui portait son parent il donna son consentement. Le lendemain un magnifique équipage s'arrêtait à la porte chez Daniel, et François en sortit accompagné d'un haut dignitaire ecclésiastique. Dès qu'ils furent en présence de Daniel, François en s'adressant à lui lui dit : " Mon cousin, je viens " vous rappeler votre promesse d'hier. Permettez-moi de vous présenter à Son " Eminence le Cardinal Wiseman qui se fait un plaisir de venir dégager votre " parole. Adieu, je vous laisse ensemble."

Le cardinal fut accueilli avec respect et put préparer son pénitent, et entendre sa confession Peu de temps après il apprit à François l'heureux résultat de la conversion qu'il avait opérée par son entremise. Le cardinal continua avec bonté à visiter le vieux général et lui fit cadeau d'un beau crucifix, dans le but de le guérir de l'habitude de *sacrer*, avec la recommandation de jeter les yeux dessus chaque fois qu'il lui échapperait un juron, habitude qu'il parvint ainsi à corriger.

François apprit par la voie du cardinal que Daniel fit une mort édifiante et un legs pie aux pauvres. Ces détails proviennent de feu François Bâby, tel que relatés à son cousin Wm. Bâby.

***

10. *Antoine-Duperron*, né en 1779, étudia au Séminaire de Québec en même temps que Daniel son frère. Il adopta aussi la carrière militaire et fut de même pourvu d'une commission de lieutenant dans le 5ème de ligne. Il passa en Angleterre en 1801 et était stationné en mars 1802 dans l'Isle de Wight. Lui et son frère, Louison, du même régiment, allèrent ensemble alors voir leur sœur Monique, nouvellement arrivée à Londres. Le 5ème régiment, qui était attendu en Angleterre, fut réduit dans ses cadres à son arrivée et les deux frères furent transférés dans le 69ème, où ils entrèrent, sans nouvel achat, grâce à la recommandation de l'honorable François Bâby au Colonel Mathews, que M. Bâby adjudant-général, en Canada, avait beaucoup connu à Québec, comme secrétaire militaire du gouverneur Haldimand, tous deux ses amis. Antoine fut envoyé aux Indes et servit pendant cinq ans dans la province de Madras et dans la conquête du Travencore. De là son régiment fut embarqué pour l'Isle-Bourbon et l'Isle-de-France, dont les Anglais s'emparèrent au commencement de 1810. Antoine était alors aide-de-camp du général Sir Alexander Campbell, commandant de l'Isle-Maurice. Là les deux frères furent recommandés chacun pour une compagnie, et levèrent dans ces isles le régiment " Bourbon," composé de noirs, dont plusieurs avaient déjà servis sous le général français DeCaen, commandant dans l'Isle-de-France. Le 21 mai 1815, ce régiment fut envoyé aux Barbades, pour là être débandé et dispersé dans divers corps de service aux Indes Occidentales, et les officiers être mis à la retraite à demi-solde. Le passage dura cinq mois et se prolongea jusqu'au 7 octobre. Le vaisseau avait fait escale au Cap pendant deux mois pour attendre un convoi qui devait les protéger contre les croiseurs américains dans les Antilles. Là on fut surpris d'apprendre que la paix était faite avec les Américains, mais que la guerre était recommencée avec Bonaparte, qui venait de s'échapper de l'isle d'Elbe. On attendit alors l'arrivée d'une frégate pour prendre la mer, dans la crainte des croiseurs français. Le convoi fit port à l'isle Sainte-Hélène en passant, et Antoine écrit que, s'il eût pu y rester quelques jours de plus, il aurait pu voir Napoléon, ce qu'il regrette beaucoup, vu qu'il n'en aura jamais une autre occasion.

Arrivé aux Barbades Antoine reçut ordre de se rendre en Angleterre et prit son congé en juin 1816. Il se plaint que jusqu'alors il n'avait pu recevoir une seule ligne de sa famille depuis son départ du Canada, quoiqu'il eût appris qu'elle lui avait écrit. Antoine s'était déterminé à aller demeurer en France comme pouvant y vivre à meilleur marché. Mais arrivé à Londres, sa sœur, Madame Bellingham, le manda d'Irlande de venir lui porter secours contre son mari, qui voulait lui enlever quelques-uns de ses enfants. Il la rejoignit au château Bellingham et elle réussit à garder tous ses enfants auprès d'elle Elle venait de marier sa fille, Eliza, avec M. Stein. Antoine demeura quelque temps chez sa sœur, qui reçut alors la visite de sir William et Lady Bellingham, ci-dessus mentionnés. Quant au malheureux mari, Antoine ne l'avait pas rencontré ; personne ne savait où il était.

Cependant Antoine n'était pas marié ; il avait atteint sa 37ème année. Il regrettait son beau pays et Détroit surtout. Dans ses lettres ils s'informait de tous ses parents et ses amis.

En 1819 il partit de Londres pour retourner à l'Isle-Bourbon. Là il épousa une demoiselle Giraud, dont le père était disparu en mer, en allant à Madagascar. Sa veuve était restée avec trois filles et trois garçons, établis dans l'Isle-Bourbon, dont deux étaient morts depuis. Antoine revint en 1821, dans un vaisseau français, et débarqua au Hâvre. Il alla s'établir à Tours où il passa le reste de ses jours. Il aurait bien aimé vivre au Canada plutôt qu'ailleurs, mais il craignait pour lui et sa femme les hivers rigoureux. Le climat des Indes avait altéré sa santé et il s'accommodait bien de celui de la France.

Il se plaint dans ses lettres de n'avoir eu que des revers de fortune depuis son retour en Europe. Outre sa part d'héritage entre les mains d'Inglis, Ellice & Cie, (£1761.13.5¾) il y avait ajouté £600 d'épargnes qu'il avait faites dans l'Isle-de-France. De plus il leur avait adressé des denrées de cette colonie, ne pouvant se procurer de l'argent qu'à de très grandes pertes, et sur lesquelles il avait perdu plus d'un tiers. Il n'a pu, ajoute-t-il, être payé en entier du prix d'une maison de sa femme à l'Isle-Bourbon, etc. " Daniel," continue-t-il, " a été " plus heureux que moi avec Ellice, il a reçu tout son argent et moi, après de " grands frais, je n'ai obtenu que la moitié du mien par les machinations de ces " banquiers : les scélérats ! " C'est pourquoi il veut tirer le meilleur parti possible de ses 1,200 acres de terre dont il peut disposer en Canada.

Il vivait à Tours avec néanmoins assez d'aisance, malgré ses pertes, pensant toujours au Canada et n'ayant aucune intention de se faire naturaliser en France, jouissant, dit-il, d'une assez bonne réputation sans cela. Les lettres du Canada lui font toujours un vif plaisir et il conserve toujours un ardent désir de revoir son pays. Le 5 octobre 1829, il écrit à Jacques pour lui exprimer son grand plaisir d'avoir reçu sa lettre, étant séparé de lui depuis si longtemps. " Je puis t'assurer que si je ne craignais pas la rigueur du climat et les frais de " voyage je me trouverais fort heureux de revoir encore une fois tous mes " parents et mes amis, et le cher pays de mon enfance, que je n'ai jamais oublié, " et auquel je pense toujours avec regret. Je ne puis t'exprimer les sensations " que j'éprouverais si jamais j'étais assez heureux de mettre le pied sur le sol " qui me vit naître. Dans mes songes, je m'y trouve souvent, mais hélas ! au " réveil tout a fui, et il ne me reste que l'illusion."

Il dit qu'il passe l'été à la campagne près de Tours, et l'automne il fait la chasse ; le gibier est rare, mais il y a une grande quantité de cailles.

" Je suis allé à Paris," écrit-il, " le 23 mars 1833, pour les noces d'une sœur de ma femme. J'y étais le jour de l'ouverture des Chambres, et sur le pont-royal, lorsque le coup de pistolet fut tiré au passage du Roi allant à la chambre des députés.... " La duchesse de Berri," continue-t-il, " qui était dans la Vendée depuis le mois de mai dernier, a été arrêtée à Nantes et conduite au château-

fort de Blay, près Bordeaux, où elle est prisonnière et paraît, d'après la plus part des journaux, être enceinte. Dans ce cas je pense que son parti sera nul."

Ce passage rappelle une autre arrestation à ce sujet faîte peu avant.

Mme. Veuve Selby, née Marguerite-Olivier Bâby (Toto), était allée voyager en Europe. Elle avait été bien accueillie par ses parents et présentée à la cour d'Angleterre. Lorsqu'elle débarqua en France, la police crut, en voyant une grande dame vêtue de deuil, avoir découvert la duchesse de Berry. Malgré, et même à cause de ses protestations, elle fut arrêtée et conduite à Paris. Heureusement qu'elle avait des lettres de recommandations à l'ambassadeur anglais qui la fit remettre immédiatement en liberté. On fit des excuses à Madame Selby et Louis-Philippe voulut pallier l'erreur commise en l'invitant à la Cour, où elle parut avec avantage, avec sa fille Jessie, qui toute jeune, chantait, dansait, et pinçait de la harpe à la perfection; si bien que la reine Amélie la complimanta en voyant tant d'agréments dans *cette petite charmante sauvagesse du Canada,* dit-elle, en souriant.

Antoine continua de correspondre avec la famille de Jacques, après la mort de celui-ci en 1833. Je remarque que dans plusieurs de ses lettres il demande quelles sont les armes de la famille. " Ayant fait toutes les recherches " possibles je n'ai pu rien apprendre de positif à ce sujet, dit-il. Je les ai " cherché à Londres et à Paris et je n'ai rien trouvé."

On voit par la correspondance d'Antoine qu'il possédait l'usage des deux langues; celle anglaise lui était plus familière.

J'ignore s'il est né des enfants de son mariage. Suivant ce que m'a appris son neveu, le Col. Bâby, il est mort à Tours en 1850.

Les terres échues à Antoine dans le Haut-Canada étaient les lots 1, 3, 4, 5, 7 et 8 dans le 6ème rang du canton Yarmouth, de 200 acres chacun. Ils ont été vendus par lui ou bien l'ont été pour taxes municipales.

***

11. *Louis* (Louison), né vers 1781, était le dernier des enfants vivants de Duperron. Il entra aussi dans l'armée, dans le 5ème de ligne. Dans l'automne de 1800 jusqu'à janvier 1801, je constate qu'il était à Sandwich, et occupé de chasse plutôt que d'autre chose. Dans le cours de l'été 1802 il partit pour rejoindre son régiment et fit naufrage sur l'Isle-de-Wight. Nous avons vu qu'il fut transféré dans le 69ème de ligne, et suivit son frère Antoine aux Indes et à l'Isle-Bourbon, où il devint capitaine dans le régiment de ce nom. Il fut tué là, en duel, vers 1812-13 (1).

Il était un terrible duelliste et dépêchait son antagoniste avec une

(1) ...After poor Louis' death (in duel) I sent a whole account of it to Bellingham in England, which I hope was forwarded to the family. It is too distressing to repeat (Lettre de Ant.-D. Bâby à Jacques, 2 fév. 1816.)

précision telle qu'il était redouté de ses compagnons d'armes, dont quelques-uns abandonnèrent, dit-on, son régiment

La triste fin de Louis causa une grande affliction à sa vieille mère, et un deuil profond dans la famille.

Les lots de terres qui lui appartenaient étaient les numéros 21, 22, 23, 25, 27 et 28 dans le même canton de Yarmouth, aussi perdus par vente pour taxes municipales.

CHAPITRE III

JACQUES BABY IIIe

Nous connaissons maintenant tant par la tradition que par des documents écrits et authentiques nos ancêtres maternels jusqu'à Jacques Duperron Bâby et ses enfants inclusivement. Le travail pour suivre la continuation de sa lignée est désormais plus facile, car nous avons en aide le témoignage vivant et parlant de notre vénérée mère, fille de Jacques, l'aîné des enfants de Duperron, et celui d'autres témoins vivants. L'amour profond qu'elle a toujours témoigné à l'auteur de ses jours, ses sentiments de tendresse, de soumission et de respect pour lui, qui ne s'étaient jamais démentis pendant sa vie, ont continué après sa mort avec la même piété filiale. Combien aussi en retour aimait-il sa fille unique ! Avec quelle complaisance il admirait ses belles qualités, son caractère aimable, son esprit sage et délié, son bon cœur et ce bon sens simple et naturel qui dérigait avec une droiture habituelle toutes ses actions. Il est vrai de dire que la base chez elle de sa conduite était fondée sur un sentiment profond de religion, dont elle avait été imbue dès son enfance. Les rapports entre le père et la fille ont été constants, et, chose remarquable, dans toute leur correspondance échangée depuis 1811 à 1833, où la mort la termina, le père n'a jamais eu occasion de faire un seul petit reproche à a sa fille.

Avec un semblable témoin, c'est une tâche douce et agréable que de laisser courir la plume, et se sentir animée d'une pareille inspiration.

Jacques Bâby, naquit sujet anglais, au Détroit, le 25 août 1763, durant le siège par Pontiac, et on lui donna le nom du frère aîné prédécédé. Son parrain fut Antoine Bâby, son oncle, et sa marraine dame Angélique Desrivières.

A l'époque où l'enfant fut en âge d'être mis à l'étude, il n'y avait pas alors dans le Haut-Canada d'institutions scolaires, ou du moins suffisantes, pour répondre aux vues de son père. En conséquence Jacques fut envoyé à Québec, pour faire son éducation au petit séminaire de cette ville. C'était la meilleure et la seule institution pour un cours classique en Canada. Elle avait remplacé le collège des Jésuites, dont le gouvernement anglais s'était emparé, l'ayant converti en casernes pour ses troupes après la conquête. En éloignant ainsi du toit paternel son fils et son frère François, qui le suivit peu après, leur père les avait mis sous la protection et les soins de leur oncle l'honorable François Bâby,

qui demeurait à Québec, en sorte que les deux enfants ne se trouvèrent pas tout-à-fait isolés de la famille.

Nous avons vu dans la biographie de Jean-Bpte. Casgrain, que parmi ses condisciples au même séminaire, se trouvaient de son temps les élèves Bâby, Pierre Bédard, etc, aussi M. Boissonault, plus tard curé de Saint-Jean-Port-Joly. Le système de régenter les écoliers, en vogue alors, était le plus primitif et celui indiqué par Salomon, c'est-à-dire de ne pas épargner la verge. La férule jouait le premier rôle, le *pensum* venait bien après. Jacques s'en ressentit et devint sourd d'une oreille ; ce qu'il attribua toute sa vie à un soufflet appliqué un peu trop rudement par un des régents. Je me rappelle que le curé Boissonnault m'a dit la même chose, et sur ce, ma mère me l'a répété depuis. Quoiqu'il en soit une autre raison engagea son père à le retirer de là, c'était pour le mettre entre les mains de son ami, le vénérable Jean-Bpte. Curateau, sulpicien, curé à la Longue-Pointe, et fondateur du collège Saint-Raphaël, devenu plus tard le collège de Montréal. Jacques continua là ses études pour venir ensuite les terminer à Québec pour les deux classes de philosophie.

Au sortir du collège son père, qui voulait le former en tout point, écrivit à M. François Bâby, de lui donner des maîtres d'escrime et de danse. C'est ainsi que le jeune homme acquit cette aisance de port et de maintien gracieux et distingué qui, accompagné des manières dégagées de l'homme du monde et joints à sa belle prestance, le firent admirer et tant rechercher par la belle compagnie.

Afin de compléter son éducation et lui donner un dernier poli, avant d'entrer la carrière de la vie pratique, son père qui l'aimait beaucoup et était fier de son fils, lui procura l'avantage d'aller voyager en Europe (1786) et le dirigea sur Londres, où il le présenta à ses amis et correspondants.

Doué d'un extérieur qui plaisait de prime-abord, et avec un gousset assez bien garni, il n'est pas étonnant que la fougue de la jeunesse dans un tempérament vif et bouillant, l'aît entraîné bientôt dans des folies si fréquentes à son âge. Pour son malheur il tomba dans les filets d'une actrice, qui les dressa si adroitement, qu'elle réussit à s'en faire épouser secrètement. Cet irrémédiable faux-pas fut la source pour lui et sa famille de longs déboires. Les lettres de son père exhalent son indignation et sa colère en apprenant une si pitoyable mésaventure. Il craignait de ne recueillir que d'amers chagrins des fruits de sa constante sollicitude et de son inépuisable libéralité pour cet enfant prodigue. Il le rappela aussitôt au pays et réussît à débarrasser son fils de cette femme moyennant une pension assez élevée, qui dura longtemps (1) (1802). Le châtiment qu'il infligea au jeune homme fut long et sévère,

---

(1) Madame Ross-Lewin (Archange-Bâby), qui élevait ma mère comme son enfant, quoique bonne au fond et d'un excellent cœur, avait parfois le mot mordant. Elle aimait beaucoup ma mère, ce qui ne l'empêchait pas de décocher devant elle des traits piquants dont ma mère, trop jeune, ne voyait pas alors toute la portée, mais qu'elle n'avait pas oubliés. " Il a coûté assez cher à la famille, celui-là," disait elle en parlant de son frère Jacques.

mais le fit rentrer en lui-même, et depuis lors il ne donna que des sujets de satisfaction à sa famille par une conduite régulière.

A son retour d'Europe Jacques Bâby s'initia aux affaires commerciales de son père, lesquelles étaient considérables, comme nous l'avons dit, et s'étendaient au loin parmi les tribus sauvages. En même temps il était chargé de la surveillance des diverses fermes et des moulins de la rivière Rouge. C'est ainsi qu'après la mort de son mari Madame Bâby put lui confier la gestion des biens, qu'il liquida à la satisfaction de la famille après que celle-ci eût été obligée d'abandonner le Détroit, cédé aux Américains.

Jacques Bâby était appelé fréquemment à Québec pour les besoins du commerce de la maison. Riche, bel homme, d'une éducation et d'une élégance parfaite, il y fit du bruit et eut du succès dans le monde. Durant son séjour il y menait bel équipage; les anciens m'ont parlé d'une magnifique paire de chevaux blancs, aux oreilles coupées, dont l'originalité attirait l'attention et contrastait avec son grand laquais, un noir, galonné de blanc

On s'etonnait, dans la société, que M. Bâby fréquentait, de voir qu'il ne paraissait pas songer à contracter une alliance en rapport avec sa position, car on ignorait celle que son imprudence lui faisait forcément subir. Il était fort recherché dans la compagnie des Dames et Mademoiselle Marguerite Tarieu de Lanaudière, qui a tenu, pour ainsi dire, le dernier salon (1848) de l'ancien régime à Québec, m'en a souvent parlé. " C'était un fort bel homme que votre " grand-père, m'a-t-elle souvent dit, et comme il était aimable et digne d'être " respecté comme il était." (1) Le souvenir qu'elle en conservait datait de loin et se reportait avec affection sur ma mère à laquelle elle témoignait beaucoup d'amitié. Mon frère aîné Charles et moi en ressentions les effets dans ses réceptions, auxquelles nous étions toujours invités.

M. Jacques Bâby était né et avait été élevé à l'ombre du drapeau britannique et demeura toujours ferme dans sa loyauté à la Couronne. La guerre de l'indépendance ne fit qu'affermir sa fidélité, à l'exemple de son père, dont il suivit les traces. L'estime et la confiance qu'il sut inspirer aux autorités gouvernementales firent apprécier son caractère, sa valeur et les services qu'il était appelé à rendre. Il acquit, à la suite, auprès d'elles une influence méritée et un crédit imposant.

Le colonel Simcoe, premier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, en fit son ami aussitôt qu'ils se connurent, (1792) le nomma Lieutenant du Roi, pour le comté de Kent, et peu après commandant des milices du comté avec le grade de colonel. En même temps il le mit en rapport avec le colonel England, commandant des troupes régulières du Détroit, pour organiser d'une manière effective les milices du comté. Conformément à ses instructions le colonel

(1) Tous les gouverneurs allaient saluer Melle. de Lanaudière. Quand l'aide-de-camp, vint la prévenir de la visite de Lord Elgin, (1846) elle lui fit réponse de vouloir bien présenter ses hommages à Son Excellence, et de lui dire, en même temps, qu'en lui rendant cet honneur Elle ne faisait que suivre l'exemple de ses augustes prédécesseurs.

Bâby dressa un rôle complet de tous les miliciens, officiers et soldats du comté de Kent, en les divisant par districts, suivant les localités indiquées par les noms français qu'elles portaient. Il est remarquable que les mêmes noms français, quoique la grande masse de la population soit devenue anglaise, aient été conservés pour la plupart jusqu'à aujourd'hui, tels que Détroit, la Côte-des-Ottawais, la Grosse-Pointe, la Côte-du-nord-est, la Côte-du-*sorouest*, la rivière Rouge, la Rivière-aux-Raisins, la rivière Sainte-Claire, la Rivière-aux-Ecores, Grosse-Isle, l'Isle-au-bois-blanc, etc.

Ce rôle des milices, dont j'ai une copie de la main de son auteur, montre un effectif de 678 hommes, presque tous canadiens-français. Il parait fait avec soin et forme une base sûre pour étudier et vérifier le mouvement de la population à cette époque.

Ces miliciens furent mis sur pied en 1794. On craignait des hostilités du côté des Etats-Unis.

La rétention du Détroit et des postes de l'ouest par l'Angleterre, depuis le traité de paix de 1783 fait avec eux, était une cause constante d'irritation. On ne s'entendait pas sur la fixation des bornes dans ces endroits. La prétention des Américains allait à réclamer tous ces postes. L'Angleterre maintenait une forte garnison au Détroit et comptait sur l'appui des sauvages comme une aide puissante pour conserver sa possession, car les Américains étaient alors en guerre avec les sauvages des environs et soupçonnaient fortement les Anglais de les inciter à les repousser. (1) Le général Wayne, commandant des forces américaines s'avança du Fort Washington vers la Miamis, où le gouverneur Simcoe avait fait construire un fort et établi une garnison.

Les troupes de Wayne ayant commis des déprédations et incendié des propriétés appartenant à des sujets anglais, Simcoe donna ordre au Colonel Bâby de s'assurer des pertes et de les vérifier. Il fallait beaucoup de discrétion et de prudence dans la crise survenue, d'autant plus que le gouverneur Simcoe n'était pas sûr des dispositions des habitants français du Détroit, chez lesquels il fallait maintenir, sans les froisser, la neutralité entre les américains et les sauvages ; les uns penchaient d'un côté, les autres de l'autre.

Wayne arrivé à la Miami attaqua les sauvages le 20 août Ceux-ci se voyant défaits vinrent se mettre à l'abri sous le canon du fort. Le commandant ne prit aucune part à l'engagement quoique Wayne fit tout ce qu'il put pour le provoquer. Chacun d'eux avait ordre de ne pas attaquer l'autre sans l'être le premier. Dans son histoire du Michigan (p. 195,) le juge Campbell rapporte que le colonel Bâby vint prêter main-forte aux sauvages dans cette occasion avec un corps de milices canadiennes. Il est difficile de le croire, puisque le gouverneur Simcoe ne lui en avait pas donné l'ordre et que dans une lettre

(1) Ces soupçons paraissent fondés, car le gouverneur Simcoe ne dissimula pas sa sympathie pour les Sauvages. Dans une lettre de lui au colonel Bâby, du 22 août 1794, il écrit : " If he (Wayne) advances I hope the Indians will beat him and take the cannon "which I suppose he must be drawing after him from Washington."

datée deux jours après il l'approuve complètement: Vous avez agi, écrit-il, " d'une manière admirable, autant que je puis en juger par ce qui a été fait, et " j'espère aller sous peu vous en témoigner en personne mon entière satisfac- " tion."

Le traité de " Jay ", conclu en novembre 1795, mit fin aux hostilités qui paraissaient devoir surgir entre les Anglais et les Américains. Il fut ratifié la même année. Il stipulait l'établissement de nouvelles bornes et que Détroit serait remis aux Etats-Unis, en juin 1796, avec d'autres postes. Cet événement obligea la famille Bâby, qui tenait à son serment d'allégeance, d'abandonner la ville et sacrifier les propriétés qu'elle possédait sur le sol devenu du domaine de la république américaine.

Le dévouement du Col. Bâby, son activité et son zèle pour le service du gouvernement avaient déjà été signalés par le Lieutenant-Gouverneur Simcœ au Gouverneur-Général et aux ministres en Angleterre. Depuis qu'il avait pris le gouvernement du Haut-Canada, Simcœ était entré en communication constante avec le Col. Bâby et sa correspondance démontre l'estime qu'il avait conçue de sa personne et de la solidité de son jugement. En organisant le régime nouveau qu'il venait inaugurer dans le Haut-Canada, il avait jeté les yeux sur lui comme sur un des personnages les plus capables de l'aider dans son administration, et il écrivit au ministre des colonies le 23 novembre 1792, qu'il avait mis son nom dans les commissions reçues en blanc pour la création d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif dans la province, en le nommant pour le district du Détroit, " M. Bâby étant," dit-il, de beaucoup le principal " colon français de la circonscription." Sa Majesté agréa ce choix en confirmant par un brevet signé de sa main et scellé du grand sceau du Royaume-Uni, la nommination à vie de l'honorable Jacques Bâby à la charge de Conseiller Législatif, et l'adjoignit en même temps à son conseil comme conseiller-exécutif dans sa province. En entrant en fonctions dans ces deux charges le titulaire n'était âgé que de trente ans.

Il nous est agréable de pouvoir assurer d'avance que dans l'exercice des devoirs importants qui lui furent ainsi confiés, et qu'il remplit pendant l'espace de quarante ans, il se maintint dans une conduite non seulement sans reproche, mais même à l'abri de tout soupçon. Il devint l'homme de confiance et l'ami personnel des divers gouverneurs qui se succédèrent dans le Haut-Canada, et entre autres de Sir Francis Gore et de Sir Perigrine Maitland.

Après la rectifications des frontières et la remise de Détroit, les rapports entre les deux pays n'en continuèrent pas moins à être tendus, et étaient guidés par l'appréhension que les hostilités pouvaient bientôt recommencer. De chaque côté on se tenait sur l'éveil, au cas de cette éventualité, en organisant les milices. Mais le point important que chaque gouvernement s'efforçait d'emporter dans cette localité du Détroit, était l'appui, au besoin, des nations indiennes, alors nombreuses dans les environs.

Le gouverneur, pour mieux réussir à se les concilier et les ranger de son

côté, choisit à cette fin M. Bâby et lui confia l'emploi de député-surintendant-général du bureau des Sauvages. Il lui associa l'honorable Alexander Grant, dé à son collègue comme conseiller législatif, et le colonel Thomas McKee, homme d'expérience, qui avait une grande influence parmi les diverses tribus pour les avoir beaucoup fréquentées, les avoir conduites en guerre, et connaître leurs langues.

Les principaux devoirs des surintendants consistaient à maintenir avec elles les anciens traités, ou les renouveler, à écouter leurs plaintes et redresser leurs griefs, vrais ou imaginaires, les traiter avec égards et conserver leurs coutumes, en un mot, dans leur langage " tenir luisante la chaîne d'amitié et " leur assurer que le feu de leurs conseils serait entretenu." M. Bâby et ses collègues étaient aussi chargés de leur distribuer chaque année les présents accoutumés, en armes, munitions, vivres, vêtements, etc. Un autre point important consistait à surveiller au loin les agissements des nations rivales sur le Mississipi et dans le Wisconsin et particulièrement les Renards et les Folles-avoines. M. Bâby s'acquitta, grâce à l'assistance de ses collègues, d'une manière efficace de ces devoirs multiples et sut conserver l'amitié de toutes ces tribus qui demeurèrent fidèles aux Anglais.

***

Durant un voyage que M Bâby fit à Québec en l'hiver 1801, il apprit la mort de celle à qui il avait imprudemment lié son sort. Ainsi délivré de cette entrave il songea à former une alliance convenable à sa position et épousa l'année suivante Delle Elizabeth Abbott, fille de feu l'honorable James Abbott, juge à Détroit, et de la baronne Von-Brocklowe, native d'Albany et d'origine hollandaise. Le juge Abbott, décédé en 1800, avait été très lié d'amitié avec M. Bâby, et il l'avait nommé exécuteur de ses dernières volontés conjointement avec James Abbott, son fils aîné. Cette famille était une des premières de l'endroit et à la tête d'un établissement de commerce riche et prospère. Je renvoie à l'appendice G pour la généalogie de cette famille de notre aïeule maternelle.

Après la liquidation des affaires de la succession de son père M. Bâby était passé à Sandwich du côté du territoire britannique, (1) mais il lui restait la grande propriété et les moulins de la rivière Rouge du côté américain qui lui étaient échus en partage.

Lors de son mariage il avait déjà à Sandwich un établissement de commerce considérable en société avec son frère Jean-Bste. — et il acquit là de plus le 11 juillet 1805 de Guillaume Monforton, notaire, et de Marie-Louise Surmande, son épouse, une terre et habitation de un arpent de front sur quarante

(1) Je n'ai pu trouver une date précise de l'établissement de Jacques Bâby à Sandwich. Toutesfois suivant un énoncé dans un certificat à lui, donné par le Juge Powell le 2 juin 1817, au sujet des pertes subies sur ce domaine pendant la guerre de 1812, il aurait laissé le Détroit peu après 1796.

de profondeur, sur laquelle il bâtit ou paracheva une grande résidence et magasin. C'est la maison qui existe encore aujourd'hui sur le bord de la rivière. Ses solides fondations, de plus de trois pieds d'épaisseur, ses lambourdes en chêne, ses menuiseries en noyer noir ont été construites pour la durée, ainsi qu'on bâtissait alors. L'ancien usage d'avoir pignon sur rue, cour intérieure, et dépendances encloses, a été observé. Son jardin s'étendait ju-qu'à la rivière et un grand verger à l'est. Vis-à-vis, un quai donnait accès à la navigation. (Voir la vignette et la description de cette maison *" Souvenirs of the Past"* by W.-L. Bâby, p. 117.) C'est là que ma mère et ses cinq frères sont nés. Cette maison paternelle était tombée dans son lot, lors du partage de la succession de son père, mais elle consentit à en faire échange en faveur de son frère Charles, qui l'a toujours habitée de son vivant. Elle a passé en mains étrangères depuis une dizaine d'années. Bien des souvenirs s'y rattachent, mais s'en vont disparaissant dans le gouffre du temps. M. Jacques Bâby y vivait heureux, tranquille, dans l'aisance, dirigeant son négoce, cultivant ses fleurs, soignant ses oiseaux, plantant et greffant son verger, jusqu'à ce qu'elle fut saccagée et pillée par le général Hull en 1812.

Entre temps survint en 1807, l'engagement naval entre le *" Cheasapeake"* et le *" Léopard,"* qui fit surgir une recrudescence d'animosité entre les Etats-Unis et l'Angleterre. L'on s'attendait d'un jour à l'autre à une déclaration de guerre par les Américains. Ils dirigèrent en même temps des troupes sur Détroit pour renforcer la garnison. Le général Hull qui y commandait s'y fortifia en faisant agrandir et réparer les palissades par les milices, qui furent mises sur pied, et il approvisionna la place.

Les Américains étaient profondément alarmés par la crainte que les Sauvages ne prissent le parti des Anglais et ils étaient sous l'impression que le gouvernement du Canada les incitait à commencer les hostilités. La situation particulière des Canadiens-français qui habitaient le Détroit et ses environs, ne rassurait pas le général Hull sur leur fidélité, à cause de leurs liens de parenté et rapports d'amitié avec leurs nationaux sur la rive opposée. Il redoutait aussi les Anglais qui étaient restés dans la ville après sa remise, car il était survenu une entente entre les citoyens des deux origines de ne rien entreprendre l'un contre l'autre, mais d'attendre les événements et le résultat final de la guerre.

Sur ces entrefaites les habitants de la rive sud, qui ne voyaient pas sans inquiétude ces préparatifs, appréhendaient une descente chez eux. Des têtes chaudes firent répandre le bruit, qu'avant même une déclaration de guerre, un parti de pillards devait traverser la rivière, s'emparer des magasins et des demeures des particuliers et saccager les environs. Sur ce, une vingtaine de personnes, marchands anglais pour la plupart, s'alarmèrent. S'étant réunis ils vinrent exposer par écrit leurs représentations au colonel Bâby, se plaignant de l'insuffisance des milices pour les protéger. Celui-ci, qui avait eu l'œil vigilant sur toutes les démarches de l'ennemi et vu également au bon ordre de ses

milices, reçut la députation avec courtoisie, mais avec fermeté, de manière à apaiser les craintes de ces députés et en même temps leur faire comprendre que la prudence requérait de ne pas alimenter eux-mêmes la cause de leurs alarmes. Le gouverneur Gore, mis au courant de ce qui se passait, écrivit au col. Bâby : (le 26 novembre) " I have great pleasure in conveying to you my entire appro- " bation for your wise conduct..... be assured of the favorable opinion I " entertain of yourself and your brother."

Heureusement qu'une rupture entre les deux peuples n'eut pas lieu cette fois, car Détroit contenait 7 à 800 hommes de troupes qu'il aurait été difficile d'arrêter dans une invasion subite le long de la rivière.

L'été suivant le gouverneur Gore vint à Amherstburg et ne pouvant se rendre à Sandwich, comme il se l'était proposé, il invita le col. Bâby et son frère François, à venir le rencontrer là, afin de se consulter ensemble sur les affaires de ce district.

Le col. Bâby profita de cette occasion pour rappeler au gouverneur les états de services du col. Caldwell, son beau-frère, et les affreux traitements que les Sauvages lui avaient fait subir (1) durant la guerre de 1775. Le gouverneur manifesta son intention de récompenser ce brave militaire; ce qu'il fit peu de temps après.

La guerre, qui menaçait d'éclater depuis longtemps, fut enfin déclarée. Nous allons voir les Bâby, tant dans le Haut que le Bas-Canada, s'armer de nouveau pour la défense du pays et témoigner de leur attachement et fidélité à la Couronne. Les hostilités commencèrent à Amherstburg, le 2 juillet 1812, par la prise, à son passage, de la goëlette *Cuyahoga*, qui portait le pavillon américain et des dépêches au général Hull. Ces dépêches contenaient ses instructions et l'état de ses forces. Dix jours après Hull traversa avec ses troupes vis-à-vis de Détroit, à trois milles au-dessus de Sandwich, et vint s'emparer du village là. Il établit son quartier général dans la maison du colonel François Bâby, en face de Détroit et, contrairement au droit des gens, il envoya piller la demeure et les magasins du colonel Jacques Bâby par un ordre écrit de sa main. Les deux frères étaient alors à leur poste avec les troupes anglaises cantonnées à Amhersburg, cinq lieues plus bas.

Madame Jacques Bâby avait été forcée de s'enfuir de sa maison quand les batteries avaient ouvert le feu de la rive opposée. Elle alla se mettre hors de portée dans les concessions en arrière, emmenant avec elle ses cinq enfants, dont le dernier, William, n'avait que deux mois. Il n'y avait aucun endroit fortifié pour trouver ailleurs un refuge. "Combien de fois," écrivait-elle à madame Ross-Lewin, à Québec, " n'ai-je pas remercié Dieu que ma chère petite Eliza " n'était pas là pour être témoin de notre détresse." (2) Vers la fin de novembre elle était revenue à sa demeure, mais ses alarmes, comme celles des autres, étaient continuelles par des rapports fréquents, annonçant que les ennemis arri-

(1) *Les Anciens Canadiens*, De Gaspé, p. 199 et 235.

(2) Lettre du 26 novembre 1812.

vaient à leur porte. " Dieu nous en préserve," continua-elle, " car nos forces " sont bien inférieures aux leurs dans nos endroits, ce qui est d'autant plus " alarmant pour nous, situés comme nous le sommes à l'égard des Sauvages, qui " redoutent leur grand nombre."

Pour comble de malheur une maladie épidémique s'était répandue et sévissait cruellement dans les environs. Elle-même allait en être une des victimes, et comme si elle en avait eu un pressentiment, elle avait ajouté à sa lettre ci-dessus, quelques mots pour sa fille et qui devaient être ses derniers adieux. Elle terminait en bénissant sa chère enfant: — " God bless you, my dear " Eliza, is the prayer of your affectionate mother, E. Bâby."

Revenons maintenant aux mouvements du général Hull. Aussitôt qu'il eut mis pied à terre sur le sol du Canada, il lança une proclamation invitant tous les Canadiens à se joindre aux Américains, mais elle n'eut pas d'effet appréciable. Le 17 juillet le col. Cass avec 280 hommes poussa une pointe jusqu'à la Rivière-aux-Canards et s'empara du pont, mais il dut rebrousser chemin aussitôt. Le 24, le général McArthur tenta de repousser les Sauvages de la Rivière-aux-Dindes, mais fut forcé de battre en retraite avec une perte de six hommes. Ce fut le premier sang versé. Le fameux chef sauvage Tecumseh avait pris le parti des Anglais et déploya toute sa valeur. Suivi de ses guerriers et accompagé d'un renfort que lui dépêcha le général Brock, il alla (4 août) intercepter à Brownstown, le major Van-Horn, qui allait au-devant du capitaine Brush pour lui servir d'escorte, lequel arrivait avec un convoi de vivres et de nouvelles milices. L'attaque fut si soudaine et si bien dirigée que les troupes américaines se replièrent et qu'il s'en suivit une déroute complète vers la ville. Hull à la vue de ce désastre tint un conseil de guerre où il fut décidé d'attaquer immédiatement le fort Malden (Amherstburg). Mais dans la nuit du même jour il émana un ordre contraire, et dans la nuit suivante, du 7 au 8 août, il évacua Sandwich en toute hâte et repassa la rivière. Le 9 il fit une tentative en envoyant le colonel Miller avec 600 hommes pour déloger Tecumseh campé près du village de Monguagon. Celui-ci tint ferme, parvint à repousser l'attaque et poursuivit l'ennemi jusque sous le Fort.

Le 13 août le général Brock sortit de Amhersburg et vint poser ses batteries en face de Détroit. Il fit sommer Hull de se rendre, sinon qu'il commencerait le bombardement. Le 16, il avait ouvert le feu dès l'aube du jour et fait en même temps traverser ses troupes, qui débarquèrent à l'embouchure de la Rivière-aux-Raisins, ayant réussi à opérer leur passage et rejoindre Tecumseh dès les huit heures du matin. Brock se mit de suite en marche vers la ville. En voyant ces troupes s'avancer si promptement, le général Hull, soit lâcheté, soit qu'il eût perdu la tête, arbora sans coup férir le pavillon blanc, et envoya un aide-de-camp, son fils, pour capituler. A midi le général Brock entrait dans la ville par un côté, tandis que de l'autre la garnison, forte de 2000 hommes, évacuait la place, abandonnant 43 pièces de canon, 24,000 fusils et une quantité de munitions et de vivres.

Le drapeau anglais fut arboré de nouveau sur le fort et le colonel Proctor y fut laissé commandant avec une garnison de 250 hommes.

La honteuse capitulation de Hull et le pillage des maisons des deux colonels Bâby sont restés comme des taches ineffaçables imprimées à sa mémoire. Sa condamnation devant une cour martiale pour lâcheté a mis le sceau du déshonneur à son nom.

Le succès continua à seconder les armes britanniques. Le 22 janvier suivant, Proctor alla à la rencontre du général Winchester arrivé à la Rivière-aux-Raisins avec de nouvelles troupes. Il l'attaqua avec l'aide des Sauvages et le tailla en pièces. Ceux-ci exercèrent les cruautés les plus barbares sur les vaincus, qui furent massacrés ou brûlés. Le petit nombre de prisonniers qu'ils firent furent amenés à la ville et ils les colportèrent en vente par les rues. Les colonels Jacques et François Bâby et Elliott rachetèrent plusieurs de ces malheureux captifs. (*Campbell*, p. 349.)

Cette victoire eut un grand retentissement, et l'Assemblée Législative de Québec, aussitôt qu'elle l'apprit (12 février) vota des remerciements au général Proctor et à ses officiers et soldats ; mais son triomphe perdit beaucoup de son lustre quand on apprit les affreux massacres qu'il eut dû ou pu empêcher, du moins en partie.

Pendant ce temps la ville de Détroit et les environs étaient inondés de Sauvages, hommes, femmes et enfants, formant au delà de 1200 bouches affamées qu'il fallait nourrir et entretenir ; ce qui faisait craindre la famine. Les Canadiens pour éviter d'être molestés et réquisitionnés par eux avaient marqué en rouge leurs demeures et leur bétail. On voit par là combien ils étaient aimés en comparaison des Anglais.

Au printemps suivant, Proctor tenta d'enlever le fort Meigs, dans la vallée de la Miamis, où les Américains s'étaient retirés. Il fit voile de Malden le 5 mai, suivi de Tecumseh qui commandait 1500 guerriers ; mais il abandonna soudainement l'entreprise. Il congédia les miliciens, gens tirés en grande partie de la campagne et qui avaient besoin d'aller ensemencer leurs terres. Ces miliciens rentraient mécontents dans leurs foyers. Ils avaient été enrôlés l'été précédent durant la saison des récoltes et ils n'avaient pu les recueillir. Leurs femmes et leurs enfants étaient restés dans la pénurie depuis leur départ. Et quoiqu'on eût promis de les indemniser de leurs pertes on n'en fit rien. Le colonel Bâby s'était adressé, dès le commencement de l'année, aux autorités pour faire remplir cette promesse, mais sa supplique ne fut pas écoutée. Il est vrai qu'on nomma une commission pour régler les réquisitions de vivres, transports, etc., mais les pertes de moissons furent mises de côté.

M. Bâby fut nommé un des membres de cette commission, (1) mais il ne put obtenir, malgré ses efforts, aucune indemnité à ce sujet pour ses braves

(1) Le 2 février 1813, le Col. Henry Proctor, commandant, nomma James Bâby, Wm. Hands et James Wood, pour examiner les réclamations pour pertes durant la guerre.

miliciens. Lui-même, comme membre de cette commission, ne voulut pas alors faire de réclamation pour les pertes qu'il avait subies par le pillage ordonné par le général Hull. Ce ne fut qu'en juin 1817 qu'il présenta un état de ses pertes, assermenté devant le juge en chef Powell, et accompagné de l'ordre même de Hull. Au bas mot elles se montaient, pour le pillage de sa demeure seule, à la somme de £597-16-8. Il en éprouva une autre sur ses propriétés situées sur le côté américain, par suite de la même guerre, dans le cours de l'été. Le général Proctor ayant été obligé de battre en retraite, pour, finalement, aller se rendre à l'ennemi sur la Tamise, et ses Sauvages se voyant laissés seuls aux prises avec l'ennemi, incendièrent dans la nuit du 26 septembre les moulins à farine sur la Rivière-Rouge. Les Outtawais avaient pris ce voisinage pour leur campement ordinaire, et lorsqu'il fallut l'évacuer, le sort des armes étant changé, ils détruisirent tout, non pas dans la vue de faire tort au col. Bâby, qui était leur ami, mais dans le but de couper les vivres à l'ennemi en l'empêchant de se servir des moulins. De même ils allèrent incendier, le 3 octobre, les moulins sur la Tamise. Ceux de M. Bâby avaient une valeur considérable par leur rendement ; l'un était un édifice en pierre de quarante-cinq pieds de front sur trente pieds de profondeur, avec deux paires de moulanges et un service complet. Il avait coûté pour le moins un millier de louis. Il en avait refusé un prix de £1,800. Le tout fut perdu sans ressource. Cette seconde perte devint un désastre pour lui par ses conséquences. Le commerce de fourrures avait été mauvais depuis quelque temps, et la guerre était venue l'entraver davantage. Les prix avaient tellement baissé sur le marché de Londres que la vente des pelleteries expédiées ne put faire face aux paiements dus. Pour faire honneur à ses engagements, M. Bâby avait passé spontanément en garantie, à ses correspondants de Montréal, ses terres et autres biens, pour assurer leurs créances contre la maison sociale de Bâby & Frère. Cette cession comprenait les terres et les moulins de la Rivière-Rouge. Mais ses créanciers reposaient une telle confiance dans sa probité qu'ils lui avaient laissé l'entière disposition de ces biens pour en tirer le meilleur parti dans leur intérêt commun. Ce que M. Bâby fit par la vente à sacrifice de cette propriété, qui a pris aujourd'hui une si grande valeur, comme nous l'avons vu plus haut.

Il n'avait pas voulu, par délicatesse, mettre devant la commission dont il était membre, une demande d'indemnité. Plus tard, en 1817, il transmit cette demande à l'Angleterre, en l'appuyant des certificats les plus formels du juge en chef Powell et des juges Campbell et Scott, mais il n'en obtint rien. Il fit une nouvelle tentative devant une autre commission nommée en 1823, mais les documents, à l'appui, qui avaient été ci-devant envoyés en Angleterre à son ami l'ancien lieutenant-gouverneur Gore avec sa première demande, ne purent être retrouvés et l'affaire en demeura là.

Au milieu des calamités de la guerre et du délabrement de sa fortune un plus grand malheur vint le frapper. La Providence lui envoya une épreuve terrible et inattendue en lui enlevant sa plus chère affection. Son épouse fut

emportée par les fièvres qui sévirent dans Détroit et ses environs durant l'hiver 1812-13 ; la ville et les environs en furent ravagés et la garnison décimée.

On peut concevoir la douleur de cette cruelle séparation par l'éloge que l'évêque Strachan a fait de cette excellente femme. L'union des époux était cimentée par un amour fondé sur une grande estime mutuelle et le don de savoir se faire aimer. Leur demeure était embellie par la naissance de six enfants, qui faisaient leur joie et leur bonheur. Bonne épouse et bonne mère, le courage et l'abnégation qu'elle avait montrés en consentant à éloigner sa fille, pour son éducation catholique, à Québec, témoignent d'une belle âme et a toujours impressionné ma mère.

La défaite de Proctor sur la Tamise, sans combattre pour ainsi dire, et malgré la résistance et la bravoure de ses officiers, qui brisèrent leur épée de rage, fut une nouvelle calamité pour le col. Bâby, qui vit périr Tecumseh à deux pas de lui, fut pris et fait prisonnier par le général Harrison. Celui-ci vint établir ses quartiers à la maison de Sandwich, où, renfermé dans sa propre maison, le col. se vit traiter par le général Harrison avec toutes sortes d'égards.

Il fut relâché quelque temps après.

Le chagrin, les revers de fortune et les fatigues de la guerre minèrent la santé du col. Bâby, et par ordonnance du médecin il dut se livrer au repos complet. Aussitôt que la paix fut rétablie il descendit à Québec (1815), où il comptait un grand nombre de parents et d'amis, tels que son oncle l'honorable François Bâby, le greffier Perrault, St-Georges Dupré, Ross-Lewin, Allison, MM. De Gaspé, De Léry, de Salaberry et l'évêque Plessis, avec lequel il correspondait. Sa fille unique y était depuis 1811 pour son éducation et ses fils aînés devaient aussi y être placés ensuite dans le même but. Arrivé à Québec il se mit jusqu'en 1816, sous les soins du Dr. Fargues, médecin en renom, chez sa sœur qui avait épousé M. Ross-Lewin, le major de ville. Cette année s'écoula à suivre le traitement du médecin, qui le maintint toujours en repos à cause d'une plaie invétérée à la jambe. Mais il était difficile de le tenir en place et il enfreignait de temps en temps l'ordonnance du médecin pour visiter ses amis. Il se distrayait dans la compagnie de sa fille, la vie en famille, et le commerce de quelques amis intimes. Madame de Léry écrivait qu'elle le préférait à tout autre pour la partie de *whist*, tant elle le trouvait bon et agréable joueur.

Sur ces entrefaites la charge d'inspecteur-général dans sa province étant devenue vacante on jeta les yeux sur lui pour la lui offrir. Ses états de services en temps de paix et durant la guerre, les pertes qu'il avait subies pour la défense du territoire et pour rester fidèle au drapeau britannique, lui donnaient un titre à la reconnaissance du gouvernement, joints à son désintéressement et à son mérite reconnus. Ces motifs engagèrent le lieutenant-gouverneur à lui offrir cet emploi. Il l'accepta et en remplit les fonctions jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 17 ans, et, on peut ajouter, à la satisfaction générale. Car il est digne de remarque, et agréable de pouvoir constater, que pas une plainte ne

s'éleva contre sa conduite, quoiqu'il eût à surveiller toutes les diverses branches de l'administration et à se prononcer sur un bon nombre de points difficiles à régler, où les intéressés étaient nombreux et les intérêts en jeu souvent très élevés. Néanmoins telle était la confiance qu'on reposait en lui et l'ascendant que son caractère de probité et de justice lui avait acquis, qu'on n'entendit pas même un murmure contre lui.

Peu de temps après il fut appelé à la présidence du Conseil Législatif de sa Province, qui était le poste le plus honorable auquel on pouvait aspirer.

Jouissant ainsi de l'estime et de la confiance générale, il était naturel qu'il fut choisi pour le règlement des affaires publiques les plus importantes. En 1824 il fut nommé arbitre pour déterminer les limites entre les provinces du Haut et du Bas-Canada, afin de mettre à effet l'acte impérial (3ème Geo. IV, ch. 119.) passé à ce sujet. Il termina, avec la coopération de son collègue pour le Bas-Canada, (1) l'honorable James Irvine, un litige qui datait de 1794.

Comme cette affaire exigeait sa présence à Québec, il y prolongea son séjour jusqu'à la fin de la saison, afin d'assister au mariage de sa fille avec M. Charles-Eusèbe Casgrain, avocat, à Québec, qui eut lieu de 26 octobre 1824, et fut béni par Mgr Plessis, évêque de Québec.

Dans l'été de 1826, les jeunes époux allèrent rendre visite à M. Bâby, qui demeurait à York (Toronto), car les devoirs de sa charge l'avaient obligé d'abandonner sa belle résidence à Sandwich. Le plaisir de revoir ses enfants fut doublé par un témoignage flatteur de l'estime qu'on lui portait et qui le toucha sensiblement. Tous les citoyens marquants et toutes les dames de la ville s'empressèrent de venir saluer le jeune couple et de leur faire un accueil des plus bienveillants. Ma mère a toujours conservé un souvenir agréable de son séjour à York, comme aussi de sa visite, dans la même occasion, aux chutes de Niagara, chez M. Thomas Clarke, un ami de cœur de son père, lequel les avait tous invités et les accueillit avec une aimable hospitalité.

Lady Maitland, l'épouse du lieutenant-gouverneur, et fille du duc de Richmond, résidait alors à Niagara, où était le siège du gouvernement du Haut-Canada. Elle avait bien connu ma mère à Québec pendant que le duc de Richmond y était gouverneur. Elle lui témoigna, avec une amabilité charmante, son plaisir de la revoir.

En repassant à Niagara, à son retour des Etats-Unis, ma mère, qui en avait déjà parlé, obtint, par l'entremise de madame Clarke, le consentement de son père de laisser prendre son portrait, en profitant du passage d'un artiste nommé Stephen qui se trouvait sur les lieux. C'est le portrait (2) que l'on

(1) Lettre de James Irvine, 31 juillet 1824, adressée à l'hon. James Bâby aux chutes de Niagara.

(2) Il fut terminé en mars 1827, voir lettre de J. Bâby. — Le peintre Théophile Hamel en a fait une copie pour la galerie des présidents des Chambres, et elle se trouve au parlement d'Ottawa. Une lithographie en a été faite à Paris, chez Frick, aîné et fils, mais elle est peu ressemblante.

voit au salon du manoir de la Rivière-Ouelle, et le plus ressemblant des quatre qui existent de lui. Il y en a un chez M. Frank Bâby, son petit-fils, à Toronto, et un autre chez W. T. Casgrain, aussi son petit-fils, à Milwaukie. Un quatrième, peint en miniature, à l'huile, par madame Pringle, sa belle-sœur, a été retrouvé il y a peu d'années et remis au sénateur C.-E. Casgrain, de Windsor. C'est celui dont M. Bâby disait que c'était une bonne caricature.

Le genre de vie que M. Bâby menait à York lors de la visite de ma mère était simple, aisé et confortable. Ses cinq fils demeuraient avec lui et les aînés avaient l'intendance de la maison à tour de rôle, chaque semaine. La vieille Thérèse, l'ancienne esclave, (1) continuait d'être la cuisinière ; une servante, et un seul autre domestique remplissaient le reste du service. Invariablement il y avait un couvert ou deux mis pour les survenants. Car, lorsque dans le cours de la journée M. Bâby avait l'occasion de rencontrer quelque ami particulier, il l'invitait, sans plus de cérémonie, à venir partager son diner. Il recherchait volontiers pour lors les agriculteurs intelligents, et aimait causer avec eux d'agronomie ; lui-même était un herboriste et un horticulteur entendu. Le verger qu'il avait planté à Sandwich avait très bien réussi et donnait des fruits magnifiques de plusieurs espèces. Quelques-uns des poiriers plantés de sa main existent encore, et la belle pomme " Bourassa," si répandue aujourd'hui, provient d'un sauvageon qu'il avait apporté de la Pointe-Lévy, de chez un cultivateur de ce nom.

Ses délassements habituels consistaient dans la culture de son jardin, le soin de ses oiseaux, dont il avait formé une belle volière, et dans la pêche, son plaisir favori. Pour se procurer cet amusement, il avait acquis sur les bords de l'Humber, à quelques milles de Toronto, une terre d'une bonne étendue, laquelle est devenue la propriété de M. Frank Bâby, son petit-fils. C'est dans cet endroit champêtre qu'il allait se reposer des labeurs du jour, en compagnie de ses enfants, et accompagné d'un ami ou deux. Son fils William, qui vit encore (1895), me racontait il n'y a pas longtemps, que les passants s'arrêtaient pour voir défiler leur parti de pêche, le père en tête, les fils à la file, suivant l'âge, portant, qui, le panier aux provisions, qui, les perches de lignes, qui, le fusil, etc., et William, le plus petit, fermant la marche avec la boîte aux vers et les mouches.

C'est au milieu de ces plaisirs tranquilles, par lesquels seuls il aimait à se délasser de son assiduité constante à ses devoirs officiels, que s'écoulaient doucement les jours de M. Bâby. Il y ajoutait le commerce intime et journalier de quelques amis, entre autres du révérend M. Strachan, devenu évêque anglais de Toronto. Cependant rien ne put le consoler de la perte de sa bonne

---

(1) Elle était mulâtresse et avait été achetée, le 2 juillet 1785, à l'âge de 24 ans avec son enfant Léon, âgé de 2½ ans, par Jacques-Duperron Bâby, de Jacques Campeau, exécuteur de la succession de Louis Viviat, pour le prix de 1800 lbs. $300. (*Archives d'Ottawa, Rég. des notaires, vol. III, p.* 67). Elle est morte à York, le mardi, 1er décembre 1826, âgée de 65 ans.

épouse Cette séparation avait brisé toute son existence et pesait sans cesse sur son cœur. Il ne recherchait d'autres consolations que dans la religion, et ses pensées s'étaient tournées davantage de ce côté pour en pratiquer plus assiduement les devoirs, et aider les autres dans la même voie.

A cette époque il n'y avait pas d'église catholique dans la ville naissante de York, et les fidèles n'étaient pas nombreux et pas riches. Il se mit à l'œuvre pour bâtir une chapelle et se montra à la tête pour donner l'exemple. Il fit une collecte (*souscription*) parmi ses amis, tant catholiques que protestants, et put, en 1822, commencer les fondations d'un petit édifice qu'il put voir suffisamment terminé en février 1824 pour y célébrer les offices divins. Le curé de King-ton, l'abbé Fraser, vint alors l'inaugurer, et l'abbé Browley, jeune prêtre récemment venu d'Irlande, fut chargé des fonctions curiales. Auparavant le service se faisait dans la maison de M. Bâby (1) par l'évêque McDonnell, qui avait sa retirance là quand il venait à la ville. Une belle et vaste église remplace aujourd'hui la modeste chapelle.

M. Bâby continua jusqu'à sa mort de prélever la collecte nécessaire pour l'entretien du culte et du desservant, et parvint à terminer l'intérieur de la chapelle. Catholique sincère et fervent, il était grave et digne dans l'accomplissement des devoirs extérieurs de religion. Quand, il voyait quelqu'un faire sur soi précipitamment le signe de la croix et trop à la légère, comme on le voit assez souvent, il lui échappait de demander si cette personne chassait les mouches. Ma mère me racontait comme elle était édifiée de le voir suivre la procession du Saint-Sacrement par le respect profond qu'il y apportait : " j'ai vu alors," ajoutait-t-elle, " de grosses larmes lui couler sur les joues."

Ma mère, éloignée jeune de la maison paternelle, regrettait d'avoir peu connu son père dans son enfance, en se rappelant combien il était bon et affectueux pour ses enfants et surtout pour elle. Parmi ses premiers souvenirs elle rappelait qu'il les faisait glisser l'hiver dans un grand traîneau sur la déclivité qui descend à la rivière en face de la maison de Sandwich, et que, dans l'été il allait tous les matins baigner à la rivière son petit frère Edouard, malade en langueur, pour lui donner des forces. Elle allait alors à l'école anglaise, bâtie sur la lisière du chemin, au bas du village, et soutenue par le gouvernement, où enseignait un monsieur Pringle. L'école était fréquentée par les enfants de son âge, garçons et filles, protestants et catholiques. Les Elliott, Askin, Abbott, en étaient. Elle avait été récemment construite, car ma mère disait avoir joué en courant sur les lambourdes pendant la construction. Elle n'avait appris et ne parlait que l'anglais jusque là, et comme cette école était insuffisante, ses parents durent l'envoyer à Québec, où elle descendit en septembre 1811, non encore âgée de huit ans. Elle ne revit son père ensuite qu'en 1815. " Il m'en souvient bien," me disait-elle, " c'était le 7 mai, le jour de ma première communion aux Ursulines. Thérèse Perrault, devenue madame Bender, vint me dire que mon père était arrivé du Haut-Canada. En effet il vint le lendemain avec

(1) Cette maison a disparu pour faire place à l'élargissement de la rue.

mon oncle Ross-Lewin, et quand je le vis au parloir il était tourné dans l'embrasure de la fenêtre et pleurait abondamment en cachant ses larmes. Le souvenir de ma mère, qu'il venait de perdre, ma première communion, cette première entrevue depuis quatre ans, l'avaient surmonté. Après ses premiers embrassements il me demanda si je pouvais sortir le lendemain. Là-dessus je lui dis que j'allais aller demander la permission à ma maîtresse, la mère Saint-Jacques. Celle-ci me refusa par un non sec. Je revins dire à mon père " que " la mère Saint-Jacques ne voulait pas me laisser sortir." —" Vas lui dire que le " père Jacques veut que tu sortes," reprit-il. Et en effet le lendemain je sortis et " laissai ainsi le couvent." On peut facilement croire qu'un père qui avait fait 300 lieues pour voir sa fille, ce qui n'était pas un petit voyage dans ce temps là, fut blessé de la rigueur de la règle de la maison, et eût pu compter sur un peu d'indulgence dans une telle occasion, comme on le fait maintenant. Mais autre temps, autres mœurs; les hommes et les femmes avaient un caractère mieux trempé dans le bon vieux temps.

Depuis que son emploi avait obligé M. Bâby de demeurer à York ma mère n'eut l'occasion de revoir son père que de temps à autre, quand il lui arrivait de descendre à Québec par affaire, ou en promenade. La dernière fois qu'il y vint fut en août 1825 à la naissance de Charles, son petit-fils, premier né, dont il fut le parrain. Mais elle entretenait une correspondance suivie avec lui. Dans une de ses dernières lettres en 1832 elle l'invite instamment à venir à la Rivière-Ouelle, se reposer et adoucir ses soucis et embarras domestiques dont il se plaint. Il y a dans cette échange de correspondances des trésors d'affection et un parfum d'amour paternel et d'amour filial qui émanent d'un sentiment de vraie vertu.

Par la régularité de sa vie chrétienne M. Bâby se préparait à la mort. Néanmoins elle vint le surprendre soudainement, comme le prédit l'Evangile. Un épanchement de sang sur le cerveau survint inopinément, qui le frappa de paralysie et lui enleva la parole, sans toutefois le priver de sa connaissance; et il put, en recevant les sacrements de l'Eglise, y participer de cœur. Il mourut le 19 février 1833. On peut dire que sa mort fut un deuil général et fit voir combien il était universellement connu et estimé pour ses vraies et solides qualités.

M. Bâby portait un cachet de distinction à lui seul et était toujours digne. Sa mise était invariablement la même : habit noir, cravate blanche et jabot, bas de soie noirs et souliers forts. Toute sa personne annonçait une extrême propreté, barbe rase, cheveux courts, taillés en brosse, mise simple et sans aucune afféterie, ou apparence de recherche. Haut de taille, bien proportionné, c'était un bel homme. Sa prestance noble, son air dégagé, ses manières gracieuses et naturelles, annonçaient le gentilhomme français du meilleur monde. Ma mère m'a souvent répété qu'elle n'avait jamais connu personne pour se présenter dans un salon avec meilleure grâce que son père. Elle ne se trompait pas, car il était très recherché dans la meilleure compagnie et en premier lieu

par les dames. Celui qui en approchait le plus de ce côté, disait ma mère, était feu le colonel François Têtu, de Québec. Ce n'était pas peu dire, car le colonel, que j'ai connu sur ses vieux jours, était un homme remarquable entre tous ; grand, bien fait, élégant, il avait la mine d'un grand seigneur ; vous l'auriez pris pour l'homme de cour le plus policé et du meilleur ton.

Il est regrettable que le type parfait de cette bonne éducation, de cette belle urbanité française, s'en aille disparaissant parmi nous. Qu'est devenue la culture des manières et des bons usages ? et l'art donc de la conversation, autrefois enseigné avec tant de soin ! C'est chose oubliée, même dans les meilleurs collèges. M. Jacques Bâby parlait et écrivait avec une égale facilité les langues anglaise et française. Et, chose à remarquer et rare, les deux idiomes ne sont pas mélangés ou confondus. L'anglais est pur et saxon : le français classique, exempt d'anglicismes.

Ces avantages extérieurs ne sont pas la vertu, mais en sont au moins l'image, et tendent à y parvenir. De plus, quand ils reflètent la candeur et la sérénité de l'âme, avec la bonté du cœur, comme on le voyait chez M. Bâby, on ne pouvait s'empêcher de le rechercher et de l'aimer pour ses qualités morales qui se manifestaient visiblement au dehors.

Je vais laisser à la plume de son bon ami, le lord évêque Strachan, de Toronto, d'exprimer, telle qu'il l'a ressentie, l'appréciation si juste qu'il a faite de la carrière et du caractère de celui avec lequel il a vécu intimement pendant de longues années et dont il a tant regretté de se voir séparé.

L'article nécrologique qui suit a été publié par lui dans la gazette " *The Correspondant,*" de Toronto, du 23 février 1833. Nous donnons le texte même, tel qu'il a paru.

" JAMES BABY.—It is with extreme concern that we announce to the public the loss of so valuable and respected a member of this society, as the Hon. James Baby, who, after a very short but severe illness, breathed his last, on the afternoon of tuesday, the 19th instant, in the 71st year of his age. As very few persons had heard of his illness, the report of his death produced a great sensation, for he was much beloved by all who knew him. His disease was at first attended with excessive pain and repeated convulsions, and when they abated, he was reduced to a state of great debility, and had lost the power of articulation. He was nevertheless quite sensible, knew what was said to him and recognized his friends when they approach him. He seemed fully aware of his approaching dissolution, and bearing his illness with great fortitude and composure, he looked forward to the awful event with tranquil resignation.

Those animating hopes with which he had always rested in humble confidence on the mercies of his God, enabled him to contemplate death without dismay ; and his last moments were marked with that elevated serenity and pious submission, which well became the conclusion of a life in

which the great duties of man and a christian had been conscientiously discharged.

In everything that relates to the life of and character of a person so extensively known through both Provinces and deservedly beloved, the public will naturally feel a lively curiosity ; and we lament that we are unable to meet this laudable desire, with any other than a hasty and imperfect sketch of both. Yet short as our notice must of necessity be, there will be found something to stimulate to moral improvement, something to recommend and inspire the love of virtue and to exemplify the rewards of rectitude and the consolation of religion.

James Bâby was born at Detroit in 1763. His family was one of the most ancient in the colony and it was noble. His father had removed from Lower-Canada to the neighbourhood of Detroit before the conquest of Quebec, where, in addition to the cultivation of lands, he was connected with the fur trade at the time, and for many years after, the great staple of the country. James was educated at the Roman Catholic Seminary at Quebec and returned to the paternal roof soon after the peace of 1783. The family had ever been distinguished (and indeed all the higher French families) for their adherence to the British Crown ; and to this more than to any other cause, are we to attribute the conduct of the Province of Quebec during the American war. Being a great favorite with his father, James was permitted to make an excursion to Europe, before engaging steadily in business, and after spending some time, principally in England, he rejoined his family.

Unfortunately the limits assigned by treaty to the United States, embraced within it the larger portion of his father's property, and the family attachment to the British Government being well known, they were looked upon with little favour by the American population, and they found it necessary, after much loss and disappointment, to remove to the south-side of the River Detroit, which constitutes the boundary of Upper-Canada. When the Province of Quebec was divided into two distinct governments, Upper and Lower-Canada, the subject of this notice became an Executive and Legislative Councillor of the former, and continued in the regular and efficient discharge of the high and important duties of these eminent stations, to the day of his death.

Soon after his return from England he became extensively concerned in the fur trade, and other commercial pursuits ; but war with the United States having broken out, all business was suddenly and completely stopped by a hostile invasion. Previous to this he had experienced very serious losses in his commercial dealings and also in erecting mills on the property still retained within the territories of the United States, and was endeavouring to make such arrangements as would relieve him, to attend to his farm and orchard, and his promising family. The sudden war and the calamities which it occasioned him were not the only evils which befell him. About the same time he lost an affectionate wife, leaving five sons and a daughter all very young.

To this Lady, a woman of excellent name, unblemished worth, and attentive to every conjugal and domestic duty, he had been married several years, and in her society had enjoyed the greatest happiness. Her death gave him a great shock; nor did he perhaps ever wholly recover from the blow; for there were moments when he felt the loss, even to the last, most deeply, and he never married again. The death of Mrs. Bâby appeared to blast his hopes, and derange his purposes and to throw him, as it were, adrift on the ocean of life.

The commencement of the war was perhaps fortunate for him under his heavy bereavement, for he was immediately called to active service. He commanded the Militia of the Western District and performed many services highly essential to the preservation of the Province. The people were anxious to win his favour; they had the most unlimited confidence in his judgment, and at his request their provisions, their cattle, and personal services were ever ready to support the King's forces in making head against the enemy. When it was in contemplation to withdraw the troops from the Western part of the province, he sent his children to Quebec; and when this event took place, he found his health so much impaired by fatigue and privation, and the grief which still consumed him, that he found it necessary to adopt the advice of his physicians, and to retire to Lower-Canada. There he remained with his children, but not in the enjoyment of health, nor was it till after he had been some time at Sandwich that his strength and energy returned.

His merits had been conspicuous during the war, his services so disinterested, his losses and privations so great, that the government was anxious to confer upon him some mark of approbation, and knowing that his means had been very much impaired by the sacrifices he had made, it was determined to confer upon him the first office that became vacant, if worthy of his acceptance. As if to meet these views, the office of Inspector General, a place of great responsibility, was in a short time at the disposal of government and was immediately bestowed upon M. Bâby. The last seventeen years of his life were spent at York, in the discharge of the duties of this office, and never has there been the slightest shadow of complaint, a fact, the more remarkable, as he had to check every other office in the Province, and to pronounce in a variety of questions, in which numbers were deeply interested; but such was the public confidence in his integrity and honor, that not a murmur was ever heard.

As a member of both Councils he displayed the most uncompromising probity, and no influence could induce him to give way to an opinion, which, after mature examination, he concluded to be right. Owing to his having cultivated both languages, french and english, and sometimes speaking in the one, and sometimes in the other, he seemed at times slow of apprehension, and after having made up his mind somewhat pertinacious; but it was the result of high principle. There was nothing of levity or selfishness allowed in forming his conclusions.

There was a primitive simplicity in Mr. Bâby's character, which added to his polished manners and benignity of disposition, threw a moral beauty around him which is very seldom beheld. His favorite amusements partook largely of this simplicity. He was fond of fishing. The solitude with which it was attended was congenial to his mind ; it gave him exercise, fresh air and appetite. For this amusement he had always a strong predilection. It required hope and much patience, and indeed few can sit quietly on the flowery bank of a calm river, separated from the cares and business of the world, without falling into such contemplations as shall benefit their souls.

He had, perhaps, still as much pleasure in attending to his garden : to prune, to bud and graft, to sow and plant, were among his most agreable employments. He delighted in watching the progress of his labors, and was anxious to discover new methods of improving fruits and plants, and ascertaining the most approved methods of cultivation. We would frequently find him hastening in the morning to enjoy his garden, and no man can be fond of fruits and flowers, and the delightful enjoyment which they yield both to the eye and ear by their perfumes and colours, without having his heart touched with gratitude to God their Creator, and acknowledge that His Providence was evident in every thing around him.

He had a number of canary birds which he tended with great care and rejoiced as much in their increase as if he had received some great reward ; and when the room resounded with their songs, expressive of their joys, their loves and their happiness, he appeared to participate in their innocent delights. We might proceed to mention the interest which he took in the comfort and happiness of all the domestic animals which he kept about him, but we must hasten to a close.

His external accomplisments and manners were highly adapted to win affections and esteem. To an address peculiarly engaging from its dignity, urbanity and ease, was united a cordiality and kindness of deportment which induced one to desire a more intimate acquaintance.

In his social intercourse he was an universal favorite, for the sweetness of his temper, and innocence of his heart opened the affection of all in his favor. It was not that he was distinguished for his colloquial powers, for he was by no means the leader in conversation, but there was the polish of the most refined manners, ripened by innate benevolence, which made him so acceptable in all companies, that those only who have had the happiness of meeting him often in society, can form a just conception of the pleasure of his presence.

But highly as this excellent man was to be admired and loved for his engaging manners and virtuous sentiments, the exalted qualities which dignified his moral nature are still more worthy of approbation. These were the gems which shed around his character that lustre which made him so great a favorite. A strict probity and inviolable love of truth were perhaps the most prominent of his moral virtues. From these his conduct derived such a purity and

elevation as could only spring from a mind in which the finest sensibilities of virtue had ever remained uncontaminated by the consciousness of dishonour. To transmit this precious inheritance to his children by precept and example was the principal study of his life, and to secure to them the permanent enjoyment of this valuable deposit, he laboured unceasingly to inculcate that which he truly deemed the foundation of every virtue, the principle of religion.

His was not a religion of speculation, but a rule of life which governed all his actions, and not only extended its purifying powers to his intercourse with the world, but it penetrated the retirement of the closet and the secret recess of the heart. Of christian charity his breast was peculiarly susceptible; he was the friend of the widow, the orphan and those who have no helpers; and his regard was powerfully excited by every resemblance to divine goodness, so that to the man possessed of moral worth h was irresistably drawn as to a brother. But while his benevolence thus extended to all surrounding objects, its flame became more warm and bright to those who were most near; and in relations of husband, parent and friend, all the kindlyer affections of his nature were kindled to their highest fervour.

It was, indeed, his lot to experience many afflicting dispensations in that quarter where his tenderest affections where engaged; but here the consolations of christian hope and the unshaken assurance of divine goodness were his refuge and support; and while he bowed in resigned submission to that searching discipline with which it was the good pleasure of his God to exercise his faith, he turned with grateful contentment to those blessings which he was still permitted to enjoy, and which be continued with pious thankfulness and and quicken sensibility to cherish and improve to the last moment of his earthly existence. Thus the severity of his trials proved the stability of his virtue and his probationary sorrows, by softening his devotion and refining his best disposition, served only to render him better prepared for the felicities of another world. He was a christian without guile, affable and polished in his manners, courteous in his conversation, dignified in his deportment, warm in his affections, steady in his friendship and unshaken in his principles. The great object of his life was usefulness, and the spring of all his actions was religion. With scarcely a failing to cast a shade over the collective splendor of the estimable endowments which were united in his character and conduct, who, that knew him, can avoid dwelling on his memory with a sorrowful joy, and feeling that a great blank has been made in our social circle, and that one of the most worthy of our elder has been gathered to his fathers.

The funeral took place at 11 o'clock yesterday morning. It proceeded with all the solemnities of the Catholic ritual, from his late residence to the cemetery attached to the Catholic church of this town. It was preceeded by about fifty boys in surplice. Then the officiating clergyman, the very Rev. W. J O Grady, B. D. V. G., accompanied by the venerable Archdiacre of York; next the family physicians and then the coffin supported by the members of

the Executive Council as pall-bearers. It was the largest and most respectable funeral ever witnessed in this country. It was attended by all the virtue, rank and intelligence of the town and its vicinity ; and the countenance of every individual whom we had the opportunity of observing in that vast assemblage, demonstrated the high respect in which M. Bâby was held. All business was suspended, every shop and office was closed. There was no manisfestation of sectarian feeling : the whole community appeared as one common family united together in bewailing this melancholy bereavement. What an evidence does not this afford, that however men may have and look furiously at each other on the minor questions of politics, all can yet agree in paying the tribute of their united respect to incorruptible virtue and integrity. Catholics, Protestants, Presbyterians and Methodists were amalgamated together on this lamentable occasion, and with their respective ministers attended his last obsequies with the greatest decorum and attention.

During the funeral sermon which was preached by the very R. the Vicar-General, his auditory appeared powerfully affected. We never before witnessed the ceremonies of the Catholic Church on such occasion performed with greater solemnity ; and we sincerely hope that the harmony and union which appeared to pervade all classes of the community, may long continue amongst us to heal the divisions of party, to promote Christian Charity, to ciment us into the nature of one heart."

Cet éloge est beau et il n'est pas exagéré, étant vrai dans son entier et donné par un témoin oculaire. La forme et l'occasion du panégyrique ne doivent pas lui enlever rien de son lustre.

Les restes de cet homme de bien furent déposés temporairement à York et furent ensuite transportés à Sandwich. Lors de l'érection du nouveau cimetière, vers 1860, ils furent relevés et déposés dans la tombe de la famille Chs. Bâby, son fils. Le modeste marbre, replacé au-dessus, en indique l'endroit précis.

Qu'il me soit permis, en terminant cette monographie, de dire à tous ses descendants : *Fac secundum exemplar.*

***

Comme le but principal de ces *Mémoires,* ainsi que je l'ai dit en commençant, est d'élever ceux qui liront ces pages à des sentiments de vertu, de dignité de caractère et de noble désintéressement, je ne veux pas, avant de clore ce chapitre, passer sous silence un trait remarquable qui ressort des rapports entre feu Sir John Beverley Robinson, baronnet, devenu juge en chef dans le Hant-Canada, et M. Jacques Bâby. Ce trait leur fait un égal honneur.

L'estime générale que Sir Robinson, alors simple citoyen, s'était acquise, tant comme homme politique et juriste distingué, que comme personnage éminent par ses vertus et ses qualités sociales, engagea un certain nombre de ses amis et admirateurs à lui témoigner, d'une manière tangible et durable,

leur haute appréciation de ses services publics et de ses vertus civiques, aussi bien que de son mérite personnel.

M. Bâby et quelques-uns des notables de sa ville, furent chargés de communiquer à Sir Robinson le dessein ainsi manifesté et se rendirent auprès de lui pour lui en faire part.

La correspondance qui s'en suivit montre d'un côté la reconnaissance justement acquise par Sir Robinson et ainsi témoignée par ses concitoyens, de l'autre la modestie du vrai mérite qui s'efface par un noble désintéressement.

" York, October 11th, 1823.

" MY DEAR SIR,

" I must entreat you to say to the gentlemen who, in company with you, did me the honor to call upon me yesterday, that I have not been able to overcome my first impression upon the subject of their visit.

" I have no other reason for declining so gratifying a proof of the good opinion of my friends than that which I attempted to assign verbally, and I must rely upon your good judgment for admitting it to be sufficient. I have, indeed, never objected to becoming a public character, on our small stage, so far as it became necessary in the discharge of any public duty, but I have private feelings of repugnance to being placed in conspicuous situations, however flattering the occasion, which I will venture to beg of my friends to indulge when they interfere with no public service.

" Let me, however, beg of you to accept and convey my assurance that, next to the approbation of the Government and the public expression of satisfaction by the two Houses of the Exchequer at the result of my endeavors to be useful to the Province, I must value most this testimony which the proffered compliment conveys to me from gentlemen whom, independently of every association of friendship, I cannot but respect the most highly from their rank and character, and who are exempt, by their situations, from the influence of those feelings which in public matters, at best, often insensibly bias the judgment.

" You will do me the justice to believe that, next to the grateful sense I entertain of the honor intended me, is my anxiety to learn that I shall not be thought ungrateful in begging to decline it.

" I am dear sir,

" Yours most faithfully and respectfully,

" JOHN B. ROBINSON."

" The Honorable James Bâby."

" York, 14th October, 1823.

" MY DEAR SIR,

" I am requested by the gentlemen who had the honour of waiting upon you on Friday last, to acknowledge your favor of the 11th, and to address their acquiescence in your determination to decline the small proof of private attachment and public respect which they intended. But while they do justice to the delicacy of your motive, they cannot but hope that some other manner of manifesting the high sense they entertain of your services, more congenial to your feelings, may soon be afforded them — services which have proved so beneficial to the Province and so honorable to its natives.

" I remain, dear sir,

" Most truly yours,

" J. BABY."

" John B. Robinson, Esquire."

On trouve peu d'exemples semblables de nos jours. Au contraire on entend battre la grosse caisse, quand un dignitaire *politicien* annonce son arrivée dans quelque endroit. On l'exalte à son de trompe, il reçoit des adresses quémandées et convenues d'avance.

Qnand la vogue a disparu, et que le héros du jour est tombé, soit dans l'oubli, soit dans le mépris, on reste dégoûté du servilisme bas et de l'obséquiosité fade qui s'étalent sottement dans ces sortes de compliments, qu'on ne lit plus ensuite que comme curiosités, ou étude de mœurs locales.

***

Pendant que cet ouvrage se termine la mort vient de moissonner mon oncle William-Louis Bâby, le dernier survivant des enfants de Jacques Bâby, à l'âge avancé de 85 ans et 7 mois. Quel bon et brave homme !

J'extrais la notice suivante du " *Detroit Evening News*," 9 décembre 1897, et une autre partie tirée du " *Evening Record, Windsor, O.*, 14 décembre 1897.

" A VETERAN OF 37."

" Mr. William L. Bâby, a descendant of one of the oldest French families in America, and for twenty-two years an officer in the Canadian customs, died shortly after two o'clock this afternoon, at the British-American Hotel, Windsor, where he was residing. A week ago he had a paralytic stroke, but was apparently recovering until this morning, when he took a turn for the worse and sank rapidly.

William L. Bâby was born at Sandwich in 1812. His family was founded in the seventeenth century by Jacques Bâby de Ranville, son of the seigneur

de Ranville. Jacques was an officer in the famous Carignan Regiment, and came with it to America. Nearly a century later, in 1760, two of his descendants, Jacques Duperron Bâby and M. Antoine Bâby, settled in Detroit and during the siege of Pontiac the two brothers rendered invaluable assistance to the garrison.

After the revolution the Bâbys returned with the other United Empire Loyalists, and on the taking of Detroit in 1812 one of them, Francis, was appointed marshall for the territory of Michigan, which position he held till 1814.

Mr. Bâby was educated in Toronto, and spent his boyhood there. On coming to man's estate he bought a farm at Chatham, Kent county, and lived there for a number of years.

During the rebellion of 1837-8 he was a lieutenant, commanding a company of the Kent county militia. He was not called out till Jan. 8, 1838, when the " patriots " from Detroit made an attack on Amherstburg. They had seized the schooner " *Ann,* " loaded her with arms and sailed her down to Gibraltar, twenty miles below Detroit, on the American side. The Canadian troops were posted behind trees and kept up a hot fire on the schooner. The man at the helm was shot down, many of the crew were wounded, and the haliards were cut, letting the mainsail drop. The schooner drifted down the stream till she ran ashore at Elliott's Point, and there she was boarded by Lieut. Bâby and his company. The patriots surrendered, and Dr. Theller being wounded, Lieut. Bâby carried him on his shoulders to the shore.

Mr. Bâby was married three times. His first wife was a cousin, Miss Bâby, daughter of the late Francis Bâby, of Windsor. After her death he married Miss Jacobs, daughter of Mr. George Jacobs, township of Raleigh, Kent county. His third wife was Miss Eliza C. Chipman, daughter of Judge Chipman, of Detroit, and sister of Congressman J. L. Chipman. By her he had one son, Mr. W. E. Bâby, the well-known Detroit lawyer." Detroit " *Evening News.*" Dec. 9.

" Windsor, Ont., Dec. 11.—The large crowd that gathered in St. Alphonsus Church this morning in attendance on the funeral of the late William L. Bâby, ex-collector of customs, furnished an impressive testimonial as to the esteem in which the deceased was held by the citizens of Windsor and Detroit. The seating capacity of the church was completely exhausted. The casket containing the remains was literally covered with floral offerings from many friends. The pall-bearers were Judge Horne, Lieut.-Colonel Beattie, William McGregor, M.P., Miles Cowan, J. E. Davignon and James Scully. The services at the church were brief. The Rev. Father Bayard officiated, and was assisted by the Rev. Father Vandyke, of Detroit. Lieut.-Governor Patterson, of Manitoba, was present. The interment took place at L'Assomption cemetery, Sandwich.

His life was not a very eventful one of late years, but, when a young

man, he took an active part in what was called the " Patriot " war. The Bâbys have always been truly loyal to the country of their adoption and none more so than the one recently taken from us. When the so-called Patriots invaded this part of Canada in 1837-38, Mr. Bâby, being a lieutenant in the Kent militia, served under Col. Prince, who was then in command of the militia in the western district. As he tells us in his book, " Souvenirs of the Past," he was at the taking of the celebrated schooner *Ann*, and it was to him that " General Theller," who commanded the Patriots, delivered up his sword. The latter being severely wounded, Lieutenant Bâby, with his usual tenderness of heart, carried him on his back to the shore, and thence to the headquarters of Col. Prince, not far from the scene of action.

Mr. Bâby's life, in many respects, was a reflex of his father's.

In all his dealing with the public as an officer in the Customs service he was always courteous and obliging, always the true gentleman, kind and considerate to all with whom he came in contact. He was a kind husband and father ; with one of the sweetest of dispositions he endeared himself to all who knew him. In adversity he was ever patient and uncomplaining ; no one ever heard him say an unkind word of any one. He was always the true, christian gentleman.

To those who knew Mr. Bâby intimately, this obituary notice will bring home to them how perfectly the noble qualities of the father were transmitted to the son. Mr. Bâby is the last of a past generation of truly noble men. Noble by birth, noble in his purity of life, he will never be forgotten."

William L. Bâby, était un homme d'une stature superbe ; grand, bien fait, beau de prestance et de figure. Avec un casque militaire sur la tête, il ressemblait à Guillaume de Prusse, le vieil empereur d'Allemagne, et d'une manière frappante.

Causeur charmant, plume facile et élégante, comme on le voit par ses opuscules, il plaisait en compagnie, et la douceur de son caractère, comme la bonté de son cœur, le faisait aimer de tous. A table, il n'y avait pas de convive plus agréable. Gentilhomme de vieille roche, d'une urbanité parfaite, de sentiments élevés, il était le digne fils de son père.

***

L'Honorable François Bâby, fils de Raymond I, de son mariage avec mademoiselle de La Naudière, avait laissé trois fils, pour continuer sa lignée. (Voir l'appendice B.)

François, le plus âgé, était né avec un esprit d'entreprise remarquable, comme la suite l'a définitivement prouvé, et se lança jeune dans les affaires. Voulant faire grand, il se livra à l'exploitation du commerce de bois sur une trop grande échelle pour ses ressources financières. La suite amena une faillite dans laquelle ses créanciers, vu l'aisance de la famille Bâby, se montrèrent fort

hostiles à leur débiteur. La loi permettait alors la contrainte par corps pour dette ; la conséquence fut que François Bâby traversa la frontière et habita Albany, dans l'état de New-York. Au bout d'un certain nombre d'années il revint au pays et parvint à satisfaire ses créanciers.

On raconte qu'après avoir réglé tout compte avec un de ceux qui l'avaient le plus malmené, et avoir pris une quittance finale en bonne forme, il lui demanda s'il était parfaitement satisfait et content. L'autre, qui croyait sa créance perdue à jamais, ne pouvait se taire en remerciements. François tira une autre somme assez ronde de son portefeuille. " Voilà, dit-il, pour vous " payer les injures que vous avez dites de moi, et pour vous clore le bec à " l'avenir."

François Bâby avait repris activement les affaires, et exécuta de grands travaux pour le gouvernement du Canada, tels entre autres que la construction des quais et des phares sur le littoral du Saint-Laurent, en bas de Québec. Il devint très populaire, car il payait largement ses employés, et continuait la paie de ceux qui, par accident ou maladie, étaient incapables de travailler. Sa popularité éclata quand il fit élire son fils, tout jeune homme, député du comté de Rimouski, et ensuite député du comté de Témiscouata.

Les ministres sentaient son influence et recherchaient son appui. Lui, les aidait ; et il est à croire que de part et d'autre chacun y trouvait son compte. Il sut en profiter et amasser une belle fortune, dont il usait libéralement.

Il mourut subitement le 6 août au soir, en 1864.

Ceux qui ont la superstition de croire à la fatalité du nombre 13 à table, trouveront, dans cette mort soudaine, une confirmation de leur crédulité.

Il y avait ce jour-là dîner chez lui d'une dizaine d'invités. Au moment de se mettre à table, Madame Juge Duval se mit à compter les convives et, en en voyant 13, elle ne voulut pas prendre place avant d'envoyer quérir un autre convive. Celui-ci mandé ne put venir. M. Bâby insista auprès de Mme. Duval et finit par la gagner en lui disant : " Emilie," c'était son nom, " assieds-toi, je prends tout sur moi."

Vers les onze heures il prit sa bougie pour se retirer et, en ouvrant la porte, il tomba mort.

Essayez maintenant de persuader à Mme Duval, ou à bien d'autres comme elle, que ce nombre 13 n'est pas fatal !

Cependant, aux yeux de la raison et par le calcul sur la vitalité, on arrive à la conclusion que c'est une loi de la nature : sur 13 adultes la probabilité est que un doit, dans le cours ordinaire, disparaître durant l'année.

J'extrais de " *The Quebec Gazette*," august 8, 1864, abridged from the " *Daily News*," la notice suivante :

....." No public man in this Province has been more prominently before the public for the last twenty years ; he was the object of vituperation, of scandal, and envy in one section, and beloved and respected in an other, were

his excellent qualities were better known and appreciated. So important influence did he exercice at no late period in the public councils of the country that he was not injustly supposed to be the lever by which ministries were held together, and by which the legislation of the country was in part directed. He was connected with all the great public enterprises of the day, and the history of the latter part of his life is the history of the rise, groth and progress of the country.

Mr. Bâby was a descendant of the old french *noblesse*, which emigrated after Champlain had laid the foundation of a North American empire. Branches of the family are scattered over both sections of Canada, where they are recognized for their enterprise, industry and skill.

On the conquest of Canada by the English, the Bâbys at once, after the treaty, transferred their loyalty to Great Britain and have ever since been consistent supporters of the British Crown.

Few men, after the term of life, after they pass three score and ten, are possessed of energy sufficient to commence again life's battle ; but so indomitable was his perseverance, so zealously did he labor, so much impressed was he of the importance and value of improving the lower St. Lawrence navigation, that he conceived all the great projects which have since been carried out, viz : the building of wharves, an improved system of light-houses, and the introduction of steam tugs for the benefit of the commerce of this port. What he did, he did well : the wharves are the best of their kind on the continent ; the light-houses are equal to any on the coasts of England or France, and the only objection that can be urged against the steam-tugs is that they are too costly for our yet limited trade.

The spirit of enterprise which Mr. Bâby inculcated among his countrymen the Franco-Canadians is worthy of all praise. Nature is not prolific of genius like that possessed by the deceased, and it may be many years before we have another such enterprising public spirit in our midst. Mr. Bâby had been in poor health for the last twelve months. His powerful frame had broken down under incessant toil and fatigue ; and although his death, caused by disease of the heart, was unexpected and sudden, yet there is no doubt that his days would not have been prolonged for any lengthened period.

He was elected to the Legislative Council for the Stadacona division, in 1861, at the time when Mr. Huot was unseated, beating Mr. Fournier, his opponent, by a majority of thirteen hundred. As a politician he was a consistent and constitutional conservative."

On lit dans le "*Journal de Québec*," du 10 août 1864, une notice nécrologique, d'où je tire le passage suivant :

Aujourd'hui ont été conduits à leur dernière demeure, les restes mortels de l'honorable François Bâby, si soudainement enlevé à sa famille, au milieu d'une vie toute pleine d'activité.

Le convoi funèbre est parti de la demeure du vénérable défunt à 10

heures ce matin, pour se rendre à la cathédrale où il a été inhumé. Le concours des citoyens qui assistaient aux funérailles était considérable. Les cordons du poèle étaient portés par Sir E.-P. Taché, l'hon. G-E Cartier, l'hon. N. Bossé, les hons. juges Caron, Taschereau et l hon. Geo. Pemberton.....

Le sujet de cette courte notice était un homme d'une incroyable énergie et d'une activité surhumaine. Faible, en apparence, de constitution, jamais il ne succomba à la fatigue ou au travail. Déjà, à l'âge de 19 ans, il faisait des entreprises considérables. S'il succombait aujourd'hui, c'était pour se relever demain, avec un redoublement d'énergie, dans des entreprises plus considérables, et lorsque la mort vint si soudainement le frapper, il rêvait des entreprises plus grandioses que toutes celles qu'il avait accomplies jusque là. Dans sa course ardente, accidentée par des naufrages, il a, tout naturellement, laissé sur son passage des amis et des ennemis; mais personne ne lui a jamais contesté les rares qualités qui l'ont rendu si remarquable, surtout dans les quinze dernières années de sa vie, c'est-à-dire, une sûreté de coup-d'œil extraordinaire, une connaissance profonde du cœur humain, une volonté agissante et rapide comme l'éclair dans sa marche, et une générosité sans limites. Des milliers de personnes peuvent attester la bonté de son cœur et l'on peut dire que personne n'est allé frapper en vain à sa porte. Nulle infortune n'a jamais trouvé son cœur fermé."

M. François Bâby épousa demoiselle Clotilde Pinsonnault, sœur de l'évêque Mgr. Pinsonnault, de London, Ont., et laissa un fils et une fille.

Le fils, Michel-Guillaume, surnommé Francis, a épousé demoiselle Marie-E. Wilhelmine Renaud, et n'a pas d'enfants.

C'est lui qui a représenté successivement, à l'Assemblée Législative du Canada, les comtés de Rimouski, Témiscouata et Saguenay.

Il a sa demeure à Québec, mais il passe une grande partie de son temps à l'étranger et l'hiver à Paris.

Sa sœur, Alice, maintenant Lady Caron, d'Ottawa, a épousé le 25 juin 1867, Sir Joseph-Philippe-Adolphe-René Caron, K. C. M. G., avocat-conseil de la Reine en mai 1879, membre du Conseil Privé du Canada, ministre de la milice, 9 nov. 1880, et fait chevalier le 25 août 1885.

De ce mariage sont nés un fils et une fille.

*
* *

Jacques-Raymond, cadet de François, épousa demoiselle Mouet de Moras, et ne paraît pas avoir laissé de lignée.

*
* *

Joseph-Louis, le dernier fils, vit naître de son mariage, 22 août 1831, avec demoiselle Caroline Guy, pas moins de 14 enfants, ainsi qu'on le voit au tableau généalogique B.

L'aîné est l'honorable Juge Bâby, de Montréal.

Si la lignée Bâby à Québec semble devoir s'éteindre, elle promet, à Montréal, de voir croître de nombreux rameaux.

CHAPITRE IV.

Diverses alliances des Bâby. — De Lusignan. — Du Sablé. — La Verandrye. — Drouet de Richarville. — Le Comte Dupré. — Picoté de Belestre. — Magnan. — Courault-La Côte. — D'Estimauville. — Crevier. — Veron de Grandmesnil. — Rocbert de La Morandière. — Porlier-Lamarre.

Avant de clore l'historique de la lignée Bâby, il convient de mentionner les diverses alliances qui ont uni cette famille avec celles des mieux considérées du pays.

Je dois à l'obligeance continue de M. le juge Bâby la très grande partie des notes suivantes sur les alliances que je vais mentionner. Elles ont un intérêt qui se rattache de trop près à la famille Bâby et lui font trop d'honneur, pour ne pas trouver place ici. Le lecteur pardonnera volontiers quelques répétitions inévitables qui peuvent se rencontrer avec ce que j'en ai dit ci-devant.

La première fille, née Bâby au pays, s'allia, comme on l'a vu, à M. de Lusignan, qui appartenait à une des plus notables, sinon la plus illustre, familles de la Nouvelle-France, tant par son origine que par ses faits d'armes.

A son contrat de mariage, en date du 5 février 1689, il est dit : Paul-Louis d'Asmard de Lusignan, commandant du détachement de la marine, fils de Messire Pierre-Alexandre d'Asmard de Lusignan, écuyer, et de dame Anne Thibault de St. Barthélemy, de La Rochelle.

Parmi les parties à l'acte sont présents :

François Lefevre, Sieur Du Plessis,
Raymond Blaise, Sieur des Bergères,
Christophe de Frost, Sieur de la Gemmerais, et
Léon Levreau, Sieur de Langis.

Ce sont des officiers, ses compagnons d'armes, sans doute.

De ce mariage, il eut un fils également nommé Paul-Louis, né au pays en 1691, qui fut marié à Montréal le 18 janvier 1722, à Madeleine-Marguerite Bouat, fille de François-Marie Boüat, lieutenant-général de Montréal et Madeleine Lambert-Dumont. Mlle. Boüat était la sœur de Mesdames François Daine, Louis-Jean-Poulain de Courval, Jean-Baptiste De Gannes de Falaise, et belle-sœur de Marie-Anne Gauthier de Varennes.

Son père épousa en secondes noces Agathe LeGardeur de Repentigny.

Jeanne Babie étant devenue veuve par le décès, en 1692, de son mari alors parvenu au rang de capitaine réformé, tué dans une embuscade préparée par les Iroquois dans une des Iles du Richelieu, encore très jeune, se remaria à

Champlain, le 13 février 1700, à Claude Pauperet, riche négociant, de Québec. Elle ne fut que trois ans à peu près avec lui, M. Pauperet mourant en janvier 1703. Il n'y eut pas d'enfants de ce dernier mariage.

De son union avec Delle. Madeleine-Marguerite Boüat, Paul-Louis de Lusignan eut plusieurs enfants dont plusieurs moururent en bas âge. Parmi les autres, on compte Louis-Antoine, baptisé 21 septembre 1726, à Québec ; marié 23 septembre 1754 à Louise Renaud Davesne des Méloises ; et Marie-Anne mariée, 18 juin 1764, à François-Xavier Trottier Desauniers.

Louis-Antoine eut avec Louise Renaud Davesne deux enfants, nés respectivement en 1755 et 1757 : Louis-Antoine et Marie-Gilette.

Le fils de Jeanne Babie, comme son père, entra au service du Roi et s'y distingua considérablement. En 1722, il était enseigne de la marine. Devenu seigneur de la baie de Missisquoi en 1733, il fut envoyé, en 1735, au Fort St-Joseph des Illinois en qualité de commandant, poste qu'il occupa jusqu'en 1739, lorsqu'il revint. Il commanda à Carillon et, subséquemment, à St-Frédéric, où il était lorsque le savant suédois Kalm le visita. Sur la fin du régime français, on le voit, en cette même qualité, à l'Ile-aux-Noix, en 1759, où il combat vigoureusement l'ennemi ; à St-Jean et à Chamb y, en 1760. Chevalier de St-Louis, ce digne officier avait cinquante-trois années de service lorsqu'il mourut en 1764, en ce pays, car il n'avait pas cru devoir se retirer en France comme tant d'autres. Privé de son père à un âge où il lui aurait été du plus grand secours, son oncle, Jacques Babie, lui fut donné comme tuteur.

On voit un M. Louis-Antoine de Lusignan parmi les officiers qui donnent leur opinion dans le conseil de guerre qui précéda la reddition de Québec ; c'était le petit-fils de Mlle. Baby. Arrivé au grade de capitaine, on lui conféra la croix de Saint-Louis, tel que son père l'avait eue aussi. Il passa en France où la lignée semble s'être continuée. Car, en 1770-71, un " Lusignan " écrit de Brest à l'hon. Frs. Bâby diverses lettres ; il se souscrit " Capitaine de Vaisseau du Roi.

*
* *

Jacques Dandonneau, Sieur du Sablé et Isabelle Faube, du Bourg, évêché d'Aubuis, donnèrent le jour en 1626, à Pierre, qui, en 1651, passa en la Nouvelle-France, où il fit bénir bientôt son union avec Françoise Jobin, d'Amfrose-sur-les-Marches, en Normandie.

Ils eurent quatorze enfants, entr'autres :

Louis, qui fut marié à Jeanne-Marguerite Lenoir ;

Jeanne, à Jacques Babie de Ranville ;

Marguerite, à Jacques Brisset, Sr. de Courchêne ;

Stéphanie, à Pierre Desmarets, Sr. Lepellé ;

Françoise-Pétronille, mariée, 1° : à Jean Desrosiers, Sr. du Tremblé ; 2° : à Henri Belisle-Lamarre, médecin-chirurgien ;

Louise, à Joseph Aubuchon ;

Jacques, à Catherine Dutaut de Grandpré ;
Renée, à Pierre Dumoulin.

Peu de temps après son arrivée au pays, Jacques Dandonneau obtint la concession de douze perches de terrain, plus tard, parait-il, érigées en marquisat en faveur des Dandonneau du Sablé. (*Bibaud* et *Sulte*).

Madame Dandonneau fut inhumée à Champlain, le 6 juillet 1702, mais l'inhumation de son mari quoique non connue, devait être antérieure à la sienne.

Louis Dandonneau du Sablé décéda à Montréal, en septembre 1709.

De son mariage avec Jeanne-Marguerite Lenoir, le 8 octobre 1684, naquirent plusieurs enfants, entr'autres :

Angélique, qui épousa le Sr. Charles Chaboillez, de Montréal ; ce qui explique la parenté des Bâby avec les LaRoque, les McKenzie, etc., etc.

Louis-Adrien, né en 1691, qui épousa Marie-Josephte Drouet de Richarville, fille de Claude Drouet de Richarville, officier dans les troupes du Roi ;

Marie-Anne, b. 5 août 1684, mariée, 29 octobre 1712, à Québec, à Pierre Gauthier de La Vérandrye, seigneur de Varennes, du Tremblay, etc., fils de René Gauthier de La Vérandrye et de Marie Boucher de Boucherville.

Celui-ci fut le célèbre découvreur qui pénétra au loin dans les limites occidentales de l'Amérique du Nord, à la recherche de la Mer de l'Ouest. Fort jeune, il eut du service actif dans l'armée, dès 1704 contre la Nouvelle-Angleterre, et, en 1706, à Terreneuve. De là il fut appelé en Flandres, où il fut blessé neuf fois au cours de la campagne. Revenu au Canada, il continua de se signaler dans maints combats. En 1731 il commença ses explorations et en 1743 il avait atteint les Montagnes Rocheuses. Faute d'aide de la part du gouvernement il fut contraint d'abandonner sa route au delà et revint à Québec. Avec de nouveaux secours, dus à la générosité de ses amis, il se préparait à repartir quand la mort vint le frapper, le 5 décembre 1749.

Son nom peut être accolé à ceux de La Salle, Jolliet et Marquette.

Ces enfants étaient neveux et nièces de Madame Raymond Bâby, tel qu'on le voit.

De l'union de Louis-Adrien Dandonneau du Sablé avec Marie-Josephte Drouet de Richarville, on compte treize enfants, parmi lesquels :

Marie-Louise, qui épousa, le 22 avril 1748, Pierre Robineau de Bécancourt ;

Louis-Adrien, fils, qui épousa, le 7 janvier 1754, Marguerite Sabrevois de Bleury ;

Marie-Catherine, qui épousa, le 2 mai 1757, Antoine-Claude Raimbault de Barollon, officier dans les troupes françaises, et qui, à la cession du pays, s'en alla avec elles pour ne plus revenir habiter le Canada.

En outre des époux Barollon, Joseph-Amable Dandonneau du Sablé, qui,

lui aussi, était attaché, comme son beau-frère, à l'armée française, passa alors en France. Pendant la Révolution, il fut forcé d'émigrer et se retira en Westphalie, d'où il se rendit à Londres dans l'espoir d'améliorer son sort, mais sans grand succès. Il avait atteint le grade de maréchal-de-camp, d'après une de ses lettres. Deux de ses fils étaient capitaines. Vieux, infirme, il regrettait infiniment de n'être pas revenu au Canada et cela, dès le début de ces temps orageux, où il aurait rencontré " de bons et sympathiques cousins, comme les " Babie, Drouet de Richarville, etc, de charmants amis, comme de Lanaudière, " de La Valtrie, etc."

Il y avait de plus un autre frère, du nom de Michel-Ignace, établi à Berthier, qui ne quitta pas le Canada. En mourant, il laissa une fille encore assez jeune, qui alla, à son tour, rejoindre ses parents d'outre-mer après avoir reçu, grâce aux bons soins de M. Pouget, curé de Berthier, une éducation soignée pour l'époque. Elle y épousa, si je ne fais pas erreur, un membre de la famille de Curzon. Il y a quelques années seulement, deux jeunes gens, fils du publiciste distingué, Mons. de Curzon, vinrent pour se fixer dans le pays, à Notre-Dame du Rosaire, comté de Montmagny, et y séjournèrent quelque temps. Ils retournèrent cependant en France, l'un pour y mourir bientôt, et l'autre pour occuper une position dans l'administration des chemins de fer. Ils étaient porteurs de papiers et documents qui attestaient indubitablement qu'ils étaient de la famille des Drouet de Richarville, actuellement éteinte au Canada, quant au nom du moins.

On a déjà vu qu'à la défaite de Dieskau, au Lac St-Sacrement, un Dandonneau du Sablé, lieutenant, ~~qui~~ fut mortellement blessé, en même temps que M. LeGardeur de St-Pierre.

***

Voici la lignée des Drouet de Richarville et alliés aux Dandonneau du Sablé.

Claude Drouet, Sr. de Richarville, ancien officier, vit le jour à Chartres, France, en 1657. Il était fils de Claude Drouet de Richarville, avocat, et d'Appoline Soisson.

Il épousa au Canada, le 18 mars 1687, *Marie-Jean Desrosiers*, de la famille des de LaPotherie par sa mère Anne Le Neuf du Hérisson. Son père était *Antoine Desrosiers*, juge, qui naquit en 1619 et fut enterré, à Champlain, le 9 août 1691. Il avait épousé, en 1649, Anne Le Neuf du Hérisson, fille de Mathieu-Michel Le Neuf, Sr. du Hérisson, lieutenant général, frère aîné de Jacques de La Potherie, 1er Seigr. de Portneuf, et tige des Le Neuf de la Vallière et de Beaubassin. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage. Signalons :

Marie, qui, âgée de 14 ans seulement, épousa le 19 fév. 1664, Alexandre Raoul.

Michel, marié en 1680, à Marie Artault de La Tour.

Jean, marié le 20 janv. 1682, à Champlain, à Marie-Françoise Dandonneau du Sablé.

Marie-Jeanne, mariée le 18 mars 1687, à Claude Drouet de Richarville.

Marie-Françoise susdite, était la propre sœur de Madame Bâby de Ranville.

Du mariage Drouet-Desrosiers naquirent entre autres :

Marie-Joseph, b. 23 janvier 1691, mariée, le 7 décembre 1713, à Louis Dandonneau du Sablé ;

Armand, b. 25 mars 1695, marié à Catherine Lamy, sœur de Madame René LeGardeur de Croisilles ;

Michel-Ignace, b. 14 octobre 1696, Sieur de Baudicour, officier des troupes (1) ;

Antoine, b. 6 avril 1699, marié : 1° à Marie Lamy (2) ; 2° à Françoise Houtelas (3) ;

Claude, Sr. de Carqueville, b. 1718, marié, 8 mai 1747, à Marguerite de Couagne.

En 1711, un Drouet de Richarville, lieut. des troupes de France, en Canada, était au Poste des Miamis depuis plusieurs années. Il ne pouvait appartenir à la famille ci-dessus, à moins d'être Denis-Didier, baptisé à Champlain, 10 mai 1693, et encore devait-il être un fort jeune lieutenant.

Dans le rapport de 1732 par le gouverneur-général de Beauharnois et l'intendant Hocquart, parmi les officiers de la colonie on y mentionne Drouet de Richarville, âgé de 67 ans. Il ne pouvait être de la famille ci-haut, l'âge donné ne le permettant point. En 1755, à la bataille de la Monongahela, le lieutenant Drouet de Carqueville tomba sur le champ d'honneur mortellement blessé, en même temps que l'enseigne LaPérade de Lanaudière. Il fut inhumé avec lui et de Beaujeu dans le cimetière du Fort Duquesne (*Pittsburg*), sur la Belle-Rivière, endroit si souvent témoin des exploits des frères Bâby. C'était la même année que son cousin du Sablé perdait la vie dans la défaite de Dieskau, au lac St-Sacrement.

A la cession, Drouet de la Coulonnière et Drouet de Mareuil passèrent en France. Ils étaient l'un et l'autre enseignes dans les troupes.

En 1762, le 1er janvier, arrivait au Hâvre, par le " Molineux " venant de Québec, l'enseigne de Richarville envoyé incontinent à Rochefort. L'année suivante, un M. Drouet de Richarville, le même probablement, obtient un

---

(1) Il était à l'Isle-du-Pas en septembre 1738. Dans le rapport de 1716, il est dit : " Il a servi douze ans dans les gardes." Dans celui de 1739, on ajoute : " c'est un officier de mérite et dont la conduite ne laisse rien à désirer."

(2) La sœur de la précédente.

(3) Sa mère était Marie Anne Boucher, fille de M. Boucher de Montbrun. Son père convola à de secondes noces avec une Delle Catherine LeGardeur de Croisilles.

passeport pour retourner au Canada. S'en servit-il ? On est porté à le croire, et c'est ce qui expliquerait les paroles de son vieux cousin du Sablé, citées, ailleurs, lorsqu'il se repentait amèrement de n'être pas repassé au Canada dès les débuts de la Révolution française, où il aurait trouvé de bons cousins et amis.

Comme les du Sablé, les de Richarville, aussi bien que les de Carqueville, paraissent éteints au Canada.

***

Lignée de Marie-Thérèse Le Comte Dupré.

Elle remonte à *Louis Le Comte Dupré*, fils de Charles et d'Anne Defosse. Il naquit en 1654, et épousa, à Montréal, en 1683, Marie-Catherine de St.-Georges.

Ils eurent un grand nombre d'enfants, dont plusieurs moururent célibataires.

Une d'elles, *Marie-Charlotte*, aurait épousé J.-Bte Charly St.-Ange, mais nous n'en voyons aucune trace dans les papiers de famille. Elle serait morte en 1705.

Parmi les autres enfants qui nous intéressent sont :

1. *Jean* ou *J.-Bte Lecomte Dupré*, b. 1er juillet 1686, marié le 20 janvier 1727 à Marie-Anne Hervieux, fille de Léonard. Ils eurent une nombreuse postérité, ainsi que nous le verrons.

2. *Marie-Thérèse*, baptisée le 15 octobre 1699, et mariée à Raymond Bâby, à Montréal, le 9 juin 1721, comme on l'a vu ci-devant.

3. *Marie-Louise*, baptisée le 29 mai 1697, et mariée, le 19 mars 1718, à Jean-Antoine Magnan.

Le fils, Jean ou J.-Bte Le Comte Dupré, ci-dessus, continua la lignée comme suit :

Marie-Louise, baptisée 14 avril 1729, mariée à Pierre Courault de La Côte, le 24 novembre 1745. Elle se remaria, en 1782, avec Messire Jean-Bte Chs. d'Estimauville, écuyer, Baron de Beaumouchelle, fils de Messire Philippe, et de Marie-Charlotte D'Ailleboust.

Jean-Baptiste, qui épousa, le 13 juillet, 1758, Catherine Martel de Brouage, à Québec. Il était seigneur de St-François et d'Argentenay, Conseiller Législatif, Colonel des milices de Québec, etc. Une de ses filles épousa le célèbre jurisconsulte canadien Cugnet, et une autre, Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport.

Il signait " Le Cte Dupré."

Georges-Hyppolite, baptisé le 24 mars 1738, et marié, le 9 janvier 1764, à Marie-Charlotte Liénard de Beaujeu, fille de Daniel Liénard de Beaujeu. Sa

signature était ' St.-Georges Dupré." Il était Inspecteur de Police, Lieut.-Col. de milice, et Commissaire des Transports, etc.

Marie-Anne, baptisée 14 déc. 1740, qui épousa Hyppolite de Hertel de St.-François, capitaine, attaché du Bureau des Sauvages, frère de Madame Ignace d'Irumberry de Salaberry.

Marie-Joseph, baptisée 17 août 1744, qui fut mariée à Louis de La Marre-Porlier, morte sans postérité.

Antoine-Ambroise né en septembre 1747, qui épousa une demoiselle Leblond et se fixa à La Prairie-de-la-Madeleine, près Montréal, et dont, seule, la descendance continue encore parmi nous. M. Dupré, le président de la Chambre de Commerce de Québec, en descend, ainsi que Madame Legendre, etc.

Du mariage de Georges-Hyppolite Le Comte Dupré avec Melle. de Beaujeu, il y eut deux fils seulement, savoir : *Daniel Dupré*, Lieutenant au 1er Bataillon du Royal Canadien Volontaire ; et *Hyppolite St-Georges Dupré*.

Ce dernier épousa une Delle. Curaux (*Courault*), fille de Michel Curaux et Marie-Joseph Hervieux, sœur de Mesdames Adhémar de Lantagnac et Louis Guy, dont le mari était Conseiller Législatif et notaire du Roi.

De ce mariage, naquit un fils : *Daniel-Hyppolite St.-Georges Dupré*, avocat fort instruit, qui épousa, à Québec, Mlle. Sophie Lindsay, sœur de feu Wm. B. Lindsay, notaire bien connu à Québec. Il mourut du fléau qui sévissait en 1834, laissant sa veuve sans enfants.

Dans un procès considérable, jugé l'année même de son décès, il fut déclaré seul héritier de Dame Marie-Louise Liénard de Beaujeu, sa grand' tante, veuve de feu Jean-Baptiste-François-Charly St.-Ange, chevalier de St-Louis, décédé gouverneur de Gorée, en Afrique.

Madame de Hertel n'eut qu'un seul fils, Hyppolite-Louis Hertel, de Montréal, lieutenant au 2d Bataillon Canadien Royal Volontaire, qui épousa à Montréal, en 1794, Delle Elizabeth Robertson, fille de Daniel Robertson, major au 1er Bat. du 60ème Régiment d'Infanterie de S. M., et de Dame Louise Réaume. Cette lignée se fit protestante et existe encore. Il y a un avocat du nom à Argenteuil.

Le premier de la famille Le Comte Dupré venu en ce pays, fit le commerce des pelleteries et fourrures sur une haute échelle, d'après les états de compte restés. Il fut propriétaire de la seigneurie de Terrebonne durant de longues années. Elle ne sortit de la famille qu'après sa mort. C'est en 1716, que la veuve en disposa en faveur de François-Marie Bouat, conseiller du Roi et lieutenant-général au siège de Montréal, moyennant 14,000 livres en monnaie de carte. En 1713, il fit un arrangement avec Messire Louis-Ango DeMaizerets supérieur du Séminaire de Québec, au sujet des îles et îlots entre leurs deux seigneuries respectives.

En 1749, cet arrangement est invoqué par Louis de Chapt, écuyer, Sieur de LaCorne, Capt. d'Infanterie, alors seigneur de Terrebonne.

Il signait d'une fort belle main " Dupré Le Comte."

En 1693, il comparait à un acte de vente, comme subrogé tuteur des enfants de feu Messire Jacques LeMoyne, Sieur de Ste.-Hélène, et Dame Jeanne du Frénoir de Carrion, alors remariée et épouse de Joseph de Monic, écuyer, capitaine et major des troupes, etc.

Cette famille a toujours compté, à Montréal, comme l'une des plus considérables et des plus considérées.

***

LES PICOTÉ DE BELESTRE.

La famille Picoté de Belestre compte aussi parmi les plus anciennes et les plus distinguées du vieux Montréal. Elle était d'origine noble et reconnue telle ; aussi l'un des premiers marguilliers d'honneur, choisis pour représenter la noblesse dans l'Œuvre et Fabrique de Notre-Dame de Ville-Marie, fut-il Pierre-François Picoté de Belestre, en janvier 1671.

On a trouvé, en 1830, les 5 pierres de fondation de l'ancienne église paroissiale de N.-D. de Montréal, posées en 1672. Chacune portait une plaque de plomb sur laquelle étaient gravés le nom, les titres, etc., de celui qui l'avait posée, ainsi que l'année, la date, etc., et, en plus, les noms des marguilliers. Sur chacune était le nom de " Noble Homme, Pierre Picoté, écuyer, Sieur de Belestre, marguillier d'honneur."

François-Pierre Picoté de Belestre, fut fait chevalier de St-Louis. Il avait épousé Marie Pars, décédée, 3 nov. 1684.

Voici les noms de quelques-uns de leurs enfants :

Périnne, baptisée 1643 et mariée, 2 septembre 1664, à Michel Godfroy de Tonnancour, inhumée aux Trois-Rivières le 19 déc. 1723.

Hélène, née en 1656, mariée d'abord, le 23 août 1676, à Antoine de La Fraynaye, et en second lieu à Jean-Baptiste Céloron de Blainville, et décédée le 23 nov. 1701 ;

Françoise, née en 1659, et mariée à Jacques Maleray, le 7 janvier 1687 ;

Marie-Anne, baptisée 9 fév. 1673, et mariée à Sieur Alphonse de Tonty, le 17 fév. 1689 ;

François-Marie, baptisé le 5 février 1677 et marié : 1° à Marie-Anne Bouthier, inhumée au Détroit, le 9 octobre 1729 ; et 2° à Marie-Catherine Trottier, veuve Jean Cuillerier.

" Après M. du Puis," dit l'abbé Faillon, " l'homme de la colonie le plus propre au métier des armes était, sans doute, M. Picoté de Belestre. Trois mois après la mort du Major Closse (1662), M. de Belestre se mit à la tête d'un parti qui défit complètement les Iroquois, et il leur infligea une seconde défaite subséquemment."

M. de Casson s'exprime ainsi, en 1659, parlant du même : " Outre les " personnes déjà mentionnées qui vinrent de France par ce vaisseau, à Ville- " Marie, je dois nommer M. Picoté de Belestre, qui orne bien cette colonie, tant " dans les temps de la guerre que dans celui de la paix, à cause des qualités " avantageuses qu'il possède pour l'une et pour l'autre. Je donne ce mot " d'éloge à sa naissance et à son mérite....."

Mademoiselle Mance avait amené avec elle, dans ce même vaisseau, Mademoiselle Périnne Picoté de Belestre.

Le frère de celle-ci, François-Marie, ayant toute l'ardeur militaire qu'avait son père, alla en 1706, avec MM. de Beaucourt et de Linctôt, à la tête de cent Canadiens, combattre pour la France en l'Isle de Terreneuve, où il se distingua grandement, d'après une lettre de M. de Costebelle, contenue dans les *Documents de Paris.* Il marcha en tout sur les traces de son père. Comme lui, il fut décoré de la Croix de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis.

Etant passé au Détroit, après s'être signalé dans ses courses contre les Anglais et les Sauvages, il y mourut le 9 octobre 1729, laissant son unique fils, François-Marie II, pour continuer les glorieuses traditions de sa famille.

Ce fils, né en 1719, de Catherine Trottier, se maria deux fois : 1° à Marie-Anne Nivard-St-Dizier, et 2°, 29 janvier 1753, à Marie-Anne Magnan, nièce de Madame Raymond Bâby.

Il n'eut des enfants que de la première femme, parmi lesquels, François-Louis, baptisé le 11 avril 1739, et marié à Delle Joachime Coulon de Villiers. Celui-ci eut une assez grande famille, mais ses enfants ne paraissent point avoir fait souche au pays.

François-Marie II, lui aussi chevalier de St-Louis, commandait au Détroit, à la fin du régime français en Canada, et fut forcé de remettre ce poste aux mains de ceux que ses ancêtres et lui avaient si souvent et vaillamment combattus ; ce qu'il ne fit qu'avec la plus grande répugnance. Revenu à Montréal, il se retira à l'écart, mais plus tard, ayant prêté le serment d'allégéance à la couronne d'Angleterre, celle-ci trouva en lui un sujet des plus fidèles. Il fut appelé au Conseil Législatif. (1)

En 1775, lors de l'invasion américaine, à la tête de la noblesse canadienne et du haut commerce, il alla reprendre le fort St-Jean sur l'ennemi, et reçut, pour cette prouesse, les remerciements publics du général Carleton. Ayant remis la place aux mains du major Preston, de l'armée régulière, il n'en continua pas moins ses services jusqu'à la paix. On le retrouve à la pose de la première pierre de N.-D. de Bonsecours, avec deux autres chevaliers de St-Louis, en 1773.

Parvenu à un âge très avancé, il décéda à Montréal, le 30 mars 1793, où on lui fit de pompeuses funérailles.

---

(1) Tout le monde connait l'incident entre lui et le jeune Franks, de Montréal, à l'occasion de l'insulte nuitamment faite au buste du Roi, sur la place du marché en 1775. L'esprit d'indépendance commençait à se manifester en cette ville au sein de l'élément anglais.

Marie-Anne Magnan, son épouse, l'alla rejoindre bientôt dans la tombe, quelques mois après seulement.

Il laissa une unique fille de son premier mariage, Marie-Anne-Angélique, veuve de Angus McDonnell Saindaig. Bibaud, dans sa " *Bibliothèque Canadienne,*" en dit beaucoup de bien.

Hautement distinguée par sa bravoure, son intrépidité, ses vertus, il est malheureux, pour le Canada, que cette illustre famille se soit ainsi éteinte.

***

LES MAGNAN.

Les père et mère de *Jean-Antoine Magnan* étaient originaires de Paris. Lui, naquit là en 1682.

Il épousa, à Montréal, le 19 mars 1718 *Louise Le Comte Dupré,* et mourut, le 21 janvier 1733, laissant plusieurs enfants, savoir :

Marie-Anne, baptisée 1er mai 1721, et mariée, le 29 janvier 1753, à François-Marie Picoté de Belestre, chevalier de St-Louis, commandant au Détroit ;

Jean-Baptiste-Pascal, baptisé, 17 février 1726, marié, 18 déc. 1780, à Marie-Louise de Charnay ;

Ambroise, baptisé en 1732, et marié, 18 août 1766, à Marie-Michelle Pothier. Il acheta la seigneurie de Lachenaie du général Christie ; mais sa succession dut en disposer peu de temps après son décès. Il ne laissa qu'un enfant qui mourut en bas âge. Son oncle de Belestre lui avait servi de tuteur, conjointement avec sa mère.

Jean-Baptiste-Pascal était aide-major de Québec, et député grand-voyer.

***

LES DE COUAGNE.

Charles de Couagne, le premier du nom venu en Canada, était de Clion, évêché de Bourges, France. Il était fils de Charles de Couagne et de Renée Greffière, et naquit en 1651.

Etabli au Canada, il épousa d'abord Anne Mars, et puis Marie Godé, le 30 juillet 1685.

Jean-Baptiste de Couagne, capitaine d'infanterie à Louisbourg, le père de Madame Louis Bâby, était le fils aîné du second mariage. Il était né en mars 1687, et fut marié ~~le~~ à Delle Marguerite de Gannes de Falaise, (1) de laquelle, outre Madame Bâby, il eut plusieurs garçons et filles :

(1) *Tanguay, Dictionnaire Généalogique,* Vol. 3, page 269, dit "de Gannes de Falaise," mais le registre paroissial de N.D. de Montréal, pour l'année 1758, dit "Leneuf de Falaise," ainsi que je le dis à l'arbre généalogique, appendice B. "Leneuf de la Vallière," était le nom de sa mère.

Marie-Françoise, qui épousa à Montréal, le 24 mai 1751, Georges de Gannes, Sieur de Charnesay, aide-major des Trois-Rivières, un parent apparemment (1) ;

Marguerite, mariée en premières noces, à Claude de Richarville, Sieur de Carqueville, famille alliée aux Dandonneau du Sablé ; et, en secondes noces, à Jean-Baptiste Godefroy, écuyer, de la famille des de Tonnancour (2) ;

Marie-Anne, qui épousa le Sieur de l'Eschelles, de Montréal.

Le mariage de Louise, la plus jeune de la famille, avec Louis Bâby, eut lieu à Montréal, le 24 juillet 1758. Ils étaient âgés respectivement, la première de 28 ans et le second, de 30 ans.

De cette union ne naquit qu'un seul enfant, je crois, un garçon, qui a survécu à ses père et mère. Il doit être mort aux Antilles françaises, d'après ce que je vois.

Madame Bâby, devenue veuve, décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal, en mai 1802.

Les de Gannes de Falaise étaient alliés aux premières familles du Canada.

Marguerite de Couagne, fille de René de Couagne, frère de J.-Bte. de Couagne, épousa à Montréal, le 11 janvier 1757, Marcel-Louis de Parfourru, (3) capitaine, fils de Jacques de Parfourru, seigneur de Jouveau, diocèse de Lisieux. Elle se trouvait être la cousine germaine de Madame Louis Bâby.

En fév. 1748, un Sieur de Couagne, sous-ingénieur, fut envoyé de France à M. de Léry par M. de Maurepas. Daniel, " *La famille de Léry,*" p. 20.

Après le décès de Jacques-Charles de Couagne, frère consanguin de Jean-Bte., sa veuve, Marie-Anne Hubert de La Croix, (4) contracta un nouveau mariage avec Louis de Chapt, sieur de La Corne, qui la prédécéda.

A la cession du pays, le capitaine de Gannes de Falaise passa en France à bord du vaisseau du Roi " *La Jeanne.*"

Entre 1748 et 1755, on rencontre souvent le nom d'une Delle de Couagne Budemon.

Un M. Louis de Couagne signe à l'acte de mariage entre M. de Beaujeu et Delle. Couillard, le 3 nov. 1803. " *La famille de Léry,*" pp. 77, 78.

---

(1) En 1777, alors âgée de 54 ans, elle résidait à Tours, France.

(2) Elle eut un enfant de chaque mariage, ainsi que l'attestent les actes de tutelles.

(3) Il est mentionné dans l'état-major français, en 1761, (*Archives Canadiennes,* 1886, p. clxxi) sous le nom de Parfour. Le copiste ou le prote ont estropié plusieurs autres noms, et des noms bien connus, ainsi : *Lanandise,* pour Lanaudière ; *Condard,* pour Couillard, *Baunninville,* pour Bonneville, *Daudigi,* pour D'Andilly, etc.

D'un autre côté le rôle étant fait par les Anglais, on peut croire qu'ils épelaient en suivant leur propre prononciation.

(4) Celle-ci doit être de la même famille que Susanne de La Croix Réaume, du Détroit, femme de Duperron Bâby.

***

LES COURAULT DE LA CÔTE ET D'ESTIMAUVILLE.

Pierre Courault de La Côte, le premier dont il soit fait mention dans les registres de ce pays, était le fils d'Elie et de Catherine Coulant, de St.-André, diocèse d'Angoulème. Il fut marié deux fois; en premier lieu avec Delle Marie-Anne Macé, et, en second lieu, à Dlle. Marguerite Aubuchon.

De cette dernière union il eut plusieurs enfants, entre autres :

Pierre, baptisé le 21 Décembre 1723, marié le 24 Novembre 1745, à Louise LeComte-Dupré, fille de Jean-Baptiste et Marie-Anne Hervieux, et nièce de Madame Raymond Bâby.

Marguerite-Joseph, baptisée le 27 Janvier 1727, mariée le 22 août 1775, à Ignace-René D'Ailleboust de Cuisy.

Du mariage de Pierre Courault de La Côte avec Louise Le Comte-Dupré, on rencontre entr'autres enfants :

Louise, baptisée le 14 Janvier 1749, mariée le 28 Avril 1767, à Louis-Toussaint Pothier, négociant, de L'Assomption, père de l'honorable Toussaint Pothier, l'un des Associés de la Compagnie du Nord-Ouest, et, durant bien des années, à la tête de la société de Montréal.

Et *Marie-Joseph,* baptisée le 24 Avril 1750, mariée le 13 Mai 1782, comme dit ci-après. Nous voyons, par l'entrée au registre de l'acte de ce mariage, la réunion de presque tous les noms représentant les familles alliées que je cite, et les personnages présents à la cérémonie nuptiale, savoir, *textuel* :

" Messire Jean-Baptiste-Charles D'Estimauville, écuyer, lieutenant d'une compagnie canadienne en cette colonie, résident dans cette ville (Montréal) âgé de trente deux ans, fils de Messire Jean-Baptiste-Philippe D'Estimauville, écuyer, baron de Beaumouchel, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et de défunte dame Marie-Charlotte D'Aillebout, de la paroisse St-Martin-de-Palaizeau, diocèse de Paris, d'une part; et demoiselle Marie-Joseph Couraut de La Côte, âgée de trente deux ans, fille de feu M. Pierre Couraut de La Côte, négociant de cette ville, et de Dame Marie-Louise le Compte Dupré, en présence de Messire Paul-Alexandre D'Aillebout, Sr. de Cuisy; de Messire Roch Dechaillons, écuyer, Sr. de St.-Ours, père; de M Charles Dechaillons, écuyer, Sr. de St.-Ours, fils; de Messire Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoine, écuier, Sr. de Longueuil; de Messire Jean-Baptiste Hertel, écuier, Sr. de Rouville, parents et amis; de M. Pierre Couraut de la Côte, frère; de demoiselle Couraut de la Côte, sœur; de M. George Le Comte Dupré, oncle; de M. Louis Porlier de Lamard, beau-frère de l'épouse; de MM. Lacorne de St.-Luc, Picoté de Belestre, François Bâby, veuve Sanguinet (Catherine Bâby-Cheneville), Gui, (grand-père du juge Bâby); Courault-Lacoste Pothier, Dupré-Porlier, Joannès et Pothier."

A cette époque on tenait encore, comme autrefois en France, à rechercher

dans les mariages, des alliances propres à maintenir le nom de la famille, et les parents et alliés s'y intéressaient par une espèce de solidarité. En commun on craignait de déroger.

Les D'Estimauville ont, de tout temps, réclamé leur parenté avec les Bâby et les Perrault, du chef des Le Comte Dupré. Au mariage de Ursule Perrault avec le Dr. Buchanan, le 14 février 1809, Jean-Baptiste D'Estimauville signe à l'acte et ajoute *cousin*. Il signe aussi à l'acte de sa sépulture, 28 déc. même année, assistant comme parent.

Le 2 oct. 1812, le même J.-Bte. D'Estimauville et le chevalier Robert A. D'Estimauville signent tous deux l'acte de sépulture de Dame Ursule Benoît, veuve de Richard McCarthy.

Le fief Lagauchetière, en la ville de Montréal, appartenait à la famille Courault de La Côte, avant de passer, par achat, aux mains de l'hon. Toussaint Pothier.

Par son testament solennel, Ma lame veuve Courault de La Côte légua tous ses biens à son fils Pierre, ainsi qu'à ses nièces, Delles. Louise et Angélique Pothier, et Delles. Josephte et Marguerite d'Estimauville de Beaumouchel.

Plus tard, une de ces dernières demoiselles épousa l'hon. Juge Rolland, de Montréal, et l'autre Antoine-Ovide-Tarieu de La Naudière. Ces deux Delles. d'Estimauville avaient un frère du nom de Jean-Baptiste-Philippe, marié, le 25 février 1805, à Marie-Joseph Drapeau. Il fut greffier de la Cour d'Amirauté et major des Chasseurs Canadiens

Les d'Estimauville ont servi avec grande distinction dans l'Acadie, l'Isle Royale, etc. Dans le rapport des familles restées au Canada en 1761, on mentionne la famille de d'Estimauville composée de huit enfants, M. d'Estimauville étant capitaine.

Ceux qui ont étudié quelque peu l'histoire politique du Canada avant l'Union, connaissent, assurément, la brochure de Robert d'Estimauville, laquelle, dans le temps, eut un grand retentissement, à cause de son franc parler.

Un Courault de La Côte (1) fut fait prisonnier à l'affaire du lac St-Sacrement ; il est donné comme capitaine de milice.

Cette famille est actuellement presque éteinte au Canada.

Le *Bulletin des Recherches Historiques*, de cette année, 1898, vol. 4, pp. 72 à 77, donne une notice de M. Robert Desty, (abréviatif de d'Estimauville) juriste distingué, qui vient de mourir aux Etats-Unis.

Il était fils de Frédéric d'Estimauville et petit-fils du chevalier Robert d'Estimauville.

Né au Canada, le 17 février 1827, passé aux E.-U., il s'y était fixé et

(1) Il avait séjourné quelques années en Angleterre, où il s'était livré quelque peu à l'étude et à l'observation. Ses contemporains disaient que cela l'avait rendu prétentieux et menaçait de lui faire perdre de la justesse dans l'esprit.

avait adopté, de son nom abrégé, celui de " Desty," aujourd'hui célèbre et destiné à ne pas s'éteindre dans les tribunaux américains. Son nom véritable est Robert d'Aillebout d'Estimauville de Beaumouchel.

Il ne reste que très peu de cette famille pour en continuer la lignée. Un habite Montréal, un autre Winnipeg et un troisième est dans l'Orégon.

M. Oscar Evanturel, de Québec, frère de M. Eudore Evanturel, (mon gendre comme marié à ma fille, Esther) a épousé le 13 juillet 1893, à Montmagny, demoiselle Marguerite d'Estimauville de Beaumouchel, fille du chevalier Robert D'Estimauville, avocat, et de demoiselle Adèle-Zoé Couillard de l'Epinay.

Sa sœur, demoiselle Léda D'Estimauville, était l'épouse, en premières noces, de M. le Dr. Venner, de Québec.

Une autre, Catherine, est mariée à M. Hudelet, un Français, qui réside à Mexico.

***

LES CREVIER.

Cette famille, qui était aux Trois-Rivières dès 1639, se divise en plusieurs branches : Crevier de St.-François, Crevier-Duvernay, Crevier de Bellerive, Crevier-Deschenaux.

Christophe Crevier, Sieur de la Meslée, était natif de St-Jean, évêché de La Rochelle. Il épousa Jeanne Enard avec laquelle il eut une nombreuse famille, dans laquelle on voit :

Jeanne, baptisée en 1636, mariée 9 juillet 1652, à Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières ;

Jean, baptisé 3 avril 1642, marié 26 novembre 1663, à Marguerite Hertel de Lafrenière ;

Marguerite, baptisée en 1645, et mariée en quatrièmes noces à Robert Groston dit St.-Ange, le 7 juin 1707 ;

Marie, baptisée en 1650, mariée à Nicolas Gâtineau, sieur du Plessis ;

Et *Jean-Baptiste*, né en 1652, et marié à Anne Chorel D'Orvilliers de St.-Romain, à Champlain, le 20 janvier 1682.

Du mariage de Jean avec Marguerite Hertel, la fille même de celui surnommé le " Héros " et ennobli par Louis XIV, est né en 1679, *Jean-Baptiste-René*, qui épousa : 1°, *Marie-Madeleine Bâby*, à Champlain, fille de Jehanne Dandonneau du Sablé ; et, 2°, Marie-Thérèse de Miray ;

Marguerite, baptisée 18 septembre 1683, mariée en 1712, à *François Babie* ;

Marie-Anne, baptisée 25 juillet 1686, et mariée, le 13 février 1708, à *Pierre Babie* ;

Comme nous le voyons, pas moins de trois membres de cette famille

épousèrent des " Babie." D'autres Crevier aussi s'unirent à des Babie. Ainsi nous voyons Jacques Babie épouser Marie-Angélique, fille de Joseph Crevier, sieur de St.-François, et Marie-Charlotte LeMaître LaMorille, en 1750.

On connait l'expédition de Frontenac de 1689 contre les colonies anglaises. Ayant séparé la petite armée en trois corps, il donna le commande du contingent des Trois-Rivières à Hertel de Lafrenière. Soixante-quinze hommes en tout, tant Canadiens que Sauvages, formaient l'effectif de ce corps. Moins nombreux que les deux autres, il fut cependant le plus heureux en obtenant la plus grande part de succès.

Hertel était accompagné de ses trois fils et de ses deux neveux Gâtineau et Crevier de St.-François. Ce dernier perdit la vie dans cette campagne, et le fils aîné de Hertel fut grièvement blessé.

Dans le rapport des troupes de la Nouvelle-France de 1696, on mentionne le sous-enseigne Crevier comme " excellent officier."

Après le décès de Jean Crevier de St.-François, sa veuve donna un terrain, aux Trois-Rivières, aux RR. PP. Récollets, le 4 Juillet 1692, " en rémunération d'un service célébré et de messes dites pour le repos de l'âme de son mari."

Ce fut aussi Madame Jean Crevier, Marguerite Hertel de Lafrenière qui, en 1700, donna aux Abénaquis de St.-François les terres qu'ils possèdent encore aujourd'hui. Le R. P. de Charlevoix visita cette place en 1721, et voici ce qu'il en dit : " Les Abénaquis sont présentement sur le bord de la Rivière de " St.-François, à deux lieues de son embouchure, dans le lac St.-Pierre. L'en- " droit est fort agréable et c'est dommage, car ces peuples ne goûtent pas les " agréments d'une belle situation, et des cabanes sauvages, surtout d'Abénaquis, " n'embellissent point un pays. Le village est nombreux et n'est habité que " par des chrétiens." Notre excellent historien semble regretter que les Sauvages aient été favorisés d'un tel don de la part de Mme. Crevier.

Une Rocbert de LaMorandière, fille d'Abel Etienne, lieutenant des troupes, s'allia à Joseph-Marie Crevier, en 1766, à Varennes.

Il ne faut pas oublier que Pierre Boucher de Boucherville, le gouverneur des Trois-Rivières, avait épousé, en secondes noces, Jeanne Crevier de la Meslée.

Un M. de Bellerive est mentionné avec éloge par Charlevoix. Il se distingua dans le Nord-Ouest et commanda au pays des Illinois. Après la cession, il passa à la Louisiane et prit du service chez les Espagnols. Il devint commandant à St-Louis. On assure que c'est lui qui donna une sépulture au célèbre chef sauvage Pontiac.

En 1643, un médecin du nom d'André Crevier existait aux Trois-Rivières.

M. le Vicaire-Général Crevier, curé de Ste. Marie de Monnoir, et fondateur du collège en cette paroisse, descendait de Crevier de Bellerive.

La famille compte encore de nombreux rejetons.

***

ES VERON DE GRANDMENIL.

Les Veron de Grandmenil étaient de Normandie.

Etienne, capitaine de milice et notaire, épousa aux Trois-Rivières, le 30 mai 1677, Marie Moral. Il mourut de la main des Iroquois, en mai 1721, laissant plusieurs enfants de son mariage avec cette dernière, entre autres :

Marguerite, qui épousa, le 4 novembre 1692, Pierre Petit Devilliers, notaire et greffier de la juridiction des Trois-Rivières ;

Etienne, marié à Madeleine Hertel de Lafrenière ;

Madeleine, baptisée 21 déc. 1674, mariée, 4 février 1709, à *Jacques Bâby* ;

Jeanne, mariée, 3 nov. 1716, à Jean-Baptiste Godfroy de Tonnancour.

Louise-Françoise, baptisée 9 mai 1697, mariée, 6 janvier 1719, à Jacques Godfroy de Vieux-Pont.

De son mariage avec Delle. Hertel, qui ne dura que quelques mois seulement, Etienne n'eut point d'enfant, mais, par un second mariage, avec Marie-Catherine Picard, le 28 mai 1713, il en eut plusieurs, parmi lesquels on compte *Marie-Catherine,* baptisée le 11 Juin 1715, mariée, 19 Janvier 1738, à Joseph De Fleury Deschambault, et *Thérèse,* mariée, le 22 Avril 1748, à Pierre Bâby, aux Trois-Rivières.

Par son mariage avec Madeleine Veron de Grandmenil, Jacques Bâby eut plusieurs enfants, tel que mentionnés à l'appendice B.

Pierre Petit Le Villiers était propriétaire du fief et seigneurie d'Yamaska et d'une petite portion de la seigneurie de St.-François "dans la Baye du dit lieu, les Islets et le Chenail du Moine réservés."

En 1743, on voit Marguerite Veron de Grandmenil, sa veuve, en procès devant le Conseil Supérieur saisi de son appel, avec Charlotte LeMaitre La-Morille, veuve de feu Joseph Crevier de St.-François, Jean-Baptiste Crevier-Deschenaux, Pierre Bâby Duperon, François Bâby Chenneville et Jean-Baptiste-Jutras Desrosiers, tous propriétaires de la dite seigneurie de St.-François. Il s'agissait évidemment de certains droits de propriétés, réclamés d'un côté, et contestés de l'autre.

En 1748, il y eut une seconde alliance entre les deux familles Bâby et Veron de Grandmenil ; Pierre Bâby, fils de Jacques II, épousa Thérèse Veron de Grandmenil, sa cousine.

Comme tant d'autres, qui ont passé, cette famille n'existe plus.

*
* *

LES ROCBERT DE LA MORANDIÈRE.

Etienne Rocbert de la Morandière, conseiller du Roi, secrétaire de M. le commissaire, et puis garde-magasin du Roi, à Montréal, né en 1668, était le fils d'Abel, notaire royal, et de Marie Pothier, de St-Etienne d'Estrechy, évêché de Sens, en Champagne.

Le 25 septembre 1695, il épousa, à Montréal, Elizabeth Duverger de St. Blin.

De cette alliance on compte plusieurs enfants :

Marie-Elizabeth ou *Isabelle,* baptisée 28 juillet 1696, mariée 19 décembre 1718, à Charles-Michel Bégon ;

Louis-Joseph, baptisé 6 août 1697, marié le 1er octobre 1731, à Marguerite Petit LeVilliers, décédée deux ans plus tard ;

Etienne, baptisé 22 février 1701, marié, 15 janvier 1730, à Marguerite Puygibault ;

Anne-Geneviève, baptisée 23 avril 1704, mariée, 8 juin 1726, à Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny.

Le Charles-Michel Bégon ci-dessus était le frère de l'Intendant du même nom, le protecteur, avec de Beauharnois, de Gaultier de La Verandrye, dans ses recherches de la Mer de l'Ouest et ses découvertes jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Le chevalier Charles-Michel Bégon servait depuis trente ans dans la colonie, lorsqu'il fut nommé, en 1743, gouverneur des Trois-Rivières. Il avait été major à Québec en 1732, puis lieutenant du roi à Montréal, avant d'arriver à gouverner la troisième ville de la Nouvelle-France. Ce haut poste ne fut pas longtemps son partage, car il mourut, à Montréal, le 30 avril 1748, âgé de 61 ans. Il laissa plusieurs enfants de son mariage avec Mlle. Rocbert, parmi lesquels : Marie-Catherine-Elizabeth, qui épousa, en 1737, Honoré de Villebois, sieur de la Rouvillière, conseiller du Roi, etc.

Etienne Rocbert de la Morandière, fils, capitaine des troupes et ingénieur, eut par sa femme, Marguerite Puygibault, une assez nombreuse postérité :

Marguerite-Elizabeth-Ursule, baptisée le 26 novembre 173), fut mariée, le 19 janvier 1751, à Daniel Joncaire de Chabert, le célèbre interprète ; elle décéda au Détroit, en 1773 ;

Abel-Etienne, baptisé le 17 oct. 1735, fut marié, le 25 mai 1766, à Louise-Charlotte Bailly de Messein, à Varennes. C'est leur fille qui épousa un Crevier.

Décédé le 25 novembre 1760, sa veuve, Marguerite Puygibault, épousa, en secondes noces, huit ans après, Claude-Pierre Pécaudy, écuyer, sieur de Contrecœur, chevalier de St-Louis, l'officier bien connu pour son intrépidité.

Louis-Joseph, son frère, garde-magasin du Roi, qui avait épousé Margue-

rite Petit LeVilliers, eut six enfants. A l'exemple de sa belle-sœur, celle-ci convola en secondes noces avec Antoine de Chapt de La Corne, à Montréal, le 16 nov. 1744, mais un an seulement après le décès de son mari, arrivé le 19 octobre 1743.

En 1704, on trouve à Montréal, Jacques-Urbain Rocbert de la Morandière, écrivain du Roi et secrétaire de l'Intendant Raudot. Né en 1668, il fut inhumé, 18 mars 1710, à Montréal.

En 1747, Joseph-Augustin Bâby-Chenneville, fils de François-Etienne Bâby-Chenneville, et petit-fils de Jeanne Dandonneau du Sablé, épousa Angélique Rocbert de la Morandière (Suatsen), à Montréal, et de ce mariage naquit, en 1747, Catherine, qui, le 14 février 1763, épousa Christophe Sanguinet. De là le nom de " Chenneville " donné à une rue de Montréal, qui longeait sa propriété " Près-de-Ville," la demeure d'un de Longueuil, autrefois.

En 1739, parmi les commandants des pays d'en Haut, on trouve un De La Morandière aux Miamis.

***

PORLIER-LAMARRE.

Cette famille a fait de nombreuses alliances avec les Gamelin Maugras, Hubert-Lacroix, du Frost de la Gemmerais.

Claude-Porlier Lamarre, négociant, notaire royal et greffier à Montréal, né en 1652, était le fils de Claude et Marie Filerin, de St.-Séverin, de Paris.

Il épousa au pays, à Québec, Marie Bissot de LaRivière, le 5 décembre 1682.

Ils eurent plusieurs enfants :

Claude-Cyprien Jacques, baptisé le 7 octobre 1683 ;

Jean-Baptiste, baptisé le 23 octobre 1685 ;

Henri-François, baptisé le 13 janvier 1687, etc.

Après sept années de mariage, le 31 juin 1687, il mourut. Sa veuve, trois ans après, se remaria, le 26 février 1691, à Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, à Québec.

L'aîné de la famille, Claude-Cyprien-Jacques, épousa, à Lachine, le 26 août 1719, Angélique Cuillerier. Sa mère, Marie-Catherine Trottier, s'était remariée en secondes noces, en 1712, à François-Marie Picoté, écuyer, Sr. de Belestre.

De son mariage est descendue une nombreuse postérité, seize enfants, et c'est l'un de ceux-ci : *Louis-Joseph Porlier,* né en octobre 1732, qui épousa, le 5 octobre 1767, Marie-Josephte Le Comte Dupré, sœur de mesdames de Hertel et Courault de La Côte, et nièce de madame Raymond Bâby.

Madame Porlier ne laissa pas d'enfants.

Un M. Porlier de la même famille, étant greffier de la juridiction de Montréal lors de la cessation de l'ancien régime, fut nommé aux mêmes fonctions sous le gouvernement anglais, et continua de les remplir jusqu'à sa mort.

***

La plupart des noms de famille que je viens de mentionner se retrouvent dans les cadres de l'armée française de l'époque.

Dans le Cartel de l'"AUGUSTE," (Cf : *Archives Canadiennes*, Ottawa, 1886.) péri sur l'Isle du Cap-Breton en nov. 1761, signalons, entre autres :

Le chevalier de La Corne, capitaine ; De Bécancour, capitaine ; Le Chevalier de la Verandrye, lieutenant ; Gautier de Varennes, lieutenant ; De Godefroy, lieutenant ; Boucher de Laperrière, enseigne ; De la Corne Dubreuil, cadet ; De la Corne St-Luc, cadet ; De la Corne de Chapt, cadet.

Parmi les officiers Canadiens, servant, au Mississipi, dans les troupes, et qui ont été brûlés dans la guerre des Sauvages Thicachats, il y a De Richarville Surville, enseigne, et Beaudecour de Richerville, cadet, qui ont subi alors le même sort.

Richer de Carqueville (épelé *Kirkeville*, évidemment par un Anglais) fut tué en 1755 dans l'action contre Bradock.

De Richerville, enseigne, fut tué à Niagara en 1759.

Beaudecourt de Richarville, comme officier réformé, faisait le service en 1759, et commandait à St-Jean.

Robert de Lamorandière, ingénieur ordinaire, était capitaine de l'état-major, servait depuis 1719, et a toujours été employé au gouvernement de Montréal et des environs.

Un autre du nom était enseigne en pied.

D'Argenteuil D'Aillebout, lieut-colonel, était lieutenant du Roi à Montréal.

Bienville Celoron, était major commandant du Détroit, employé à Eriez.

De Joanne (Joannès), capitaine aide-major, passé en France avec la garnison de Québec, faisait les fonctions de major dans la place.

Le chevalier de Gannes, capitaine, était aide-major à Trois-Rivières.

D'Azemard de Lusignan, était capitaine de la 2ème compagnie d'artillerie.

Chabert, lieutenant, fut blessé à l'affaire du 13 sept.

De Parfourru, (écrit *Parfour*) capitaine, servait depuis 1745, repassa en France avec la garnison de Québec. Bon officier, recommandé par Lévis, il reçut la croix de Saint-Louis et une gratification de 400 livres.

De Meslay (de la Meslée) était lieutenant ; fut blessé à Ste-Foye, 28 avril 1760, passa à une compagnie.

De Méluèze (des Meloises), officier de distinction, major des deux bataillons de la marine à l'affaire du 28 avril ; blessé très dangereusement au siège de Québec, a reçu en récompense la croix de Saint-Louis.

Lenoir de Rouvray, blessé, prisonnier des Anglais à l'hôpital de Québec, fut fait lieutenant 1er sept. 1760.

Roch de Saint-Ours de Chaillons, fait enseigne à la même date.

On pourrait signaler plusieurs autres noms des défenseurs de la colonie.

Ceux que la conquête a fait passer sous la domination de Sa Majesté britannique, ont conservé la valeur guerrière de leurs aînés, et ont combattu avec le même courage et le même dévouement pour elle, après serment d'allégéance jurée à la couronne d'Angleterre.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I

LIGNÉE PERRAULT.

Je ne répéterai pas ici, ce que je viens de publier (1908) dans : " La Vie de Joseph-François Perrault," sur cette famille en Canada, son origine, sa lignée jusqu'à la présente génération, et sur ce même Joseph-François Perrault. Cette vie, ayant été publiée pour être connue du public, et elle méritait de l'être, devait nécessairement être bornée à ce qui pourrait intéresser le lecteur étranger : et j'ai dû éliminer les détails plus intimes ou plus étendus qui conviennent plus spécialement à ses descendants et à ses proches. Je me bornerai donc à compléter ces mémoires en ajoutant les données qui se rattachent à l'histoire abrégée des principaux membres de la famille Perrault à ce jour et que j'ai dû ainsi omettre.

Le lecteur voudra donc bien référer au volume déjà publié, en s'en servant comme d'annexe à celui-ci, et suivre le tableau généalogique C, à l'appendice-ci, afin de mieux saisir les détails additionnels qui vont suivre.

***

Joseph-François Perrault, dont les ancêtres sont énumérés dans sa *Vie* ainsi publiée, a continué sa lignée par son mariage, le 7 janvier 1783, avec Ursule-Catherine McCarthy comme suit :

1- Joseph-François-Xavier, né à Montréal, 10 février 1784, capitaine dans les Voltigeurs Canadiens, 1812-1815 ; comme tel était à la bataille de Châteauguay ; colonel du régiment d'Artillerie de Québec et des Voltigeurs Canadiens ; greffier de la Paix :—marié, 5 janvier 1828, à Demoiselle Marie-Esther Lussier, fille de Paul, écuier, seigneur de Varennes, et de Dame. Appoline Huet du Lude (1), née 6 janvier 1804, décédée et inhumée à Québec, dans la cathédrale,

(1) Cette Dame. du Lude se réclamait de son nom et de celui de Carignan. Dans la saison des pluies les chemins deviennent tellement défoncés dans Varennes, que l'on est obligé de recourir à la charette à foin, dont on se sert, en ce cas, pour se rendre à l'église le dimanche.

Madame Lussier ne voulait jamais consentir à se servir de la charette. " Une Carignan ne va pas en charette," disait-elle à son mari. Et elle commandait la voiture de famille.

chapelle Sainte-Anne. Le colonel est mort le 26 décembre 1854 et a été inhumé à côté de son épouse.

Il habitait la maison coin des rues Mont-Carmel et des Carrières, donnant sur le jardin du Fort et sur le fleuve. C'est un des plus beaux sites de la ville de Québec Après sa mort elle fut vendue sur licitation entre ses héritiers. Elle est maintenant occupée par son propriétaire actuel, M. Louis. Ma femme, ses sœurs et son frère y sont nés et ont été élevés dans cette maison.

Le colonel Perrault a continué après 1815 à commander "*Les Voltigeurs Canadiens*" et c'était lui qui entretenait en grande partie leur corps de musique.

Un fait, qui se rattache à son goût pour la vie militaire, mérite d'être mentionné : c'est qu'il avait recueilli et conservé en sa possession le drapeau de Carillon. Il en fit présent à feu Monsieur L. de Gonzague Baillairgé, avocat, de Québec, afin qu'il fut conservé en mains sûres, et fut porté dans les démonstrations nationales des descendants des Français qui l'ont noblement défendu.

Le colonel avait aussi une autre relique de l'ancien régime. C'était un fusil monté en argent, d'un beau travail en filigrane et ayant appartenu à Montcalm. Je ne sais ce qui en est advenu.

Le col. Perrault était bon musicien, connaissait et chantait une foule de chansons de l'ancien temps.

Le père Daulé avait entrepris de composer un recueil de cantiques pour les offices religieux. Or il était loin d'avoir l'oreille musicale et encore plus loin de posséder le feu sacré du poète. Dans cette double indigence il songea à utiliser le savoir faire du Col. Perrault qui se prêta, avec plus ou moins de sérieux, à l'aider, en lui fournissant des chansons que le père Daulé travestissait en cantiques, et leur donnant l'air qu'il convenait d'adopter.

Parmi ces cantiques, heureusement tombés en désuétude, il s'en trouve où l'amour humain se trahit au détriment de l'amour divin, tel que celui-ci, par exemple, qu'on chante encore :

"Allez ô mon bon ange !
"Dire à mon bien aimé
"Que ma peine est étrange
"Depuis qu'il m'a charmé."

Ou cet autre :

"Vos charmants attraits
"Comblent mes souhaits,
"Tout en vous, tout me plaît,
"Tout m'enchante."

Le Col. Perrault, était gai, comique, spirituel, un peu original ; bon viveur dans son temps, et grand ami de M. de Gaspé, l'auteur des "*Anciens Canadiens.*" Il chantait toutes les "*chansons du Pont Neuf*" à mesure qu'elles se présentaient à sa mémoire et tenait ses convives à pouffer de rire par sa manière fine, comique, un peu délurée, de les rendre.

Du mariage Perrault-Lussier sont nés les enfants suivants :

a. Appoline-*Esther*, b. 3 février 1829, mariée le 23 septembre 1850, à Louis-Huet Massüe, seigneur de la Trinité et autres lieux ; député de Richelieu au Parlement du Canada, etc., décédé le 13 juin 1891 ; un parfait gentilhomme ; bon époux, bon père, et le meilleur des fils pour son vieux père. Il a laissé trois fils et cinq filles, dont deux mariées ; l'une, Marie, à M. le notaire Simard, et l'autre, Aimée, à M. Belleau, son cousin, petit-fils d'Olympe Perrault, lequel vient de mourir à Montréal, au moment où je corrige l'épreuve de ce passage.

b. *Josephte*-Ursule, b. 19 mars 1830, mariée le 23 septembre 1850, à Jean-Antoine Panet, petit-fils du président Panet, et coroner du district de Québec ; veuve en mai 1860, sans enfants ; ensuite entrée en religion, sœur-grise de la Charité dite Sainte Monique ; décédée à Québec, en odeur de sainteté, le 1 février 1892, et inhumée au couvent des Sœurs, à Québec.

c. Charlotte-*Matilde*, b. 28 décembre 1831, mariée 2 août 1854, à moi, Philippe-Bâby Casgrain, b. 30 déc. 1826 ; avocat-conseil de la Reine, député du comté de l'Islet aux Communes du Canada à cinq parlements consécutifs, depuis août 1872 à janvier 1891 ; Greffier de la Cour Supérieure en révision et de la Cour de Circuit du district de Québec.

Ma lignée appert à l'arbre généalogique, appendice A.

d. Reine-*Rosine*-Louise, b. 25 août 1834 et morte enfant.

e. *Joseph-Xavier*, b. 28 mai 1836, élève de l'école d'agriculture de Grignon, France, et de celle de Cirencester, Angleterre ; ancien-député de Richelieu ; chevalier de la Légion d'Honneur ; officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole, de France ; a épousé, 16 janvier 1866, demoiselle Catherine-Flore Couillard de l'Epinay ; lesquels n'ont eu qu'une fille, *Catherine*-Marguerite, née 28 nov. 1866 ; mariée 26 janvier 1887 à Wilfrid-Joseph Masson, lequel est décédé en sept. 1896, à Montréal, sans laisser d'enfants.

Jos.-X. Perrault vient d'être nommé, par le gouvernement du Canada, Commissaire à l'Exposition de Paris pour 1900.

f. *Victoria*-Philomène, b. 29 juin 1838, morte en bas âge.

***

2. Marie-*Ursule* Perrault, née 4 août 1785, épouse du Dr. John Buchanan, mariée 14 février 1809, à l'église anglicane, à Québec, et morte de pulmonie la même année, 26 déc. 1809.

Le Dr. Buchanan était chirurgien de l'état-major de la garnison à Québec, pratiquait en même temps en ville, et demeurait ancienne rue du Parloir, dans une maison à lui appartenant, dont l'emplacement forme la partie nord-ouest de l'archevêché. Ce même Dr. Buchanan est porté pour soins médicaux donnés à Jacques-Nicolas-Perrault, seigneur de la Boutéillerie, à l'inventaire de sa succession (1812), pour la somme de £42.17 2. Le Dr. Buchanan tomba malade et fut interdit pour démence le 29 avril 1815. Le protonotaire, Mr. Per-

rault, son beau-père, fut nommé son curateur. Après les formalités requises, la maison fut vendue pour le prix de £3,500 à John White, le 9 mai 1815. (Têtu, N. P.) Peu de jours après le Dr. Buchanan fut trouvé mort, baignant dans son sang, dans sa chambre à l'Asyle-Champêtre. Il s'était coupé le col avec un razoir dans une crise de sa démence.

Feu Madame Eugène Taché et ma femme racontaient combien, elles et les autres enfants, avaient peur d'entrer dans cette chambre, croyant toujours y voir des traces de sang sur le plancher.

D'un premier mariage avec Lucy Richardson, en Angleterre, le Dr. Buchanan avait eu deux fils et une fille nommée Jane, laquelle fut élevée chez le grand-père Perrault comme ses autres petits-enfants. Celle-ci épousa, 3 nov. 1820, William Hall, capitaine du steamer "*Quebec*," demeura à Sorel, puis à Montréal. En 1852, sa fille, Georgiana, vint rendre visite à Québec à la famille du col. Perrault et particulièrement à "*la Cousine.*" Depuis on les a perdues de vue. Jane est morte à Hamilton, Ontario, le 30 mars 1872, laissant 2 filles, Agnès, dame Clarke, et Georgiana, dame Daniel Busteed.

Un des fils, Alexandre, fut admis au barreau et pratiqua à Montréal avec succès, et son fils devint juge de la Cour Supérieure à Bedford en 1881.

***

3. *Thérèse* Perrault, née 10 mai 1788, et décédée à Québec, 13 oct. 1846, épousa 23 janvier 1816, Louis-Albert Bender, médecin et chirurgien, né le 9 sept. 1788, décédé en oct. 1849 ; fils de Marie-Marguerite *Benoît*, épouse du Dr. Frs.-X. Bender, née 12 février 1756, mariée 4 avril 1780, et inhumée 28 mai 1796.

Remarquons, en passant, un autre lien de parenté avec les Bâby, remontant à Marie-Thérèse Bâby, dont Marie-Marguerite Benoît était fille. C'est ainsi que les Bender sont parents des Bâby et des Perrault, tant par cette dernière que par leur autre bisaïeule, Marie-Joseph Bâby, épouse de Louis Perrault, leur ancêtre commune.

Suivant une note écrite de la main du Dr. Benoit, le jour de la naissance de sa fille, Marie-Marguerite, il est dit qu'*elle est née coiffée.* D'où vient qu'on attache un heureux présage à une chose qui est naturelle, quoique non fréquente ? Ce présage cependant ne paraît pas avoir porté bonheur plus que d'ordinaire à l'enfant, du moins quant à la longévité, car on vient de voir qu'elle mourut le 27 mai 1796, âgée seulement de 40 ans. Elle fut inhumée le lendemain dans la chapelle St-Roch, de Saint-Sulpice, à Montréal. Son mari lui survécut jusqu'au 14 juillet 1830 et mourut là à l'âge de 81 ans.

Du mariage du Dr. Bender et de Thérèse Perrault, naquirent :

a. Albert, b. 25 fév. 1817, avocat, protonotaire à Montmagny, marié, 10 sept. 1844, à Marie-Sophie-Mathilde Taché, fille de Sir Etienne-Paschal Taché, née 20 juin 1821, et décédée 20 février 1879 ; d'où sont issus et vivants : Albert,

Eugène et Marie, épouse de M. P.-A. Choquette, avocat, de Montmagny, député aux Communes du Canada, et maintenant juge de la Cour Supérieure à Arthabaska.

M. Albert Bender, père, a un *fac simile* de la commission de chirurgien-major son aïeul, Benoît, signée de la main de Louis XIV, à Marly, le 24 août 1709, sur parchemin, dont l'original était en la possession de feu M. le Chevalier Muir, aussi descendant des Benoît.

b. Louis-Prosper Bender, b. 3 oct. 1820, s. 5 oct. 1872, marié nov. 1841, à Dame M.-A.-Jane McMillan, b. 1 mars 1826, dont sont issus :

1. M.-A.-Jane..... b. 20 nov. 1842, Dame. Ve. Jules Taché.
2. Louis-Prosper ..... b. 30 juil. 1844, m. 12 oct. 1868.
3. Eléonore..... b. 30 juin 1846, s. 18 déc. 1854.
4. Albert..... b. 20 fév. 1848.
5. Henry..... b. 20 " 1849.
6. Aurèle..... b. 29 sept. 1851, s. 10 oct. 1866.
7. Sophie-Thérèse ..... b. 24 août 1854, s. 4 juil. 1877, Dme. Pacaud.
8. Eléonore-Eugénie ..... b. 4 fév. 1856, s. 18 fév. 1856.
9. Alfred-H.-Frédéric ..... b. 3 janv. 1857, m. 27 août 1895.
10. Eugène-Ed.-Napoléon... b. 3 oct. 1858.
11. Philippe-Ernest-Casgrain, b. 30 oct. 1860.
12. Jules-Arthur-McMillan. . b. 20 avril 1862, s. 26 juil. 1862.
13. Mary-Thérèse..... b. 5 mars 1864, s. 23 fév. 1865.

c. Eléonore, née 1822, mariée à M. Eugène Taché, assistant-commissaire des Terres de la Couronne, fils de Sir Etienne-P. Taché, et décédée à Québec le 15 mai 1878, sans postérité.

d. Thérèse, morte fille, à Montmagny.

Nous devons remarquer encore une fois le renouvellement du lien de parenté des Perrault-Bender et des Bâby.

Dans cette lignée le major François-Xavier Bender, dont nous avons vu le mariage avec Marie-Marguerite Benoît en avril 1780, et son fils Louis-Albert, par son mariage avec Thérèse Perrault, sont la souche de tous les Bender dans les districts de Québec et Montmagny.

***

4. Jean-Baptiste-*Richard* Perrault, b. 2 sept. 1789, mort en bas age.

***

5. Marie-*Eléonore* Perrault, née 8 décembre 1791, épousa en première noces (25 août 1816) Jacques Lemoine de Martigny, d'où sont issus :

a. Eléonore, épouse du Dr. Benjamin Globenski.

b. Jacques, époux de Dlle. Rodier.

c. Dr. Charles, époux de Dlle. Laviolette.

d. Adhélard, marié, 1° à Marie-Louise Perrault, sa cousine.

2° à Delle. Globenski.

3° à Delle. Malvina de Montigny.

e. Hugues.

f. Marie-Louise, épouse du Dr. Adelstan de Martigny.

En secondes noces, Dame Ve. de Martigny épousa M. Aimé Massüe, de Varennes, seigneur de la Trinité, etc., et décéda là, le 9 décembre 1858, sans issue de ce mariage. M. Aimé Massüe était le père de Louis Massüe, époux d'Esther Perrault, ci-dessus mentionnée.

***

6. *Charles*-Norbert Perrault, né le 7 avril 1793, baptisé à Saint-Laurent de Montréal, dont le curé, Chs-Frs. Perrault, son cousin, fut son parrain, reçu médecin, et chirurgien, fut admis membre (1819) de la Société Royale et Médicale d'Edimbourg ; marié à Charlotte Desbarats ; mort du choléra, à Québec, le 16 juin 1832.

Il laissa trois filles orphelines qui furent élevées chez leur grand-père Jos.-Frs. Perrault. Elles sont toutes trois décédées ; la dernière survivante était Dame Veuve Charlotte de Martigny, qui est morte à Varennes, en septembre 1896. Jacqueline, sa sœur, est morte fille, et Louise, une autre sœur, était la première femme de M. Adhélard de Martigny, banquier, de Montréal.

***

7. Ursule-Charlotte Perrault, b. 7 mars 1794, morte en bas âge.

***

8. Angélique-*Olympe* Perrault, née 14 juillet 1795, mariée, en premières noces, en 1818, à Frédéric-Godlif Oliva, fils du Dr. Oliva, major des troupes, de St-Thomas, veuve, 1819, et mariée en secondes noces, à feu M. François Fortier, médecin, de St-Michel de Bellechasse, et décédée là, 28 mars 1845. Elle laissa trois filles : Olympe, devenue Dame Vve. Dr. Belleau ; Hermine, épouse et veuve d'Achille Fortier, décédé nov. 1898, et Caroline, fille.

***

9. François Perrault, né..... 1797, décédé 7 avril 1798.

***

10. Louis-Richard Perrault, né 10 avril 1800, mort enfant.

Suivant le dire de Dame Charlotte de Martigny, (1) il y aurait eu deux filles de plus, dont les noms étaient Hortense et Amélie, lesquelles auraient atteint l'adolescence. Je n'ai pas trouvé leurs actes de naissance, ni de sépulture ; ce qui n'est pas important vu leurs décès en bas âge.

***

A la suite de cette esquisse généalogique des premiers Perrault jusqu'à ma femme, je crois devoir signaler de nouveau, malgré les redites, la formation des liens de parenté primitive qui unissent les trois familles dont j'ai tracé la descendance.

En mettant en regard cette dernière lignée, à l'appendice C, avec celle des Casgrain, A, et celle des Bonenfant, E, au même appendice, on voit qu'elles se rejoignent en remontant en ligne maternelle à Raymond Pagé de Carcy. Susanne, petite-fille de ce Raymond, se trouve être aïeule maternelle des Bâby-Perrault, issus du mariage de Louis en 1750 ; et Marie Côté, arrière-petite-fille du même Raymond, est aïeule-maternelle des Casgrain actuels.

De plus, en parcourant l'arbre généalogique des Bâby, appendice B, on y rencontre, comme je l'ai déjà observé, une autre parenté avec les Perrault, résultant, chez ceux-ci, d'une double infusion du sang Bâby par les femmes, savoir, par Marie-Thérèse et Marie-Joseph Bâby, laquelle infusion s'est réunie et confondue dans les enfants de Joseph-Frs. Perrault.

C'est de là que découle ma parenté avec ma femme, du chef d'Elizabeth-Anne Bâby, ma mère.

***

Françoise-Charlotte Perrault, fille de Jacques, l'aînée, b. 29 juin 1751, fut mariée, à Québec, à Charles Voyer, notaire, et mourut le 11 mai 1815. Leurs enfants furent :

(a) Reine Voyer, dite "*Tante-Reine,*" morte fille et âgée.

(b) Catherine, devenue l'épouse de Edward Burroughs, protonotaire conjoint de M. Perrault, en 1824.

(c) Charlotte Voyer, épouse de Jean-Charles Frémont, père du Dr. Charles-Jacques Frémont. Celui-ci, né le 17 oct. 1806, épousa Cécile Panet, fille du juge Philippe Panet et de Luce Casgrain, sœur de mon père.

On retrouve donc encore ici une alliance additionnelle entre les descendants Perrault et Casgrain.

Puisque notre alliance avec la famille Panet et que le nom du juge Panet surviennent encore ici, c'est l'occasion de rappeler l'éloge funèbre qui lui

(1) Ci-dessus mentionnée, qui était à même de le savoir, comme enfant élevée à la maison.

a été décerné par la Cour d'Appel et le Barreau. Voici en quels termes le juge en chef de la Cour d'Appel, Sir L.-H. Lafontaine, annonça à l'audience, la mort de son collègue :

" Nous venons d'apprendre avec une bien vive douleur la mort de l'un des membres de cette Cour, l'honorable Philippe Panet, et nous sommes persuadés que le barreau partagera nos regrets en cette occasion. Nous ne croyons pouvoir mieux exprimer ici nos sentiments et notre respect pour la mémoire de notre honorable collègue, qu'en ajournant immédiatement l'audience. Dans le juge Panet, les membres du barreau perdent un de leurs plus estimables confrères ; le banc, un de ses membres les plus distingués ; le public, un de ses meilleurs et plus utiles citoyens. Dans la vie privée le juge Panet se faisait remarquer par toutes les qualités morales, et, la société, privée désormais des services qu'elle était habituée à en recevoir, s'apercevra bientôt pleinement de la perte qu'elle vient d'essuyer."

Le chef de la famille Frémont dont il s'agit, est Jean-*Louis* Frémont, fils de Charles Frémont et de Geneviève Vilet, de St. Germain-en-Laye, de Paris. Il servait dans l'armée et comme tel passa à Québec, où il s'établit ensuite comme marchand à la basse-ville, au détour nord de la rue du Cul-de-Sac. Sa maison et hangar donnaient sur le port, et, à marée haute, les vaissaux y accostaient. Moi même j'y ai vu les beauprés des navires projetant jusqu'au dessus de la rue. Tout ce littoral est maintenant comblé et forme le marché Champlain.

Jean-*Louis* Frémont, son fils, veuf et sans enfants, épousa en secondes noces, le 17 mai 1764, à Québec, Catherine, fille de Pierre Boucher de Boucherville, sœur de Madame Jacques Perrault, l'aîné. Il perdit la vie, assassiné à Paris, l'an V, dix-neuf ventôse (9 mars 1797).

De son mariage sont nés entre autres :

Louis-*René*, le 8 décembre 1768, devenu le chef de la famille du nom aux Etats-Unis.

Louis-*René*, était le quatrième fils. Il laissa le Canada au commencement du siècle pour s'établir dans la Virginie. Il épousa là, en 1810, Anne Beverly Whiting ; et mourut en 1818, laissant, issus de son mariage quatre enfants.

Un seul *John-Charles*, né à Savannah, le 21 janvier 1813, survécut aux autres et devint le fameux général Frémont, qui fit la conquête de la Californie, et fut deux fois candidat à la présidence des Etats-Unis.

Il épousa à Washington, en 1841, Jessie Benton, sœur de Madame la baronne Gauldrée Boileau, dont le mari a été longtemps consul général de France à Québec. Le général Frémont est mort il y a une dizaine d'années.

Un de ses fils *John-Charles* Frémont, né 28 décembre 1853, est lieutenant de marine et a servi dans l'escadre de l'amiral Sampson pendant la récente guerre hispano-américaine.

Un autre fils, *Francis-Preston* Frémont est un officier ~~d'artillerie~~ du 2ème infanterie, distingué comme inventeur d'un canon perfectionné.

*
* *

Charles-Pierre, le sixième fils de Jean-Louis Frémont, né le 17 septembre 1771, fut négociant à Québec, au Cul-de-Sac ; comme son père. Il est le continuateur de la lignée en Canada. Il épousa, comme on vient de le voir, Charlotte Voyer, fille de Charlotte Perrault, cousine germaine du grand-père Perrault.

De ce mariage est né, entre autres, *Charles*-Jacques Frémont, le 17 octobre 1806, médecin et chirurgien, l'un des fondateurs de l'Ecole de Médecine de Québec, de l'Université Laval et de l'Asile des Aliénés de Beauport ; marié, le 8 janvier 1845, à Cécile, susnommée, fille de l'honorable Juge Philippe Panet et de dame Luce Casgrain, comme déjà dit.

Le Dr. Frémont était doyen de la faculté médicale de l'Université Laval, habile chirurgien, charmant causeur et *sportsman* émérite ; brave homme, et, qui mieux est, bon chrétien. Ayant été délégué par ses concitoyens de Québec pour présenter une adresse à Sa Sainteté Pie IX, le Saint Père l'honora du titre de Chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand. Le chevalier commandeur Frémont mourut en mer le 20 décembre 1862, au retour d'un autre voyage en Europe, entrepris pour sa santé.

Mme. Cécile Frémont est décédée à Québec, le 8 septembre 1895, — après une vie remplie de bonnes œuvres et d'abondantes charités.

Leur seul fils survivant, né le 20 déc. 1855, est Joseph-Jules-Taschereau Frémont, avocat, professeur à l'Univerté Laval ; maire de Québec de 1890 à 1894 ; député aux Communes du Canada, aux élections générales de 1891 ; et marié, 1er juin 1881, à Demoiselle Marie-Alice Beaubien, fille de feu l'honorable Joseph-Octave Beaubien, ancien ministre des Terres de la Couronne, à Québec, et de Dame Aglaé Chenest.

Les époux Frémont ont cinq enfants vivants de leur mariage.

Les Frémont portent : *D'azur à deux têtes de léopard or, 2 & 1,* tel que ces armes sont indiquées dans " *L'art héraldique* " et qu'on peut les voir dans cet ouvrage à la bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec. Le Dr. Charles Frémont les portaient ainsi sur une bague, laquelle lui servait de cachet. Elle provenait, m'a-t-il dit, de son père.

Dans la liste de l'état major des troupes détachées de la Marine, (*Archives Canadiennes,* 1886, p. clxxiii) on rencontre le nom de *Fredmont,* capitaine de la 1ère compagnie d'artillerie ; et parmi les officiers civils celui de Frémont de Salvailles, capitaine des postes, employé à Montréal.

Dans la liste de l'état général de la noblesse de 1767 se trouve aussi le même nom de Frémont, capitaine envoyé à la Martinique ? Serait-ce le même ?

En lisant le rapport de Ramesay sur la capitulation de Québec, on voit le nom de Fiedmont (*suivant Daniel*) ou Piedmont. (*suivant Garneau*) qui me semble être celui de Frémont. Car, dans la liste complète des officiers pris, blessés ou tués, dans celle de l'état-major et des officiers civils, ou réformés, je ne découvre pas tel nom. Je pense que ce capitaine, qui seul opina contre la capitulation sur les 14 officiers du conseil de guerre, était Frémont. Ce qui reste à vérifier sur l'original à Paris.

Cartier, dans son second voyage en 1535, commandait en personne " *La Grande Hermine*" et avait pour commandant en second Thomas Fourmont, nom écrit, vraisemblablement, comme les matelots le prononçaient en langue vulgaire. Dans le rapport de la nouvelle de la mort de celui-ci décédé durant le 3ème voyage, il est nommé Thomas Fromont dit la Bouille Je suis porté à croire, par la prononciation de ce nom, qu'il n'est autre que celui de Frémont d'aujourd'hui, et que l'étymologie serait *frigidus mons*, fredmont, qui serait la véritable épellation, tel que l'écrivait le capitaine Fredmond, l'officier d'artillerie, de 1759, et qu'on a mal lu, Daniel entre autres, la signature *Jacan de Piedmont.* D'ailleurs *Jacan* est un nom propre inconnu jusqu'à présent dans notre langue, et suivant moi on devrait lire *Jacques.* Quant au *de* nous avons vu ci-devant *Laurens* DE *Frémont.*

Le premier Frémont, mentionné ensuite comme arrivé au pays, accompagnait Mr. Dollier, et MM. le Cavelier et Perrot, vers 1666. J'ignore s'il appartenait à la même famille que celle existant aujourd'hui.

CHAPITRE II

AUTRES ALLIANCES AVEC LES PERRAULT.

Il ne reste plus qu'à faire quelques additions aux notices sur la famille Perrault, et énumérer d'autres alliances qui ont établi d'autres parentés entre cette famille et celle des Casgrain, comme aussi d'autres alliances avec des familles marquantes du pays.

Je mentionnerai en premier lieu une branche Perrault, qui remonte à Jacques, frère aîné de François, notre aïeul. Il naquit en France, en 1697, fut maître-chirurgien comme son père, et s'établit à LaChenaie ; se maria le 10 janvier 1724 et mourut le 20 avril 1754, ayant fait souche là. Il signait (1730) *Péreau.* La distance et le temps écoulé depuis deux siècles on fait oublier cette parenté.

*
* *

Demoiselle Reine Perrault, celle que j'ai mentionnée dans " La vie de Joseph-François Perrault," et connue sous le nom de " *La Cousine,*" a vécu un an sous mon toit après le décès du Col. Perrault, chez qui elle s'était retirée. Ce fut après mon mariage, en 1854, que ma femme lui offrit de venir demeurer

avec nous. Elle avait reçu une bonne éducation, ayant été élevée aux Ursulines de Québec, où son oncle, le chanoine, payait sa pension. Sans être riche, celui-ci avait quelques revenus et il avait pu même acquérir la seigneurie de la Grosse-Isle. Il employait son surplus en bonnes œuvres. (1)

La Cousine est morte en 1856, très âgée, mais ayant toujours conservé son bon jugement.

C'était plutôt une tête d'homme, si on en juge par ses goûts et ses aptitudes. Au lieu de coudre, elle faisait des écritures et se livrait aux occupations du dehors. Elle était douée d'un sens commun rare, et d'une tournure d'esprit fine, narquoise en apparence, mais sans malice et vraiement bonne au fond.

Cette demoiselle réclamait une parenté avec l'impératrice Joséphine Tascher de la Pagerie. On aurait pu croire, tant elle y tenait, que c'était sa marotte. Point du tout. Je suis porté à dire qu'elle possédait des renseignements suffisants pour prouver son avancé. J'aurais dû, dans le temps, en prendre note, pour ne pas oublier le fil par lequel elle remontait à cette parenté. C'était par les Pagé Carcy, si je ne me trompe.

Le portrait de Reine Perrault, par Dulongpré, est chez son petit-neveu, M. Albert Bender, père, à Montmagny.

Lors de son trépas, Melle. Bender (ensuite Dme. Taché) et ma femme y assistaient. Toutes deux étaient jeunes et d'un gai caractère ; il fallait peu de chose pour les porter à rire. Survint un léger incident qui les fit ricaner ensemble. Elles ne pensaient guère que la mourante pouvait les entendre. Mais elles se trompaient. " Dans la peau mourra le renard, " leur dit-elle ; et elle expira. Son frère, Jean-Baptiste Perrault, celui dont *Schoolcraft* a traduit les voyages, était établi à Michillimakinac, marié à une sauvagesse, fille d'un chef du haut Mississipi, et avait une nombreuse famille.

Madame Eugène Taché, née Eléonore Bender, me disait se rappeler qu'en été toute cette famille était descendue à Québec, et qu'elle passa l'hiver à l'Asyle-Champêtre, chez le grand-père Perrault. Comme frère et neveux de la *Cousine* ils ne purent manquer d'être bien reçus. En voici une preuve. Pour les installer on mit la serre à leur disposition, faute de meilleur espace pour les accommoder Ce souvenir de Madame Taché, qui était alors enfant à la maison, était resté vivace dans sa mémoire, à cause du mode étrange de vie à l'indienne qu'elle avait sous les yeux et que cette famille continuait à garder.

***

L'appendice C montre la postérité de Jacques Perrault, l'aîné, mais non pas l'extinction de cette même lignée.

---

(1) J'ai remarqué le cachet du chanoine Perrault sur ses lettres. Il est armorié comme suit : *D'azur, à chevron d'argent sur cœur du même ; en chef, de gueules, avec croissant entre deux étoiles du même, alignés.*

Ils étaient onze enfants vivants, sur treize issus de son mariage, et la majeure partie mineurs lorsqu'il mourut le 18 mars 1775.

Vingt ans après ils étaient tous les onze encore vivants et apparaissent ainsi comme les héritiers naturels de leur père et mère, à un acte devant Planté, N. P., du 3 oct. 1793, et à un acte subséquent, devant le même notaire, en date du 14 mars 1795. Ce dernier acte était une vente à John Woolsey, de l'emplacement à la Basse-Ville, rue Sault-au-Matelot, originairement possédé par François, le premier Perrault établi à Québec, et que Jacques, son fils, avait acquis sur licitation entre ses co-héritiers le 2 mars 1751. C'était là le siège principal des affaires de la famille depuis leur venue en la Nouvella-France.

Cependant cette nombreuse lignée s'est éteinte presque toute dans les mâles il y a un demi-siècle. Il reste peut-être encore aux Etats-Unis deux descendants de Narcisse Perrault, petit-fils de Jacques, l'aîné, Henri et Louis-Eugène, mais pas un en Canada.

Je reviens à celui d'où nous vient le manoir de la Rivière-Ouelle, berceau de mon enfance.

Jacques-Nicolas, b. 6 août 1750, marié :

1o. à Québec, le 21 nov. 1779, à Marie-Anne Amiot, b. 16 mars 1755, décédée 20 avril 1782 ; contrat de mariage devant Berthelot d'Artigny, Ntr. La future étant pupille et demeurant à l'Hôpital-Général a dû être mariée là. Mais le registre de cette communauté ne remonte qu'à 1783.

2o. marié, le 5 janvier 1793, à Marie-Esther Haussman (dit Ménager), fille de Jean et de Marie Létourneau, de Québec, et veuve de Pierre Florence, (1) marchand, à la Rivière-Ouelle. Du premier mariage étaient nés deux fils. Jacques et Pierre ; celui-ci était décédé avant le second mariage, et l'aîné (2) s'éteignit avant son père, qui, n'ayant pas eu d'enfants du second lit, mourut sans laisser d'hoirs de son corps et sans testament. La seigneurie, comme bien noble, passa alors à ses trois frères, et d'eux à mon grand-père Casgrain.

Jacques-Nicolas, demeura d'abord à Québec où il était négociant et juge de paix. Etant devenu propriétaire de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, par le testament de son oncle Michel, et après l'usufruit de sa mère lequel finit le 6 août 1792, il alla s'y établir, et six mois après, épousa la veuve Florence. Michel Perrault, étant passé aux Isles, avait acquis cette seigneurie des héri-

---

(1) Florence était un Français, de la paroisse d'Arudy, évêché d'Oléron, dans le Béarn ; fils de Pierre, marchand en Espagne, et de Dame. Anne de Miville ou Miègeville. Il réussit à faire une jolie fortune à la Rivière-Ouelle, acquit une grande partie de la seigneurie de l'Isle-Verte, et un château de famille, Charente, à Charente, en France, qui avait appartenu à l'aïeule des Morel de la Durantaye du Canada, ses vendeurs. Il se maria à Québec, le 9 nov. 1788 et mourut là, un an après, le 17 nov., âgé de 68 ans. Il assista comme ami au mariage de mon grand-père Pierre Casgrain, et il était tenu en grande estime par le curé Panet, ensuite évêque de Québec.

(2) Se noya au Sault-de-la-Chaudière, le 25 juin 1797 à 17 ans.

tiers de Boishébert en 1774, par l'entremise de son frère aîné, son procureur à Québec. (Reg. F. et H., vol. II, p. 70).

Jacques-Nicolas, vint demeurer dans la maison de sa nouvelle épouse, que celle-ci avait acquise de la succession de son premier mari. Il l'embellit et y fit des impenses d'utilité et de luxe, en sorte qu'elle prit l'aspect d'un manoir seigneurial, avec un balcon à coupole mauresque à chaque extrémité, un portique en style correspondant, surmonté d'un vide-bouteilles, avec un quai spacieux sur la rivière, plate-forme et garde-fou élégant en face. Les plantations d'arbres qu'on y voit aujourd'hui, et qui en font l'ornement, sont dues à lui. (1)

Le vieux Pierrot Dubé m'a dit avoir planté les ormes.

Ces détails peuvent intéresser mes enfants, car ce manoir est devenu notre maison paternelle, par l'acquisition que mon père en fit en 1826, peu après son mariage, et c'est là que toute notre famille passa ses plus beaux et ses plus heureux jours.

Je reviens sur ce sujet.

***

Autrefois, il y a 50 ans, la Rivière-Ouelle était un centre d'affaires et de commerce considérable pour une campagne. C'était un port de mer pour le cabotage, et, à une certaine époque, en sus de plus petites embarcations, on y a vu pas moins de 22 goëlettes à la fois, au débarcadère près de l'église. Il s'y faisait une exportation de provisions, grains, foin, bétail, etc., à Québec, et, de plus, au Saguenay, pour les chantiers de bois de commerce de la maison Price. L'endroit devint prospère.

Les réunions des trois familles Casgrain, Têtu et Letellier, qui y demeuraient, formaient dans la société une compagnie d'hommes et de femmes distingués par leur éducation et leurs manières.

Les rapports de bon voisinage entretenaient un échange de visites amicales où, sans cérémonie, on s'invitait réciproquement à prendre le repas de la famille, quand on s'y rencontrait à l'heure ordinaire.

Dans la belle saison la compagnie s'augmentait par l'hospitalité aux amis et parents plus éloignés, soit de Québec, soit de Montréal, qui venaient y séjourner, jouir du bon air de la campagne et des bains de mer. Les vacances scolaires ramenaient au foyer les écoliers pour une couple de mois. Les promenades dans les environs, ou sur l'eau, les exercices à pied ou à cheval, parties de pêches, de chasse, etc., agrémentaient les loisirs ; chacun suivant son goût.

Le vieux manoir était le principal endroit de réunion. On y jouissait du plaisir de la conversation de personnes aimables, instruites, qui avaient lu

(1) La glacière dans le jardin abritée par l'ombre des grands arbres, et couverte de gazon, s'est conservée jusqu'aujourd'hui dans le même bon état qu'elle était en 1793, et conserve la glace d'une année à l'autre.

et voyagé, et suivaient le mouvement littéraire dans les deux langues anglaise et française, même un peu le progrès scientifique moderne.

Luc Letellier de Saint-Just était considéré comme le doyen de notre cercle littéraire ; le Dr. L. Têtu et le Dr. Annibal Maguire avaient été compagnons d'études à Paris ; tous deux étaient causeurs intéressants. Ce dernier est doué d'une belle intelligence et d'une mémoire prodigieuse, qui en font un conteur émérite, toujours avec une diction pure et élégante. L'abbé R. Casgrain, l'abbé René Casgrain, M. le juge Bâby, durant la vacance, Eugène Panet, et quelques autres visiteurs de passage, composaient un ensemble joyeux, intellectuel, sympathique Parmi eux tous Ovide Martineau, bouillant d'esprit, répandait la joie et la gaieté. Buies l'a bien goûté et l a bien dit.

La dame de céans, notre vénérée mère, présidait avec amabilité à ces réunions en famille et inspirait un air de bienséance, de bon ton et d'aisance si naturel, qu'elle plaisait à tout le monde. Etant elle-même remarquablement bien instruite dans les deux langues et les parlant avec une égale facilité, elle n'ajoutait pas peu à l'agrément de notre société.

Mais si les grandes personnes se trouvaient bien dans ce milieu, combien plus les enfants nombreux, qui s'y rendaient pour les vacances, jouissaient-ils des amusements propres à leur âge ! Qui ne se rappelle parmi nous les excursions en yacht, dans celui que notre père nous avait acheté, et dans lequel notre *groom*, John Bowthorp, ancien matelot (*able-seaman*), nous montrait la manœuvre ; ce que nous avons appris bien plus vite que nos thèmes et nos versions.

Puis les tours à cheval, exercice journalier de notre père, et qu'il tenait à nous apprendre et à nous savoir bien monter ; la pêche au saumon, au Petit-Sault, à deux lieues seulement de notre demeure, la pêche au bar dans la rivière en face.

La chasse aux tourtes dans les hauteurs en arrière ; la chasse aux outardes, bernaches, canards, sarcelles, corbigeaux, alouettes, à la Pointe de la Rivière-Ouelle, et dans la Grand'Anse de Sainte-Anne.

Et quels bons repas au retour de ces chasses ! Chacun racontant ses exploits ou ses malchances, ou étalant sa gibecière bien remplie.

Puis les promenades aux bains du fleuve ; les dames et les enfants en grande charrette, les hommes suivant à pied, contant chacun son histoire, ou semant un bon mot. C'était le cas de dire : *plus on est de fols plus on rit.*

Et après un bon bain et un exercice de natation, où tous les enfants devaient apprendre et apprenaient à nager, on revenait plus frais et plus gais que jamais.

Ensuite, chaque été, il fallait monter notre théâtre de salon pour la jeunesse ; commencer les répétitions et quelles scènes ! Quels plaisirs dans ces préparatifs ! Enfin jouer sur nos tréteaux !

Quand l'assistance était trop nombreuse, la pièce était jouée dans le

jardin, à la lumière de lanternes chinoises, suspendues de tous côtés aux branches des arbres. Quelques-unes des représentations étaient bien réussies. *Ma femme est sotte,—La congrégation du scrupule,* eurent un vrai succès.

Les jeunes gens des deux sexes trouvaient là une bonne école d'élocution, et l'occasion de vaincre une timidité naturelle à leur âge.

Plus j'y songe sérieusement, et plus je m'aperçois que pour le développement physique, la culture intellectuelle, et la formation du caractère moral, on ne pouvait guère créer un milieu plus favorable pour bien élever la jeunesse, et sans, pour ainsi dire, qu'elle s'en aperçut.

Et disons, sans vanité, que ce milieu a été grandement utile à la jeune génération qui s'est renouvelée durant une trentaine d'années, dans ce milieu bienfaisant, et qu'il a produit d'heureux fruits, chez plusieurs qu'on peut signaler comme en vue aujourd'hui, et auxquels j'en appelle.

Aussi quelles bonnes causeries instructives et amusantes, l'après-dîner, sous les ormes du jardin, ou, dans les veillées, par un beau soir d'été, sous la tente du perron, en fumant doucement la pipe !

Hélas quels changements depuis une décade ! La mort a presque tout fauché. Quand il m'arrive d'aller à la Rivière-Ouelle, ma première visite est de me rendre au cimetière pour y prier sur la tombe de ceux qui ne sont plus, en attendant que mes cendres viennent se mêler aux leurs. Je me sens comme une épave laissée en arrière de quelques jours sur le torrent rapide du Temps.

L'endroit si prospère et si actif que j'ai connu, est aujourd'hui morne et languissant. Le chemin de fer a enlevé le commerce local, le port est stagnant, l'endroit mort.

Le vieux manoir, comme ses anciens habitants, a vieilli et pris un air de vétusté. Il n'a plus pour moi le même aspect, à travers les nuages qui assombrissent mes souvenirs et les beaux jours envolés.

Mais revenons à notre sujet dont la folle du logis m'a écarté.

Au décès de Jacques-Nicolas, la seigneurie, comme bien noble, échut à ses trois frères Pierre, Michel et Olivier ; et ses autres biens furent partagés entre tous ses héritiers, par sixièmes. Ceci appert par l'inventaire fait en mars 1818, et le partage du 17 février 1819, devant le notaire Planté.

Le contrat de mariage Perrault-Haussman donna lieu à de longs procès avec sa veuve. La Cour d'Appel l'annulla, attendu qu'il n'était pas contresigné par un second notaire, ou des témoins. La conséquence tourna au profit de la veuve en ce qu'elle put réclamer un douaire coutumier sur la seigneurie. Par compromis avec notre grand-père, Pierre Casgrain, qui en avait fait l'acquisition, il convint de lui payer une rente annuelle et viagère de £225, qui s'éteignit avec elle en 1819. Elle mourut le 5 avril de cette année à la Pointe-aux-Trembles et fut inhumée dans l'église.

Le portrait de Jacques-Nicolas et celui de Marie-Esther Haussman, et autres portraits de famille mentionnés à l'inventaire de 1812 et à celui de 1818,

sont passés entre les mains de feu madame Brassard, de Nicolet, leur nièce. Ses représentants me disent ne les plus posséder. (1898).

***

François-*Michel* Perrault, un des fils du même Jacques, l'aîné, b. 16 oct. 1758, se maria : 1o. 9 mai 1785, à Delle. Marie-Angélique Damours, décédée 14 juillet 1801, fille de Michel Damours Deplaine, écuier, ancien officier, et de Marie-Anne Joncas, de la paroisse de St-Thomas ; s'établit là comme marchand, puis en (1802) au Cap-Saint-Ignace, comme instituteur. De ce mariage est née :

Catherine Perrault, qu'il faut remarquer, baptisée à Saint-Thomas, 21 oct. 1787, mariée le 10 juin 1811, à la Rivière-Ouelle, (1) à l'honorable Amable Dionne, seigneur de La Pocatière et de St-Roch-des-Aulnets, Conseiller Législatif, né à Kamouraska, 30 nov. 1781, et décédé en son manoir de Sainte-Anne, le 2 mai 1852 ; elle, est morte et a été inhumée à l'Islet, le 15 janvier 1875. Elle était, comme on le voit, proche cousine de ma femme, et l'adressait toujours comme telle.

Ces époux Perrault-Dionne étaient les père et mère de Hortense Dionne, celle, comme on l'a vu ci-devant, qui fut mariée, en mai 1832, à mon oncle, Olivier-Eugène Casgrain, ce qui a formé un autre lien de parenté entre les Casgrain et les Perrault. (*Cf. Mgr. Têtu : Histoire des Familles, etc.*)

***

c. Françoise-Luce Perrault, b. 25 janvier 1797, mariée à Québec à l'église anglicane, 27 mai 1820, à M. David-Thomas-Allen Jones, né, 17 août 1790, dans le Pembrokeshire, pays de Galles, Angleterre. Il vint en ce pays en 1816. En arrivant dans l'automne, le vaisseau qui le transportait fit naufrage à l'Isle-aux-Grues, et la saison étant fort avancée il fut reçu par M. McPherson, seigneur de l'endroit, où il passa l'hiver. De là il traversa, au printemps, à Saint-Thomas, vis-à-vis, où il se fixa comme instituteur, puis ensuite à Lachine, enfin à Saint-Roch-des-Aulnaies. M. Jones mourut à Saint-Roch-des-Aulnaies, le 10 mars 1859 ; son épouse, à Québec, le 3 juin 1850.

Ce sont les père et mère de M. Edwin Jones, citoyen marquant, bien connu à Québec, président de l'Assurance de Québec, né et baptisé à Saint-Thomas le 12 mars 1821, et marié le 29 mars 1854, à Delle. Mary Ann Poole, décédée le 1er janv. 1894, dont les enfants sont : William-Alfred, Angelina-Luce-Amélie, Georges-Stephen et Flora-Agnes.

Le même François-Michel Perrault, épousa en secondes noces, le 4 mai 1802, Marie Gaudier dit Baland, et mourut au Cap-Saint-Ignace le 23 mars 1840.

Je renvoie à l'ouvrage cité de Mgr. Têtu, pour le complément de cette lignée, p. 602.

---

(1) Elle demeurait chez son oncle Nicolas Perrault, le seigneur du lieu.

***

Marie-Joseph, une autre fille de Jacques Perrault, l'aîné, b. 19 oct. 1759, à Trois-Rivières, fut mariée, 11 avril 1787, à l'honorable Louis Brassard Descheneaux, et décéda à Montréal, 3 nov. 1810. Son mari, né 13 février 1759, était veuf de Dame Marie-Geneviève Dumont. Il habitait Québec en 1794, où il pratiquait comme notaire et avocat distingué. Il occupait une grande résidence, rue du Palais, bâtie par son père, laquelle subsiste encore. Il vivait sur un assez grand pied, était seigneur de Livaudière, de Bellechasse, et de Neufville. Vers 1795 il fut nommé juge à Trois-Rivières où il mourut (1) à la fin de l'année 1802, sans laisser d'enfants de ses deux mariages.

***

Louise-Rose Scholastique, une autre fille de Jacques Perrault, l'aîné fut mariée au colonel François Vassal de Montviel, adjudant-général des milices, fils du Capt. Vassal, du régiment de Béarn, mort à la suite de ses blessures à l'affaire du 28 avril 1760. Elle, décéda avant le 28 mars 1796.

Le Col. Vassal était d'un tempérament vif, impétueux et impatient. Aux enterrements il y a toujours plus ou moins de retard, et il y en avait pour lors avant le départ de la maison de sa défunte. En lançant un juron contre le convoi funèbre, il laissa échapper ces mots : " Ils ne l'emporteront donc point ! "

***

Catherine, b....., épousa en 1795, René de Labruère, de Boucherville, et décéda avant 1819.

Celui-ci, par un second mariage, est le grand-père de l'honorable M. de la Bruère, actuellement Surintendant de l'Instruction publique.

***

Pour rendre ces mémoires plus intéressants j'aurais dû les accompagner, comme j'en avais l'intention, des photogravures des nombreux portraits de famille (une cinquantaine), dont j'ai pu faire la collection au moyen de copies photographiées.

Mais, en sus du coût de cette collection, celui des plaques et de l'impression se montait à une dépense qui dépassait mes moyens, en tenant compte de mes déboursés déjà faits pour mettre au jour le présent " Mémorial."

Toutefois il sera facile de suppléer à cette lacune, aussitôt que tels des membres des familles qui s'y intéresseront voudront en commander l'exécution.

(1) D'hydrophobie, par la morsure d'un des chiens dont il gardait un grand nombre. On a dit qu'il fut étouffé entre deux matelas pendant une crise.

Il n'y aura alors qu'à intercaler les portraits dans le volume à l'endroit qui se rapporte à chaque personnage.

Quant à leur authenticité les familles actuelles qui les possèdent peuvent en répondre.

Le plus ancien est celui du premier Perrault, à l'appendice C, et l'on pourra juger du soin que j'ai apporté à le vérifier.

Ce portrait est venu en la possession de Dame Virginie Pitt, veuve Brassard, de Nicolet, (St-Cyprien de Wendover) de qui je l'ai eu. En 1875 elle a demeuré à Québec avec son fils, employé public, et c'est chez elle que j'ai vu ce portrait, dont elle me dit la provenance, ainsi que de ceux de feu l'honorable Jacques-Nicolas Perrault, seigneur de la Rivière-Ouelle, et de Thérèse Haussman, son épouse, sœur de sa mère, lesquels ornaient sa salle à dîner. Virginie Pitt était fille du Notaire Pitt, de la Rivière-Ouelle, qui avait épousé une demoiselle Haussman, sœur de la précédente, et devint l'épouse du Dr. Pantaléon Brassard, médecin, établi à la Rivière-Ouelle. — Or, ce Dr Brassard était aussi allié à Jacques-Nicolas Perrault, à cause du mariage de Marie-Joseph Perrault, sa sœur, avec Pierre-Louis Brassard Descheneaux, mort juge aux Trois-Rivières.

A la mort de Thérèse Haussman, Vve. Perrault, sans enfants, en 1819, ces portraits furent donnés par son héritière, Rose Haussman, son autre sœur restée fille, à sa nièce Virginie Pitt, comme étant des portraits de famille des Perrault. C'est à ma sollicitation que cette dernière consentit à se départir de l'un d'eux par vente en ma faveur, en 1885, et elle mit par écrit ce que ci-dessus, disant ce portrait être celui de l'ancêtre Perrault.

L'authenticité de ces portraits, qui se trouvaient en la possession Jacques-Nicolas Perrault à sa mort (5 août 1812), comme l'aîné de l'aîné, est constatée, en dehors de cette preuve orale et écrite de Mme. Brassard, en forme authentique, comme suit :

1o. Par l'inventaire fait par la veuve Perrault, le 16 nov. 1812, Boisseau, N. P., où il est mentionné :

" 16 cadres, petits et grands, dont l'un est le portrait du dit Honorable Perrault, l'autre de sa dite Dame ; trois autres portraits de la famille, et différents autres cadres. Mémoire."

2o. La veuve a gardé ces portraits, son mari n'ayant pas laissé d'enfants, et elle les avait encore 6 ans après, car, par un subséquent inventaire, (pour remplacer celui-là déclaré nul), devant Planté, N. P., 2 mars 1818, ils y apparaissent encore : " Cinq tableaux de famille entrés et portés seulement comme " mémoire."

Rose Haussman devait naturellement conserver le portrait de sa sœur dans sa famille pour sa seule nièce, Virginie Pitt. Le portrait du mari et les autres n'en ont pas été séparés, sauf celui qui m'est parvenu de la sorte, et qui est chez moi avec mes autres portraits de famille.

APPENDICE A

CASGRAIN, LIGNÉE EN CANADA.

CHEF :

François Cassegrain, 1650, *d'Airvault, Poitou, France*

FRANÇOIS, son fils, marié là, 20 avril 1712, à CATHERINE LECONTE, fille de Jean et de Marie Poulet, de St-Jouin, dont sont issus en France :

1	2	3	4	5	6	7	8
JEAN-FRANÇOIS, 31 déc. 1716, passé au Canada 1748, marié à Québec : 1° à Geneviève Duchesne, 15 juin 1750 ; pas d'enfants. 2° à Marguerite Cazeau, née 1733, dont issus :	JEAN, 17 février 1719.	CLAUDE, 19 août 1721.	MARIE CATHERINE, 2 nov. 1724.	RENÉ, 20 juillet 1726.	JEANNE, 30 mars 1731.	MARIE-CATHERINE, 16 juillet 1739.	PHILIPPE, disparu en mer.

1. JOSEPHTE, b. oct. 1766, S. 10 août 1768.
2. MARGUERITE, " été 1767, " 17 " 1834, à la R.-O.
3. JEAN, " 1 avril 1768, " 14 " 1768.

4. LOUIS J.-BAPTISTE b. 16 mai 1769, S. 15 sept. 1858 ; marié à...
   - 1° Delle ASHBY ; issues : Marie et Honoriette.
   - 2° " MARIE-SANSSOUCY ; issus : Edouard, Pierre, Isaac, Judith, Emilie, Joseph, Césarie, Monique et Timothée.
   - 3° " JOSEPHTE VALLIÈRES ; pas d'enfants.

5. JEAN, b. 10 juin 1770, S. jeune.
6. PIERRE, " 16 " 1771, " 17 nov. 1828 ; marié. .....
7. MARGUERITE, " juil. 1772, " 28 nov. 1773, à St-Augustin.
8. MARIE-ANNE, " 1 fév. 1774, " à 22 ans.
9. FRANÇOIS, " 1 mars 1775, " 18 février 1776.
10. NICOLAS, " 24 juin 1776, " jeune.
11. CATHERINE, " 15 fév. 1778, " 15 janvier 1786.
12. MARIE-JULIE, " 28 mars 1779 " jeune.
13. IGNACE, " 19 juil. 1780, " "
14. FRANÇ-FRÉDÉRIC, " 22 août 1783, " "

à MARIE-MARGUERITE BONENFANT, issus :

1. MARIE-MARGUERITE, b. 7 nov. 1793 ; S. jeune.
2. PIERRE-JEAN, " 13 juin 1795 ; " "
3. PIERRE-FRANÇOIS, " 12 août 1796 ; " "
4. PIERRE-THOMAS, " 18 sept. 1797, " 26 avril 1863 ; marié à.... Delle Emilie Lacombe, S. 28 avril 1874 ; issus : Flavie ; — François, S. — Charles ; — Luce, S. — Marie ; — Alphonse ; — Virginie, S ; — Nazaire, S ; — Flore, S ; — Emma.
5. SOPHIE, " 30 avril 1799 ; Dame Letellier de Saint-Just, 5 juillet 1814 ; — puis Dme. Bélanger.
6. CHARLES-EUSÈBE, b. 28 déc. 1800 ; marié à Elizabeth-Anne Bâby.....
   1. CHARLES-EUSÈBE, sénateur, b. 3 août 1825 ; marié : 1° à Delle. Charlotte Chase ;—Thomas Chase, m. Marie-Louise LeMoine ;—Charles, m. Anastasia Hammond ; Raymond, m. Alice Mead Fraser ; Joseph et Alfred ; 2° marié à Delle. Street, Vve. Dougall.
   2. PIERRE-PHILIPPE-BABY, b. 30 déc. 1826, marié à Delle Matilde Perrault : Joseph, m. Ella Cook ; Eliza, S. 1862 ; Esther, Dame E. Evanturel ; Charles-Perrault, m. Delle. Mousseau ; Philippe-Henri-du-Perron, Capitaine, R. E. ; Alfred, m. Delle. Adèle Bisson, S. 8 septembre, 1898 ; Matilde, Benoit-McCarthy et Rosalie, Dame. Alex. Taché.
   3. ELIZABETH-MARIE, b. 24 août 1828, Sr. Ste-Justine.
   4. AUGUSTE-EUGÈNE, " 6 avril 1830, marié à Delle. Odile Blais, S : — Louis, Raymond, Eliza, Dme. Beauchamp, S. 1897 ; Odile, Dame E. Boivin ; Augustine, Dame Wm. Tremblay.
   5. HENRY-RAYMOND, b. 16 déc 1831, Prêtre.-Historien.
   6. SUSANNE-ARCHANGE, " 8 sept. 1833, mariée à L'hon. Sir C.-A.-P. Pelletier, sénateur, et décédée, mai 1872 ; issu : Oscar, lieut.-Col. : C. D. M ; marié à Delle. Alice Archer.
   7. JULIE VIRGINIE, b. 31 juil. 1835, Sœur Bâby, (*Sœur Grise*) S. 3 février 1898.
   8. WILLIAM-THÉOBALD, " 5 avril 1837, marié, 17 nov. 1864, à Delle. Mary Vandyke :—Marion, S. 10 déc. 1889 ; George et Victoire.
   9. RENÉ EDOUARD, " 4 fév. 1839. Prêtre.
   10. JOSEPH-ALFRED, " 2 juil. 1840.
   11. HERMÉNÉGILDE, " 27 avril 1842 ; m. à Delle Catherine Macdonnell, décédé à Ottawa, 24 août 1893, laissant 2 fils et 6 filles.
   12. MARIE-ANNE-ROSALIE, " 21 juil. 1844, Dame Prime LeMoine de Martigny.
   13. MARIE-LOUISE ADÈLE, " 27 mai 1846. S. 21 mars 1847.
   14. MARIE-AMÉLIE, " 29 oct. 1847, Sr. Ste-Marguerite, décédée à la Congrégation de N. D. Montréal, 1870, *mai 10*.
7. LUCE, b. 5 oct. 1802 ; Dame Juge Philippe Panet, 14 juillet 1818.
8. JUSTINE, " 19 avril 1804 ; Dame Chs.-Butler Maguire, puis Dme. Pierre Beaubien.
9. LÉOCADIE, " 17 août 1805, S. jeune.
10. OLIVIER-THÉODORE, " 29 juin 1807, " "
11. CATHERINE JOSÉPHINE, b. 12 fév. 1809.
12. OLIVIER-EUGÈNE, b. 8 mars 1812..... marié, 22 mai 1832, à Delle. Hortense Dionne ; issus : Eugène, S. ; m. Delle. Pouliot ; — Georges, Prêtre, S. ; — Jules, S. ; m. Delle. Michaud ;—Arthur, S. ;—Hermine, S. ; —Joséphine, S. Dame Dr. Lavoie ; — Eugénie, S. ; — Edmond, marié, Delle. Godreau ; — Adolphe, S. ; — Adolphe-Marie, S. ; — Marie, S. ; — Gustave, S. ; — Léonce, S.
13. MARIE-ADELINE, " 2 oct. 1815, S. jeune.

APPENDICE C.

PERRAULT.

Lignée en Canada des ancêtres et descendants de JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT.

Chef, 1650, JACQUES-FRANÇOIS, maître chirurgien, de la paroisse Saint-Jacques, en la ville de Cosne-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, en Bourgogne ; né vers 1650, et décédé en France avant 1715 ; marié à Marguerite Caché, dont : FRANÇOIS, marchand forain, né en France ; marié à Québec, 22 novembre 1715, à Susanne Pagé de Carcy, dont :

1. FRANÇOIS-ANTOINE, b. 23 octobre 1716. s. en bas âge.
2. JACQUES, l'aîné, b. 2 juin 1718. s. 21 mars 1775.
3. JOSEPH-FRANÇOIS, b. 18 septembre 1719. s. 1 mars 1774.
4. SUSANNE-JOSEPH, b. 30 septembre 1720. s.
5. LOUIS-FRANÇOIS, b. 16 novembre 1721. s. 1782.
   marié à Marie-Joseph Babie, 3 août 1750, dont :
   1. MARIE JOSEPH-LOUISE, b. 24 juillet, 1751. s. aux Illinois.
   2. NICOLAS-LOUIS, b. 6 juillet, 1752. s. aux Illinois.
   3. JOSEPH-FRANÇOIS, b. 2 juin, 1753. s. 4 avril, 1844.
   4. THÉRÈSE, b. 25 septembre 1754. s. 12 octobre, 1754.
   5. JOSEPH-MICHEL, b. 19 août, 1755. s. en bas âge.
   6. FRANÇOISE-SUSANNE, b. 14 mai, 1756. s. aux Illinois, 1790.
   7. MARIE-ANTOINETTE, b. 14 mai, 1756. s. 26 juillet, 1756.
   8. LOUISE, b. 10 mai, 1757. s. 28 mai, 1757.
   9. MICHEL-NICOLAS, b. 18 mai, 1758. s.
   10. FRANÇOIS, b. 8 mai, 1759. s. avant 1772.
   11. FRANÇOISE CHARLOTTE, b. 18 juin, 1760. s. aux Illinois.
   12. JEAN-BAPTISTE, b. 25 décembre, 1761. s. aux Iles.
6. MARIE-SUSANNE, b. 25 janvier 1723. s. 18 février 1723.
7. MARIE-ANGÉLIQUE, b. 14 mai 1724. s. après 1795.
8. GUILLAUME-MICHEL, b. 23 février 1726. s. 12 juin 1790.
9. JEAN-BAPTISTE, b. 3 juillet 1727. s. avant 1730.
10. MARIE-AGATHE, b. 9 avril 1729. s. 3 mai 1733.
11. JEAN-BAPTISTE, b. 2 juillet 1730. s. après 1798.
12. MARGUERITE-SUSANNE, b. 31 octobre 1731. s. 4 février 1805.

marié à Montréal, 7 janvier 1783, à Ursule McCarthy, dont :

1. JOSEPH FRANÇOIS-XAVIER, b. 10 février, 1784. s. 26 décembre, 1854.
   marié à Marie-Esther Lussier, b. 6 janvier, 1804. s. 7 février, 1852, dont :
   1. Appoline Esther, Dame Massüe, b. 5 février, 1829.
   2. Josephte-Ursule, Sœur Sainte-Monique, b. 19 mars, 1830. s. 1 février, 1892.
   3. Charlotte Matilde, Dame P.-B. Casgrain, b. 28 décembre, 1831.
   4. Reine-Rosine-Louise, b. 25 août, 1834. s. 18 avril, 1835.
   5. Joseph-Xavier, b. 28 mai, 1836.
   6. Victoria-Philomène, b. 29 juin, 1838. s. en bas âge.
2. MARIE URSULE, Dme. BUCHANAN, b. 4 août, 1785. s. 28 décembre, 1809.
3. THÉRÈSE, b. 10 mai, 1788. s. 13 octobre, 1846.
   mariée, 23 janvier 1816, à Louis-Albert Bender, d'où :
   (*a*). Albert, b. 25 février 1817, marié 10 sept. 1844, à Marie-Sophie-Matilde Taché, d'où : Albert, Eugène et Marie.
   (*b*). Louis-Prosper, b. 3 oct. 1820, S. 5 octobre 1872, marié nov. 1841, à Dame M.-A.-Jane McMillan, d'où :
   1. M.-A.-JANE, b. 20 nov. 1842, Dame Vve. Jules Taché.
   2. LOUIS-PROSPER, " 30 juillet 1844, marié 12 oct. 1868.
   3. ELÉONORE, " 30 juin 1846, S. 18 déc. 1854.
   4. ALBERT, " 20 fév. 1848.
   5. HENRI, " 20 fév. 1849.
   6. AURÈLE, " 29 sept. 1851, S. 10 oct. 1866.
   7. SOPHIE-THÉRÈSE, " 24 août 1854, S. 4 juil. 1877, Dame Chs. Pacaud.
   8. ELÉONORE-EUGÉNIE, " 4 fév. 1856, S. 18 fév. 1856.
   9. ALFRED-H.-FRÉDÉRIC, " 3 janv. 1857, m. 27 août 1895.
   10. EUGÈNE-ED.-NAPOLÉON, " 3 oct. 1758.
   11. PHILIPPE-ERNEST CASGRAIN, " 30 oct. 1860.
   12. JULES-ARTHUR-MCMILLAN, " 20 avril 1862, S. 26 juil. 1862.
   13. MARY-THÉRÈSE, " 5 mars 1863, S. 23 fév. 1865.
   (*c*). Eléonore, née 1822 ; S. 15 mai 1878 ; Dame Eugène Taché, sans enfants.
   (*d*). Thérèse, morte fille, à Montmagny.
4. JEAN-BAPTISTE-RICHARD, b. 2 septembre, 1789. s. en bas âge.
5. MARIE-ELÉONORE, b. 8 décembre, 1791. s. 9 décembre, 1858.
   mariée 1° à Jacques LeMoine de Martigny, d'où :
   (*a*). Marie-Eléonore, S. m. au Dr Benjamin Globensky.
   (*b*). Jacques, S. m. Delle Rodier.
   (*c*) Charles, m. Delle. Laviolette.
   (*d*). Adhélard, m. 1° à Marie-Louise Perrault, cousine. 2° à Delle Globensky. 3° à Delle Malvina de Martigny.
   (*e*). Hugues.
   (*f*). Marie-Louise, m. Dr Adelstan de Martigny.
   mariée 2° à Aimé Massüe.
6. CHARLES NORBERT, b. 17 avril, 1793. s. 16 juin, 1832.
   marié à Charlotte Desbarats, d'où : Charlotte, S. Vve. de Prime Lemoine de Martigny. Jacqueline, morte fille, et Marie-Louise, 1ère femme d'Adhélard de Martigny.
7. URSULE-CHARLOTTE, b. 7 mars, 1794. s. en bas âge.
8. ANGÉLIQUE-OLYMPE, b. 14 juillet, 1795. s. 8 mars, 1845.
   mariée 1° en 1818, à Frédéric-Godlif Oliva, m. 2° au Dr François Fortier, d'où : Olympe, Vve. Dr Belleau ; Hermine, Vve. d'Achille Fortier, et Caroline, fille.
9. FRANÇOIS, b. s. 7 avril, 1799.
10. LOUIS-RICHARD, b. 10 avril, 1800. s. en bas âge.

APPENDICE D.

LIGNÉE DES CÔTÉS.

JEAN CÔTÉ, né en France, s. 28 mars 1661, dans l'église, à Québec ; marié, 17 nov. 1635, à Québec, à

ANNE MARTIN, s. 4 déc. 1684 ; fille d'Abraham Martin, dit L'écossais, pilote-royal, et de Marguerite Langlais. — *Greffe de Lecoustre, 27 déc. 1647.*

MARTIN CÔTÉ, b. 12 juillet 1639, à Québec ;
marié, 25 juillet 1667, au Château-Richer, à

SUSANNE PAGÉ, b. 3 mai 1654 ; fille de Raymond Pagé, sieur de Carcy ou Quercy, b. 1604 ; s. à Québec, 20 nov. 1683 ; marié à l'Ange-Gardien,..... 1642, à Madeleine Bergeronne, b. 1616 ; s. à Québec 23 mars 1687. — Susanne avait pour frère Guillaume, b. 22 juillet 1657, lequel épousa, 30 janvier 1679, Elizabeth Letarte, père et mère de SUSANNE PAGÉ, aïeule du protonotaire Joseph-François Perrault, grand-père de Matilde Perrault, ma femme. *Biographie de J.-Frs. Perrault par lui-même, p. 4.* — D'où la consanguinité des Côtés et des Perrault.

JEAN CÔTÉ, dit le Frisé, b. 25 avril 1670, à la Sainte-Famille, Isle-d'Orléans,
marié, 8 fév. 1694, à Beauport, à

MARIE-ANNE LANGLOIS.

PIERRE CÔTÉ, b. 26 avril 1703,
marié, 18 fév. 1726, à Saint-Laurent, Isle-d'Orléans, à

MARGUERITE DELAGE.

MARIE-~~MARGUERITE~~ CÔTÉ, b. ~~20 août 1745~~, à St.-Pierre, Isle-d'Orléans, fille de Pierre Côté, décédé, et de Marguerite Delâge,
mariée, 14 fév. 1775, à Québec, par contrat devant Mtre J.-A. Panet, à

JEAN-BAPTISTE BONENFANT, d'où : —

MARIE-MARGUERITE, b. à Québec, 11 février 1776, et mariée 23 juillet 1790, à PIERRE CASGRAIN ;—d'où la consanguinité des Côté et des Casgrain.

APPENDICE E.

LIGNÉE DES BONENFANTS.[1]

JEAN-BAPTISTE BONENFANT, Ier., breton, né en France 1713, négociant à la Rivière-Ouelle ; S. là dans l'église, 11 août 1797, âgé de 84 ans ; — fils de Louis et de Hilairette Macaud, de la paroisse de Fraignaud, à une lieue de Fontenay, en Poitou.

Marié : 1°, en France, 12 mai 1745, à Marie-Elizabeth Bals, (Balse ou Barde), née 1722 ; S. à la Rivière-Ouelle, 6 sept. 1774, à 52 ans ; fille de Jean et de Dame Brisseau (ou Briffeau), du bourg de La Flotte, isle de Rhé, diocèse de La Rochelle :—Contrat de mariage devant Thilouër, notaire royal. Issus :

1. JEAN-BAPTISTE II,.....né en France, 1746 ; S. à la R. O. 30 avril 1790, à 45 ans. Marié à 17 ans, 1°, 26 mai 1763, à Véronique Mullois dit Lepage, à Rimouski, fille de Paul et de Catherine Rioux, et S. à la Rivière-Ouelle, 22 oct. 1781 ; d'où :—
2. FRANÇOIS, jumeau, b. 24 oct. 1752, à la R.-O. ; S. 27 nov. 1752.
3. PIERRE, " " " " " " " " 24 déc. 1752.
4. JOSEPH-AMABLE, b. à Kamouraska, 5 juin 1757, S. là, 1757.
5. MARIE-ELIZABETH, née à St-Nicolas, b. à St-Antoine-de-Tilly, 28 sept. 1759, pensionnaire aux Ursulines de Québec, 1770-72 ; mariée à 15 ans, 26 septembre 1774, à Louis Gagnon, maître-chantre, S. 29 janvier 1838, âgé de 86 ans, 5 mois, 10 jours. Elle S. 16 août 1815. Issus : 5 garçons et 2 filles. Louis, l'aîné, m. 16 sept. 1816, à Catherine Ouellet, Vve. François Bérubé.

Marié : 2°, en Canada, à Québec, 14 février 1775, à Marie-Marguerite Côté, d'où : —

6. MARIE-MARGUERITE, b. 11 février 1776 ; m. à 14 ans et 5 mois à Pierre Casgrain, 27 juillet 1790.
7. JEAN-BAPTISTE, b. 17 juillet 1777, S. en bas âge.
8. MARIE-CHARLOTTE, b. 19 août 1778, m. à 15 ans moins 13 jours, à François Têtu, 2 juillet 1793.
9. LOUISE-CATHERINE-XAVIER, b. 6 avril 1781.

---

a. JEAN-BAPTISTE, III, b. 1764, S.
marié, 7 janvier 1783, à Marie-Dorothée Hudon, d'où :

1. JEAN-BAPTISTE, IV, b. 17 oct. 1783, huissier ; m. 25 novembre 1818, à Marie-Félicité Gagnon dit Belzisle, à Kamouraska ; S. 20 décembre 1867, à la Rivière-Ouelle.
2. CHARLOTTE, b. 11 avril 1785, morte fille, à Ste Flavie.
3. LOUIS, b. 22 mai 1786, garçon, engagé de Chs. Têtu, S.
4. VINCENT, b. 10 août 1787, m. à Québec, 6 juin 1811, à Marie Moreau ; d'où Rév. Joseph Bonenfant, curé de Berthier, Montmagny.
5. PAUL, b. 18 avril 1789, m. 1809, à Judith Ouellet, d'où : — Thomas, Jean, Pierre, Edouard, Vincent.
6. PIERRE, b. 26 août 1781, m. Victoire Courcy.
7. BASILE, b. 28 mai 1793, passé aux Etats-Unis.
8. EDOUARD, b. 2 mai 1797, garçon, S. 1832.
9. JULIE (la Pée), b. 12 juin 1801, m. à Louis Dastous.

b. JOSEPH, b. 6 juin 1766, m. à Marie-Miville Déchesne, 19 février 1787, d'où : Louise-Sophie, b. 1801, m. 19 juin 1820, à Romain Lebel ; d'où : Félicite, m. à Mathieu Bouchard ; d'où : Rév. Pierre Bouchard, missionnaire apostolique, à Kartoum, décédé à Port-d'Espagne, 12 sept. 1896.

c. VÉRONIQUE, b. 5 août 1768, m. à Chs. Gagnon.

d. ELIZABETH, b. 23 août 1771, (Isabelle,) m. à Isidore Gagnon, 27 nov. 1786.

e. REINE, b. 18 juillet 1773.

f. PIERRE-JEAN, b. 26 juin 1775, célibataire ; S. 15 mars 1856, à Cacouna, dans l'église.

g. MARGUERITE, b. 5 juillet 1777, m. à Louis Carrier de St Régis, 17 janvier 1803.

JEAN-BAPTISTE, II.

Marié 2° 13 janvier 1783, à Marie-Anne Lebel, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne-Joseph Elie dit Breton : d'où :—

h. MARIE-ANNE, b. 26 février 1784, m. 1 juillet 1805, à Clément Dechêne.

i. NICOLAS, b. 9 oct. 1785, m. 11 oct. 1811, à Victoire Martin.

---

(1) L'origine du nom dérive de *bonum effans*, bien parlant.

APPENDICE F.

LIGNÉE DES RÉAUME, ALLIÉS BABY.

1665, oct. 29, mariage, à Québec, de RENÉ RÉAUME, b. 1643, fils de Jean et de MARIE CHEVALIER, de N.-D. de Cogne, évêché de La Rochelle ; s. 31 oct. 1722 ; avec Marie Chevreau, b. 1652, fille de François et d'Antoinette Jalée de Saint-Valérien, évêché de Chartres. Issus, 14 enfants :—

ROBERT, le second fils, b. à Québec, 26 janvier 1668, épouse à Montréal, ELIZABETH BRUNET, 22 sept. 1696, d'où :—

PIERRE, b. à La Chine, 6 oct. 1709, marié à Détroit, 20 janvier 1738, à SUSANNE HUBERT DIT LACROIX, fille de Louis-Joseph Hubert dit Lacroix et de Madeleine Trottier, d'où :—

SUSANNE, b. à Détroit, 13 sept. 1740, et mariée là 24 nov. 1760, à JACQUES DUPERRON BABY.

RENÉ, frère de Robert, et MARIE GUYON, son épouse, sont les ancêtres de M. l'abbé A. RHÉAUME, prêtre, du Séminaire de Québec.

HYACINTHE, fils de Robert, eut de son mariage avec Agathe De La Celle, JULIE, épouse de PIERRE HAY, d'où les Hay de Montigny, en France.

APPENDICE G.

LES ABBOTT DE DÉTROIT.

D'après les renseignements que j'ai obtenus de l'honorable James-V. Campbell, juge à Détroit, et l'auteur de " *Outlines of the Political History of Michigan,*" comme aussi de M. Sicotte, ex-shérif, et gendre de Robert Abbott, cette famille serait anglaise d'origine. James Abbott, la souche, serait néanmoins né à Dublin vers 1725. Il servit dans l'armée anglaise en Amérique, et on le retrace à Albany, dans l'état de New-York, vers 1742 et ensuite jusqu'à 1763. Il avait un frère, sinon un homonyme, le lieutenant Edward Abbott, dans l'armée, dont le général Amherst avait alors le commandement. Il est présumable que c'est le même Edward Abbott qui fut plus tard commandant dans les postes de l'Ouest, notamment à Vincennes, et dont la correspondance apparaît en partie dans les " *Haldimand Papers.*" Les descendants de ce frère existeraient aujourd'hui dans les environs de Chatham, Ont.

James Abbott aurait profité de la paix qui avait terminé la guerre de Pontiac, pour aller s'établir à Détroit, dans le but d'étendre son commerce de pelleteries. Il était alors pourvu de moyens assez amples, ayant divers comptoirs dans l'Ouest, entre autres à Vincennes, Fort-Wayne, à la Prairie-du-Chien, à la Baie-Verte, à Makinaw et dans l'Indiana, dont Détroit devint le quartier général. Il n'était pas marié alors et peu de temps après il retourna à Albany pour épouser une dame hollandaise, baronne Van Brocklowe, de la tribu des " *Mohawk Dutch.*"

Ma mère, étant montée à Détroit en 1854, alla rendre visite à son vieil oncle M. James Abbott II, fils de James ci-dessus et alors âgé de 82 ans. Il était assez bien pour venir la reconduire jusqu'au bateau de la traverse.

Je reproduis ici une notice sur cette famille qui a été publiée dans le " *Detroit Free Press* du 9 décembre 1883, sous le titre suivant :

OLDEN DETROIT

Sketches of Her Pionneer Merchants.

THE ABBOTTS

This family of merchants consisted of James, Sr., Robert and James, Jr.

It is not at all probable that the character of our average pionneer merchant will ever be overestimated. A nobly enterprising and fearless class of men were those early adventurers, mainly French, Irish, Scotch and "Scotch-Irish," who so early sought homes and fortunes in this frontier settlement. Even three-quarters of a century later, when the unparalleled ressources of Michigan drew hither that multitudinous army of immigrants comprising the

most enterprising of the New Yorkers and New Englanders, the hardships of pionneer life constituted for the local historian almost an ever-present inspiration. Once established here, with capital, nerve and business talent, the issue was fully assured through the handsome profits in vogue from the sale of goods, but more especially from the still larger profits accruing from the trade in furs. Yet, after all, so far as concerns the operations of some of the more prominent of our early traders, such as the Macombs, the Godfroys, the Abbotts and others, the returns yielded by that very important trade, large as they were, were overshadowed by the immense profits accruing from first to last from their investments in real estate. In the ordinary run of business the accumulation of great wealth is often attained, at least in part, by rigid penuriousness, but this was far from being the rule with the class now under consideration. They were in a situation to give free scope to lofty aims and generous instincts, and still accumulate an amount of wealth consonant with reasonable ambitions. So far from being, as a class, liege subjects of Mammon, many of them.

——"scorned his dirty mine,
And would not worship at his shrine."

The personality of the late Hon. James Abbott was a familiar one to the citizens of Detroit previous to his death in 1858. He was well known to have been an old merchant, but all of our citizens were not aware of the fact that his father before him was in the same line, and that as such he was one of the earliest. The elder James Abbott was born in the city of Dublin, whence he found his way to Albany, N. Y., and must have come to Detroit in 1763 or soon afterwards. The only data bearing upon the question of the period of his arrival consist of the facts that after he came he established no fewer than five business posts at other points in the West—his headquarters, of course, being still here—that after this was accomplished he went to Albany upon a matrimonial mission: that his oldest child, Mrs. William Hands, was born in 1770, and Robert, his next oldest, in 1772. The only fact that seems to be known bearing upon the early history of his wife is that she belonged to the tribe of "Mohawk Dutch," but this is not entirely definite as showing her origin, inasmuch as both Dutch and German citizens have been included in that category. The posts referred to were at Vincennes, Fort Wayne (then Miami), Prairie-du-Chien "Michillimakinac," and on the Wabash near the mouth of the Tippecanoe. Although the head of the family was of Irish birth, it is believed that he was of English lineage, a theory that would seem to be sustained by his patronymic.

James Abbott, Jr., as is well-known to our old citizens, was married to Sarah, daughter of Maj. Whistler, of the army, and sister of the late Col. Whistler. The first fort at Chicago was built by Major Whistler, and the above marriage was celebrated at that post. The wedding party came to Detroit on horseback, following an Indian trail.

Robert Abbott was married to a daughter of Mr. Audrain, the first

Registrar of Deeds of Wayne County. The wife of that well-known citizen, ex-Sheriff Edward V. Sicotte, is a daughter of Robert Abbott. Considerable real estate was left by the elder Abbott. Part of this consisted of the south-east corner of Woodward and Jefferson avenues, so long occupied by Jonathan L. King. The corner was purchased by Mr. King, who erected the brick store now standing. Although this store, when first built, was not so high by one story as at present, it was the grandest structure in all the Northwest, and as such attracted universal attention.

Upon Robert coming of age in 1793, he was taken into partnership, the firm name being James Abbott & Son; and upon James, the younger, attaining his majority a similar formality was gone through, with the plural being affixed to the name. A few years subsequent to the death of the father, which occurred in 1800, Robert and James entered into a business "understanding" of some kind (the precise nature of which it would now be difficult to determine) with the famous Col. John F. Hamtramck, whose gallantry had been pre-eminently conspicuous in the revolutionary war. This copartnership continued until the death of Col. Hamtramck in 1803. This arrangement must have been one not interfering with Col. H.'s duties as an army officer. In addition to their mercantile operations they carried on a distillery together with a flouring mill run by horse power. After the death of the lamented Hamtramck, the brothers formed associations with other partners at various periods whose names respectively were Réaume, Pentland and Finchley.

The last will and testament of James Abbott, Sr., is in a good state of preservation among the files of our Probate office. One of the luminaries of the present Detroit bar would be able to suggest one or two slight improvements as regards grammatical or rhetorical construction, but in terse expressiveness it must have been all that could be asked for. The following is the text.

In the name of God. Amen. I, James Abbott, of Detroit, County of Wayne, merchant, being weak in body but of perfect mind and memory, do this twenty-eighth day of May, in the year one thousand seven hundred and ninety-nine, make and publish this my last will and testament in manner following, that is to say: After payment of my funeral expenses and just debts my will is, that the whole of my personal estate wheresoever the same may be situate or be found, shall be realized and formed into a mass which shall be divided as follows: I give and bequeath unto my wife Mary Abbott one third of the aforesaid mass to whatever sum the same may amount, and the remaining two-thirds I give and bequeath unto my sons, Robert, James and Samuel and my daughter Mary, wife to William Hands, Esquire, Frances, wife to Francis Bâby, Esquire, and Elizabeth Abbott, to be equally divided between them share and share alike. And whereas I, the said testator, am possessed of divers houses, tracts or parcels of land in my own right, my will and intention is that the whole thereof shall be divided between my said wife and children

aforesaid as equally as circumstances will admit of; and in case my son Samuel or my daughter Elizabeth should happen to die unmarried prior to their obtaining the devises and legacies hereinbefore bequeathed them, then my will is that the part or share accruing to the deceased shall be equally divided among the survivor or survivors of my aforesaid heirs. And I make, constitute and ordain my wife, Mary Abbott, executrix, my son James Abbott and my friend, James Bâby, Esquire, executor and executors of this, my last will and testament. (Then follows a clause revoking former wills)—Witnessed by James Henry and Frederick Bates and acknowledged before Peter Audrain, Judge of Probate, on the fifth day of July, one thousand eight hundred.

Bonds in the sum of $10,000 by Mary Abbott, James Abbott, Robert Abbott and J. Bâby were executed and filed July 26, 1800.

The elder Abbott had lost an arm early in life and was called by the Indians Kish-ke-ne-kah.

The distillery and mill referred to as connected with the business operations of the Abbott Brothers and Co., were located immediately below the mouth of Peltier's Creek, finally denominated May's Creek, between Eleventh and Twelfth streets. Upon this site, in the early days of the colony, nobody knows how long ago (certainly prior to 1730), was located a water mill originally known as Campeau's mill, afterward Cabacier's. The dam, it is believed, was located a short distance north of Fort street. The bed or hollow of this old stream is a familiar feature with the denizens of the lower part of the city, and some years since was utilized for the rather unromantic purposes of a sewer. The Abbott mill and distillery property, as already intimated, was immediately below the bed of the above named stream, at its mouth. The property was afterward used as a lumber yard, and the site finally fell into the possession of the Michigan Central Railroad Company. For real estate in the same part of the city, expropriated for the use of the Detroit, Lansing & Northern Railroad Company, $30,000 were awarded by a special jury to the estate of the late Judge James Abbott. Mr. Guy F. Hinchman, Judge Abbott's executor, has in his possession a warranty deed, dated of 1832, from Richard Smyth and Prudence, his wife, to James Abbott, consideration $50, for a fraction over five acres of land on Woodward avenue in what is known as the 10,000 acre tract. This $50 lot would now be cheap at $50,000. Mr. H. has also a land patent bearing the signature of James Madison for 577 and 94-100 acres "on the border of River Hurons."

Abbott & Finchley had a dwelling connected with their store or "magazine," as was almost invariably the case with our early traders. Robberies were not then such an everyday occurrence as in these piping times, nevertheless they transpired occasionally. A man named Contencineau was charged with the commission of a theft of property from the store of Abbott & Finchley, acting in concert with a woman named Ann Wylie, who was or had been a slave. They were also charged with setting fire to the building.

For these offences they were tried before Justice Philipe de Jean, and were convicted of the theft, but the other crime was not proven. They might just as well, however, have been convicted of both offences, for Justice de Jean sentenced them both to be hanged, which sentence was promptly executed. Our worthy judicial dignitary was evidently not addicted to "hair splitting," so far as related to the powers of minor judicial officers. It is a blessed thing for certain parties that Detroit justices of the present day are not duly vested with the power of drawing upon Kentucky hemp in the same way. If such were the case it would be found in due time that if they had "no friends to reward" they had at least "enemies to punish." The most salient point connected with the affair was that in this case the punishment harmonized with English criminal practice, and that was the end of it. It was certainly the end of M. Contencineau and Miss Wylie.

The younger James Abbott derived his judicial title from his appointment as one of the "lay" judges technically so called. In the opinion of some of our most eminent judicial experts, one of the very best Supreme Court Judges that Michigan ever had upon her bench, graduated as one of these lay judges.

Judge Abbott had, at one time, considerable interest in the lake marine and owned a warehouse on the present site of that of Brady & Co. He was the first postmaster of Detroit, and was in office when the Jackson administration came to the front, when he was removed to make way for the Hon. John Norvell, subsequently United States Senator. The colloquy between the outgoing and incoming Knights of the Mail was both laconic and classic, exemplifying the good humor and *bonhomie* of both gentlemen. Mr. Norvell, upon entering the office to make known his mission, said :

"My name is Norvell."

To this the Judge instantly replied :

"I regret that you did not remain on the Grampian Hills."

The Post Office was then located upon the present site of the store of H. P. Baldwin & Co.

Robert Abbott was the first Auditor-General of the State of Michigan, which office he held from 1836 to 1839. The fact is not universally known that the State government of Michigan really dates from November, 1835, although not formally recognized by Congress until 1837. This proposition is based upon the original compact, which Congress did not possess the power to override in case of the necessary steps being taken to form a State government. In this connection may be appropriately given one of the most interesting examples, in a legal or constitutional point of view, ever known in our history as to the complex nature of our government, so far as concerns the relation to each other of the powers of the State and Federal authorities. The State Legislature of Michigan, in March, 1836, incorporated the Detroit Young Men's

Society. The Judges of the *Territory* of Michigan, on July 1, 1836, granted a lot of land to that corporation which had thus been chartered by the State. A question as to the validity of the title having arisen, the gordian knot was severed in a way that might have caused a decided sensation if powerful conflicting elements had been at issue. The grant was held valid on the ground that Michigan was a Territory *de jure* so long as any "part or parcel" of the Territorial status continued, which it did until the Territory of Wisconsin was set apart, which was on July 4, 1836, just three days after the making of the grant. Thus the anomaly was presented of a State and Territory existing—in law—at one and the same time.

Robert Abbott died in 1852. Samuel, the third of the brothers, resided in Mackinac, and was for a time collector of that district.

Judge James Abbott was happy in all the relations of life and notably so in the enjoyment of the respect and confidence of the community in which he so long had moved. He passed quietly away, as above stated, in 1858 at the good old age of 83. Although his corporeal part had become too weak to contend with the Pale Genius to whom all must yield, he was well equipped for the voyage to the Unknown Shore.

"So fades the summer cloud away,
So sinks the gale when storms are o'er,
So gently shuts the eye of day,
So dies the wave along the shore."

Reference has been made, at least inferentially, to the Abbotts as the possessors of good qualities. Tried by the old principle of judging men by the company they keep, their standing would seem to be very high With the single exception of the immortal Washington, there were no worthier names in our history than those of some of the men who have had business connections with the Abbotts, especially Cols. Hamtramck and Francis Vigo, in conjunction with whom the famous Burnet family, of Ohio, may appropriately be placed. The elder Abbott was in partnership with Messrs. Vigo and Burnet in a number of important enterprises. For the information of those who may not have been close students of our frontier annals, it may be stated that it was Col. Vigo who planned the capture of Vincennes in the revolutionary war, an achievement that was executed by the famous George Rogers Clark, and that it was the same Col. Vigo who also furnished Gen. Clark with the money and supplies necessary to keep his army together. There is a reverse, and hardly so bright a side, to the picture. Col. Vigo's heirs petitioned for reimbursement of the money thus paid out by their immortal ancestor, and it was just ninety-nine years from the date of the capture referred to when they received their award, the result being finally reached through the action of the Supreme Court. It is such performances as these that keep the aphorism of the ingratitude of republics from dying out.

Mr. E. V. Sicotte saw Col. Vigo in Vincennes as late as 1830.

A fur-trading company called the "Miami Company" was for a time in existence managed by James Abbott, Col. Vigo, a Mr. Park, and Mr. Meldrum, of Detroit.

A liberal share of the material of which this brief sketch is framed has been kindly supplied by the Hon. James V. Campbell. It seems somewhat strange that with so inviting a field as that offered by Detroit for the presentation of historical reminiscences, up to this time so little has been matured beyond the rich stores supplied by Judge C. and one or two other eminent citizens during their brief respites from judicial or professional labors. The traditions that have come down to us from the dim past ; the stirring events, the perils and triumphs of grim-visaged war ; the supremest peril of the Pontiac era ; the surrender of 1812, a disgrace only to him who disgraced himself ; the squadrons of Harrison, Shelby and Johnson forming in hot haste to seek the flying foe and wipe out the stain ; the Detroit memories of all these and hundreds of other things, ought, ere this, to have been properly enshrined under the patronage of the Historic Muse. But, most happily, the neglect will early be atoned for. It is known that in a few days there will be issued from the Detroit press, from the pen of a Detroit lady and embellished by a Detroit artist, a collection of beautiful legends molded, as it were, by Romance's weird incantations, yet all glowing and fresh as dripping with Castalia's chastest dews. In a short time another work will be brought out comprising a complete history of the City of the Straits, the work of one whose untiring industry and conscientious appreciation of the nature of his almost herculean task would richly deserve recognition, even if his affectionate enthusiasm for his themes did not. Truly, between these two works Detroiters have much in store for them.

Ci-suit le tableau généalogique de cette famille.

JAMES I, born about 1725, at Dublin, Ireland ; settled at Detroit 1764 ; married 1769-70, Baroness Van Brocklowe, of Dutch descent (Mohawk Dutch), died 1800, issue :—

1. MARY, born, dec. 1770 ; married, Dec. 10th, 1789, to Wm. Hands, born at Bethnal-Green, near London, England, August 10th, 1756 ; Sheriff and Registrar of Essex, Kent and Lambton, who died at Sandwich, February 20, 1836 ; She died there, December 22nd, 1860.—Ann, their daughter, born May 24th, 1793, married Jean-Bte. Bâby, May 5th, 1817.—Frances, born, April 18th, 1795, married Lieut. John Alexander Wilkinson, May 5th, 1815, and died, May 10th, 1848.—Julia, born, December 9th, 1805, married Charles Bâby, barrister, and died, September 19th, 1843.
2. JAMES II (Judge Abbott) born 1774, married Sarah Whistler, from Fort-Wayne, Indiana, and died 1858, aged 86.
3. ROBERT, born 1772, married Miss Audrain, of Detroit, and died 1852. One of their daughters married Edward V. Sicotte, ex-Sheriff, Detroit.

4. SAMUEL, born 1775, married Miss. Ste-Croix, of St. Louis, and settled at Mackinaw, she still living, 1888, at Green Bay, Wis.
5. FRANCES, born 1776, married François Bâby, of Windsor.
6. ELIZABETH, born 1777, married Hon. James Bâby, of Sandwich, and died, 1812.

The issue of James Abbott II.

1. JAMES III, married to Miss. Ermatinger, of Windsor, still living at Windsor, 1888.
2. MADISON, died of Cholera when young.
3. WILLIAM, married Miss. Macomb ; he died and she married General Broadhead, of Gross-Isle.
4. CAROLINE, died at 18.
5. SARAH, died at 10.

APPENDICE H.

Dans "*La Vie de Joseph-François Perrault, appendice A*, j'ai établi suffisamment que la légitimité du mariage McCarty-Benoît ne peut plus souffrir de doute raisonnable.

Mais comment expliquer, vu la position sociale des parties, l'absence d'un contrat de mariage en bonne forme, et la non-existence d'un acte de l'état civil dans les registres publics constatant le fait du mariage ?

Peut-on supposer qu'ils auraient été mariés devant un ministre protestant, qui n'en aurait pas dressé ou conservé acte, faute de tenue de registres de son église alors ? Car les premiers registres de l'église protestante à Montréal ne commencent à dater que du 5 oct. 1766, c'est-à-dire, près de deux ans après la cohabitation des époux. S'il y a eu des registres antérieurs, tenus par les aumôniers des régiments anglais, ils n'ont pas été remis ou déposés aux Archives en Canada. Toutefois les baptêmes des enfants nés de ce mariage ont tous été faits à l'église catholique, et l'extraction du père étant irlandaise, sans qu'on puisse trouver aucun indice qu'il fut protestant, ces raisons s'opposent à admettre qu'il fut né ou marié comme tel.

Néanmoins la sœur d'Ursule, Thérèse-Louise Benoît, b. 15 déc 1749, s'est mariée devant l'église protestante. L'acte en est consigné dans le premier registre anglican tenu à Montréal par le Révérend D.-C. Delisle, en oct. 1771. *(Cf. Doc. Sess. Ott. 1886, vol. 19, p. LXXXI.)* Il constate son mariage avec le lieutenant Thomas Reeves, de l'armée anglaise (1). Thérèse était alors âgée de 22 ans.

Peut être que l'absence d'acte de mariage, qu'on ne peut s'expliquer, serait due aux incendies qui ont détruit les archives du couvent des Trois-Rivières ; car il est assez probable qu'Ursule a dû y être élevée et confiée là à sa tante, la mère Ste-Thérèse-de-Jésus (2). Elle aurait pu très bien avoir été mariée là, comme élève de la maison, vu son âge de dix-sept ans et demi alors.

---

(1) Les portraits de M. et Madame Reeves se trouvent chez leur petit-neveu, M. Albert Bender, protonotaire, à Montmagny. Ils sont faits au pastel, aux trois-quarts de grandeur naturelle, et peints par un bon artiste. Celui de Mme. Reeves est admirablement beau. Elle a dû être d'une grande beauté : régularité de traits, port de tête d'oiseau, teint rosé, gorge et épaules superbes, tout est parfait de forme, de grâce et d'élégance, comme aussi d'expression. Elle avait plus de charmes qu'il n'en faut pour être admirée. Aussi l'a-t-elle été beaucoup, dit la tradition.

(2) Il est fait mention, dans une lettre de Mme. Benoît, du 5 juillet 1782, de son petit-fils Richard McCarthy, alors âgé de onze ans et demi, allant à Trois-Rivières, voir son arrière-grand' mère, Thérèse le Comte Dupré, pensionnaire au couvent. C'est celui mentionné au testament de son père sous le nom de Richard-McCarty-Benoist McCarty.

Cependant comment expliquer qu'on ne trouve pas de contrat de mariage ? Les parents n'auraient pas négligé ces précaution et formalité ordinaires.

Aurait-ce été ce qu'on appelle un *run away match ?* Laissons là les conjectures.

Madame McCarty, devenue veuve, continua de demeurer à Montréal avec sa mère Mme. Benoît, laquelle mourut le 25 décembre 1792. Alors elle se retira chez son gendre, M. Perrault, et le suivit à Québec en 1795, quand celui-ci fut nommé protonotaire pour le district de ce nom. Elle y vécut jusqu'à son décès, le 30 sept. 1812, à l'âge de 65 ans et non pas de 68, tel qu'énoncé dans l'acte de sépulture.

Cette grand'mère McCarty, suivant la tradition, n'était pas la douceur même. Elle était devenue infirme et marchait appuyée sur une béquille. La maladie l'avait rendue irritable. Comme les enfants étaient nombreux à la maison, et naturellement tapageurs et espiègles, ils l'agaçaient et elle s'impatientait contre eux. Ne pouvant les rejoindre elle tâchait de les attirer à elle par des paroles mielleuses ; quand elle ne pouvait les faire approcher à portée de sa béquille elle la lançait sur eux. On comprend que les enfants n'oublient pas ces incidents.

Quand elle allait à l'église elle se faisait devancer par sa servante pour enlever la poussière du banc.

Sa vue s'était affaiblie avec l'âge et elle voulait faire allumer la chandelle à trois heures de l'après-midi. Là-dessus elle se plaignait un jour de son gendre à M. Jacques Bâby : " Il me refuse la lumière", disait-elle.

Sa fille Madame Perrault était morte douze ans avant elle, et la surintendance de la maison était passée à *" la Cousine"* depuis lors, sans qu'il paraisse que Mme. McCarty y ait pris part.

*
* *

Cette Dame avait l'esprit délié, vif et particulier aux enfants de la Verte Erin, *the Irish wit,* comme on l'appelle.

Moi qui crois tant à l'atavisme, je m'aperçois journellement que mes enfants, mes filles encore plus que mes garçons, ont du sang McCarty dans les veines et une teinte prononcée et typique de ce genre d'esprit qui est l'apanage de l'Irlandais.

Imagination vive, langage imagé, rapide, graphique, saisissant, qui, pour suivre la vélocité de la pensée, va par sauts et par bonds, se jouant des ellipses. Chez certains d'eux, caractère impulsif, irréfléchi, sans souci du lendemain, prenant le temps comme il vient, au jour le jour, avec le laisser-aller de l'insoucience, admis et conscient, mais préférant le *devil-me-care* aux *blue-devils* et à l'ennui de s'étudier à mûrir son jugement.

Défauts qu'il me fallait corriger.

APPENDICE I.

A PIONEER GONE.

DEATH AND BURIAL OF CATHERINE-CAROLINE-ADELAIDE BAILLY DE MESSEIN.

A direct descendant of the French Noblesse of the 17th. Century.

(*Detroit Free Press*, 4 August 1883.)

At the church of SS. Peter and Paul yesterday the funeral of Catherine-Caroline-Adélaïde Bailly de Messein, relict of the late Thomas Chase, took place. Her death occurred July 30th at the residence of her daughter an l only child, Mrs. Dr. C.-E. Casgrain, in Windsor, Ont. The deceased lady was in her 78th year, and more than fifty years of her life were spent in Detroit. For the very interesting narration of her career, which follows, *The Free Press* is indebted to Mr. R.-R. Elliott, who knew the venerable lady well.

Rarely has the church been called upon to chant the requiem, and to offer the holy sacrifice for the eternal welfare of the soul of more distinguished dead, than upon this occasion.

Mrs. Chase was of the aristocracy of Lower Canada, where direct descent from the French noblesse of the seventeenth and eighteenth centuries still constitutes a distinctive class of refined and cultivated society.

Her death, so closely following that of the late C. C. Trowbridge, severs another link in the historic chain which connects the present with a period in this city's eventful history traversing back more than half a century.

As the bride of Thomas Chase, then a prominent merchant, she came with the attractions of her youth and beauty, softened and toned by her convent education, and polished in the French salons of Quebec to make her home in the City of Detroit while Michigan was yet a Territory. At that early day Detroit was already noted for the refinement and culture of its social circles, in which the young wife soon attained a celebrity corresponding to her worth.

Among the prominent families native here she found a congenial element, an affinity in the religion, language and life in which she had been reared, and with which was soon formed an acquaintance that ultimately ripened into a close social relationship lasting through life. When the Roman Dr. Frederic Rézé became first Bishop of Detroit, among his assistants were Rev. Francis Vincent Badin, of France, Martin Kundig, of Germany, and Bernard O'Cavanagh, of Ireland. Under the auspices of such men, each in his way celebrated for piety, learning and eloquence, the Catholic Church here began its first progressive movement in religion, education and benevolence. In founding institutions of learning and charity the Church was nobly assisted by the city, but by no one individual more than by Mrs. Chase. She was one of the many warm personal friends of Father Kundig, the apostle of charity in Detroit and founder

of the first orphan asylum here. She shared in his labors and aided him with money in his heroic efforts to provide a refuge for the orphans cast upon the world by the cholera which had been particularly severe in Detroit. Only those who are familiar with the history of these events can form an idea of the many difficulties encountered and overcome by Father Kundig in his beneficent efforts. Prelate and priests alike, and nearly all the laity of that time have passed from this life, but their works which formed the foundation of the structure of the present day have not been forgotten.

Thomas Chase was a prominent man in the political circles of the time, though never an office seeker. He was on terms of intimate friendship with Gov. Mason, and his Democratic successors and supporters.

The Legislature held annual sessions in the Capitol, now the High School; the terms of the Supreme Court were held here, and each winter brought from all the settled portions of the young State the most talented of her citizens. The "National," which occupied the site of the Russell House, was the hotel where the pioneer statesman and jurists congregated. This was the home of Thomas Chase. A few old citizens, and perhaps fewer ladies, survive who were familiar with this historic resort at the time referred to. Upon festive occasions when the spacious parlors were opened, warmed by broad hearths in which a pile of hickory logs blazed and sparkled, the scene was peculiar to the place. Here were gathered at such times the manhood and beauty of the State. Not unfrequently might be seen the blue uniform of the American, side by side with the bright scarlet of the British officer. Right nobly and queen-like did Mrs. Chase grace these gatherings, admired and courted among the many beautiful women moving in the society of that day.

Summer does not always linger in the season of life, and it was so with that of Mrs. Chase. A malady, unaccountable in its origin, overtook her husband. He became unfitted for business and was subsequently a bedridden invalid. Reverses too, were experienced. It was then that the wife became the affectionate nurse in that long and uncertain illness. Years of assiduous care saved him, and with his recovery followed his conversion to the wife's own faith and crowned her happiness in the double result. So in mature years this happy couple lived and reared an accomplished daughter, whose happy and fruitful marriage added to the happiness of their own declining years. Death came at last, and Thomas Chase passed from this life. His widow survived him many years, living quietly now with her daughter and grandchildren, and again with the few surviving friends of her youth. In her old age she was as lovely of character as when, bright and beautiful, she charmed her many friends. Her piety was without ostentation, and her charitable deeds were circumscribed only by her means. Peacefully and gently she passed away, and with her ended the life of a lovely Christian woman, one of the brightest and most interesting of the pioneer women of Detroit. Those of her own faith will join in the prayer "Requiescat in pace."

APPENDICE J.

THE LATE MR. CASGRAIN.

Death of a Leading Official of the Patent Office.

The friends of Mr. H.-R. Casgrain, second officer of the Patents branch in the Department of Agriculture, were greatly shocked yesterday on hearing of that gentleman's death. Few knew of his illness, as he was at work last week and on Saturday appeared to be in excellent spirits. His death occurred about five o'clock yesterday evening at his residence on Theodore street, the cause being inflammation of the lungs. Mr. Casgrain was fifty-one years old and had been over thirty years in the service of the government of Canada and was highly respected as an industrious, broad-minded gentleman, kind and courteous to everybody and faithful to duty. He was a brother of Senator Casgrain, of Mr. P. B. Casgrain, for many years M. P. for L'Islet, and of Rev. Abbé Casgrain, ex-president of the Royal Society, and an uncle of Hon. T.-C. Casgrain, attorney-general of Quebec. The funeral takes place to morrow morning at nine o'clock. — (*Ottawa Free Press*, 25th August, 1893.)

IN MEMORIAM.

Mardi matin, a été célébré, à l'église du Sacré-Cœur, une messe pour le repos de l'âme de M. Herménégilde Casgrain. Assistance nombreuse, composée d'anciens amis intimes, fidèles au souvenir de l'amitié.

On n'a pas oublié l'éloge que le R. P. Harnois, le jour des obsèques, fit de M. Casgrain, qu'il appela " ce véritable homme de charité." Que de familles pauvres notre ami avait visitées les jours et aussi les nuits d'hiver! Il avait le don, le talent, l'art de consoler, de rassurer, de faire sourire, à force de discours affectueux et de paroles très douces et réconfortantes. La société de Saint-Vincent de Paul l'avait nommé son président. C'était justice. Mais aussi il n'est point, auprès des gens de bien, un meilleur témoignage d'estime publique.

M. Casgrain a laissé à sa femme et à ses enfants l'héritage infiniment précieux d'un nom honoré. Inutile d'ajouter, après cela, qu'il est toujours vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. — (*Le Canada*, 29 septembre, 1893.)

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS.

1. *Legends of Le Detroit,* Madame W. Y. Hamelin.
2. *Histoire de St-François du Lac,* Sulte.
3. *Dictionnaire des Familles Canadiennes,* l'abbé Tanguay—(Mgr).
4. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières.*
5. *Grandes familles du Canada,* Daniel, pp. 579, 587-9, 598, 583-4, 586, 594, 604, 605.
6. *Les Ursulines de Québec, II,* pp. 173, 195. *III,* p. 463.
7. *Recensement de* 1681 *dans* " *l'Histoire des Canadiens-Français,*" *V.* p. 62.
8. *Celebrated Canadians,* Morgan, pp. 277, 279.
9. *Invasion de* 1775, pp. 303,-6,-8, 314, 153.
10. *Mémoires de Laterrière,* pp. 98, 111.
11. *Annuaire de Ville-Marie,* Huguet-Latour, pp. 225,-8,-9, 273,-6.
12. *Dictionnaire de Bibaud,* p. 21.
13. *Famille de Léry,* Daniel, p. 99.
14. *Journal de l'Instruction Publique,* 1864. p. 119, 1871, p. 158.
15. *Les Canadiens de l'Ouest,* Tassé.
16. *History of Detroit and Michigan,* by Silas Farmer, 1884.
17. *City of the Straits,* R.-E. Roberts.
18. *Les Anciens Canadiens,* de Gaspé.
19. *Registres du Conseil Souverain et du Conseil Supérieur.*
20. *La Colonie du Détroit,* Rameau.
21. *Relations des Jésuites.*
22. *The Pictorial Field Book of War of* 1812, Benson J. Lossing.
23. 1812, *The War,* Coffin.
24. *Archives d'Ottawa,* par Douglas Brymner, rapport pour l'année 1887. *Documents de la Session, Vol. XXI,* No. 5, 4a, de 1888.
25. *Outlines of the Political History of Michigan,* James V. Campbell.
26. *Archives du Détroit.*
27. *History of the Irish Brigade in the service of France,* I. C. O'Callaghan, 1870.
28. *Marie-Thérèse,*—Broglie.
29. *Historical Sketches of Kentucky,* Lewis Collin, 1847.
30. *History of the Girtys,* C. W. Butterfield, 1890, p. 110.
31. *Les Bourgeois du Nord-Ouest,* Masson.
32. *Patrick Henry;* by W. Wirt Henry, N. Y. Chs. Scribner's sons, 1891.
33. *Clark's account found in his Memoir, in Dillon's History of Indiana,* p. 581 ; and in a letter to George Mason, which, with Mayor *Bowman's Journal,* was published by Robert Clark & Co., in 1869, under the title of *Archives du Détroit.*
34. *Edits et Ordonnances des Rois de France.*
35. *Burke's Peerage,* 1882.

TABLE DES CHAPITRES ET APPENDICES.

PAGE.

Dédicace 3
Avant-propos 5
Introduction 11

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine des Casgrain du Canada 14

CHAPITRE DEUXIÈME.

Lignée des Casgrain en Canada 21

CHAPITRE TROISIÈME.

Deuxième génération Casgrain.—Jean.—Marguerite.—Pierre 29

CHAPITRE QUATRIÈME.

Troisième génération Casgrain. — 1. Pierre-Thomas ; ses enfants. — 2. Charles-Eusèbe ; ses enfants. — 3. Olivier-Eugène ; ses enfants.. 40

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Les Bâby, leur lignée en Canada.—Filiation de la branche alliée à Charles-Eusèbe Casgrain par Elizabeth-Anne Bâby, mes père et mère 47

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les fils et filles de Jacques Duperron-Bâby 113

CHAPITRE TROISIÈME.

Jacques Bâby IIII 132

CHAPITRE QUATRIEME.

Diverses alliances des Bâby. — De Lusignan. — Du Sablé. — La Verandrye. — Drouet de Richarville. — Le Comte Dupré. — Picoté de Belestre. — Magnan. — Courault-La Côte. — D'Estimauville. — Crevier. — Veron de Grandmesnil. — Rocbert de La Morandière. — Porlier-Lamarre 161

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Lignée Perrault..... 181

CHAPITRE DEUXIÈME.

Autres alliances avec les Perrault..... 190

Appendice A, généalogie Casgrain.
" B, " Bâby.
" C, " Perrault.
" D, " Côté.
" E, " Bonenfant.
" F, " Réaume, alliés Bâby.
" G, " Abbott, de Détroit.
" H, notice sur Ursule McCarty.
" I, nécrologie de Dame ~~Charlotte~~ Adélaïde Chase.
" J, " de Herménégilde Casgrain.
Liste des ouvrages consultés.

CORRIGENDA ET ADDENDA.

Pages.	Lignes.		
24	6	lisez :	Maestricht.
35	24	"	esturgeon.
42	6	ajoutez :	laquelle a été réimprimée en 1891, avec la biographie de Dame Elizabeth-Anne Bâby, son épouse.
45	4	lisez :	voisin.
56	11	"	primicier.
58	2	Note (2)	lisez : traduction.
59	7	lisez :	de son chien.
69	10 à 18		inclusivement à retrancher.
64	9	lisez :	Mams'elle.
73		"	de Numismatique et d'Archéologie.
109	25	"	l'honorable Louis Guy.
112	16	"	de Numismatique et d'Archéologie.
121	40	"	prit une.
122	19	"	1789.
132	27	"	la mort la
127	32	"	1815.
138	17	"	Cheasapeake.
166	32	"	Leur fille, Marie-Joseph, se maria avec.

APPENDICE G.

VII	40	Robert born 1772, doit venir avant James II, born 1774.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

APPENDICE B

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES BÂBY DU CANADA.

Chef : JEHAN BABIE, seigneur de Ranville, né vers 1590, *de Montreton, évêché d'Agen, dans la Guienne, en France, et ISABEAU ROBIN, son épouse, d'où :*

JACQUES (Ier) Babie de Ranville, né en France, 1633 ; *passé au Canada,* 1665 ; *S. à Champlain,* 28 *juillet* 1688 ; *marié à Trois-Rivières,* 1 *juin* 1670, *à Delle. JEHANNE DANDONNEAU du SABLÉ ; b. là,* 29 *juillet* 1655 ; *S. à Québec,* 20 *juillet* 1703, *d'où :*

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

MARIE-JEANNE, b. 1671, m. 1o. à Paul-Louis Duncard à Trois-Rivières ; m. 2o. de Longuan, 5 février 1693, à 4 février 1709, à Madeleine Chamblain ; 2e à Claude Pasperet, négt. 11 fév. 1730 ; S. à Québec, 4 et 8 ja. 9 déc. 1760 ; bul 8. ja, 10 janvier 1703.

Le dernier des Longuan est passé en France après la conquête.

JACQUES II, b. 1673, m. à Jeanne Véron du Grandmesnil, b. 21 déc. 1684 1703. S. ja, 10 juin 1754.

LOUIS, b. 1674, virait décembre b.

MARIE, 1675.

PIERRE, Sr du PERRON, b. 1676, m. à Marie Anne Crevier, de St-François, à St-François-de-Lac, 11 février 1708, et S. à Champlain, 8 mai 1746 ; elle, b. à Sorel, 29 juillet 1686.

ANTOINE, b. 14 mars 1679, S. à Champlain, 13 août 1682.

FRANÇOISE, b. Champlain, 10 fév. 1684.

MARIE-MADELEINE, b. 20 nov. 1682, m. 20 avril 1711, à Jean-Martin, 1708, à J.-Baptiste dont Denis-Fra., b. Benoi Crevier Duc-Chenaux, b. 11 septembre 1679.

MARIE-ANNE, b. 9 juillet, 1686, m. 23 janvier 1713, à Repentigny.

JEAN-FRANÇOIS, b. 22 nov. 1692.

FRANÇOIS-ETIENNE, Sr Chenneville, b. 5 août 1697 ; marié à Marguerite Cuerier de la Maslé, St-François-du-Lac, 1712, à Rivières, 1693 et S. avant 1742 ; lui S. à Montréal, 1er septembre 1767.

RAYMOND, posthume, b. 16 décembre 1698 ; m. 9 juin 1731, à Thérèse le Comte Dupré et S. à Montréal, 14 mars 1737 ; elle S. à Trois-Rivières, à 91 ans, vers mai 1790.

Le seul dont la ligne du nom existe maintenant.

---

1. Joseph, b. 16 nov. 1709, S. 4 déc. 1709, à Champlain.
2. Marie-Anne, b. ja, 26 oct. 1710 ; mariée à Trois-Rivières, 13 janvier 1735, à Louis Lefebvre dit Bellerade, chirurgien, S. 22 oct. 1743.
3. Jacques-Joseph, b. 13 mai 1713, S. ja, 24 déc. 1735.
4. Véronique, b. ja, 7 sept. 1716 ; m. ja, (Champlain), 8 janvier 1745, à André Corbin.
5. Marie-Jeanne, b. ja, 18 mai 1719.
6. Joseph, b. ....., élève aux Cradlings Trois Rivières, avec Véronique.
7. Pierre, b. 3 fév., 2 août 1721 ; m. ja, 22 avril 1745, à Thérèse Véron du Grandmesnil. Il vivait en 1777. Jeanneton, *Perrault*, Pierre, sept. 1777.
8. Jacques III, b. ....., m. 5 février 1750, à Angélique Crevier-Duchesnay, à St-François-du-Lac ; S. ja, 13 mars 1795. 6 enfants. Sa veuve épouse, 16 mai 1796, ja, Joseph Pinard, chirurgien.

Toute cette lignée mâle est éteinte.

---

1. Marie Anne Angélique, b. St-François-du-Lac, 12 déc. 1708, sépultore à Montréal, 23 juin 1790 (Mme Lefebvre Bellerade).
2. Jeanne-Elizabeth, b. 30 mars 1711 ; m. 1o à Louis Cartier, 28 oct. 1743 ; 2e à Jean Chevalier, 19 février 1759.
3. Pierre, b. .....S. aux 3 Riv., dit à 22 ans, en 1733.
4. Joseph, b. 4 déc. 1712.
5. Marie-Geneviève, b. 30 juin 1719 ; S. 14 juillet 1719.
6. Augustin, b. et S. 12 juin 1716.
7. Joseph, b. 6 mars 1719 ; m. 23 sept. 1745, à Marguerite Adhémar, b. à Montréal, 30 oct. 1730.
8. Marguerite Anne, b. ..... ; m. 17 27 juin 1743, à Jean-Bte Couturier dit Lahonté, décédé à Kahokia, 22 fév. 1754 ; 2e à Michel Laforêt, 16 oct. 1754.

Toute cette lignée mâle éteinte.

---

1. François-Xavier, b. 19 nov. 1713 ; S. 1 juin 1715.
2. Joseph Augustin Rene Chevrefuille, b. 13 sept. 1715 ; marié au fort St-Louis de Niagara, 10 mai 1742, à Marguerite Angélique Rochert de LaMorandière (Scanlon) et S. à Montréal, 26 février 1768.
3. Jean-Marguerite, b. 12 mars 1717. Ligné, après les décès des enfants suivants de Joseph, complètement éteinte dans les mâles.
1. Marie-Angélique, b. 25 sept. 1745, m. 7 janvier 1766, à Louis Chaboillez, négociant, de Montréal.
2. Catherine, b. .....1747, m. ja, 14 février 1763, à Chrystophe Sanguinet.
3. Jean-Marie Chevrefuille b. 4 sept. 1749.
4. Claude-Joseph, b. 19 juillet 1750, S. 16 août 1750.
5. Simon-Chevrefuille, b. 2 mai 1751, S. 4.
6. Marie-Anne, b. 17 avril 1752, S. 16 juillet 1752.
7. Marie Charlotte, b. 30 mars 1753, S. 26 nov. 1763.
8. Marguerite, b. 18 juillet 1754.
9. Jacques-Joseph, b. 9 sept. 1756, S. 19.
10. Marie-Josephte Rene Chevrefuille, b. .....épouse de Louis Gordian D'Abbadie de Lahonlout, Sr. de Cuisy, veuf de Madeleine de Jouzaire et décédé 1772.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

MARIE-THERÈSE, b. 18 mars 1717 ; m. 23 janvier 1742, à Claude Sirois, b. 2 avril 1713, S. 21 juin 1761, chirurgien des hôpitaux, de Joseph, médecin pour le Roy, dans les colonies françoises, en Amérique, à Montréal, fils de Pierre, Gédéon, ancien de Sens ; S. 17 nov. 1743, à Montréal, et de Anne Bastien dit Berthier, Marie-Thérèse, S. ja, 27 déc. 1792.

MARIE-LOUISE, sépulture, 4 mars 1733.

RAYMOND II, b. 3 mars 1725. Pas d'issue.

JEAN-BAPTISTE, b. 21 août 1726. Pas d'issue.

LOUIS, baptisé 27 ; marié 24 de Jean Bte, capitaine de Dame Marguerite Fusiliers, de Louisbourg. S. à l'Hôpital Général de Montréal, 19 mai 1802.

(a) Louise Thérèse, b. 1 juillet 1760 ; S. 12 août dit.

(b) Louis, b. 23 mai 1761, revenu à Montréal 1793, mort aux Iles.

(c) Louise, b. 6 août 1763, S. 19 dit.

(d) Marie Louise, baptisée 21 août 1765.

(e) François-Xavier, b. 17 juin 1771, S. 30 déc. dit.

Ligné éteinte au Canada.

23 septembre. MARIE JOSEPH, b. 27 juillet 1738, à 22 oct. 1738, m. 3 août 1759 ; m. 2e à Denis, 4 janvier 1781 ; m. 3me, Ste-Thérèse à Decoin, 23 novembre de Jésus, S. à Québec, 1760, à Susanne Hubert Lacroix Réaume, à S. le 9 août 1760.

MARIE-ANNE, b. 9 déc. 1729 ; m. à Monte-Sorel, 14 nov. 1805.

JACQUES IV du PERRON, b. à Montréal, 4 janvier 1741 ; m. 3me, Ste-Thérèse à Marie-Anne Tetieu de Jésus, S. à Québec, 23 novembre 1764, à Susanne Hubert Lacroix Réaume, à S. le 9 août 1760.

URSULE, b. 10 février 1742 ; Ursule 1753 ; mariée 27 février 1786, à Montréal, 16 déc. 1794 ; non marié.

FRANÇOIS, b. 4 déc. 1733 ; marié à Marie-Anne Lanaudière ; S. 9 octobre 1820 ; conseiller législatif et cadastif, adjudant général des milices, &c.

ANTOINE, b. 15 février 1735, sépulture à Montréal, 14 déc. 1737 ; elle S. à Montréal, 14 mars 1737 ; elle S. à Trois-Rivières, à 91 ans, vers mai 1790.

---

1 { Besogne, née à la baie de Niaouaré, 10 juillet 1761, et un mort.
2 { Jacques, b. Montréal, 16 juil. 1761, S. 10 août 1761.
3. Suzanne, b. 12 juil. 1763, S. 26 mai 1765.
4. Jacques, " 20 août 1763, " 19 fév. 1853.

1. Elizabeth-Anne, b. 18 nov. 1803, S. 1 février 1890, mariée Chs. E. Casgrain, 26 oct. 1824.
2. James, b. 13 février 1805, S. marié 28 nov. 1834, à C. E. Magdalena ; issu : { Eliza-Mary, 21 oct. 1835 ; Raymond-James, 16 oct. 1837 ; Charles-Michel, 18 janvier 1843 ; William, 1 août 1841, sépulture 21 février 1842 ; François, de Toronto, 27 juin 1845 ; Frs. Ed., ans fils, baptisé 7 nov. 1894.
3. Charles, b. 21 déc. 1806, S. 13 nov. 1871, m. { 1° Julia Hamlin, S. 19 sept. 1843. 2° Rosalie Painot, S. avril 1847. 3° Mary McKinnon, 30 juin 1848, issus : Mary, Dame McKee, Eliza, Dame Askin, et Charles, marié à Dlle. Madeleine Watson.
4. Raymond, b. 28 mai 1808, noyé 1843, non marié.
5. Edward, b. 24 décembre 1809, S. 8 août 1892, non marié.
6. William Lewis, b. 30 avril 1812, S. 9 nov. 1897, m. (deux fois) ; 1 Elisa Chapman, issu : William, Détroit, marié à Dlle. Julia Beatty ; b. une fille.

5. Alexis, " 24 sept. 1764, " mort jeune.
6. Thomas, " 22 déc. 1765, " "
7. Suzanne, " 24 nov. 1766, " nov. 1815.
8. Thérèse, " du " 1767, " 27 mars 1839.

9. François, " 7 déc. 1768, " 24 nov. 1836. marié à Frances Abbott, 9 septembre 1795, sépultore 1838 ; issus :
1. François, noyé, mai 1829. { Francis (Commodore) Baby, S. 1 mars 1888, à New York, E.-U. ; et Albert, St-Louis, Mss.
2. Edward,
3. James, ...Henry, Chicago.
4. Thomas,
5. Raymond,.....Raymond, Sarnia.
6. Henry,
7. Alfred, ...George.
8. Suzanne, m. James Dougall.
9. Anne, 1ère femme de William L. Baby.
10. Emily, m. Dame Dawson.
11. Eliza, madame Lacroix.

10. J.-Baptiste, " 10 janv. 1770, " vers 1856, marié à Ann Hands, 5 mai 1817, issus : { William, shérif, m. Dlle. Christie à Wilson, issus : James, mort en Australie, non marié.
11. Thérèse, " 24 " 1771, " vers 1782.
12. Catherine, " 10 fév. 1772, " jeune.
13. Pierre, " 4 mars 1773, " 11 juillet 1773.
14. Archange, " 25 mai 1774, " 23 février 1850.

15. Antoine, b. 19 juin 1775, S. 2 sept. 1775.
16. Pierre, b. 19 août 1776, S. vers 1811, marié en Ecosse à Dlle. Pringle, issus éteints. { Peter-James, mort du choléra, à Québec, 1833. Frances, S. sans enfants.
17. Marguerite, b. 1777, S. en Angleterre.
18. Daniel, b. 26 déc. 1778, S. 30 août 1858. Daniel-Antoine, b. 1826 ; Colonel en retraite, à Bordean, Leytonstone, Sussex, Angleterre : Un fils unique, George, E. A., S. 9 mai 1889, à 27 ans.
19. Antoine de Pierre, b. 1779, S. à Tours 1850, major en retraite.
20. Louis, b. 1782, S. Isle Bourbon, tué en duel, 1812.
21. Il en serait nés deux autres pour faire les
22. vingt-deux, nombre total.

---

1. Adélaïde-Jeanne-Françoise, b. 2 oct. 1787, S. 29 août 1810.
2. Catherine-Antoine, " 22 sept. 1788, " 17 avril 1841, unnée fille.
3. François-Louis-Charles, " 23 août 1789, " 7 sept. 1789 à Ste Foy.
4. Marguerite-Olivier (Tetu) " 8 mai 1791, " 3 mars à Montréal, d. à N.-Y. 27 fév. 1861, Duse Selby.
5. Marie-Anne-Josephte-Agathe, " 20 " 1793, unnée fille, 1854.
6. Charles-François-Xavier, " 19 juin 1794, S. 6 août 1864, marié à Dlle. Clotilde Pinsonnault, sœur de l'évêque de London, Ont., conseiller législatif. { Michel-Guillaume (Francis), b. 15 sept. 1834 ; marié 29 sept. 1868, à Marie E. Wilhelmine Renaud : 2 filles mortes en bas âge. Alain, Lady Caron (Adolphe-Philippe) b. 26 avril 1837. { Adolphe-DeBlois. Alain-Clotilde.

1. Jacques Raymond, " 17 déc. 1790, S. marié à Dlle Mount de Morse, le
8. Charles, " 25 janv. 1795, mort ecclésiastique.
9. Josephte-Tafelin, " 31 " 1796, S. 14 janv. 1864, unnée fille.
10. Monique-Caroline, " 25 avril 1801, " 19 sept. 1838, Dame Alnelie Young.
11. Marie-Charlotte, " 25 juin 1802.
12. Joseph-Louis, " 16 " 1810, " 28 janv. 1870, marié 22 août 1831, à Dlle Caroline Guy.

1. Louis-François-Georges, b. 26 août 1832, Juge Baby. m. à Dlle. Berthelet.
2. Marie-Anne-Josephte-Caroline, " 7 nov. 1833, S. 29 août 1834.
3. Marie-Jane-Emma, " 8 déc. 1834, " 6 fév. 1846.
4. Joseph-Henri, " 26 fév. 1836, " 23 juil. 1836.
5. Hermas, " 26 avril 1837, m. à Dlle Boyer, 5 fils.
6. Marie-Caroline, " 14 juil. 1839, " Ste-Caroline, Gouverneur N.-D. Montréal.
7. Victoria-Charlotte, " 20 mai 1840, Ste-Marguerite-Marie " "
8. Marie-Louise, " 7 sept. 1841, Dme. Vve de Salaberry.
9. Charles-Alfred, " 9 janv. 1843, S. 15 fév. 1911.
10. Marie-Anne, " 20 juil. 1844, " 9 déc. 1845.
11. Marie-Virginie, " 15 mars 1846, " 27 juil. 1846.
12. Marie-Cécile, " 24 " 1847.
13. Pierre-Alfred, " 29 août 1849.
14. Jacques-Joseph, " 5 juin 1851.